

> 4 / 2002



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN

Numéro 4/2002 octobre>novembre>décembre

Grand-Duché de Luxembourg
MINISTÈRE D'ÉTAT



Service
Information
et **Presse**



Bulletin d'information et de documentation

G O U V E R N E M E N T D U G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

IMPRESSUM

PHOTOS

Photothèque S.I.P.
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de la Culture
Tom Wagner
Anna-Maria Romanelli

LAYOUT

Repères Communication, Sandweiler

RÉDACTION

Service Information et Presse - Cellule Édition

IMPRESSION

Imprimerie Graphic Press S.à r.l.

PUBLICATION

Service Information et Presse
3, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg
www.gouvernement.lu

À la UNE

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République tchèque 8-10 octobre 2002	10
M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle en Fédération de Russie 30 octobre - 1 ^{er} novembre 2002	16
Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker en visite officielle à Malte 2-4 octobre 2002	22
Le président de la République slovaque, M. Rudolf Schuster, en visite d'État à Luxembourg 12-14 novembre 2002	26

Chroniques

D'ACTUALITÉ

Conseil européen de Copenhague 12-13 décembre 2002	35
Amendements au projet de budget 2003 Novembre-Décembre 2002	36
M. Jean-Claude Juncker commente la situation économique actuelle 14 novembre 2002	39
M. Jean-Claude Juncker, Mme Lydie Polfer et M. Charles Goerens au Sommet de l'OTAN 21-22 novembre 2002	40
Conseil européen de Bruxelles 24 octobre 2002	42
Visite officielle de M. Goerens en Grèce 3 octobre 2002	43
Visite de travail à Luxembourg de M. Shimon Peres, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'État d'Israël 21 octobre 2002	45

Visite à Luxembourg
de M. Recep Tayyip Erdogan,
président du Parti de la Justice
et du Développement turc
29 novembre 2002 46

Visite officielle à Luxembourg du chancelier
d'Autriche M. Wolfgang Schüssel
24 octobre 2002 46

Accident d'un avion Luxair
6 novembre 2002 48

Regard

SUR LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

Premier ministre

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker
au *Churchill Symposium* à Zurich
10 octobre 2002 53

M. Jean-Claude Juncker s'exprime devant
la *Konrad-Adenauer-Stiftung*
9 octobre 2002 54

Visite à Luxembourg
du président de la Convention européenne,
M. Valéry Giscard d'Estaing
16 octobre 2002 55

Monsieur le Premier ministre Juncker au
Finanzmarktforum de la *Deutsche Bank*
23 octobre 2002 56

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker
invité de l'émission *Impuls*
10 novembre 2002 58

MM. Jean-Claude Juncker et Rolf Hochhut
lauréats du *Cicero-Rednerpreis 2002*
15 novembre 2002 59

M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker
devant la *Europäische Stiftung für den
Aachener Dom* à Aix-la-Chapelle
16 novembre 2002 60

Finalisation du mémorandum Benelux
avant le Conseil européen de Copenhague
4 décembre 2002 60

Tournée des capitales
d'Anders Fogh Rasmussen,
président en exercice du Conseil de l'UE
6 décembre 2002 61

Affaires étrangères

La ministre des Affaires étrangères
Mme Lydie Polfer rencontre
Colin Powell à Washington
4 octobre 2002 62

Visite de travail à Luxembourg
de Samuel Bodman,
Deputy Secretary of Commerce
des États-Unis d'Amérique
30 octobre 2002 63

Session ministérielle de clôture de la présidence
luxembourgeoise du Conseil de l'Europe
7 novembre 2002 64

Conseil Affaires générales : dernière ligne droite
avant l'élargissement
9-10 décembre 2002 65

Visite de travail de Aïchatou Mindaoudou,
ministre des Affaires étrangères du Niger
12 décembre 2002 66

Renouvellement de la Convention d'Union
économique belgo-luxembourgeoise
18 décembre 2002 67

Coopération au développement

MM. Juncker et Goerens
présentent une campagne d'information
sur la Coopération au développement
30 octobre 2002 68

M. Charles Goerens
à la quatrième Commission de Partenariat
du Luxembourg avec le Cap-Vert
4-6 novembre 2002 69

Lancement des Appels Consolidés inter-agences de l'ONU à Luxembourg 15 novembre 2002	72	M. Henri Grethen présente un concept de structures d'accueil pour start-up à Belval-Ouest 4 décembre 2002	81
Lancement du rapport 2002 du FNUAP 3 décembre 2002	73	Éducation nationale	
Culture		Rencontre des ministres européens de l'Éducation 18 octobre 2002	
Mme Hennicot-Schoepges à la conférence «Dialogue des cultures» à Beyrouth 18-20 octobre 2002	74	82	
La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Mme Hennicot-Schoepges en visite officielle au Vietnam 23-29 octobre 2002	74	Enseignement supérieur	
Visite de travail du ministre de la Culture français M. Jean-Jacques Aillagon 7 décembre 2002	76	Présentation du projet de loi portant création de l'Université de Luxembourg 28 novembre 2002	
Haute distinction honorifique pour Mme Erna Hennicot-Schoepges 16 décembre 2002	77	83	
Défense		Environnement	
Prestation de serment d'officier de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et remise de la «Médaille Militaire» à S.A.R. le Grand-Duc Jean 17 décembre 2002	77	Accord sur les mouvements transfrontaliers d'OGM 17 octobre 2002	
Économie		MM. Charles Goerens et Eugène Berger au Conseil des ministres de l'Environnement 9-10 décembre 2002	
Signature de deux conventions avec I.E.E. 2 octobre 2002	78	85	
MM. Luc Frieden et Henri Grethen informent sur la situation économique et financière 15 novembre 2002	79	Famille et jeunesse	
Comité de coordination tripartite : les partenaires sociaux saluent les orientations budgétaires du gouvernement 28 novembre 2002	80	Présentation de la campagne «Non au tourisme sexuel avec des enfants» 18 novembre 2002	
Finances		Journée internationale des droits de l'enfant 20 novembre 2002	
Réunions Eurogroupe et Ecofin Octobre-Décembre		86	
Intérieur		88	
Le ministre de l'Intérieur M. Michel Wolter présente sa stratégie en matière de développement urbain 2 octobre 2002		89	
		90	

M. Michel Wolter informe les communes
au sujet des révisions des prévisions
du budget de l'État
27 novembre 2002 91

Justice

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden
s'exprime sur la politique d'asile du Luxembourg
5 novembre 2002 91

Médias et communication

Lancement de la nouvelle version du site
www.gouvernement.lu
6 novembre 2002 92

Présentation de la Commission nationale
pour la protection des données
12 décembre 2002 93

Promotion féminine

Conférence sur la protection des victimes de violence
28 octobre 2002 94

Recherche

Le Fonds national de la Recherche présente
des projets sur l'avenir du Luxembourg
19 décembre 2002 94

Réforme administrative

Mme Lydie Polfer et M. Joseph Schaack font le point
en matière de réforme administrative
15 novembre 2002 96

Tourisme

Le ministre du Tourisme M. Fernand Boden fait
le bilan de l'année touristique 2002
2 décembre 2002 97

Travail et Emploi

Comité de conjoncture
Octobre-Décembre 2002 97

Les travaux du Conseil de gouvernement

101

Les DISCOURS

«Commerce électronique: Où en sommes-nous?»,
discours de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie,
à la conférence «État des lieux: L'e-business dans
les entreprises luxembourgeoises», Luxembourg
2 octobre 2002 115

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du
dîner offert par Monsieur Vaclav Havel, Président de
la République tchèque, en l'honneur de LL.AA.RR.
le Grand-Duc et la Grande-Duchesse,
Château de Prague
8 octobre 2002 118

«Luxembourg and the Czech Republic: a common
destiny», discours de S.A.R. le Grand-Duc Henri
à l'Université de Prague
9 octobre 2002 119

«Wir wachsen mit Europa», discours de principe de
M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du
Luxembourg, devant la *Konrad-Adenauer-Stiftung*,
Bruxelles
9 octobre 2002 122

Discours de M. Jean-Claude Juncker, Premier
ministre, au *Churchill Symposium 2002*, Zurich
10 octobre 2002 130

Discours de remerciement de M. Jean-Claude
Juncker, Premier ministre, lors de la remise du prix
Cicero, Bonn
15 novembre 2002 134

«La violence envers les femmes, le point de
vue d'une femme politique», discours de
Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la
Promotion féminine, Luxembourg
28 octobre 2002 135

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de S.E.M. Rudolf Schuster, Président de la République slovaque, Palais grand-ducal 12 novembre 2002	138
«Europa an der Kreuzung», discours de M. Jean-Claude Juncker à la réunion annuelle de la <i>Europäische Stiftung für den Aachener Dom</i> , Aix-la-Chapelle 16 novembre 2002	140
Message de Noël de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse 24 décembre 2002	147
Interview de fin d'année de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, à RTL 29 décembre 2002	149

A la



UNE



8-10 octobre 2002

Visite d'État de
LL.AA.RR. le Grand-Duc
et la Grande-Duchesse en

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Sur invitation du président Vaclav Havel, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus le 8 octobre 2002 pour une visite d'État de trois jours en République tchèque. Ils étaient accompagnés par Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

Le couple grand-ducal et sa délégation ont été accueillis le 8 octobre par le président de la République tchèque et Mme Dagmar Havlová au Château de Prague. Après les honneurs militaires et la présentation des personnalités, le couple grand-ducal a d'abord eu une entrevue avec le couple présidentiel. Il a ensuite visité la Cathédrale gothique St Guy et l'ancien Palais royal dans l'enceinte du château.



Le couple grand-ducal et sa délégation ont été accueillis par le président de la République tchèque et Mme Dagmar Havlová au Château de Prague



Le couple grand-ducal a eu l'occasion de visiter la Cathédrale gothique St Guy et l'ancien Palais royal dans l'enceinte du Château de Prague



Dagmar Havolová, présidente de la Fondation Vision 97, a par la suite présenté au couple grand-ducal les activités et projets de la Fondation, qui met à disposition des étudiants tchèques des bourses universitaires et s'engage aussi dans d'autres projets sociaux et culturels.

L'intérêt mutuel des peuples tchèque et luxembourgeois

Lors d'une conférence de presse à l'issue de la rencontre, le président tchèque a salué «l'amitié spéciale entre la République tchèque et le Luxembourg». «Cette amitié est fondée sur une variété de raisons, en particulier des raisons historiques», a spécifié Vaclav Havel en faisant allusion à Jean l'Aveugle (1296-1346) et son fils Charles IV (1316-1378). «Il s'agit de quelque chose qui sommeille dans le subconscient de la société et qui passe d'une génération à l'autre», a précisé l'ancien dramaturge et dissident de la Charte 77 pour les droits de l'homme, en se référant à «l'intérêt mutuel» des deux peuples tchèques et luxembourgeois. «Les Luxembourgeois ont partagé nos douleurs et cela tant lors des événements de 1968 que lors des récentes crues auxquelles mon pays a dû faire face», a souligné le président tchèque.

Rappelons que dans le contexte de la visite d'État, le gouvernement luxembourgeois avait accordé une aide humanitaire supplémentaire à la population tchèque

d'un montant de 400.000 €. Par ailleurs, les deux délégations avaient convenu de réduire le programme protocolaire généralement appliqué dans le cadre de visites d'État. En août 2001, le Luxembourg avait déjà accordé la somme de 500.000 € en guise d'aide financière d'urgence dans le cadre des terribles inondations. De même, le gouvernement luxembourgeois avait fourni, le 21 août 2000, des doses de vaccins contre l'hépatite A aux autorités tchèques.

Des liens étroits

Vaclav Havel s'est félicité des nombreux contacts tcheco-luxembourgeois qui témoignent des bonnes relations qui existent entre les deux États. Ainsi, le président tchèque a visité le Luxembourg en 1991 et en 1997 dans le contexte du Conseil européen sous présidence luxembourgeoise. Havel a, en outre, souligné les nombreuses visites privées du Grand-Duc Jean et de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, de même que celle du Grand-Duc Henri et de la Grande-Duchesse Maria Teresa en République tchèque.

Se référant aux nombreuses rencontres avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker, Vaclav Havel s'est également montré très reconnaissant du soutien que le Luxembourg a apporté à son pays dans le cadre du processus de l'élargissement. «Nous partageons les mêmes vues, les liens sont très étroits entre nos deux pays». Le dernier sommet Benelux-Visegrad de mai 2002 serait un exemple parfait de cette excellente entente.



*Le couple grand-ducal et la ministre des Affaires étrangères
Lydie Polfer à l'ambassade du Luxembourg*

Une visite guidée de la vieille ville de Prague en présence du bourgmestre Igor Nemeč figurait également au programme du premier jour de la visite. L'itinéraire a amené la délégation d'abord au Pont Charles avec ses trente et une statues baroques, en passant par la place de la vieille ville vers l'ancien Hôtel de Ville avec sa fameuse tour d'horloge. Après une cérémonie à la Salle Brožík de l'ancien Hôtel de Ville, où le bourgmestre a remis les clefs de la ville à S.A.R. le Grand-Duc, le couple grand-ducal a assisté au jeu de l'horloge astronomique qui s'anime toutes les heures.

En fin d'après-midi, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a inauguré, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, l'ambassade du Luxembourg qui est installée dans le Palais Wratislav. Un dîner de gala offert par le couple présidentiel en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Château de Prague, qui a clôturé cette première journée de visite, a donné l'occasion à S.A.R. le Grand-Duc de s'exprimer plus longuement sur les relations entre les deux États (voir discours page 118).

Rencontre bilatérale avec les ministres Svoboda et Rusnok

Dans l'après-midi, Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a eu de son côté des entretiens politiques avec son homologue tchèque Cyril Svoboda au Palais Czernin et avec le ministre du Commerce et de l'Industrie Jiri Rusnok. Il s'agissait de la première rencontre avec ces deux ministres depuis la mise en place du nouveau gouvernement tchèque.

Avec son homologue tchèque, Mme Polfer a d'abord abordé le sujet de l'élargissement de l'Union européenne. Le gouvernement tchèque attendait, en effet, avec impatience le contenu du nouveau rapport de la Commission sur l'état de préparation des pays candidats. Il avait tout à fait conscience des problèmes qui restaient encore à résoudre, notamment celui de la corruption. Dans ce contexte, des mesures concrètes étaient envisagées par le nouveau gouvernement de Vladimír Špidla. Mme Polfer et M. Svoboda ont également discuté du

Une visite guidée de la vieille ville de Prague en compagnie du bourgmestre Igor Nemeč, de la ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer, et du bourgmestre de Luxembourg, Nico Helming, figurait également au programme de la visite





A Prague, S.A.R. la Grande-Duchesse, accompagnée de l'épouse du président Vaclav Havel, a pu visiter un foyer pour personnes handicapées



sommet de l'OTAN qui se tiendrait les 21 et 22 novembre 2002 à Prague et dont l'organisation constituait un grand défi pour la République tchèque. En effet, après les inondations catastrophiques, un grand nombre de bâtiments était toujours inutilisable et les problèmes dans le domaine des transports publics subsistaient. En ce qui concerne la question irakienne, les deux ministres des Affaires étrangères partageaient les mêmes idées : le Conseil de sécurité devait être saisi et les conditions devaient être établies pour le retour des inspecteurs d'armes en Irak.

L'essor considérable des relations commerciales entre le Luxembourg et la République tchèque ces dernières années a été mis en avant lors de la rencontre de la ministre Polfer avec le ministre du Commerce et de l'Industrie Jiri Rusnok. Un grand nombre de sociétés luxembourgeoises sont installées en République tchèque et le pays est le premier partenaire commercial du Luxembourg pour ce qui est des pays candidats à l'adhésion.

Tout comme le président Havel, les interlocuteurs de Mme Polfer ont aussi exprimé leur gratitude vis-à-vis des Luxembourgeois pour leur solidarité lors des récentes inondations. L'aide financière luxembourgeoise allait revenir de façon ciblée au quartier Karlin, 8^e district de Prague, qui fut le plus dévasté par les crues et où

28.000 habitants étaient toujours privés de leur habitation. Cette nouvelle aide serait tout particulièrement destinée à la reconstruction d'une école primaire dans ce quartier. Soulignons que la Ville de Luxembourg, liée par un jumelage à la Ville de Prague, n'a pas non plus limité son aide aux simples messages de sympathies, mais a également fourni une aide financière de 50.000 €. De plus, le «Gala de solidarité» organisé par la Ville de Luxembourg en la Cathédrale de Luxembourg, a permis de collecter 16.000 €. Cette somme de 66.000 € était destinée à reconstruire, ensemble avec la Croix-Rouge, un foyer pour enfants handicapés.

Au courant de la matinée du 9 octobre 2002, le chef d'État a reçu consécutivement en audience le président du Sénat, M. Petr Pithart, le président de la Chambre des députés, M. Lubomír Zaorálek, ainsi que le Premier ministre tchèque, M. Vladimír Špidla, tandis que S.A.R. la Grande-Duchesse, accompagnée de l'épouse du président Vaclav Havel, visitait un foyer pour personnes handicapées. Une rencontre avec la communauté d'affaires tchèque figurait aussi au programme.



A Brno, le couple grand-ducal a visité l'église St Thomas, où il a déposé des fleurs sur la tombe du margrave Josse de Moravie qui fut le neveu de Charles IV



S.A.R. le Grand-Duc à l'Université de Prague

Au Karolinum, le chef d'État luxembourgeois s'est adressé en début d'après-midi aux étudiants de l'Université de Prague dans un discours intitulé *The Czech Republic and Luxembourg, A Unique Common European Destiny* (voir page 119).

En fin d'après-midi, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus au quartier Karlin, 8^e district de Prague. Ce quartier, encore fermé à la population, permet au couple grand-ducal de se faire une idée de l'envergure de la catastrophe. Il y a visité, en présence du bourgmestre de la ville de Prague et du maire du district, une école primaire et une maison de retraite.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont offert en début de soirée un dîner en l'honneur du président de la République tchèque et de son épouse à la résidence de l'ambassadeur du Luxembourg.

Visite de la ville de Brno

Le 10 octobre 2002, le couple grand-ducal a visité la ville de Brno, capitale de la Moravie du Sud. Après avoir été accueillis à la mairie de Brno, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus à la Cour constitutionnelle où ils ont rencontré les différents représentants. Le couple grand-ducal a aussi visité l'église St Thomas, où il a déposé des fleurs sur la tombe du margrave Josse de Moravie qui fut le neveu de Charles IV. Dans un discours, S.A.R. le Grand-Duc a souligné les liens historiques entre les deux pays et la région de la Moravie du Sud. Il a en outre souligné l'aspect de droit de la ville de Brno étant donné qu'elle est le siège de la Cour constitutionnelle. Le fait que la République tchèque ait décentralisé les institutions serait un bel exemple pour les autres pays de l'UE où la décentralisation des institutions n'est pas encore réalisée. S.A.R. le Grand-Duc Henri a ensuite remercié les autorités de la région de la Moravie du Sud et de la Ville de Brno pour leur accueil chaleureux et a conclu avec l'espoir que l'Orchestre philharmonique de Brno jouerait un jour à Luxembourg.

Avant de quitter la République tchèque, le couple grand-ducal a assisté à l'inauguration de l'exposition du photographe luxembourgeois Edward Steichen qui était présentée d'abord au Château du Špilberk à Brno et puis à Prague.



30 octobre-1^{er} novembre 2002



Monsieur le Premier
ministre Jean-Claude
Juncker en visite officielle en

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Du 30 octobre au 1^{er} novembre 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite officielle en Fédération de Russie. Il était accompagné par le ministre de l'Économie et ministre des Transports, M. Henri Grethen.

Point culminant de la visite a été la rencontre avec le président russe Vladimir Poutine au Kremlin. Jean-Claude Juncker a, par ailleurs, eu des pourparlers avec son homologue, le Premier ministre russe Mikhail Kasyanov, le ministre des Affaires étrangères Igor Ivanov, le Vice-Président de la Douma Vladimir Loukine ainsi que le Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie Sergey Mironov.



MM. Juncker et Grethen lors de l'accueil officiel à Moscou



M. Juncker en compagnie de M. Grethen
et de M. Igor Ivanov, ministre des Affaires étrangères russes

Compte tenu de la tragique prise d'otages dans le théâtre de Moscou, quelques jours avant la visite officielle de Jean-Claude Juncker en Russie, toutes les entrevues politiques ont été marquées évidemment de prime abord par le dossier tchéchène ainsi que par la question du terrorisme. Premier homme politique étranger en visite à Moscou après la prise d'otages, le Premier ministre luxembourgeois s'est rendu sur les lieux du drame afin d'y déposer une gerbe de fleurs en souvenir des victimes. «Cette visite a lieu à un moment douloureux pour la Russie. Les Luxembourgeois se sont sentis très proches du peuple russe et des victimes», a déclaré M. Juncker. «Nous condamnons avec véhémence ces actions terroristes qui hier ont frappé Moscou et qui demain peuvent frapper n'importe qui, à n'importe quel endroit.»

Concernant l'issue de la prise d'otages, le Premier ministre notait: «Il y a eu beaucoup de victimes. Mais nous savons tous qu'il aurait pu y en avoir beaucoup plus.» Se disant un «Européen atypique», le Premier ministre a précisé qu'il ne viendrait pas à Moscou «pour faire la leçon aux autorités russes et pour leur faire savoir comment ils auraient dû gérer la crise, parce que dans une situation de ce type, on ne peut faire que des erreurs».

L'entrevue du Premier ministre Juncker avec le Président Poutine au Kremlin – entrevue qui a duré plus longtemps que prévu – a permis de faire un large tour d'horizon des dossiers d'actualité politique internationale et européenne, évoquant au-delà des dossiers précédemment cités, le dossier de Kaliningrad, la crise irakienne et les relations UE-Russie.

Le dossier tchéchène

À l'issue de la rencontre avec le Président russe, le Premier ministre luxembourgeois a déclaré avoir tiré «un certain nombre de leçons» des événements tragiques de Moscou, la principale étant la nécessité de «redoubler d'efforts dans la lutte de la communauté internationale contre le terrorisme». Quant au dossier plus spécifique de la Tchétchénie, duquel Jean-Claude Juncker et Vladimir Poutine ont longuement discuté, le Premier ministre luxembourgeois, conscient de la «complexité du dossier» a souligné la nécessité de trouver une solution politique à cette crise. Il a par ailleurs précisé qu'il avait «l'impression qu'une solution politique (était) en cours». Aussi, lors d'une conférence de presse, le Premier ministre luxembourgeois a-t-il déclaré: «J'ai retenu de mes entretiens avec le Président de la Fédération, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères, que nos amis russes restent attachés à la recherche d'une solution politique et pacifique». En même temps, M. Juncker a condamné les interventions militaires en Tchétchénie qui seraient «contraires aux droits de l'homme».

Dans le dossier Kaliningrad, le Premier ministre Juncker a informé Vladimir Poutine des résultats des discussions menées lors du dernier sommet européen à Bruxelles. «La solution raisonnable voudra que nous respections le fait que la Russie ait une position particulière qui est parfaitement compréhensible. Mais nous respectons également les droits qui découlent de l'exercice par la Lituanie de sa souveraineté», dit M. Juncker. Par ailleurs, il y aurait la nécessité de veiller au respect des frontières extérieures de l'Union européenne.



Conférence de presse de M. Juncker
et de son homologue russe, M. Mikhail Kasyanov

Pour ce qui est de la crise irakienne, «nos positions sont proches», a précisé Jean-Claude Juncker. Le Premier ministre a pourtant dit à ce sujet lors d'une conférence de presse que tous ses interlocuteurs s'étaient montrés plutôt pessimistes quant à une éventuelle résolution commune des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

Au-delà des dossiers européens et internationaux évoqués au Kremlin avec le Président Poutine, le Premier ministre luxembourgeois a passé en revue, avec son homologue russe Mikhail Kasyanov, les «substantielles» relations bilatérales russo-luxembourgeoises dont les deux interlocuteurs se sont dits très satisfaits. Les échanges politiques se sont, en effet, multipliés ces derniers temps à tous les niveaux. Les deux interlocuteurs se sont prononcés en faveur d'un dialogue politique continu et renforcé entre la Russie et le Luxembourg.

Au niveau politique, les deux Premiers ministres ont ainsi convenu de signer un accord entre la Russie et le Luxembourg dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et ceci conformément à l'article 81 de l'accord de partenariat UE-Russie.

Échanges commerciaux

Le Luxembourg étant le dixième investisseur direct et le huitième investisseur industriel en Russie, les relations bilatérales sont importantes au niveau économique. Or, pour ce qui est des échanges commerciaux, «il nous reste encore beaucoup à faire pour corriger le niveau des échanges», a affirmé Jean-Claude Juncker qui considère le volume des échanges commerciaux comme insuffisant. Le Premier ministre russe a confirmé dans ce contexte que son gouvernement serait disposé à donner de nouvelles impulsions aux relations commerciales. Une entrevue visant à intensifier les échanges commerciaux était d'ores et déjà prévue entre les deux homologues. Le ministre du Transport luxembourgeois M. Henri Grethen a en outre convenu avec ses interlocuteurs de la création de commissions bilatérales chargées de stimuler les entrepreneurs russes et luxembourgeois dans la voie de nouveaux investissements hors frontières, visant à donner ainsi de nouvelles impulsions aux échanges commerciaux.



Rencontre avec M. Vladimir Poutine,
Président de la Fédération de Russie



MM. Juncker et Grethen après avoir déposé une gerbe de fleurs à la mémoire des victimes de la prise d'otages

Jean-Claude Juncker s'est également réjoui de la «coopération fructueuse russo-luxembourgeoise» mise en place dans le domaine de l'aérospatial. Le Premier ministre luxembourgeois a rappelé que d'ores et déjà 6 satellites luxembourgeois avaient été mis en orbite au moyen de lanceurs russes. D'autres lancements étaient en cours de préparation et le Luxembourg envisageait de lancer le satellite suivant de la société SES également à partir de la Russie.

Circulation aérienne

En matière de circulation aérienne, les deux homologues ont évoqué la question des normes communautaires, ses répercussions sur l'aviation russe et le problème consécutif à la limitation russe des survols aériens de la Sibérie, auquel se trouve confrontée la société Cargolux. En effet, suite au fait qu'un certain nombre d'appareils russes se sont vu interdire le survol de l'Union européenne en raison de leurs nuisances incompatibles avec les standards définis par Bruxelles, la Russie avait répondu en limitant, à son tour, le survol de ses territoires aux avions européens. Ces mesures ont depuis un certain temps d'énormes répercussions sur la société Cargolux qui doit faire de considérables détours lors de ses vols à destination de l'Asie. L'homologue russe s'est dit prêt à revoir le dossier en question afin de vérifier les possibilités en vue d'un éventuel assouplissement des mesures prises à l'encontre du Luxembourg.

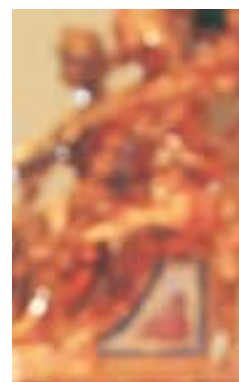
Dans le domaine culturel, M. Kasyanov a tenu à remercier Jean-Claude Juncker pour son initiative formulée au cours du Sommet européen de Stockholm, d'organiser le sommet UE-Russie en marge des solennités pour le tricentenaire de Saint-Pétersbourg. Jean-Claude Juncker y avait aussi invité les autres quatorze pays de l'Union européenne à contribuer activement à la célébration du tricentenaire par le financement de certains projets. Le gouvernement luxembourgeois s'est proposé de soutenir financièrement la restauration de deux anciens bâtiments au centre de Saint-Pétersbourg. Le Sommet UE-Russie est prévu en mai 2003 à Saint-Pétersbourg.

Rapatriement des archives de la «Grande Loge»

Autre sujet évoqué par la délégation luxembourgeoise lors des discussions avec le chef du gouvernement russe a été le rapatriement des archives de la «Grande Loge» à Luxembourg. Cette importante archive qui avait été confisquée à l'époque de la Deuxième Guerre mondiale par les Allemands, fut retrouvée par après à Moscou. Jean-Claude Juncker a pu obtenir un accord de principe de son homologue russe quant à la restitution de ce patrimoine. La question des créances du Luxembourg à l'égard de la Russie d'avant 1917 fut un aspect également évoqué lors de cette rencontre.



L'entrevue avec M. Poutine a permis de faire un tour d'horizon des dossiers d'actualité politique internationale et européenne



Le Premier ministre a également eu une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères Igor Ivanov. Les deux interlocuteurs ont fait un grand tour d'horizon des grands dossiers d'actualité politique. La question tchétchène y figurait à nouveau au centre des discussions, tout comme la question de Kaliningrad et la question irakienne.

Au-delà des rencontres politiques, la délégation luxembourgeoise a visité lors de son séjour à Moscou, le plus grand hôpital pédiatrique de la Fédération de Russie. Ce centre hospitalier comptant quelque 1.100 lits est spécialisé dans le traitement d'enfants atteints du cancer ou d'autres maladies graves et peut, grâce à l'aide du gouvernement luxembourgeois, avoir recours à un équipement moderne d'intervention. L'hôpital pédiatrique à Moscou est, en effet, au centre d'un projet luxembourgeois d'équipement de laboratoire, projet qui a été confié au CRP-Santé du Luxembourg.



M. Juncker lors de la conférence de presse à ITAR TASS



2-4 octobre 2002



Le Premier ministre
M. Jean-Claude Juncker
en visite officielle à

MALTE

Après avoir été accueilli avec les honneurs militaires à l'aéroport international de La Valette, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a débuté sa visite à Malte par des premiers entretiens avec son homologue maltais M. Edward Fenech Adami. Sujet dominant cette réunion de travail et de toutes celles qui allaient suivre, notamment avec le président de la République Guido de Marco, le ministre des Finances John Dalli et le chef de l'opposition socialiste Alfred Sant: la future adhésion de Malte à l'Union européenne et les questions y relatives.



Conférence de presse de M. Juncker et de son homologue maltais
M. Edward Fenech Adami



*M. Juncker a également été reçu
par le président maltais Guido de Marco*

Rappelons que le peuple maltais avait dit «non» à l'Europe en 1996 en amenant au pouvoir le parti qui était opposé à l'adhésion à l'Union européenne, ce qui avait eu comme conséquence que Malte avait été absente du processus d'élargissement lors du sommet de Luxembourg en décembre 1997. Les dirigeants actuels prévoient à la fin des négociations d'adhésion un référendum sur l'adhésion à l'Union européenne, ce qui a fait dire au Premier ministre luxembourgeois lors de la conférence de presse à l'issue de la réunion de travail avec le gouvernement du Premier ministre Edward Fenech Adami, que Malte ne bénéficierait pas d'une troisième chance, tout comme l'élargissement n'aurait pas lieu en cas de deuxième «non» irlandais.

Il est vrai que le gouvernement maltais était engagé dans un processus difficile dans la mesure où à ce stade des négociations un certain nombre de points de négociation semblaient poser problème. Jean-Claude Juncker a assuré le gouvernement maltais de l'appui du Luxembourg quant à la recherche de solutions aux problèmes qui se posaient. Dans ce contexte, le président Guido de Marco a exprimé son admiration devant la maîtrise dont le gouvernement luxembourgeois avait fait preuve lors de sa présidence de l'Union européenne de 1997 et il a remercié le Premier ministre de la stratégie arrêtée à l'époque en matière d'élargissement.



Signature par Mme Jacobs et M. Mugliett de l'accord de coopération dans le domaine de la jeunesse visant à promouvoir les rôles des organisations de jeunesse et leurs structures

Au cours de la matinée du 3 octobre, Mme Marie-Josée Jacobs a rencontré ses homologues du gouvernement maltais. Un accord de coopération dans le domaine de la jeunesse a été signé par la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et son homologue maltais M. Jesmond Mugliett. Cet accord prévoyait, entre autres, une étroite coopération entre les deux pays dans la mise en œuvre des actions européennes comme les échanges de jeunes ou le service volontaire. À cette fin, les liens entre les agences nationales en charge du programme «Jeunesse» seraient renforcés. Les deux partenaires ont convenu en outre la promotion conjointe de projets au sein d'EURO MED JEUNESSE.

Lors de sa visite à Malte, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a également rencontré le chef de l'opposition M. Alfred Sant.



12-14 novembre 2002



Le président
de la République slovaque,
M. Rudolf Schuster, en

VISITE D'ÉTAT À LUXEMBOURG

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, S.E.M. Rudolf Schuster, président de la République slovaque, et Mme Schusterova ont effectué une visite d'État à Luxembourg du 12 au 14 novembre 2002. Le couple présidentiel était accompagné de M. Eduard Kukan, ministre des Affaires étrangères, et de M. Ivan Simko, ministre de la Défense. Il s'agissait de la première visite d'État d'un président slovaque à Luxembourg.

Le 12 novembre, Rudolf Schuster et sa délégation ont été accueillis officiellement à la Place Guillaume II par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Après les honneurs militaires et la présentation des personnalités, le chef d'État de la République slovaque a déposé une couronne de fleurs devant le Monument national de la solidarité.



Accueil officiel de la délégation slovaque à la Place Guillaume II



Visite du Centre de Logopédie
par S.A.R. la Grande-Duchesse et Mme Schusterova

Ensuite, le président a reçu en audience au Palais grand-ducal le président de la Chambre des députés Jean Spautz avec qui il a évoqué la coopération bilatérale au niveau parlementaire, ainsi que le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer.

Mme Schusterova, accompagnée de S.A.R. la Grande-Duchesse, a visité en fin de matinée le Centre de logopédie. Pendant ce temps, les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense se sont réunis pour des entretiens à l'Hôtel St. Maximin. À l'ordre du jour des discussions figuraient essentiellement l'actualité politique européenne et internationale et plus particulièrement le dossier «élargissement» ainsi que le sommet européen de Copenhague. Les relations commerciales bilatérales furent aussi évoquées.

Après le déjeuner privé au Palais grand-ducal, le couple présidentiel et le couple grand-ducal ont été accueillis au Cercle municipal par le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Paul Helminger. Le président slovaque a l'intention de développer la coopération entre le Luxembourg et la Slovaquie au niveau des communes. Il a ainsi abordé ce sujet avec M. Helminger. Les deux hommes ont évoqué les jumelages possibles entre villes slovaques et luxembourgeoises. Les deux délégations se sont ensuite rendues au Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg pour une visite guidée.

Un dîner de gala offert au Palais grand-ducal par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du président de la République slovaque et de Mme Schusterova a clôturé cette première journée de visite (voir discours de S.A.R. le Grand-Duc page 138).

Le 13 novembre 2002, le couple présidentiel, accompagné du couple grand-ducal, s'est rendu au Château de Betzdorf pour une visite de la Société européenne des satellites (SES-Global). Cette visite a été suivie d'un déjeuner offert par le gouvernement luxembourgeois en l'honneur du couple présidentiel à la Salle des Glaces d'Echternach.

Lors du toast prononcé à l'occasion du déjeuner, Jean-Claude Juncker a souligné que «le Président slovaque est un homme courageux et le courage a toujours caractérisé son parcours. Il a su repositionner, avec talent et énergie, son pays sur l'échiquier international».

En effet, Jean-Claude Juncker s'est souvenu de son premier voyage officiel en Slovaquie en 1997. Celle-ci était alors un pays isolé. Candidate à l'adhésion à l'Union européenne et candidate à l'adhésion à l'OTAN, personne ne voulait à ce moment-là de la Slovaquie. Le Luxembourg par contre «l'avait voulue parce qu'il fallait faire une distinction entre le peuple slovaque et ses dirigeants».



Dîner officiel au Palais grand-ducal



À cette époque, Jean-Claude Juncker eut, outre des pourparlers avec les responsables politiques, des entretiens avec les opposants du moment dont certains sont devenus aujourd'hui Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et ce fut «le début d'une grande amitié», a précisé le chef du gouvernement luxembourgeois.

À l'époque aussi, le Luxembourg ne se rendait pas compte de la performance de ce pays qui le 1^{er} janvier 1993 était devenu un jeune État. Mais «sans la Slovaquie, l'Union européenne ne sera pas complète; j'aime la Slovaquie parce que les Slovaques sont comme nous», avant d'ajouter: «l'actualité est là pour l'illustrer, l'histoire est là pour le prouver».

Rudolf Schuster de son côté, a remercié le gouvernement luxembourgeois pour l'accueil chaleureux que lui et son épouse ont reçu de la part des autorités luxembourgeoises mais aussi de tous les Luxembourgeois lors de leur séjour à Luxembourg. Lors de son toast, il a tout particulièrement remercié le Premier ministre luxembourgeois pour son soutien lors des moments très difficiles que la Slovaquie a vécus.

«S'il est vrai qu'en 1997 nous avons un gouvernement dur qui préférerait parler de démocratie au lieu de l'appliquer et s'il est vrai aussi qu'à ce moment nous ne figurions pas parmi le groupe des pays candidats à l'Union européenne, ni de celui de l'OTAN, parce qu'il y avait absence de démocratie, le Premier ministre luxembourgeois nous a fait un signe d'amitié et ce geste nous a fait du bien», a expliqué Rudolf Schuster.

Le résultat des élections de 1998 a été confirmé en septembre 2002 et le Premier ministre Dzurinda continuera ses actions en vue de l'adhésion à l'Union européenne, a souligné le président de la République slovaque.

«Dans le passé, nous avons pu compter sur le soutien du gouvernement luxembourgeois et nous espérons pouvoir compter aussi sur ce soutien dans le futur», a conclu Rudolf Schuster.

L'honneur revint ensuite à la ville de Vianden d'accueillir le couple présidentiel et le couple grand-ducal pour une visite du Château médiéval et de la Maison de Victor Hugo.

Le Château de Septfontaines a ensuite servi de cadre pour la réception qu'ont offert le président Schuster et son épouse en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Le 14 novembre, le président de la République slovaque a visité en présence de S.A.R. le Grand-Duc le site de Profilarbed à Differdange. De leur côté, les deux Premières Dames se sont rendues au Rollingergrund pour visiter la manufacture de Villeroy & Boch.

En début après-midi, la visite d'État a pris fin avec la cérémonie de départ, Place Guillaume, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.



Visite de SES à Betzdorf

Conférence de presse de M. Juncker et de M. Schuster

À l'occasion de la visite officielle, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président Schuster ont tenu une conférence de presse conjointe le 13 novembre 2002. M. Schuster y a fait le bilan de ses entrevues avec des responsables politiques luxembourgeois. Il a en outre passé en revue avec le Premier ministre Juncker les sujets bilatéraux ainsi que l'adhésion future de la Slovaquie à l'Union européenne et à l'OTAN.

Le président Schuster a remercié d'emblée Jean-Claude Juncker pour l'accueil chaleureux réservé à la délégation slovaque. «Nous sommes venus dans la tranquillité parce que nous savons que nous avons en vous des amis», a noté le président.

M. Schuster a remercié le Premier ministre Jean-Claude Juncker, «une personne bien connue en Slovaquie», pour son soutien à la Slovaquie entre 1993 et 1997, lorsqu'elle luttait pour sa reconnaissance au niveau international - «au moment où nous en avons le plus besoin» - et pour son grand appui des efforts slovaques dans le contexte de l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN.

Adhésion à l'UE

Quant aux discussions autour de la date exacte de l'adhésion des pays candidats à l'Union européenne, MM. Juncker et Schuster ont souligné que celle du 1^{er} janvier 2004 resterait d'application. «Il faut respecter la dignité des pays candidats, respecter leurs sentiments», a dit le Premier ministre luxembourgeois. «Il s'agit d'une promesse d'ordre général. Par conséquent, la date du 1^{er} janvier 2004 sera maintenue», a signalé le président slovaque.

Pour ce qui est des conditions budgétaires et financières de l'élargissement, la question des aides directes dans le domaine de l'agriculture serait importante, mais ne serait «pas au centre de nos intérêts», estima M. Juncker. L'application en Slovaquie des mécanismes d'autorégulation serait tout aussi importante.

Audience de Mme Lydie Polfer
au Palais grand-ducal



Visite du
château de Vianden



MM. Juncker et Schuster
lors du déjeuner offert par
le gouvernement à Echternach

D'ailleurs, M. Juncker a estimé que la Slovaquie aurait tous les atouts pour mener à bien son adhésion à l'Union. «La Slovaquie est un fournisseur de stabilité dans la région. Sans la Slovaquie, l'Union européenne ne sera pas complète. Quoique jeune État, la Slovaquie est une grande nation», a conclu M. Juncker au sujet de l'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne.

De toute façon, l'Europe ne serait pas seulement une affaire qui concerne les banques, les entreprises et les ministres, ce serait surtout une affaire de tous les Européens, a signalé Jean-Claude Juncker. À l'avenir, les deux pays devraient favoriser une intégration européenne toujours plus poussée, afin d'éviter que l'Union européenne ne se transforme en zone de libre échange, concept «trop simpliste pour un continent qui reste compliqué».

Coopération bilatérale

Les deux hommes ont également évoqué les possibilités d'extension de la coopération bilatérale, qui, aux yeux de M. Schuster, serait plus facile après l'adhésion de son pays à l'Union européenne et à l'OTAN: «Nous serons des pays égaux. Jusqu'à présent, la Slovaquie est toujours un pays candidat», remarqua-t-il.

Le président slovaque a également exprimé la volonté de développer la coopération entre le Benelux et le groupe de Visegrad, dont font partie la République slovaque ainsi que la République tchèque, la Hongrie et la Pologne.

Dans le domaine économique, il s'agirait de favoriser les contacts entre les entreprises luxembourgeoises et slovaques. Selon Jean-Claude Juncker, les échanges commerciaux méritent d'être corrigés vers le haut. La balance commerciale entre les deux pays serait en faveur de la Slovaquie, qui constituerait par ailleurs le seul pays candidat avec qui le Luxembourg aurait une balance commerciale négative, preuve de la force de l'économie slovaque.

Dans le domaine culturel, notamment au niveau des arts et de la musique, il y aurait également de nombreuses possibilités pour élargir la coopération, souligna finalement le président slovaque.

Chroniques

■ D'ACTUALITE

Conseil européen de Copenhague

12-13 décembre 2002

Les 12 et 13 décembre 2002, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne se sont réunis au Conseil européen de Copenhague. Le Luxembourg y était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer.

Points proéminents à l'ordre du jour étaient l'élargissement de l'Union européenne ainsi que le mode de fonctionnement du Conseil à la lumière de cet élargissement.

«Un sommet historique»

Copenhague sera un «sommet historique», avait déclaré Jean-Claude Juncker dans un entretien avec un quotidien luxembourgeois, publié la veille du sommet «parce que nous assisterons enfin à la réunion entre l'histoire et la géographie européenne».

En effet, au niveau du dossier de l'élargissement, le Conseil européen a mis le point final aux négociations d'élargissement à dix pays: Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

«Le vieux continent a tourné une page de son histoire, pour en écrire une nouvelle, moins dramatique, plus belle, mais plus difficile que ce que l'émotion pourrait nous laisser croire», a constaté le Premier ministre luxembourgeois à l'issue du Conseil européen de Copenhague.

Les aspects financiers de l'élargissement étaient un point majeur à l'ordre du jour du sommet. Le jeudi soir, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé dans ce con-

texte les dernières propositions de la présidence danoise en la matière, notamment une enveloppe globale de 40,5 milliards d'euros pour la période de 2004-2006.

Lydie Polfer avait déjà affirmé en marge du Conseil Affaires générales, qui eut lieu les 9 et 10 décembre 2002 à Bruxelles, que le paquet financier proposé par la Présidence danoise serait «équilibré». «Nous pouvons vivre avec cette proposition», avait-t-elle noté. Copenhague a, en outre, décidé d'un «paquet» pour la Bulgarie et la Roumanie en vue de renforcer les perspectives d'adhésion de ces deux pays.

Enfin, pour ce qui est de la Turquie, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'évaluer en décembre 2004 – sur la base d'un rapport de la Commission européenne – les progrès réalisés par la Turquie au niveau des soi-disant critères de Copenhague établis en 1993.

Lors d'une rencontre du Premier ministre luxembourgeois avec la presse nationale et internationale qui eut lieu



Jean-Claude Juncker
avec le chancelier fédéral autrichien Wolfgang Schüssel

le 13 décembre 2002, en marge du sommet, Jean-Claude Juncker s'est félicité des deux grandes décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement au cours de la première journée du Sommet de Copenhague, notamment l'accord sur le paquet financier et l'accord quant à la Turquie.

Jean-Claude Juncker a remarqué dans ce contexte que sa crainte – exprimée à Seville – de voir le Sommet de Copenhague devenir un «sommet exclusivement consacré à la question de la Turquie» ne se serait pas confirmée dans la mesure où un accord a pu être trouvé rapidement. Jean-Claude Juncker s'est montré satisfait que cet accord témoignerait du «respect de la méthode communautaire» dont le Luxembourg a toujours été un ardent défenseur. Il s'inscrirait aussi dans la continuité, car la procédure proposée serait celle qui fut appliquée lors des précédents élargissements.

«L'Europe a besoin d'un visage qui puisse aussi s'exprimer»

Pour ce qui est du mode de fonctionnement du Conseil, il avait été décidé, lors de la réunion du Conseil européen de Séville en juin 2002, que la Présidence danoise devrait poursuivre la réflexion sur une adaptation de la fonction de Présidence de l'Union à une Europe élargie et présenter un premier rapport à ce sujet au Conseil européen de Copenhague.

Dans l'interview relative au Conseil européen de Copenhague, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'était exprimé au sujet du débat autour d'un président éventuel de l'Union européenne, en spécifiant que «l'Europe a besoin d'un visage qui puisse aussi s'exprimer» et que l'Europe n'avait pas du tout besoin «d'un figurant».

Rappelons dans ce contexte que les Premiers ministres du Benelux avaient finalisé le 4 décembre le mémorandum Benelux qui rejette formellement «la proposition tendant à la désignation du président du Conseil européen pour une longue durée en dehors des membres du Conseil européen». Le mémorandum propose une réforme qui maintiendrait le principe de la rotation au niveau du Conseil européen et des conseils spécialisés.

En marge de la réunion du Sommet de Copenhague, les chefs d'État et de gouvernement des quinze États membres se sont également réunis avec leurs homologues des pays candidats.



Lydie Polfer et les ministres des Affaires étrangères de Finlande Erkki Tuomioja et d'Allemagne Joschka Fischer

Amendements au projet de budget 2003

Novembre-décembre 2002

Après la présentation des amendements gouvernementaux au projet de budget 2003 à la commission du Budget et des Finances de la Chambre des députés, le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden a informé le public sur les nouveaux chiffres-clés du projet de budget via

une conférence de presse le 21 novembre 2002.

M. Frieden a tout d'abord rappelé que la pratique des amendements au projet de budget était un exercice de routine annuel et nécessaire, compte-tenu des variations conjoncturelles et prévisionnelles pouvant intervenir entre la présentation du projet de budget initial en été et les chiffres disponibles en automne.

	2002 Budget voté	2003 Projet de budget amendé	Variation en %
Budget courant			
Recettes courantes	5.935,2	6.305,3	6,24 %
Dépenses courantes	5.146,0	5.521,3	7,29 %
Excédents	789,2	784,0	...
Budget en capital			
Recettes en capital	42,0	44,4	5,71 %
Dépenses en capital	853,0	827,9	-2,94 %
Excédents	-811,0	-783,5	...
Budget total			
Recettes totales	5.977,2	6.349,7	6,23 %
Dépenses totales	5.999,0	6.349,2	5,84 %
Excédents	-21,8	+0,5	...

Pour le projet de budget 2003, M. Frieden a parlé d'une «situation particulière» en ce que les variations entre les prévisions conjoncturelles d'été et d'automne 2002 furent inhabituellement importantes. Même si le STATEC, la Commission européenne et l'OCDE tablent sur une croissance modeste pour 2003 au Luxembourg – autour de 2 % du PIB – force est de reconnaître que croissance il y aura et que le projet de budget devra en tenir compte.

Pour le Luxembourg cela est d'autant plus vrai que le gouvernement a mené une politique financière et budgétaire très prudente pendant les années fastes 2000 et 2001 en utilisant des plus-values budgétaires importantes pour alimenter la réserve budgétaire et la réserve des fonds spéciaux qui, à la fin de l'année 2001, totalisaient € 3,12 milliards.

Ces réserves, que le gouvernement a constituées en dépit de critiques massives de toutes parts, permettent aujourd'hui, a dit Luc Frieden, «de ne pas procéder à un revirement de la politique budgétaire à moyen terme».

En tenant compte des paramètres conjoncturel et financier à moyen terme, le gouvernement a ainsi décidé de réduire les prévisions au niveau des recettes budgétaires de € 119 millions et au niveau des dépenses de € 116 millions.

Pour ce qui est des recettes, le gouvernement prévoit des moins-values surtout au niveau de l'impôt sur le revenu qui est l'impôt le plus dépendant de l'évolution conjoncturelle (-€ 100 millions) et au niveau des impôts indirects (taxe d'abonnement, droit d'enregistrement) (-€ 115 millions). Des plus-values devraient être réalisées au niveau des acci-

ses (+€ 80 millions), surtout en relation avec des hausses des prix du tabac et au niveau de l'impôt sur la fortune (+€ 30 millions). S'y ajoute que de larges tranches de l'impôt sur les collectivités dû pour les années 2000 et 2001 seront payées au cours de l'année 2003, ce qui aura également un effet positif sur les finances publiques.

Les réductions des dépenses budgétaires concerneront essentiellement les dépenses qui sont liées directement à la conjoncture et au PIB. Ainsi, comme l'évolution conjoncturelle de seulement 2 % en 2003 aura pour conséquence que moins d'emplois seront créés au Luxembourg, la contribution de l'État à la sécurité sociale (pensions, maladie) devrait baisser de € 18 millions. Les dépenses prévues pour la coopération et la recherche, qui sont liées au PIB, maintiendront leurs pourcentages respectifs par rapport au PIB, mais le recul du PIB en 2003 entraînera une réduction des dépenses y relatives de € 14,3 millions.

Les dotations de différents fonds spéciaux d'investissement reculera de € 450 millions, tel qu'elles étaient prévues dans le projet de budget initial, à € 380 millions, ce qui n'aura qu'une faible incidence sur les réserves de ces fonds spéciaux d'autant plus que le gouvernement a suspendu deux projets de construction d'immeubles administratifs à Luxembourg-Ville, pour lesquels € 150 millions étaient inscrits dans le fonds spécial concerné. Au niveau du programme pluriannuel des dépenses en capital, le gouvernement confirme son engagement de réaliser les projets prévus pour une enveloppe financière globale de € 4,1 milliards, dont la moitié est à supporter par le budget de l'État.

Luc Frieden a également insisté sur la volonté du gouvernement de maintenir le niveau élevé des investissements publics prévu dans le projet de budget initial et qui se chiffre à € 787,4 millions, en augmentation de 31,1 % par rapport à 2002 et constituant 11,8 % des dépenses totales de l'État. Pour Luc Frieden «il est sage et nécessaire de maintenir nos investissements à ce niveau, faire le contraire serait donner un très mauvais signal à l'économie».

Le projet de budget 2003 amendé se présente ainsi comme suit: les recettes, en augmentation de 6,23 % par rapport au budget 2002, totalisent € 6.349.700.000 et les dépenses, en augmentation de 5,84 %, se chiffrent à € 6.349.200.000. Il est donc prévu que le budget 2003 clôturera avec un excédent de € 0,5 million.

Les paramètres financiers du Luxembourg restent sains, a expliqué enfin Luc Frieden. La dette publique de l'État se chiffre à € 697 millions, dont plus que la moitié figure déjà dans le fonds spécial de la dette publique et en avoirs bancaires, ce qui ramène le chiffre net à € 310 millions, 1,4 % du PIB. Cumulée avec les dettes des communes, la dette publique totale du Luxembourg s'élève à 5 % du PIB.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden présentent le projet de budget 2003 à la Chambre des députés

Suite à la présentation du projet de budget 2003 à la Chambre des députés par le rapporteur de la Commission du Budget et des Finances Emile Calmes (DP), le 4 décembre 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre du

Trésor et du Budget Luc Frieden ont donné des explications supplémentaires devant l'assemblée plénière du parlement, le 5 décembre 2002.

Le Premier ministre a d'abord dressé le bilan de l'évolution conjoncturelle des années 2001 et 2002 pour laquelle les prévisions internationales et nationales se sont révélées nettement plus optimistes que la réalité. La relance de la conjoncture européenne annoncée pour le deuxième semestre 2002 n'a pas eu lieu, les bourses n'ont jamais réussi à se redresser de manière significative au cours de l'année 2002 et la plus grande économie européenne, l'Allemagne, traversait alors des difficultés considérables avec toutes les conséquences que ce ralentissement pouvait avoir sur l'évolution conjoncturelle en Europe en général.

Tous ces éléments réunis font que le Luxembourg n'a pas pu échapper à un ralentissement de sa croissance économique, notamment au niveau du secteur financier. Cela implique des diminutions considérables au niveau des recettes provenant des taxes dépendantes de la conjoncture, tels la taxe d'abonnement et le droit d'enregistrement, de la TVA et enfin de l'impôt sur le revenu.

Or, pour le projet de budget 2003, le Luxembourg peut avoir recours aux effets amortisseurs au niveau des dépenses que lui procurent les réserves budgétaires et les réserves des fonds spéciaux d'investissement, prudemment constituées au fil des années fastes, surtout en 1999 et 2000, et en dépit de critiques de toutes parts.

«La maison ne brûle pas», a dit le Premier ministre, «et comme il n'y a pas le feu, nous pouvons nous permettre de garder la tête froide».



Jean-Claude Juncker devant la Chambre des députés

La situation actuelle confirme également que les réformes fiscales de 2001 et 2002 au niveau des personnes physiques et de 2002 au niveau des entreprises ont été salutaires. La demande intérieure a connu une stabilité considérable en dépit du ralentissement de la croissance économique.

Même si la situation est loin d'être dramatique, le gouvernement respectera une discipline stricte au niveau des dépenses courantes de l'État comme c'est d'ailleurs le cas depuis plus d'une décennie, les dépenses de personnel ayant été réduites de 24 % du budget en 1990 à 19 % en 2003.

Le contraire est vrai pour les dépenses d'investissement que le gouvernement entend faire évoluer de manière significative afin de donner une réponse conjoncturelle adéquate à la situation conjoncturelle actuelle. La hausse des dépenses d'investissement en 2003 est de 31 % par rapport au budget 2002.

La maîtrise des dépenses ne se fera pas au dépens du volet social, a con-

firmé Jean-Claude Juncker. Le gouvernement augmentera comme prévu le salaire social minimum de 3,5 % au 1^{er} janvier 2003, tout comme les pensions et rentes et le revenu minimum garanti. L'indexation automatique des salaires ne sera pas remis en question non plus.

Le chef du gouvernement a en outre lancé un appel aux députés de réfléchir une nouvelle fois si les décisions prises par la table ronde pensions étaient justes et viables. L'hypothèse de base que la croissance économique moyenne devrait être de 4 % jusqu'en 2050 afin de garantir le système actuel de rentes et pensions n'étant plus garantie, il ne serait que sage de commencer une telle réflexion.

Pour ce qui est de l'évolution future de l'économie luxembourgeoise, le Premier ministre a annoncé une poursuite, voire une intensification, des efforts de diversification des activités économiques tant au niveau du développement d'activités existantes qu'au niveau de l'implantation de nouvelles activités, tel le commerce électronique.

«Le Luxembourg», a dit le Premier ministre, «ne s'est jamais caché quand il s'agissait de relever des défis. Aujourd'hui nous sommes confrontés à un tel défi et avec le bon sens qui caractérise les Luxembourgeois, je suis confiant que nous saurons relever ce nouveau défi».

Pour le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden, le budget 2003 s'inscrit dans la logique de la tradition budgétaire luxembourgeoise. Cette tradition repose sur trois piliers : des finances publiques saines, l'encouragement de la croissance et de l'emploi ainsi que la solidarité et le service public.

Le ministre Luc Frieden a rappelé aux députés que les orientations budgétaires du gouvernement ne connaîtront pas de modifications immédiates mais s'inscrivent dans la programmation budgétaire pluriannuelle du gouvernement. Dès lors, les priorités de la politique gouvernementale ne souffriront aucun changement en 2003, même si le gouvernement estime qu'un contrôle minutieux des dépenses courantes en 2003 s'impose.

En guise de conclusion, Luc Frieden a qualifié le projet de budget 2003, d'un budget de «l'optimisme prudent». De l'optimisme parce que les prévisions conjoncturelles prédisent une relance économique pour le deuxième semestre 2003 et de la prudence afin de prévenir des dérapages difficilement réparables à l'avenir.

M. Jean-Claude Juncker commente la situation économique du Luxembourg

14 novembre 2002

À l'issue de la réunion du Comité de coordination tripartite du 14 novembre 2002, rassemblant le gouvernement, le patronat et les syndicats, le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker a commenté la situation économique luxembourgeoise. «La situation est d'une certaine gravité», a noté le Premier ministre, tout en soulignant que l'État luxembourgeois reste dans une situation confortable au niveau de sa politique budgétaire grâce à la politique budgétaire prudente et de bon sens des années précédentes, et notamment grâce aux réserves budgétaires qui ont pu être ainsi constituées.

Le Premier ministre a fait savoir que le gouvernement prévoyait une diminution des recettes fiscales de 270 millions d'euros pour 2002 et, si le ralentissement économique se poursuivait, de 260 millions d'euros pour l'année 2003.

Selon Jean-Claude Juncker, les raisons à l'origine du ralentissement économique résident dans le recul lié à la crise boursière et au ralentissement économique mondial très prononcé dans les pays limitrophes du Luxembourg.

Face à la situation actuelle, les partenaires sociaux auraient convenu de désormais essayer d'éviter toute erreur qui puisse provoquer un recul encore plus fort de la conjoncture. Un changement de cap au niveau de la politique budgétaire serait pourtant la mauvaise réponse dans les circonstances actuelles, a tenu à souligner le Premier ministre. Bien que certains légers ajustements du budget 2003 pourraient encore être effectués par le ministre du Budget Luc Frieden au cours de la semaine suivante, les lignes directrices du budget des recettes et des dépenses 2003 resteraient inchangées.

Le gouvernement remédierait à la situation du moment grâce aux recettes budgétaires encore ouvertes, notamment par une accélération de la



Les membres du gouvernement
lors de la réunion du Comité de coordination tripartite

perception des impôts dus par les entreprises, mais non encore rentrés dans les caisses de l'État. Le ministre du Budget, Luc Frieden, pratiquerait en même temps une surveillance stricte des dépenses afin d'éviter tout dérapage, le niveau des dépenses d'investissement resterait pourtant inchangé. Aucun changement ne serait prévu au niveau de la politique sociale du gouvernement, a également noté le Premier ministre.

Le moment serait venu de puiser dans les précieuses réserves que l'État aurait pu constituer dans les années précédentes et qui s'élèvent aujourd'hui à un montant de 2,6 milliards d'euros. Le Premier ministre a finalement conclu en soulignant qu'il restait confiant qu'il ne s'agirait «pas d'une situation à caractère continu», la santé financière de l'État permettant d'absorber les chocs de la conjoncture actuelle.

M. Jean-Claude Juncker, Mme Lydie Polfer et M. Charles Goerens au Sommet de l'OTAN

21-22 novembre 2002

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a représenté le Luxembourg au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN qui a eu lieu à Prague les 21 et 22 novembre. Il était accompagné par la ministre des Affaires étrangères, Mme Lydie Polfer, et le ministre de la Défense, M. Charles Goerens. Les résultats attendus du Sommet de Prague étaient une OTAN transformée, capable de faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis du XXI^e siècle.



Les représentants du Luxembourg au sommet de Prague : le Premier ministre Juncker, la ministre des Affaires étrangères Polfer et le ministre de la Défense Goerens

À l'ordre du jour du sommet se trouvaient plus spécifiquement les sujets suivants : une discussion autour des nouvelles menaces telles que le terrorisme et les armes de destruction massive, de nouvelles capacités militaires, l'élargissement de l'OTAN et le début de nouvelles relations.

Lors de la séance publique concernant la décision de l'élargissement de l'OTAN, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a apporté le soutien du Grand-Duché de Luxembourg aux sept pays candidats qui ont été invités à rejoindre l'Alliance, notamment l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Bulgarie et la Roumanie. «La décision que nous prenons aujourd'hui dans cette ville symbolique – en particulier pour le Luxembourg – est certes historique, mais elle est avant tout une décision juste», a déclaré le Premier ministre.

Jean-Claude Juncker a également souligné qu'il avait toujours considéré que les pays alliés avaient l'obligation d'intégrer ces pays dans

les structures de l'OTAN. Cela aurait été, en effet, l'objectif pour lequel les Alliés se seraient battus depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. «Les reliquats de cette guerre sont ainsi éliminés, reliquats qui ont paralysé nos forces et nos ambitions», a constaté le Premier ministre.

Le Premier ministre a également rappelé que, dès le sommet de Madrid en 1997, le Luxembourg avait soutenu un «élargissement généreux de cette alliance», dans le souci prioritaire de renforcer la stabilité et la sécurité dans la région euro-atlantique et de consolider l'OTAN. Jean-Claude Juncker a finalement remarqué que l'œuvre parachevée à Prague est non seulement celle de cette génération, mais «surtout celle de nos prédécesseurs qui n'ont jamais perdu courage. Je tenais à leur rendre hommage», a conclu le Premier ministre lors de son intervention en séance publique au Sommet de Prague.

Au cours de la séance de travail, le Premier ministre luxembourgeois

a souligné que l'approbation des grands principes de la transformation de l'OTAN validait en même temps la continuité du concept stratégique agréé lors du dernier Sommet de Washington. Il s'agit en l'occurrence des missions traditionnelles comme celle de la présence sur le Balkan. Parmi les nouvelles priorités figure en bonne place la lutte contre le terrorisme. Pour cela, l'OTAN se dote des capacités militaires et structurelles nécessaires, modernise les instruments indispensables à la lutte contre les nouvelles menaces, adapte ses structures administratives internes et renforce ses partenariats.

Le Luxembourg approuve cette politique de l'OTAN et est prêt à fournir l'effort nécessaire pour donner une expression concrète à ses engagements. Ceux-ci s'inscrivent dans une logique que Jean-Claude Juncker a qualifiée de «multinationale et collective».

Parlant des relations UE-OTAN, le Premier ministre a exprimé le souhait que les arrangements institutionnels décidés à Washington en 1999 et instituant la coopération avec l'UE se réalisent bientôt dans le respect de l'autonomie des deux organisations et avec l'objectif de se renforcer mutuellement. «Il faut que nous nous entendions sur l'essentiel», a précisé Jean-Claude Juncker.

Parlant du partenariat privilégié de l'OTAN avec la Russie, le Premier ministre a évoqué sa récente rencontre avec M. Poutine. Il s'est dit persuadé qu'il importe que le partenariat débouche sur une coopération pratique et des relations concrètes. D'après M. Juncker, le lyrisme ne serait plus de circonstance. Le Premier ministre a encore évoqué l'Ukraine qui, d'après lui, doit rester

un partenaire de choix, puisque la stabilité de celle-ci est un facteur important pour la sécurité en Europe.

Quant au Partenariat pour la Paix, il revêt, selon le Premier ministre, une importance cruciale pour la sécurité et la stabilité. Il a souligné dans ce contexte que le Luxembourg s'est engagé de façon plus active dans

les activités relevant de ce Partenariat, en ce qui concerne le déminage, la démilitarisation ou encore la réhabilitation de sites militaires, notamment en Géorgie et en Moldavie.

Pour M. Juncker, l'Alliance atlantique, pour parvenir à ses fins, doit faire preuve de beaucoup de cohérence dans son action et dans ses



Photo de famille au Sommet de l'OTAN



Le Premier ministre Juncker au côté du secrétaire général de l'OTAN Lord Robertson et du président de la République tchèque Vaclav Havel

relations entre partenaires. Cela exige selon lui «que nous parlions entre nous au lieu de parler de nous».

Conseil européen de Bruxelles

24-25 octobre 2002

Les 24 et 25 octobre, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ainsi que les ministres des Affaires étrangères se sont réunis à Bruxelles pour un Conseil européen dont les sujets majeurs ont été les questions de l'élargissement de l'UE et de Kaliningrad. Le gouvernement luxembourgeois était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer.

Lors du sommet de Bruxelles, les chefs d'État et de gouvernement se sont mis d'accord sur le financement de l'élargissement historique de l'Union européenne en 2004 à dix pays, grâce en particulier à un accord franco-allemand prévoyant un plafonnement des futures dépenses de la politique agricole commune (PAC) à partir de 2006.

En matière d'élargissement, le Conseil européen devait décider quels pays candidats pourraient conclure les négociations d'adhésion en 2002 sur la base des rapports réguliers de la Commission européenne pour l'élargissement qui ont été présentés le 9 octobre 2002. Dans les rapports réguliers, la Commission conclut que dix pays (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie) seront en mesure de remplir tous les

critères début 2004 et recommandait de conclure les négociations d'adhésion en 2002.

À Bruxelles, les chefs d'État et de gouvernement se sont ralliés aux conclusions et recommandations de la Commission selon lesquelles ces dix pays «remplissent les critères politiques et seront en mesure de remplir les critères économiques et d'assumer les obligations découlant de l'adhésion à partir du début de 2004». Les négociations d'adhésion seront menées à bien lors de la réunion du Conseil européen de Copenhague les 12 et 13 décembre 2002 et le traité d'adhésion sera signé à Athènes en avril 2003.

Le paquet financier, à proposer aux pays candidats lors des négociations d'adhésion, a également été discuté par les chefs d'État et de gouvernement. Ce paquet devra notamment fixer le montant total pour l'élargissement, la participation des pays candidats à la politique agricole commune (PAC), y compris l'aide di-

recte au revenu et l'aide totale aux Fonds de cohésion et aux Fonds structurels destinés aux pays candidats.

Lors du Conseil européen de Bruxelles, les chefs d'État et de gouvernement ont pris les décisions suivantes :

- l'engagement «de respecter le plafond de dépenses liées aux adhésions fixé pour les années 2004 à 2006» au sommet de Berlin ;
- des paiements directs seront introduits par paliers pour les nouveaux États membres : 25 % en 2004, 30 % en 2005, 35 % en 2006, 40 % en 2007. L'augmentation se fera ensuite par paliers de 10% pour atteindre 100 % en 2013 ;
- un plafonnement des dépenses de la politique agricole commune de l'UE pour la période 2007 à 2013, sur la base du montant de 2006, augmenté annuellement d'un maximum de 1 % pour tenir compte de l'inflation ;



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer au Conseil européen de Bruxelles

- des actions structurelles : les crédits d'engagement pour les fonds structurels et de cohésion à ajouter en raison de l'élargissement devraient s'élever à 23 milliards d'euros au total pour la période 2004-2006.

Lors d'une conférence de presse à l'issue du Conseil européen, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est félicité de l'accord intervenu sur le financement de l'élargissement. Cet accord aurait été nécessaire par respect des pays candidats afin de leur permettre d'adhérer à l'Union européenne en toute dignité. Sur la politique agricole commune, il y aurait des adaptations ponctuelles dans la période budgétaire actuelle (2002-2006), «mais la grande réforme de la PAC aura lieu en 2007», a estimé Jean-Claude Juncker. «Pour le Luxembourg, rien ne changera au niveau des aides agricoles directes d'ici 2006 et les politiques de développement rural ne seront pas touchées par cet accord, ce qui est bien pour le Luxembourg», a déclaré M. Juncker. Le rabais des Britanniques sur leur contribution au budget sera réexaminé en 2006, selon le Premier ministre. «Il est tout à fait évident que le chèque britannique et le montant des fonds structurels seront à nouveau soumis à examen lors des discussions que nous aurons en 2006 pour un échéancier 2006», a expliqué le Premier ministre.

Les Quinze ont cependant renoncé à discuter du pacte de stabilité par manque de temps, a expliqué le Premier ministre, qui avait demandé ce débat à l'ouverture des travaux du Conseil européen. Comme le débat sur le cadre financier de l'élargissement s'est prolongé tard dans l'après-midi «il m'a paru utile de demander à ce qu'on renonce à ce dé-

bat pour pouvoir le conduire en toute sérénité», a fait savoir le Premier ministre.

Jean-Claude Juncker a également précisé sa proposition de permettre à un pays de dépasser dans certaines circonstances la limite de 3% du PIB pour le déficit public qui est fixé par le traité de Maastricht. «Or, tout ceci pourrait se faire en étroite concertation, et avec l'accord unanime des partenaires de la zone euro, y compris sur la nature des dépenses envisagées», a-t-il déclaré.

Le Conseil européen devait également se pencher sur la question du transit entre la Région de Kaliningrad et d'autres parties du territoire russe lorsque les pays candidats introduiront au cours de l'année 2003 un régime de visas pour les citoyens russes, comme il a été convenu avec l'Union européenne. L'objectif est de trouver une solution globale qui puisse satisfaire toutes les parties.

Lors de la conférence de presse, Mme Lydie Polfer a fait savoir que les derniers détails y relatifs seraient fixés en décembre lors du Conseil européen de Copenhague. Il s'agirait notamment de trouver une solution qui satisferait à la fois la Lituanie et la Russie.

Le 24 octobre, avant l'ouverture du Conseil européen de Bruxelles, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer ont rencontré leurs homologues belges et néerlandais lors d'un Sommet Benelux.

Visite officielle de M. Charles Goerens en Grèce

3 octobre 2002

Les entrevues bilatérales entre M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire, de la Défense et de l'Environnement, et ses homologues grecs ont débuté le 3 octobre 2002 par une rencontre avec Mme Vasso Papandreou, ministre grec de l'Environnement, du Cadastre et des Travaux publics.

Lors de cet entretien, il a été question de la problématique du changement progressif du climat suite à la pollution et aux émissions de gaz carbonique provoquées par l'homme. L'approche à adopter en matière d'organismes génétiquement modifiés (OGM), plus particulièrement en ce qui concerne la politique d'embargo appliquée par l'UE vis-à-vis des États-Unis pour ce qui est de l'importation d'OGM, a également été abordée. La Commission européenne souhaiterait mettre fin à cet embargo tandis que le Luxembourg s'est jusqu'à présent, ensemble avec cinq autres États membres (France, Danemark, Grèce, Autriche, Italie) opposé à une levée d'embargo. Il semblerait néanmoins que l'Italie soit prête à y renoncer, ce qui aurait pour conséquence que les opposants à la libre importation d'OGM par les États-Unis en UE ne disposeraient plus de la minorité de blocage nécessaire pour arrêter le projet de la Commission.

Le ministre de l'Environnement luxembourgeois a à cette occasion réitéré sa conviction que les conditions préalables à une suppression de l'interdiction d'importation des

OGM des États-Unis sont, d'une part, la mise en place d'un étiquetage clair et précis qui informe les consommateurs sur la teneur en OGM des aliments qu'ils achètent, et, d'autre part, la fourniture de preuves, suite à des études et des analyses scientifiques détaillées, que les OGM ne peuvent en aucun cas mettre en danger l'environnement naturel suite à leur prolifération.

Des relations au beau fixe

Le deuxième événement officiel de la journée a été le dépôt par le ministre Goerens d'une gerbe devant le monument à la mémoire du soldat inconnu. Après cette commémoration, la délégation s'est rendue au ministère de la Défense. Le ministre de la Défense luxembourgeois y a été reçu par son homologue grec, M. Yannis Papantoniou, avec les honneurs militaires. Cette cérémonie de réception officielle fut suivie par un tête-à-tête d'un quart d'heure entre les deux ministres.

Les sujets abordés pendant la discussion qui a eu lieu entre les délégations par la suite étaient pour l'essentiel les suivants : l'élargissement de l'OTAN, le rapprochement OTAN-UE, la politique de défense de l'UE, le conflit chypriote, la crise irakienne, l'évolution de la situation dans les Balkans, les relations bilatérales Grèce-Luxembourg.

Les deux ministres ont exprimé des opinions largement similaires sur ces questions et ont constaté que les relations entre le Luxembourg et la Grèce sont très bonnes, voire excellentes. Ils ont tous les deux insisté sur l'importance du respect du droit international, des droits de l'homme et des principes démocratiques en matière de relations internationales.



Le ministre Goerens accueilli avec les honneurs militaires par son homologue Yannis Papantoniou

En ce qui concerne la question irakienne, ils étaient d'avis qu'il fallait agir avec détermination et fermeté, mais dans le respect du droit international et dans le cadre des institutions internationales (ONU) créées à cet effet. Le ministre de la Défense grec a encore une fois résumé la position de la Grèce en ce qui concerne le conflit chypriote. Il a rappelé que les Chypriotes grecs voulaient une Chypre unie avec deux communautés qui disposeraient d'une large autonomie dans certains domaines tandis que les représentants des Chypriotes turcs semblent favoriser une partition de l'île en deux États indépendants. Cette dernière option est évidemment inacceptable pour la Grèce.

Au niveau bilatéral, il a été question finalement de la question de l'intégration future de citoyens grecs dans l'armée luxembourgeoise. La Grèce ne voit aucun inconvénient à ce projet du Luxembourg qui projette d'accepter à l'avenir des soldats provenant d'autres pays de

l'UE parmi les membres de son armée. Cette discussion a été suivie d'une conférence de presse et d'un déjeuner de travail qui a permis d'approfondir encore davantage les liens entre les deux pays.

Enfin, M. Goerens a rencontré le ministre grec délégué aux Affaires étrangères et au Développement, M. Andréas Loverdos. La Grèce investit 0,2 % de son PIB dans l'aide au développement (Luxembourg : plus de 0,7 %) et s'est fixée comme but d'augmenter ce taux à 0,3 % jusqu'en 2006 (Luxembourg : 1 %).

L'aide au développement grecque va pour une grande partie vers les pays voisins des Balkans et contribue donc aussi à stabiliser et à pacifier cette région qui est d'une importance capitale pour la Grèce. Les deux ministres étaient d'accord pour dire que l'existence d'une bonne gouvernance et de structures démocratiques étaient des critères essentiels pour le choix des pays bénéficiaires de l'aide au développement et ils ont par ailleurs discuté des

voies qu'on pourrait explorer pour permettre à l'avenir à la Grèce et au Luxembourg de coopérer sur certains projets dans le domaine de l'aide au développement.

Visite de travail à Luxembourg de M. Shimon Peres, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'État d'Israël

21 octobre 2002

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'État d'Israël M. Shimon Peres a effectué le 21 octobre 2002 une visite au Luxembourg. Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et par la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer. Les relations bilatérales, la situation politique internationale ainsi que le conflit au Moyen-Orient ont figuré à l'ordre du jour des discussions.

Lors d'une conférence de presse conjointe des deux ministres des Affaires étrangères, Mme Lydie Polfer a relevé d'emblée le bon déroulement des entrevues: «Nous avons parlé de problèmes difficiles à un moment difficile, et ce de manière ouverte, honnête et amicale».

La ministre luxembourgeoise a réitéré la position de l'Union européenne relative à la situation au Moyen-Orient, à savoir la fin des tensions. Seule une solution politique négociée par les deux États concernés et soutenue par la communauté internationale serait à même d'apporter la paix à cette région. Dans ce contexte, Lydie Polfer s'est prononcée en faveur d'une solution de deux États.



La ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer accueille son homologue israélien Shimon Peres

Le Vice-Premier ministre Shimon Peres a également apprécié la bonne conduite des entrevues. Ayant exposé son évaluation de la situation au Moyen-Orient au cours des entretiens, M. Peres a estimé lors de la conférence de presse que la seule solution au conflit serait l'arrêt des efforts militaires. «Si les Palestiniens arrêtent les actions terroristes, nous nous retirerons des territoires occupés», a affirmé M. Peres. Israël, en occupant les territoires palestiniens, ne ferait rien d'autre que de défendre la vie de ses propres citoyens.

Au sujet du rôle des autorités palestiniennes, le ministre israélien estima qu'elles «n'ont pas pris les mesures nécessaires à la résolution du conflit, contrairement à ce qu'elles avaient promis». Le leader de l'autorité palestinienne Yasser Arafat, de son côté, ne serait plus accepté à la table des négociations, ni par les États-Unis, ni par Israël. D'après M. Peres, une réforme du système palestinien s'imposerait: «il faut arrêter ce *one-man show*».

M. Peres acceptait lui aussi la solution de deux États. D'après lui, Israël aurait tout fait pour trouver une solution pacifique au conflit: l'argent des autorités palestiniennes a été débloqué, les frontières ont été ouvertes aux travailleurs palestiniens et des colonisations illégales ont été détruites. Il reviendrait maintenant aux autorités palestiniennes d'assumer leurs responsabilités.

La visite de M. Peres s'est inscrite dans le cadre du conseil d'association UE-Israël qui a eu lieu le même jour dans le cadre du conseil Affaires générales et Relations extérieures à Luxembourg.

Visite à Luxembourg de M. Recep Tayyip Erdogan, président du Parti de la Justice et du Développement turc

29 novembre 2002

Dans le cadre de sa tournée des capitales européennes, le président du parti turc de la Justice et du Développement (AKP) Recep Tayyip Erdogan s'est rendu le 29 novembre 2002 à Luxembourg. Il fut accueilli par le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker et la ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer au Château de Senningen.

Lors d'une conférence de presse conjointe à l'issue de leur entretien en tête-à-tête et d'une réunion élargie aux deux délégations, Jean-Claude Juncker s'est montré satisfait de la visite au Luxembourg de Monsieur Erdogan, «un ambassadeur idéal de la Turquie en marche vers l'Union européenne». «La vocation européenne de la Turquie ne fait pas de doute», a estimé le Premier ministre. Elle ferait partie d'un long processus entamé il y a plusieurs décennies.

Lors du sommet européen de Copenhague les 12 et 13 décembre 2002, les Quinze devaient décider de manière consensuelle dans quelle mesure les récents progrès réalisés par la Turquie seraient pris en compte pour la bonne poursuite de son processus d'adhésion à l'Union européenne, a estimé le chef du gouvernement luxembourgeois, tout en ajoutant que Copenhague doit devenir un Helsinki «plus». Rappelons que lors du Conseil européen de Helsinki en décembre 1999, le statut de «pays candidat» avait été conféré à la Turquie.

Selon le Premier ministre luxembourgeois, il reviendrait aux Quinze de se mettre d'accord à Copenhague sur un ensemble de mesures qui devraient correspondre tant aux attentes de la Turquie qu'aux inquiétudes et attentes des États membres. L'Union européenne devrait adopter une attitude constructive à l'égard de la Turquie. Des discussions à Copenhague devrait se dégager un cadre de référence clair pour un début des négociations relatives à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

Les réformes législatives en Turquie témoigneraient en tout cas de la volonté du pays de faire des efforts allant dans ce sens. Tout de même, «certains progrès seront encore nécessaires», a estimé Jean-Claude Juncker.

«Nous voulons que les négociations commencent le plus rapidement possible», a noté de son côté Recep Tayyip Erdogan à la suite des entretiens qu'il a qualifiés de «constructifs et positifs». Il espérait qu'une

date précise pour le début des négociations serait fixée en décembre à Copenhague.

«Le gouvernement turc est en train de préparer un plan d'action pour combler les lacunes. Le gouvernement est déterminé à éliminer les manquements le plus vite possible», a conclu Recep Tayyip Erdogan.

À la suite de ses entrevues au Luxembourg, le président du parti de la Justice et du Développement s'est rendu à La Haye pour rencontrer les autorités néerlandaises.

Visite officielle à Luxembourg du chancelier d'Autriche M. Wolfgang Schäussel

24 octobre 2002

Le 24 octobre 2002, le chancelier autrichien Wolfgang Schäussel a effectué une visite officielle à Luxembourg. Il fut accueilli avec les honneurs mi-



Conférence de presse du Premier ministre Juncker et du président du Parti turc de la Justice et du Développement (AKP), M. Erdogan, à droite la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer



Accueil du chancelier Schüssel à la Place Clairefontaine

litaires par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Place Clairefontaine. Lors de leur entrevue, les deux hommes ont discuté du prochain Conseil européen et de questions bilatérales.

Dans le contexte du financement de l'élargissement de l'Union européenne, Jean-Claude Juncker a exprimé le souhait de voir un rapprochement des différentes positions à Bruxelles. Et aux deux chefs de gouvernement d'ajouter: «Nous devons tout faire pour arriver à un consensus à Bruxelles, afin de pouvoir clôturer les négociations avec les candidats lors du sommet de Copenhague en décembre 2002».

Le cadre budgétaire de l'UE serait de toute façon établi jusqu'en 2007, en tenant compte des nouveaux membres. Ce n'est qu'en 2006 que les négociations, notamment sur le financement du volet agricole pourront commencer, ont estimé MM. Juncker et Schüssel. Des questions de financement se poseraient par ailleurs aussi dans d'autres domaines. Le Premier ministre a rappelé le sujet

du rabais britannique, sujet relancé quelques jours auparavant par le président français Jacques Chirac.

De toute façon, le financement de l'élargissement aurait un prix correct pour l'Union. Aux dires de M. Schüssel, il faudrait calculer 20 euros par tête par an pour l'Autriche, et ce «pour garantir la paix et la stabilité dans la région». Selon Jean-Claude

Juncker, même si l'élargissement revenait plus cher que prévu, il y aurait toujours une marge suffisante pour assurer son financement.

Les nouveaux pays membres de l'Union européenne ne devraient en aucun cas finir en partenaires de deuxième classe, a affirmé M. Schüssel. Il importait à ce dernier de finaliser les négociations puisque de toute façon, l'élargissement «est une *win-win situation* et ne doit pas être réduit à une question d'argent».

Wolfgang Schüssel a rappelé dans ce contexte que c'était sous présidence autrichienne que les négociations avec les candidats à l'adhésion avaient commencé il y a quatre ans. Et «nous serons davantage concernés par l'élargissement que les autres pays puisque l'Autriche fait frontière commune avec quatre pays candidats». D'un point de vue économique, des pays candidats comme la République tchèque et la Hongrie, qui affichent des taux de croissance de 2% en moyenne par



«Il n'y a pas de problèmes bilatéraux entre le Luxembourg et l'Autriche», a affirmé le chancelier Schüssel lors de sa visite

an, apporteraient un impact considérable à cette région.

Autre sujet abordé par M. Juncker et M. Schüssel: l'avenir de l'Europe. À leur avis, les institutions européennes devraient être renforcées, tout en simplifiant et en rendant leur fonctionnement plus transparent.

Enfin, les deux hommes ont regretté la manière dont le pacte de stabilité et de croissance a été débattu au cours des semaines précédentes, en insistant notamment sur le fait que la stabilité des finances publiques resterait le pilier absolu de l'Union économique et monétaire.

En fin de matinée, le chancelier autrichien fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. Après le déjeuner officiel, offert par Jean-Claude Juncker en l'honneur de son hôte au Château de Senningen, la délégation autrichienne s'est rendue à la Chambre des députés. L'entrevue en tête-à-tête avec Jean Spautz, président de la Chambre, a été suivie d'une réunion avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.

Accident d'un avion Luxair

6 novembre 2002

Le 6 novembre 2002, un avion de type Fokker 50 de la compagnie aérienne Luxair en provenance de Berlin (vol régulier LG9642/LH2420) s'est écrasé à l'approche de l'aéroport du Luxembourg près de Niederaanven. L'accident a fait 20 morts et deux blessés graves, le plus grave incident dans l'histoire aéronautique du Luxembourg.

Dès l'annonce de l'accident, le ministre des Transports Henri Grethen,

le ministre de l'Intérieur Michel Wolter, accompagnés du directeur de la Protection civile Léon Ahnen et du directeur de la Police grand-ducale Pierre Reuland, en présence aussi du directeur général de Luxair, M. Christian Heintzmann, ont tenu une conférence de presse conjointe. «Notre première pensée va évidemment vers les victimes et leurs proches», a dit d'emblée le ministre des Transports Henri Grethen.

Le ministre de l'Intérieur Michel Wolter a confirmé lors de la conférence de presse que parmi les 22 personnes à bord 15 étaient de nationalité allemande, cinq de nationalité luxembourgeoise et deux de nationalité française.

Au cours de la journée, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter et le ministre des Transports Henri Grethen ainsi que S.A.R. la Grande-Duchesse se sont rendus sur les lieux de l'accident. Vu le nombre élevé de victimes allemandes, le ministre des

Transports allemand Manfred Stolpe est arrivé au Luxembourg en début de soirée.

Le soir du 6 novembre, le Premier ministre Jean-Claude Juncker en compagnie de S.A.R. la Grande-Duchesse, du ministre des Transports Henri Grethen et de son homologue allemand Manfred Stolpe se sont recueillis dans la Chapelle Ardente à la Vieille Eglise de Roodt-Syr.

Le lendemain de l'accident, les membres des familles des victimes sont arrivés à Luxembourg. Ils ont été pris en charge dès leur arrivée par le groupe permanent d'encadrement psycho-traumatologique mis en place par le ministère de la Famille.

Une cérémonie interconfessionnelle a eu lieu par la suite dans l'Eglise paroissiale de Roodt-Syr en présence de LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, du président de la Chambre des députés, du Premier ministre et de plusieurs autres membres du gouvernement ainsi que du



Le ministre des Transports Henri Grethen, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter (à sa gauche) et le directeur général de Luxair, M. Christian Heintzmann (à sa droite), lors de la conférence de presse conjointe

ministre allemand des Transports Manfred Stolpe.

Il s'agissait d'un service oecuménique «extrêmement émouvant», selon les propos du ministre allemand Manfred Stolpe. Celui-ci a tenu à remercier dans ce contexte LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse pour leur présence aux côtés des familles des victimes. Il a également remercié les autorités luxembourgeoises pour leurs grands efforts dans le contexte de cette catastrophe et la grande chaleur humaine portée à l'égard des familles des victimes.

Henri Grethen, pour sa part, a précisé que la première priorité des autorités luxembourgeoises serait désormais de trouver la raison à l'origine de cet accident aérien afin d'éviter qu'une telle catastrophe ne se reproduise. «Pour l'instant, cela ne fait aucun sens de spéculer sur les raisons de cet accident», a ajouté M. Grethen.

En signe de deuil, le gouvernement luxembourgeois a décidé de mettre les drapeaux en berne les 8, 9 et 10 novembre 2002. Lors d'un service funèbre interconfessionnel célébré le 10 novembre 2002 en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, plus de mille personnes se sont associées au deuil des familles des victimes de l'accident.

En souvenir des victimes de l'accident, le ministre des Transports Henri Grethen a participé le 13 novembre 2002 à un service oecuménique en la *Kaiser-Wilhelm-Gedächtnis-Kirche* à Berlin.

Les travaux de la commission d'enquête ont été organisés dans le respect des dispositions de l'Annexe 13 à la Convention de l'Organisation

de l'Aviation Civile Internationale. Elle s'appuyait sur les moyens et experts du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEA) français. Les Pays-Bas participaient à l'enquête en tant qu'Etat constructeur de l'avion. L'Allemagne qui déplorait de nombreuses victimes avait dépêché des observateurs. Pour autant que de besoin, des ingénieurs et des pilotes de l'exploitant LUXAIR, du constructeur de l'avion Fokker et des différents constructeurs des sous-ensembles de l'avion avaient par ailleurs été sollicités. Selon le Parquet, l'enquête technique et l'enquête judiciaire se coordonnaient de manière étroite, dans le respect de leurs procédures et de leurs objectifs respectifs.

Les éléments disponibles quelques jours après l'accident ne permettaient toutefois pas encore de déterminer les circonstances exactes de l'accident. Selon l'expert judiciaire le rapport d'expertise finale ne serait pas prêt avant septembre 2003.



M. Grethen et M. Stolpe lors du service interconfessionnel à Berlin

Regard sur

LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

PREMIER MINISTRE

M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker au Churchill Symposium à Zurich

10 octobre 2002

Chaque année, le *Churchill Symposium* est l'occasion de rappeler le fameux discours prononcé en septembre 1946 par Winston Churchill à l'université de Zurich. Dans ce discours intitulé *Let Arise Europe*, l'ancien Premier ministre britannique avait alors lancé un appel pour une unité européenne vivant en liberté et en paix.

C'est dans ce cadre que, le 10 octobre 2002, Jean-Claude Juncker a prononcé un discours intitulé *Scheidewege in Europa* (L'Europe à la croisée des chemins) au «Zunfthaus zur Meisen» à Zurich. En présence du conseiller fédéral suisse Joseph Deiss, du ministre président serbe Zoran Djindjic et de Lord Jenkins, ancien président de la Commission européenne, ancien chancelier de l'Échiquier, président de l'Université d'Oxford et président de la *Royal Society of Literature*, Jean-Claude Juncker assumait le rôle d'invité et d'orateur d'honneur de cette soirée.

Le *Europa-Institut Zürich* organise depuis 1996, en collaboration avec l'Institut suisse d'études internationales et le Consulat britannique de Berne, cet événement lors duquel des personnalités publiques s'expriment sur l'avenir de l'Europe devant un auditoire de choix. L'ancien chancelier allemand Helmut Kohl, l'ancien président français et actuel président de la Convention Valéry Giscard d'Estaing, ainsi que de nombreux

hommes politiques britanniques et suisses se sont déjà prêtés à cet exercice.

Dans son discours (voir page 130), Jean-Claude Juncker a rappelé le visionnaire qu'était Winston Churchill. Celui-ci avait déjà professé en 1947, lors d'un discours tenu à La Haye, que le projet européen qui avait été entamé en Europe de l'ouest serait un jour mené à bien en Europe de l'est. «Les grands visionnaires se sont en fin de compte révélés comme les vrais réalistes», en a conclu le Premier ministre. Jean-Claude Juncker s'est longuement attardé sur la signification de l'élargissement pour le continent européen. En effet, «nous ne réunissons pas seulement des États, mais surtout des hommes aux destins, aux rêves et aux espoirs les plus divers». Aussi les perspectives du continent européen seraient-elles désormais plus gaies qu'elles ne l'étaient par le passé, a présagé Jean-Claude Juncker en insistant sur l'aspect pacificateur de l'élargissement.

Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a invité les Européens à se rendre compte du «moment historique» et de la «chance extraordinaire» de voir désormais «la géographie européenne rejoindre à nouveau l'histoire européenne». Jean-Claude Juncker s'est également prononcé en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Il s'est ensuite vigoureusement opposé à l'idée de sanctionner la Suisse dans le contexte du dossier fiscal, tout en soulignant qu'il faudrait plutôt privilégier le dialogue et les contacts au niveau des relations helvético-européennes.

En marge de cette manifestation, le Premier ministre luxembourgeois a également eu une entrevue avec M. Joseph Deiss, Conseil fédéral suisse en charge des relations extérieures, afin de discuter de sujets d'intérêt commun.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker
en discussion avec le conseiller fédéral suisse Joseph Deiss

M. Jean-Claude Juncker s'exprime devant la *Konrad-Adenauer-Stiftung*

9 octobre 2002

Le 9 octobre 2002, répondant à l'invitation du bureau européen de la *Konrad-Adenauer-Stiftung* situé à Bruxelles, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a prononcé, en tant qu'invité d'honneur, un discours de principe portant sur l'intégration européenne intitulé «Wir wachsen mit Europa» (Nous grandissons avec l'Europe - voir page 122).

Près de 600 invités - dont des personnalités telles que Jacques Santer, ancien président de la Commission européenne et représentant du Premier ministre à la Convention sur l'avenir de l'Europe, Wilfried Martens, ancien Premier ministre de la Belgique, Hans-Gert Pöttering, chef de file du Groupe PPE-DE au Parlement européen, et Christian Wulff, Président adjoint de la CDU - s'étaient rassemblés dans la salle de bal du Concert Noble à Bruxelles, lieu de ralliement pour la noblesse créé en 1785 par le Duc Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine d'Autriche. Le discours de Jean-Claude Juncker a porté sur les thèmes européens actuels : l'élargissement de l'Europe, l'euro, la politique économique et monétaire ainsi que la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Se référant aux rapports présentés la veille par la Commission européenne sur l'état d'avancement des négociations d'élargissement de l'Europe, Jean-Claude Juncker a débuté son discours par un hommage à l'ancien président de la Commission, Jacques Santer, en le qualifiant de quelqu'un qui a «de grands mérites dans l'accomplissement de cette avancée historique». En citant la



M. Juncker et Christian Wulff de la CDU

phrase de Winston Churchill «Nous commençons à l'Ouest ce que nous terminerons à l'Est», le Premier ministre luxembourgeois a tenu à souligner l'importance historique de la veille.

D'après M. Juncker, grandir avec l'Europe signifierait bientôt bien plus que le simple fait d'appartenir à une unité territoriale croissante de 455 millions d'habitants. De là la mise en garde du Premier ministre : «Si nous ne saisissons pas la chance de l'élargissement vers l'Europe centrale et l'Europe de l'est, cette formidable occasion ne se représentera plus». Il regretta également que l'élargissement soit accompagné d'une discussion sur les contributeurs nets au budget de l'UE. «Comment évaluer le coût d'une heure de guerre et d'une heure de paix ?», a-t-il répondu aux détracteurs d'une Europe élargie.

Jean-Claude Juncker a qualifié l'euro d'élément d'identification qui servirait à un plus grand rapprochement en Europe, tout en regrettant que personne ne prenne la responsabilité d'expliquer les vrais avantages de

l'euro. Ainsi, Jean-Claude Juncker s'insurgea contre les critiques prononcées à l'égard de la monnaie unique «alors que nous savons pertinemment bien que l'euro est une des aventures les plus réussies de l'Après-Guerre».

En ce qui concerne la polémique sur le Pacte de stabilité et de croissance, le Premier ministre regretta que certains États aient un comportement quelque peu cavalier à l'égard du pacte. «Le Pacte de stabilité n'est pas un jouet!». Toutefois, il pourrait très bien souscrire à la proposition de la Commission européenne de reporter de 2004 à 2006 l'objectif de l'équilibre budgétaire. En effet, d'après Juncker, ce qui compte c'est l'engagement supplémentaire de réduire le déficit structurel de 0,5% par an. Il serait toutefois regrettable que la France ne s'y applique qu'en 2004 alors que les autres États membres s'y attelleront dès 2003. Il serait tout aussi regrettable que les pays qui ont prôné pendant des années une politique financière saine se retrouvent à présent de l'autre côté de la barrière. «Si nous voulons vraiment avancer, nous devons trouver

une coordination plus accrue entre les politiques financière et économique», expliqua le Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois, tout en ajoutant que l'idée de la France d'une «gouvernement économique» ne serait pas un concept viable dans le monde globalisé actuel.

D'après Jean-Claude Juncker, l'Europe a besoin tous les dix ans d'un nouveau projet pour continuer de grandir. C'est pour cette raison qu'après l'euro et l'élargissement vers l'Est, le prochain grand projet de la politique européenne sera une politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Jean-Claude Juncker a plaidé pour que la PESC, surtout l'aide au développement, prenne toute son importance, ce qui faciliterait également la démarche d'améliorer l'idée que se font les jeunes Européens de l'Europe. Donc il serait logique que la Convention aille «d'un pas déterminé vers la communautarisation de la PESC». «Je me refuse à la doctrine de l'intergouvernementalité. À long terme, nous serions condamnés à l'immobilisme!» Sans plus de communautarisation l'Europe court le danger, d'après Juncker, de revenir au stade d'une simple zone de libre échange.

En ce qui concerne la réforme des institutions européennes et des travaux de la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe, Jean-Claude Juncker s'est exprimé en ces termes: «Les institutions ne sont pas une fin en soi, mais ont des objectifs politiques qu'ils doivent servir». La question de savoir comment les différentes institutions pourraient mieux fonctionner entre elles devrait donc être réglée dans la dernière phase des travaux de la Convention. Le Premier ministre mit également en garde devant une discussion entre grands et petits États au sein de la

Convention. Cela vaudrait mieux pour le continent européen que les grands et petits États prennent le même chemin.

Pour conclure, Jean-Claude Juncker déclara que l'agenda européen du moment serait dominé par une peur existentielle avant d'ajouter: «Si nous ne résolvons pas les problèmes maintenant, nous ne pourrons plus le faire dans une Union européenne de plus en plus élargie».

Le bureau européen de la Fondation Konrad Adenauer organise depuis 3 ans ce rendez-vous annuel lors duquel des personnalités reconnues prennent position sur des sujets d'actualité devant un parterre de spectateurs trié sur le volet. L'ancien président fédéral Roman Herzog, le Premier ministre espagnol José Maria Aznar et la présidente de la CDU Angela Merkel ont assumé ce rôle lors des trois rendez-vous précédents.

Visite à Luxembourg du président de la Convention européenne, M. Valéry Giscard d'Estaing

16 octobre 2002

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu le 16 octobre 2002 le président de la Convention européenne, M. Valéry Giscard d'Estaing, pour un échange de vue sur les travaux de la Convention à l'Hôtel de Bourgogne. Cette entrevue a été suivie d'une rencontre avec la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, en présence du secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Walter Schwimmer.

Les discussions concernant les travaux de la Convention se sont poursuivies lors d'un déjeuner de travail

que le gouvernement a offert en l'honneur du président de la Convention européenne au Château de Senningen. Les conventionnels luxembourgeois ont également assisté à ce déjeuner de travail.

Lors des pourparlers politiques, le président de la Convention a fait le tour d'horizon de l'état d'avancement des travaux de l'élaboration d'une constitution pour l'Europe. Les *hearings* étaient terminés et les différentes propositions des États membres étaient alors à l'examen.

Des résultats avaient pu déjà être trouvés sur deux points. D'abord, il y avait un accord quasi-général sur le fait que l'Union européenne devrait avoir une personnalité juridique. Cette dernière devrait être unique, se substituant donc aux personnalités des communautés, d'un côté, et de l'Union européenne, de l'autre.

Ensuite, un autre résultat des travaux entrepris a été celui de dire qu'il faut un contrôle politique et juridictionnel de l'application du principe de subsidiarité. Le principe de subsidiarité serait contrôlé avant par un contrôle politique par les Parlements nationaux et après par le contrôle juridictionnel de la Cour de Justice européenne.

En vue du Conseil européen suivant, le président de la Convention allait présenter la semaine suivante un premier schéma du futur traité constitutionnel. Il paraissait d'ores et déjà évident que cette architecture ne comprendrait pas la réponse à toutes les questions et que la Convention poursuivrait son travail.

Tenu par un calendrier très important, le président estimait que les travaux seraient terminés pour l'été 2003 et a souhaité en outre que les propositions soient dans un état d'acheminement pour que la CIG

(Conférence intergouvernementale) qui suivrait, soit relativement brève. Ceci permettrait au calendrier européen de se dérouler de façon harmonieuse jusqu'aux élections européennes de 2004.

Interrogé sur l'idée d'un président de l'Union européenne, Valéry Giscard d'Estaing estimait qu'il fallait d'abord arrêter la rotation de la présidence. Elle avait certes un sens dans une Union peu nombreuse, mais en vue du prochain élargissement et avec la perspective de 25 États membres, la gestion deviendrait de plus en plus difficile. Il en résultait qu'un État membre se verrait confier la présidence tous les 12 ans et demie et, par conséquent, il ne pourrait y avoir une continuité dans l'action d'un État qui a la présidence. D'autre part, le fait d'avoir des priorités définies tous les six mois serait un élément de déstabilisation du système. Valéry Giscard d'Estaing a en outre tenu à préciser que la majorité des dirigeants de l'Union européenne s'étaient exprimés en faveur de l'arrêt du système de rotation. Quant au choix propre du président, Valéry Giscard d'Estaing a estimé qu'il reviendrait au Conseil européen de choisir lui-même, dans un premier temps, le futur président du Conseil européen.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker partageait l'idée qu'il faudrait réfléchir à d'autres choses en vue d'une Union européenne élargie. Il suivit en outre le président dans son idée de fixer d'abord les éléments de contenu avant d'aborder les éléments institutionnels. Par contre, il a exprimé des réserves quant à l'idée de l'élection d'un président par le Conseil européen tant qu'il ne connaîtrait pas le périmètre exact de ses pouvoirs, de ses compétences et de ses attributions.



Le Premier ministre Juncker et le président de la Convention européenne Giscard d'Estaing lors de leur conférence de presse au Château de Senningen

Interrogé sur l'idée de la communautarisation de la PESC, Jean-Claude Juncker a précisé que l'intergouvernemental aura toujours pour conséquence que les gouvernements s'expriment avant de s'être vus. Le gouvernement précède l'intergouvernemental. Il s'agit par conséquent de réfléchir au bon usage de l'intergouvernemental pour aboutir un jour au communautaire. Le chef du gouvernement luxembourgeois n'était pas en faveur de l'idée que la Convention ou le nouveau traité ferment définitivement la voie au passage de l'intergouvernemental vers le communautaire.

Le président de la Convention a tenu à préciser à ce propos que le Conseil européen n'est pas une réunion de gouvernements mais qu'il s'agit d'une institution européenne. Par contre, le Conseil n'a ni l'outil ni le réflexe de la politique extérieure commune.

Un premier progrès au niveau de l'instrument a en effet été réalisé avec la mise en place du Haut Re-

présentant, réalisé par le traité d'Amsterdam. Il importe à présent d'analyser pourquoi ce progrès important n'a pas suffi à assurer l'unité de la politique extérieure et de sécurité. Selon Valéry Giscard d'Estaing, il faudrait certainement accroître le rang international du Haut Représentant, revoir le mandat qu'il a reçu du Conseil européen et lui ouvrir un espace d'initiative plus grand. L'idée serait de développer progressivement les instruments et le réflexe européen.

Monsieur le Premier ministre Juncker au Finanzmarktforum de la Deutsche Bank

23 octobre 2002

Le 23 octobre, le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker était l'invité d'honneur du *Luxemburger Finanzmarktforum*, organisé pour la 11^e fois dans les locaux de la *Deutsche Bank* Luxembourg S.A.

Lors de son discours intitulé «Der Euro-4 Jahre danach», le Premier ministre a passé en revue les discussions du moment concernant divers sujets, tels que le pacte de stabilité et de croissance, l'harmonisation fiscale ou encore la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Constatant un certain antagonisme et une certaine nervosité dans les discussions autour du pacte de stabilité, Jean-Claude Juncker a tenu à rappeler que l'idée d'un tel pacte, suite aux décisions de créer une union économique et monétaire, ne relevait pas du romantisme mais d'une crainte réelle qu'un relâchement des efforts des pays membres de l'union économique et monétaire en termes de stabilité pourrait intervenir en période de morosité conjoncturelle. «Nous avons», a dit M. Juncker, «promis à nos citoyens que l'euro serait aussi fort que le furent les monnaies nationales les plus fortes et que la stabilité de la monnaie unique serait garantie».

Les discussions actuelles vont, selon le Premier ministre, dans la mauvaise direction. Dans la lecture luxembourgeoise du pacte de stabilité il était toujours acquis que des éléments de flexibilité existent, notamment en ce qui concerne une réaction adéquate aux aléas de la situation conjoncturelle. Ainsi, le report de la date, jusqu'en 2006, à laquelle les budgets nationaux devront être en équilibre ou excédentaires ne constitue pas un vrai problème, compte tenu de l'engagement de tous les pays, sauf un, de réduire leur déficits structurels de 0,5 point de pourcentage par rapport au PIB à partir de 2003. Le chef du gouvernement luxembourgeois a toutefois critiqué l'attitude de la France qui a décidé unilatéralement de ne réduire ses déficits structurels qu'à partir de 2004.

Encore faudrait-il savoir, a demandé M. Juncker, si la France réduira ou non ses déficits structurels de plus de 0,5 point à partir de 2004 pour être au rendez-vous de l'équilibre budgétaire en 2006.

Partant de ce fait, le Premier ministre a de nouveau insisté sur la nécessité de plus en plus apparente d'une coordination des politiques économiques et budgétaires digne de ce nom. «Pire encore», dit M. Juncker, «nous assistons pour le moment à une très dangereuse tendance vers la renationalisation des politiques économiques et financières». Un tel scénario est toutefois catastrophique pour la crédibilité de l'Europe en général et de l'euro en particulier. Pour Jean-Claude Juncker, il eût été d'ailleurs préférable que les 12 ministres des Finances des pays de la zone euro prennent la décision unanime de permettre à certains pays de dépasser temporairement le seuil du déficit de 3% tout en s'engageant à réduire leurs déficits structurels, que d'être confrontés à la situation où un pays décide simplement de ne pas respecter ses propres engagements. «Si j'étais président de la Commission», a dit Jean-Claude Juncker, «et que je revendiquerais des compétences exclusives en matière de coordination des politiques économiques, je me serais d'abord penché sur le cas précis d'un pays qui ne respecte pas ses engagements, plutôt que de réclamer plus de flexibilité pour le pacte de stabilité». Et d'ajouter: «Réclamer de la flexibilité pour le pacte est très bien, encore faut-il savoir comment le faire».

Dans cet ordre d'idées, le Premier ministre a avancé l'idée de faire évoluer l'Eurogroupe en une vraie formation formelle du Conseil avec un président élu par ses membres

pour trois ou quatre ans qui partagerait avec la Commission européenne le droit d'initiative en matière de coordination des politiques économiques et financières. Une telle formation permettrait, surtout après l'élargissement de l'Union européenne, d'éviter que les pays membres de la zone euro aient à accepter des décisions du Conseil Écofin qui pourraient aller à l'encontre de leurs intérêts ou des intérêts de la monnaie unique. Comme l'union économique et monétaire relève de la responsabilité des membres de la zone euro, Jean-Claude Juncker estima que ces pays devraient être mis en mesure de prendre des décisions formelles les concernant. Le Premier ministre a d'ailleurs suggéré que la Convention sur l'avenir de l'Europe et la conférence intergouvernementale qui suivrait, se penchent également sur cette question.

Concernant les discussions sur l'harmonisation fiscale en Europe, notamment la fiscalité de l'épargne, Jean-Claude Juncker a plaidé pour un retour au réalisme. Devant le refus manifeste de la Suisse de considérer l'adoption de l'échange automatique d'informations sur les revenus de l'épargne à partir de 2010 / 2011 et les incertitudes concernant la position de l'administration américaine dans ce dossier, le Premier ministre estimait que la recherche d'une autre solution était devenue inéluctable, surtout si on considère que cette autre solution existait depuis le 1^{er} décembre 1997, quand la présidence luxembourgeoise du Conseil avait fait adopter, à l'unanimité, l'idée du modèle de coexistence, qui laisse le choix aux pays membres de procéder à un échange d'informations avec d'autres pays ou pour les pays qui ne voudront pas de cet échange d'informations de prélever une retenue à la source sur les



M. Jean-Claude Juncker lors de son discours au Finanzmarktforum

revenus des capitaux. Ce modèle qui tient compte des spécificités et intérêts des uns et des autres, serait opérationnel en peu de temps. Jean-Claude Juncker n'a d'ailleurs pas exclu qu'une évaluation des avantages et désavantages des deux systèmes pourrait intervenir entre 2003 et 2010/2011 et que le Conseil pourrait dès lors réouvrir le dossier à la lumière de cette évaluation.

Avant l'ouverture du *Luxemburger Finanzmarktforum*, M. Juncker a reçu le 22 octobre 2002, pour un entretien en tête-à-tête, le président du comité de direction de la *Deutsche Bank*, le Dr. Josef Ackermann. M. Ackermann a succédé en 2002 au Dr. Rolf-E. Breuer à la présidence du comité de direction. Il est en outre président du *Group Executive Committee* de la *Deutsche Bank*.

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker invité de l'émission Impuls

10 novembre 2002

Le 10 novembre 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker était l'invité de l'émission Impuls intitulée «Quel sera le rôle du Luxembourg au sein des Etats-Unis d'Europe?», diffusée sur RTL Télé Lëtzebuerg. Les participants au débat étaient, outre M. Juncker, Mme Viviane Reding, commissaire européenne de l'éducation et de la culture, M. Robert Goebbels, député au Parlement européen, M. Ben Fayot, membre de la Convention européenne, M. Gast Gybérien, membre adjoint de la Convention et Mme Colette Flesch, ex-ministre des Affaires étrangères.

En gros, les discussions tournaient autour des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne: le traité constitutionnel, la présidence de l'Union européenne et l'abandon éventuel du système de la rotation de la présidence du conseil de l'Union européenne.

Le Premier ministre y a exprimé son opposition quant à la dénomination «Etats-Unis d'Europe», expression qui pourrait donner l'impression d'une volonté de faire disparaître les nations, ce qui ne serait pas le cas. Jean-Claude Juncker préférerait garder l'expression actuelle «Union européenne» ou à la rigueur revenir à l'ancienne expression «Communauté européenne». Il a toutefois critiqué que toute la discussion en relation avec la recherche d'une nouvelle dénomination pour l'Europe ne ferait que cacher l'absence «bien prononcée» d'idées en général en la matière.

De même toute la discussion autour d'un éventuel président du Conseil européen ne ferait que dévier des vraies discussions à mener au sein de l'Union européenne.

Le Premier ministre luxembourgeois pourrait se familiariser, disait-il, avec l'idée d'un Président, si celui-ci coïncidait avec la personne du Président de la Commission européenne et disposait de pouvoirs dans tous les domaines tant au niveau du droit d'initiative qu'au niveau de l'exécution.

Dans le contexte de l'idée de l'abandon consécutif du système de rotation des Présidence du Conseil européen, Jean-Claude Juncker a évoqué la possibilité de répartir, sous cette hypothèse, la présidence sur plusieurs personnes, tout en admettant toutefois qu'un tel système ne servirait pas non plus à favoriser la transparence et la lisibilité de l'Union européenne. Dans les domaines les plus significatifs tels que l'économie, les finances, l'agriculture ou encore l'emploi, la présidence des Conseils pourrait être assurée pendant trois à quatre ans par une seule personne, capable d'y mener une politique, tandis que dans tous les autres domaines, le système de rotation pourrait être maintenu.

MM. Jean-Claude Juncker et Rolf Hochhuth lauréats du *Cicero-Rednerpreis 2002*

15 novembre 2002

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker est le lauréat du prix du meilleur orateur politique du *Cicero-Rednerpreis 2002*, décerné le 15 novembre par la maison d'édition allemande *Fachverlag für Kommunikation & Management*.

Le Premier ministre s'est vu décerner la distinction dans le cadre d'une cérémonie qui s'est déroulée dans le centre de congrès du *Wasserkwerk Bundeshaus Bonn*, l'ancien bâtiment parlementaire de Bonn, en présence de plusieurs centaines d'invités. Le discours en l'honneur du lauréat a été tenu par le professeur Gert Ueding, qui est le président de la chaire de rhétorique de l'Université de Tübingen. Le jury a notamment relevé comme exemplaire le discours tenu le 26 mars 2000 par le Premier ministre devant la Chambre des métiers de Düsseldorf.

Le professeur Gert Ueding a notamment relevé l'engagement du Premier ministre pour «un grand public éclairé et responsable». Jean-Claude Juncker réussirait à «communiquer la complexité et la diversité du monde au grand public, grâce à un langage vigoureux et plastique». Aux dires du professeur de rhétorique de l'Université de Tübingen, le lauréat concevrait son savoir comme une «dette portable» et le mettrait, au moyen de la rhétorique, au service d'une collectivité démocratique.

En conférant cette distinction à Jean-Claude Juncker, le jury honorerait «un grand orateur de la politique européenne, un adversaire catégorique de la flagornerie, lui-même



Jean-Claude Juncker, lauréat du prix du meilleur orateur politique du *Cicero-Rednerpreis 2002*

un maître des mots sobres, mais personnels, de l'argumentation à la fois différenciée et concrète». Les discours du Premier ministre feraient preuve du réalisme d'un pragmatisme politique combiné avec les grandes perspectives qui sont celles d'un homme d'État souverain, qui comprend l'idée de l'Europe comme l'espace naturel de l'homme travailleur.

Dans son discours de remerciement (voir page 134), Jean-Claude Juncker a caractérisé le dilemme auquel il est confronté quand il tient des discours à l'étranger où il doit communiquer, comme tous les Luxembourgeois, dans le parler de ses voisins, soit l'allemand ou le français. «Quand je tiens des discours en allemand à Berlin, il m'arrive qu'on me dise que personne ne réfléchit tellement à l'allemand que moi, tandis qu'à Paris, en tenant des discours en français, on constate une certaine mentalité allemande», a signalé le Premier ministre. Mais, ce serait surtout «le langage du cœur» qui lui est cher.

Depuis 1994, la maison d'édition allemande *Fachverlag für Kommunikation & Management* décerne le prix du meilleur orateur Cicero-Rednerpreis avec l'objectif de promouvoir l'art rhétorique en tant qu'élément indispensable de notre culture et de notre démocratie. Parmi les lauréats précédents figuraient les hommes politiques Kurt Biedenkopf et Lothar Späth ainsi que l'auteur et le critique littéraire allemand Marcel Reich-Ranicki.

Parmi les autres lauréats de 2002 se trouve Rolf Hochhuth, un des auteurs dramatiques les plus célèbres du théâtre allemand, qui se voit décerner le prix du meilleur orateur dans la catégorie culture et médias.

M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker devant la *Europäische Stiftung für den Aachener Dom* à Aix-la-Chapelle

16 novembre 2002

Le 16 novembre 2002, Jean-Claude Juncker a tenu à Aix-la-Chapelle un discours intitulé «Europa an der Kreuzung» à l'occasion de la réunion annuelle du conseil d'administration de la *Europäische Stiftung für den Aachener Dom*, dont le Premier ministre assume le patronage depuis 1995.

Dans son discours (voir page 140), le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est exprimé en faveur d'une «nouvelle logique continentale du partage équitable». Quatre semaines avant que les chefs d'État et de gouvernement, réunis à Copenhague, prennent la décision sur l'adhésion de dix pays de l'Europe centrale et orientale à l'UE, Jean-Claude Juncker a déploré les méfiances du grand public face à l'élargissement. En constatant que «la volonté de réformer, la capacité de réformer et les performances des réformes sont plus soutenues là-bas que chez nous», le Premier ministre a rendu hommage aux «énormes efforts réalisés jusqu'à présent par les pays candidats».

Mais la «logique du partage équitable» s'applique non seulement à l'Europe, mais également aux pays en voie de développement. Le Premier ministre a ouvertement critiqué le manque d'effort des grands États membres de l'Union européenne en matière de coopération au développement et a relevé le rôle exemplaire que jouent, dans ce domaine, les petits pays comme la Norvège, le Danemark, la Belgique, les Pays-

Bas et le Luxembourg. Jean-Claude Juncker constate que «la cécité pour les soucis et la détresse d'autrui est en train de s'aggraver».

En faisant référence au pacte de stabilité et de croissance, le Premier ministre critique: «On ne peut pas se prendre des libertés dans l'interprétation du pacte de stabilité à sa propre guise ou en fonction des échéances électorales. En remettant en question la stabilité de l'euro, nous risquons de compromettre les projets européens.»

Au lieu de se perdre dans des discussions peu fructueuses, il importerait de relever davantage l'importance de l'intégration européenne, qui, selon Jean-Claude Juncker, est essentiellement une question de paix. Des décisions comme celles à prendre lors du Conseil européen de Copenhague sont toujours des questions de guerre et de paix. «L'Europe est une affaire de cœur!», s'est exclamé le Premier ministre tout en précisant qu'il faudrait éviter d'appliquer uniquement une approche rationnelle à l'Europe.

Jean-Claude Juncker a également abordé la question de la présidence de l'Europe. Son opinion: «Il ne suffit pas de donner un visage à l'Europe. Il faut que ce visage puisse aussi s'exprimer et donner son avis».

En matière de politique étrangère et de sécurité commune, Jean-Claude Juncker était catégorique: «Ni Moscou, ni Washington, ni Pékin ne prêteraient une oreille attentive à une voix d'un Européen qui ne parle que pour soi-même». Et se demandant si Berlin, Paris et Londres ont bien compris ce message, il continua: «Aujourd'hui, sans l'Union européenne, aucun État européen ne jouit de grandeur».

Finalisation du mémorandum Benelux avant le Conseil européen de Copenhague

4 décembre 2002

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et ses homologues belge et néerlandais, Guy Verhofstadt et Jan Peter Balkenende, se sont réunis le 4 décembre 2002 à Bruxelles, sous présidence belge, pour un Sommet Benelux. À l'ordre du jour figuraient la préparation du Conseil européen de Copenhague et notamment la finalisation du mémorandum Benelux qui «formule des propositions concrètes sur l'architecture institutionnelle de l'Union».

Dans le mémorandum, le Benelux se prononce en faveur d'une «architecture efficace et démocratique» avec des institutions communes «fortes». Les trois pays, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas ne sont «pas favorables à la création de nouvelles institutions», mais entendent mettre l'accent davantage sur des «institutions existantes plus efficaces», sans rendre l'architecture institutionnelle plus complexe.

Dans ce contexte, les trois Premiers ministres ont convenu qu'il faudrait renforcer la Commission comme garante de l'intérêt commun et moteur de l'intégration. Ce renforcement devrait être non seulement de nature institutionnelle, mais également se montrer au niveau des compétences. Aussi le Benelux plaide-t-il en faveur d'un «renforcement du rôle de la Commission dans la surveillance du Pacte de stabilité et de croissance».

Le Benelux souhaite par ailleurs confirmer «la fonction stratégique du Conseil européen» comme organe d'impulsion nécessaire au développement de l'Union.

Pour ce qui est de la réforme de la Présidence du Conseil, le mémorandum rejette «la proposition tendant à la désignation du président du Conseil européen pour une longue durée en dehors des membres du Conseil européen» et propose une réforme qui maintiendrait le principe de la rotation au niveau du Conseil européen et des conseils spécialisés.

Le Conseil Affaires générales (CAG) et le Conseil Relations extérieures devraient par contre absolument être présidés par la Commission, notamment le Président de la Commission en ce qui concerne le CAG et par le Haut Représentant aux Relations extérieures pour ce qui est du Conseil Relations extérieures.

Par ailleurs, le Benelux tout en étant déterminé à renforcer les «moyens permettant aux parlements des États membres d'exercer leur contrôle sur leurs représentants au Conseil», rejette l'idée d'une création d'un Congrès des peuples européens qui ne ferait «qu'ajouter à la complexité institutionnelle de l'Union européenne sans apporter une plus-value à la situation actuelle».

Tournée des capitales d'Anders Fogh Rasmussen, président en exercice du Conseil de l'UE

6 décembre 2002

Dans le cadre de sa tournée des capitales, le président en exercice du Conseil de l'Union européenne, Anders Fogh Rasmussen, a eu une entrevue avec le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker au Château de Senningen. Les deux chefs de gouvernement ont discuté essentiellement du dossier de l'élargissement qui constituerait



Jean-Claude Juncker et Anders Fogh Rasmussen
lors de la conférence de presse

le principal point à l'ordre du jour du sommet de Copenhague.

Lors de la conférence de presse conjointe, Anders Fogh Rasmussen a tenu à remercier Jean-Claude Juncker pour l'approche constructive du gouvernement luxembourgeois et son soutien à la présidence danoise. Quant au «grand dossier de l'élargissement», Anders Fogh Rasmussen a affirmé que des progrès substantiels ont été réalisés à ce niveau, tout en précisant qu'il espérait encore «trouver des solutions quant aux problèmes techniques, voire plus spécifiques qui subsistent encore dans l'un ou l'autre dossier» afin qu'une décision finale puisse être prise à Copenhague.

Pour ce qui est du paquet financier, le chef du gouvernement danois a expliqué que des offres individuelles ont été proposées aux dix pays candidats. Alors que les pays candidats estimeront que ces offres ne correspondraient pas encore à leurs attentes, certains États membres de l'Union européenne estimeront tout au contraire que ces offres seraient

trop généreuses, a précisé Anders Fogh Rasmussen.

Selon la présidence danoise ces paquets seraient cependant tout à fait équilibrés et constitueraient une bonne base pour les négociations la semaine suivante. Anders Fogh Rasmussen s'est montré convaincu qu'un compromis pourrait être trouvé sur la base de ces nouvelles propositions. «Cet élargissement sera un moment historique dans l'histoire de l'Union européenne et nous ne devons pas rater cette chance unique sinon l'élargissement sera reporté pour plusieurs années», a conclu Anders Fogh Rasmussen.

Jean-Claude Juncker, de son côté, a confirmé que le gouvernement luxembourgeois était satisfait des travaux de la présidence danoise. Le chef du gouvernement luxembourgeois s'est en outre montré très optimiste à ce qu'un compromis qui donne entière satisfaction à tous les partenaires soit trouvé à Copenhague.

À l'ordre du jour des discussions figurait aussi le dossier de la Turquie. Selon Anders Fogh Rasmussen, la Turquie devrait être traitée comme tous les autres pays candidats et être informée d'une date pour commencer les négociations d'adhésion à partir du moment où elle remplirait les critères politiques. Le président en exercice du Conseil de l'Union européenne s'est dit conscient que cette position n'était pas partagée par tous les États-membres. Après sa tournée des capitales qu'il terminerait à Athènes, il évaluerait tous les avis et les suggestions obtenus et ferait sur cette base une proposition adéquate à Copenhague.

Autres

Visite à Luxembourg de M. Guénady Seleznev, président de la Douma d'État de l'Assemblée de Russie
7 octobre 2002

Le Premier ministre Juncker reçoit Lord Jenkins, ancien président de la Commission européenne
9 octobre 2002

Haute distinction mongole pour Jean-Claude Juncker, Premier ministre
14 octobre 2002

M. Jean-Claude Juncker sur le tournage de *Os immortais* à Lisbonne, en compagnie du président portugais M. Jorge Sampaio
19 octobre 2002

Dennis Hastert, président de la Chambre des représentants du Congrès américain, en visite à Luxembourg
04-06 décembre 2002

Signature d'un avenant à la Convention belgo-luxembourgeoise contre les doubles impositions
11 décembre 2002

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer rencontre Colin Powell à Washington

4 octobre 2002

La rencontre entre les chefs de la diplomatie américaine et luxembourgeoise devait en premier lieu poursuivre et approfondir les consultations menées entre les ministres européens des Affaires étrangères et Colin Powell en marge de l'Assemblée générale des Nations unies début septembre 2002. Ainsi, les grands sujets de l'actualité internationale tels que la lutte contre le terrorisme et son financement, la Cour pénale internationale, l'attitude vis-à-vis de l'Irak et l'élargissement de l'OTAN étaient, à côté des relations bilatérales, les principaux sujets de discussion.

Dressant le bilan des relations bilatérales, les ministres ont constaté que celles-ci se caractérisent par une amitié et une estime de longue date, solidement ancrées dans des expériences communes et le partage de valeurs chères aux deux nations. Cette proximité politique trouve son prolongement dans le domaine économique alors que les États-Unis sont le quatrième partenaire commercial du Luxembourg après ses trois voisins immédiats et le premier investisseur étranger au Grand-Duché. Au niveau de la place financière, des firmes américaines gèrent près de 18 % des sommes placées dans des fonds d'investissements luxembourgeois.

Pour ce qui est plus particulièrement de la lutte contre le financement du terrorisme, les autorités américaines ont souligné la collaboration exemplaire qui a immédiatement été instaurée entre les services concernés des deux pays suite aux attaques terroristes du 11 septembre 2001. Dans le cadre des relations bilatérales, les deux ministres ont également évoqué



Mme Polfer et le secrétaire d'État Colin Powell

l'importance que revêtent les installations de la WSA pour les deux partenaires.

Dans son analyse des relations politiques, Lydie Polfer a insisté au cours des consultations avec son homologue américain sur l'importance que le Luxembourg et l'Union européenne accordent à l'unité de la communauté internationale face à la menace terroriste et au danger que constituent les armes de destruction massive. Dans ce contexte, elle a tout particulièrement relevé les efforts de l'administration américaine à résoudre à travers le Conseil de sécurité la menace que représente l'Irak et pour assurer le retour immédiat et inconditionnel des inspecteurs des Nations unies qui doivent pouvoir conduire leur mission sans entraves.

Au sujet de la Cour pénale internationale, les ministres ont partagé l'analyse que le compromis élaboré lors du dernier conseil Affaires générales permet de concilier en grande partie les préoccupations européennes et américaines. Une analyse des traités bilatéraux existants et des accords multilatéraux dans le cadre de l'OTAN devrait par ailleurs permettre de clarifier la situation.

Les ministres ont également évoqué la situation au Moyen-Orient et les préparatifs en cours pour le sommet de l'Otan suivant qui déciderait notamment de l'élargissement de l'Alliance.

Lors de son séjour à Washington, Mme Polfer a également rencontré Don Evans, *Secretary of Commerce*, et Robert Zoellick, *US Trade Representative*.

Les discussions avec ces deux responsables de la politique commerciale des États-Unis ont été axées



M. Grethen et Mme Polfer avec MM. Bodman et Terpeluk, ambassadeur des États-Unis au Luxembourg

sur l'avenir des relations commerciales entre les deux principales unités commerciales que sont l'Union européenne et les États-Unis, la mise en œuvre pratique des décisions prises à Doha concernant une meilleure participation des pays en voie de développement au commerce mondial et les exemptions demandées par Arcelor dans le contexte des mesures protectrices décidées pour permettre une restructuration de l'industrie sidérurgique américaine.

Visite de travail à Luxembourg de Samuel Bodman, *Deputy Secretary of Commerce des États-Unis d'Amérique*

30 octobre 2002

Le 30 octobre 2002, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Économie et des Transports, ont reçu Monsieur Samuel Bodman,

Deputy Secretary of Commerce des États-Unis d'Amérique, dans le cadre de sa visite de travail à Luxembourg.

Lors de la conférence de presse commune, Madame Lydie Polfer a d'abord rappelé les excellentes relations commerciales et économiques qu'entretiennent les deux pays depuis des années. Les États-Unis d'Amérique sont, en effet, les plus importants investisseurs étrangers au Grand-Duché. De plus, les grandes sociétés américaines implantées au Luxembourg, comme DuPont de Nemours, Goodyear ou Guardian, figurent parmi les principaux employeurs du pays. La ministre a tenu à souligner que le gouvernement luxembourgeois espérait «consolider ces bonnes relations à tous les niveaux».

Mme Lydie Polfer a noté que le Luxembourg et les États-Unis avaient des vues différentes sur certains sujets qui avaient fait l'objet d'entretiens bilatéraux, à savoir les mesures protectionnistes des États-Unis concernant les importations d'acier, l'utilisation d'organismes génétiquement

modifiés (OGM), et les différends concernant les règlements et standards établis par l'Organisation mondiale du commerce.

Le gouvernement luxembourgeois est resté ferme sur son refus d'accepter la prolifération des OGM à cause des risques potentiels que ces derniers renfermaient pour la santé individuelle. Samuel Bodman, *Deputy Secretary of Commerce* des États-Unis, a déploré cette position du gouvernement luxembourgeois qui, pour les États-Unis, signifiait surtout la perte d'un marché important, étant donné que les Américains ne partageaient pas les craintes des Européens concernant les OGM.

Monsieur Bodman était très élogieux de la faculté du Luxembourg à revitaliser son industrie sidérurgique et à développer de nouveaux secteurs économiques profitables comme celui de la communication par satellite et celui des finances. Il a ajouté que «le Luxembourg constitue un site unique pour opérer en Europe» et qu'il était «très impressionné par ce qui a été accompli dans le passé et par ce qui pourra être réalisé dans le futur».

Session ministérielle de clôture de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe

7 novembre 2002

Le 7 novembre 2002, s'est achevée la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe qui s'est distinguée, selon les dires du ministre helvétique des Affaires étrangères Joseph Deiss, «par une compétence et un dynamisme tout particulier». Au cours de ce semestre la présidence s'est tout particulièrement efforcée

à rechercher une meilleure collaboration entre les différentes institutions européennes, à augmenter de manière substantielle les moyens financiers mis à la disposition de la Cour européenne des droits de l'homme, dont une réforme est par ailleurs en cours, à intensifier le dialogue inter-culturel, à donner une impulsion nouvelle au projet des itinéraires culturels et à développer un dialogue soutenu avec l'Assemblée parlementaire.

Un sommet pour répondre à l'évolution de l'architecture européenne

Construire une Europe sans clivages pour un continent démocratique, stable et toujours plus uni, telle est l'ambition affichée par le comité des ministres du Conseil de l'Europe qui a discuté les questions essentielles de l'actualité politique de la plus ancienne des institutions européennes. Les ministres se sont penchés sous la présidence de Lydie Polfer en particulier sur la préparation du troisième sommet du Conseil de l'Europe, les moyens pour garantir

à long terme l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'homme, la contribution de l'organisation strasbourgeoise à l'action internationale contre le terrorisme et finalement l'état de la candidature d'adhésion de la République fédérale de Yougoslavie.

Cette session ministérielle avait été précédée d'une réunion informelle au cours de laquelle les ministres ont discuté des priorités politiques futures du Conseil de l'Europe dans la perspective de la fin de son élargissement géographique. Ils ont également estimé important la tenue d'un troisième sommet du Conseil de l'Europe, probablement en 2004, pour définir une répartition cohérente des tâches et responsabilités des différentes institutions européennes et plus particulièrement au niveau de la défense des droits de l'homme où le Conseil de l'Europe a accumulé depuis plus de 50 ans une expérience et une compétence toutes particulières qu'il convient de consolider.



Lydie Polfer, le secrétaire général du Conseil de l'Europe
Walter Schwimmer (dr.) et le représentant permanent du Luxembourg
au Conseil de l'Europe Gérard Philipps

Ouvrant le débat sur l'avenir de l'action du Conseil de l'Europe, Lydie Polfer a insisté que le rôle et les objectifs fondamentaux de l'organisation continuent de faire l'unanimité et que sa contribution à la construction européenne demeure essentielle. Cette constatation est particulièrement vraie dans les importants domaines de la consolidation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit à l'échelle du continent européen. Dans ce contexte et soucieuse de garantir à long terme l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'homme, Lydie Polfer a souhaité que soient élaborés pour la prochaine session ministérielle un ensemble de propositions concrètes, garantissant l'efficacité et la cohérence de cet instrument unique au service de 800 millions d'Européens.

S'agissant de la lutte contre le terrorisme, la ministre luxembourgeoise a rappelé que le Conseil de l'Europe a assumé dès l'automne 2001 ses responsabilités en explorant les différents axes où elle est à même d'apporter une réelle valeur ajoutée et plus particulièrement la coopération juridique, la sauvegarde des droits fondamentaux dans ce contexte particulièrement grave et la promotion du dialogue interculturel et inter-religieux. Au cours de leur session, les ministres ont également réaffirmé leur condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et réitéré leur soutien à l'action du Conseil de l'Europe en faveur du rétablissement de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et de la démocratie en république tchèque.

Évoquant finalement la demande d'adhésion de la République fédérale de Yougoslavie, Lydie Polfer a

estimé qu'il était du devoir de tous les responsables d'analyser cette candidature sous l'angle du respect des obligations les plus importantes souscrites par la RFY, y compris sa coopération avec le Tribunal international de La Haye. Dans ce contexte, elle a rappelé l'échange de correspondances entre la présidence luxembourgeoise et le président Kostunica dans le but d'amener une clarification de la position yougoslave. Comme ses collègues, la présidente du comité des ministres a regretté de devoir constater qu'actuellement les circonstances ne permettent pas encore d'envisager une invitation à la RFY d'adhérer au Conseil de l'Europe. Afin de satisfaire aux conditions posées tant par le comité des ministres que par l'Assemblée parlementaire Lydie Polfer a estimé que l'essentiel des responsabilités se situe du côté des autorités yougoslaves.

En marge de la session ministérielle le ministre roumain des Affaires étrangères Mircea Geoana a remis à Lydie Polfer les insignes de Grand Officier dans l'Ordre de l'Étoile de Roumanie, en reconnaissance pour son engagement à la tête du comité des ministres du Conseil de l'Europe au cours des derniers mois qui ont permis, selon le ministre Geoana, d'enregistrer des avancées considérables.

Conseil Affaires générales: dernière ligne droite avant l'élargissement

9-10 décembre 2002

Le dernier Conseil Affaires générales et Relations extérieures avant le Conseil européen de Copenhague s'est tenu à Bruxelles les 9 et 10 décembre 2002 sous la présidence

de Per Moeller, ministre des Affaires étrangères du Danemark. Le Luxembourg y était représenté par Lydie Polfer.

Les ministres ont tout d'abord préparé le Conseil européen de Copenhague, qui se tiendrait les 12 et 13 décembre 2002, se concentrant avant tout sur les aspects liés à l'élargissement. La présidence danoise a d'abord rendu compte au Conseil de ses consultations bilatérales avec les dix pays candidats. En marge de la réunion Lydie Polfer a remarqué qu'elle s'attendait à un «grand marchandage» lors du sommet de Copenhague. Elle s'est dite «surprise» de la dimension des problèmes qui se sont accumulés et qui devraient être réglés à Copenhague. Les aspects financiers de l'élargissement n'auraient pas été traités en détail dans le cadre du Conseil Affaires générales et Relations extérieures, a affirmé Lydie Polfer. Elle a toutefois estimé que le paquet financier proposé par la Présidence danoise serait «équilibré». «Nous pouvons vivre avec cette proposition», a-t-elle noté.

Les ministres ont également analysé la situation dans les Balkans occidentaux, au lendemain des élections présidentielles en Serbie. Ils ont fait le point sur la situation en Afghanistan à la suite de la conférence de Petersberg et ils ont évoqué les questions relatives au Moyen-Orient, à Chypre, à la Turquie et à la défense européenne. La discussion portait en outre sur les relations entre l'Union européenne et l'Afrique en vue de la préparation du sommet Union européenne/Afrique au Portugal. Par ailleurs le Conseil examina le projet de rapport de la présidence sur les actions de l'Union européenne dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Les futures présidences grecque et italienne ont finalement présenté le programme du Conseil pour 2003. En marge de la session du Conseil ont eu lieu les conférences d'adhésion, au niveau ministériel, avec les dix pays candidats.

Visite de travail de Mme Aïchatou Mindaoudou, ministre des Affaires étrangères du Niger

12 décembre 2002

Mme Aïchatou Mindaoudou, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Niger, a effectué le 12 décembre 2002 une visite de travail au Luxembourg. Elle a été accueillie par la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens. Lors de leur réunion de travail, Charles Goerens et Aïchatou Mindaoudou ont eu un large échange de vues sur la coopération luxembourgeoise au Niger.

Après sa visite au Niger, pays cible de la coopération luxembourgeoise, en février 2002, cette rencontre constitue aux dires du ministre Goerens «le reflet d'une coopération très fructueuse entamée il y a quelques années». L'intense coopération entre les deux pays répondrait à la volonté d'une amélioration permanente des interventions dans les différents secteurs comme l'artisanat, l'éducation, la prévention contre le sida ou encore la lutte anti-acridienne et se distinguerait par son caractère «enrichissant sur le plan humain».

Aïchatou Mindaoudou a souligné de son côté l'importance de la coopération luxembourgeoise pour son pays: «Le Luxembourg est souvent vu comme un petit pays, mais pour

nous, il s'agit d'un grand partenaire. La coopération du Luxembourg, c'est du concret et la population nigérienne le sent», a-t-elle déclaré. Les deux ministres ont également discuté de l'avenir et de la consolidation de cette coopération, dans le but de donner une dimension plus complète et réglementée aux contacts, d'ores et déjà nombreux.

À cet effet, un accord général de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Niger a été signé par les deux ministres. Il est prévu d'instaurer une Commission de partenariat qui aura pour mission de suivre de très près la politique de coopération entre les deux pays et de donner des impulsions à ce partenariat.



La ministre Mindaoudou accueillie par Lydie Polfer



Les ministres Goerens et Mindaoudou après la signature de l'accord général de coopération entre le Luxembourg et le Niger

Lors d'une conférence de presse conjointe, les deux ministres n'ont pas manqué de rappeler qu'une coopération connaît toujours des hauts et des bas. Ainsi, en 1999, des troubles institutionnels à la suite d'un coup d'État au Niger ont conduit à la suspension ponctuelle de la coopération luxembourgeoise. Depuis les dernières élections présidentielles et législatives, le monde politique nigérien aurait pourtant retrouvé une certaine stabilité, a déclaré la ministre.

La crise en Côte d'Ivoire fut également abordée lors des pourparlers. «Les événements en Côte d'Ivoire ne restent pas sans incidence sur la région», disait le ministre Goerens.

Les relations de coopération entre le Niger et le Grand-Duché de Luxembourg, dont le début date des années 1989, ont connu ces dernières années un renforcement substantiel. Elles se sont jusqu'à présent concentrées au niveau de 5 secteurs : la santé (la lutte contre le sida), l'éducation, le développement rural intégré, l'artisanat et la sécurité alimentaire. Certaines des interventions sont d'envergure nationale (prévention contre le sida, lutte anti-acridienne, appui à l'artisanat), d'autres sont concentrées dans la région de Dosso, plus précisément l'arrondissement et la commune de Dosso. Conjointement avec le FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population), le Luxembourg appuie la politique nigérienne dans les domaines de la population et de la santé reproductive.



Mme Lydie Polfer et M. Louis Michel lors de la signature de la convention

Renouvellement de la Convention d'Union économique belgo- luxembourgeoise

18 décembre 2002

La Convention d'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) a été renouvelée le 18 décembre 2002 à Bruxelles dans la Maison du Luxembourg, par les signatures conjointes de Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, et de son homologue belge, M. Louis Michel.

Lors de la conférence de presse, M. Louis Michel a exprimé sa joie d'avoir participé à une journée historique quant à l'extension et à l'approfondissement de la coopération belgo-luxembourgeoise, tout en soulignant que l'ouverture de cette coopération vers d'autres domaines entamerait un nouveau chapitre dans la collaboration entre les deux pays.

Rappelant la longue tradition de coopération entre le Grand-Duché et la Belgique, Mme Lydie Polfer a précisé pour sa part que par le renouvellement de cette convention, les deux

pays venaient de poser les jalons pour une collaboration à venir d'au moins dix ans, résultat d'un capital de confiance élaboré au fil des décennies passées. Par ailleurs, la ministre des Affaires étrangères luxembourgeoise a signalé qu'il fallait, dans le cadre de cette convention modifiée, tenir compte des nouvelles réalités européennes (fin de l'union monétaire belgo-luxembourgeoise et introduction de la monnaie unique) ainsi que des réalités fédérales belges, avec toute une série d'adaptations qui en résultent.

Abordant la diversification de la collaboration avec la Belgique, Mme Polfer a mis l'accent sur les domaines de l'environnement, de l'aide militaire ainsi que de l'aide humanitaire. Mettant en évidence le rôle primordial que joue la Belgique pour le Luxembourg en matière économique, Mme Lydie Polfer a insisté sur deux chiffres : avec 4,2 milliards d'euros pour l'année 2001, la Belgique demeure, et ceci de loin, le premier fournisseur du Luxembourg et parallèlement, avec 1,1 milliards d'euros, elle représente le troisième client du Luxembourg. La Belgique

est également le deuxième investisseur étranger au Grand-Duché.

La ministre luxembourgeoise a par ailleurs attiré l'attention sur le fait que cette collaboration vieille de 80 ans entre la Belgique et le Luxembourg, qu'elle-même et son homologue belge ont renouvelée, était entièrement soutenue par les deux populations et qu'elle s'exprimait dans la vie quotidienne de leurs concitoyens.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

MM. Juncker et Goerens présentent une campagne d'information sur la coopération au développement

30 octobre 2002

Le 30 octobre 2002, Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Monsieur Charles Goerens, ministre de la coopération et de l'Action humanitaire, ont donné le coup d'envoi d'une campagne nationale d'information, de présentation et de sensibilisation à la coopération au développement.

Le Premier ministre a rappelé le soutien du gouvernement à la coopération au développement. Les raisons de cette politique seraient multiples et pourraient se résumer en deux mots: le «développement durable». Le ralentissement actuel de la croissance économique ne serait pas, a ajouté Jean-Claude Juncker, une raison pour brider les efforts du Luxembourg dans la coopération au développement.

En effet, le Luxembourg ne pourrait ni ignorer ni fermer les yeux face à la pauvreté dans le monde. «Lors des voyages que j'ai eu l'occasion d'entreprendre dans les pays cibles de la coopération luxembourgeoise, j'ai pu constater de visu les progrès matériels amenés sur place par nos équipes, mais également lire dans les yeux des enfants la vraie valeur des efforts entrepris», a déclaré le Premier ministre.

La part du PIB allouée à la coopération est actuellement de 0,7 %. En ce sens, le Luxembourg se place parmi les 5 pays les plus engagés

dans la coopération. Le but avoué du gouvernement est par ailleurs d'augmenter cette part pour arriver à 1 % à la fin de cette législature. «Il faut tout de même rappeler que 1 % est bien peu par rapport aux 99 % du PIB qui vont directement au Luxembourg», a souligné Jean-Claude Juncker.

M. Goerens, de son côté, a donné de plus amples détails sur la campagne que le grand public allait découvrir dès le 4 novembre 2002. Une des premières étapes de cette campagne, entreprise par le ministère en collaboration avec le Service

**Pour savoir à quoi sert
la Coopération au Développement:
un sourire vaut mieux qu'un long discours!**



La santé

Dans bon nombre de pays, les êtres humains sont privés de soins médicaux, faute d'infrastructure. La Coopération luxembourgeoise soutient de nombreux projets dans le domaine de la Santé, aide à construire et à équiper des hôpitaux, finance des programmes de vaccination et de formation et contribue à la lutte contre le SIDA.

La Coopération. Grâce à vous, ça bouge!



LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES - DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT
www.mae.lu - information@mae.etat.lu

Information et Presse, a pris les traits d'un sondage qualitatif entrepris auprès de plusieurs groupes de personnes à travers le pays. Ce sondage, mené par l'agence en communication COMED, a révélé que les Luxembourgeois ne sont aucunement opposés à la coopération au développement mais insistent sur le fait que cette coopération ne doit pas se faire au détriment du Luxembourg et de ses habitants.

Dans ce cadre, M. Goerens a rappelé que la coopération se fait dans l'intérêt des pays cible mais également du Luxembourg. «Il est notamment très intéressant de constater que les 5 pays de ce fameux groupe - que l'on pourrait d'ailleurs appeler le «G 0,7» - sont les pays ayant le plus faible taux de précarité», a souligné le ministre luxembourgeois. Cette campagne d'information et de sensibilisation servira à se faire une idée plus précise des raisons et de l'importance de la politique menée par le gouvernement luxembourgeois.

Les sujets traités à travers les 5 affiches de la campagne sont la santé, l'éducation, l'eau, le transfert de savoir-faire et le développement de base.

M. Charles Goerens à la quatrième Commission de Partenariat du Luxembourg avec le Cap-Vert

4-6 novembre 2002

Du 4 au 6 novembre 2002 s'est tenue sur l'île de São Nicolau la quatrième Commission de Partenariat du Luxembourg avec le Cap-Vert. Elle était présidée par Mme Maria de Fátima Lima Veiga, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération



M. Goerens et Mme Lima Veiga signent les deux accords

et des Communautés du Cap-Vert, et par M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire du Luxembourg.

M. Charles Goerens et la délégation luxembourgeoise, composée notamment de plusieurs représentants de Lux-Development, ont été accueillis le 4 novembre 2002 à l'aéroport de l'île de Sal, au Cap-Vert, par Mme Maria de Fatima Lima Veiga.

Les deux délégations ont ensuite rejoint l'île de São Nicolau, où elles furent accueillies par M. le maire de la municipalité de São Nicolau, le Dr Benvindo Oliveira, avant de rejoindre la Bibliothèque municipale de la ville de Ribeira Brava pour la session d'ouverture de la 4^e Commission de Partenariat du Luxembourg avec le Cap-Vert.

La ministre des Affaires étrangères du Cap-Vert a tout d'abord fait un tour d'horizon de la situation intérieure du pays. Mme Lima Veiga s'est ainsi longuement attardée sur le remaniement ministériel du 24 octobre 2002 qui l'a vue accéder au poste de ministre des Affaires étrangères.

Ce remaniement vise essentiellement à créer une nouvelle dynamique gouvernementale qui devrait permettre d'affronter les défis stratégiques du futur: la croissance et la compétitivité, la valorisation des ressources humaines, le combat contre la pauvreté, les infrastructures et l'organisation du territoire. «Il s'agit de se donner les moyens de faire décoller l'économie d'une manière durable», a précisé la ministre. C'est dans ce but qu'une série de réformes au niveau de la Constitution, de l'administration, de la justice ou de l'éducation étaient alors entreprises.

D'autres sujets abordés par la ministre furent, entre autres, le Plan national de développement, la permanence du Cap-Vert dans la liste des PMAs, le point de vue du Cap-Vert relativement au NEPAD ainsi que la situation politique internationale, qu'il s'agisse de l'Irak ou bien des conflits africains régionaux, tels que ceux qui ont éclaté en Côte d'Ivoire ou en Guinée-Bissau, où vit par ailleurs une grande communauté capverdienne.

M. Goerens a réagi à l'exposé de Mme Lima Veiga en précisant que le gouvernement luxembourgeois était tout à fait disposé à continuer son effort de coopération au Cap-Vert et ce malgré un ralentissement de l'économie luxembourgeoise. «Le meilleur argumentaire pour cela», a expliqué le ministre luxembourgeois, «est la fragilité du Cap-Vert, qu'a d'ailleurs souligné le PNUCED dans son étude sur le pays. Nous n'avons aucun intérêt à voir qu'un pays vit dans la misère». Il ajouta ensuite que dans la stratégie de développement d'une nation, il importe de prendre les mesures nécessaires pour consolider les acquis déjà atteints.

La matinée du 5 novembre a été entièrement consacrée à la suite des travaux de la 4^e Commission de Partenariat.

Mme Maria de Fátima Lima Veiga a relevé le rôle crucial que revêt la coopération luxembourgeoise pour son pays. «Nous avons vu ces dernières années s'accomplir des progrès substantiels dans des domaines tels que la santé, l'éducation ou l'assainissement de l'eau. La qualité de vie des Capverdiens au sens large a nettement évolué», a expliqué Mme Lima Veiga. En signant en janvier 2002 le Programme indicatif de Coopération (PIC), il a été rendu possible de donner plus de cohérence, de flexibilité et de durabilité aux relations de coopération entre les deux pays pour les 4 années à venir.

La ministre des Affaires étrangères capverdienne a également réitéré la promesse de son gouvernement de respecter tous les engagements pris envers le Luxembourg, comme par exemple de pourvoir au bon fonctionnement de toutes les infrastructures installées et équipées par le

Grand-Duché. «Aucun lycée ni aucun hôpital construit avec le concours du Luxembourg ne sera laissé à l'abandon. Nous ferons tout ce qui est nécessaire à son bon fonctionnement.» Par ailleurs, Mme Veiga a également rappelé combien le Cap-Vert reste dépendant de l'aide alimentaire apportée par la communauté internationale. En effet, en 2002, la récolte ne suffira pas à nourrir la population.

Au cours des heures suivantes, les deux délégations ont planché sur les

divers projets en cours ou envisagés au Cap-Vert. Il s'agissait principalement de définir la marche à suivre dans les cas les plus compliqués et de trouver des solutions satisfaisantes aux difficultés que peuvent rencontrer les responsables desdits projets, qu'il s'agisse de projets en cours d'exécution, de formulation ou en cours de préparation et d'évaluation. Les deux ministres se sont accordés pour dire qu'au vu des dizaines de projets relevés, un besoin d'établir une liste des priorités parmi ces projets s'impose.



Une petite fille de l'école de Ribeira Brava, construite grâce à l'aide au développement du Luxembourg

Parmi les priorités du Cap-Vert, on trouve le Plan de développement de São Nicolau qui permettra d'avoir une vue d'ensemble et une stratégie pour un développement cohérent et efficace de l'île. Des projets dans les domaines de la santé, de l'éducation, d'électrification, de gestion des déchets solides et de l'industrie de la pêche étaient alors en cours. Rappelons à ce sujet que São Nicolau est une des îles les plus pauvres de l'archipel. Il existe peu de débouchés professionnels ou d'activités sur l'île, ce qui pousse les habitants à partir sur l'île de Sal ou à émigrer vers l'Europe.

Pour ce qui est des Fonds de Contrepartie (FCP), un autre thème majeur des discussions entre les deux délégations, un rapport d'exécution a été présenté ainsi que les mécanismes de leur gestion. Puis, les débats se sont tournés vers les termes d'une nouvelle Convention d'aide alimentaire. L'actuelle venait à échéance à la fin de 2002 et devait être renouvelée. La signature devait se faire au cours des deux mois suivants. Cette nouvelle convention couvre les trois années à venir.

Dans le domaine de la coopération décentralisée, il a été question, entre autres, de la réunion de coopération municipale qui a eu lieu le 14 octobre 2002 au Luxembourg. Cette réunion a réuni le Syvicol et diverses communes de Luxembourg, dont la capitale et Esch-sur-Alzette. M. Goerens a rappelé qu'en encourageant les communes à s'investir dans cette cause, il ne s'agissait pas de les pousser à remplacer l'action de l'État mais cela permettrait, au contraire, de réunir plus d'acteurs dans le domaine de la coopération. «En effet, plus d'acteurs équivaut forcément à plus de communautés de

réflexion ce qui ne peut être que bénéfique», a expliqué M. Charles Goerens.

Dans l'après-midi, les deux ministres de la Coopération se sont rendus à Tarrafal pour y visiter plusieurs projets de la coopération luxembourgeoise : un centre de santé dont la construction et l'équipement a été entièrement financé par le Luxembourg, une fabrique de thon - la pêche étant une des ressources principales de l'île - et un jardin d'enfants, construit en partie grâce aux Fonds de Compensation.

Cette deuxième journée s'est terminée par un dîner offert par le maire de la municipalité de São Nicolau, Dr. Benvindo do Rosário Figueiredo Oliveira, en l'honneur de Charles Goerens.

Le 6 novembre 2002, la journée a débuté par la visite de plusieurs projets de la coopération luxembourgeoise dans la ville de Ribeira Brava, sur l'île de São Nicolau. M. Goerens, ministre de la Coopération et de l'Aide humanitaire, et Mme Maria de Fátima Lima Veiga, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés du Cap-Vert, se sont rendus à l'école primaire de Ribeira Brava, où les enfants les attendaient avec impatience. Ceux-ci leur ont proposé un véritable spectacle théâtral sur le thème de la santé, un des principaux axes de la coopération luxembourgeoise au Cap-Vert.

Ensuite, les ministres ont pu rencontrer le responsable du Centre de santé de Ribeira Brava qui leur a fait visiter les lieux. Rappelons que les quelque 13.000 habitants de l'île de São Nicolau ne disposent que de ce centre de santé et celui de Tarrafal, visité la veille par les deux ministres et leurs délégations respectives.

De retour à la bibliothèque municipale de Ribeira Brava, où les délégations avaient déjà eu de longues réunions les jours précédents, les ministres luxembourgeois et capverdien de la coopération ont procédé à la signature de deux accords bilatéraux.

Le premier concernait la construction et l'équipement d'une école secondaire à Coculi, une ville située dans la vallée de Ribeira Grande, sur l'île de Santo Antão, une des 8 autres îles de l'archipel du Cap-Vert.

Le second accord bilatéral traitait de la réhabilitation des marchés de la ville de Tarrafal, sur l'île de São Nicolau. Le projet a été élaboré par plusieurs consultants de Lux-Development et en concertation étroite avec le maire de Tarrafal, l'architecte et le secrétaire municipal, ainsi qu'avec l'assistant technique luxembourgeois à Tarrafal, M. Philippe Aschman.

Ce projet vise à améliorer les conditions de commercialisation des produits vivriers et manufacturés de la municipalité de Tarrafal. Actuellement, les petits commerçants ambulants vendent leurs produits étalés par terre dans des conditions d'hygiène précaires. Au-delà de l'amélioration de ces conditions d'hygiène et de la qualité de vie des habitants de la ville, cette réhabilitation devrait donner un coup de pouce remarquable à l'activité économique de Tarrafal. À la fin de cette dernière séance de travail, M. Charles Goerens et Mme Lima Veiga ont conclu les discussions des deux jours précédents en signant la 4^e Commission de Partenariat pour la durée d'un an.

Devant la presse capverdienne, le ministre luxembourgeois de la Coopération s'est déclaré très satisfait des relations qu'il entretient avec les responsables capverdiens. «Avec les

Capverdiens, on n'est jamais à l'abri de bonnes surprises», a-t-il déclaré. «J'ai rencontré ici des hommes et des femmes soucieux de leur travail et qui sont prêts à s'engager pour leur pays. En Afrique, le Cap-Vert est un modèle à faire valoir, disposant d'a-touts à faire valoir».

Lancement des Appels Consolidés inter-agences de l'ONU à Luxembourg

15 novembre 2002

Les 19 et 20 novembre 2002, l'ONU a procédé au lancement des Appels Consolidés inter-agences (CAP), organisé au siège des Nations unies à New York et dans sept capitales mondiales (Berne, Washington D.C., Bruxelles, La Haye, Tokyo, Canberra et, pour la première fois, Luxembourg).

Au Luxembourg, en présence de M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Francis Mading Deng, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU sur les personnes déplacées, a lancé l'appel. D'autres participants à cette journée exceptionnelle étaient M. Kofi Asomani, coordonnateur spécial des Nations unies pour les personnes déplacées, M. Alan Doss, représentant spécial du secrétaire général pour la gouvernance et la stabilisation, chargé de la mission des Nations unies en Sierra Leone, coordonnateur résident des Nations unies, représentant résident du PNUD et coordonnateur des opérations humanitaires pour la Sierra Leone, et M. Marc Destanne de Bernis, coordonnateur résident des Nations unies, représentant résident du PNUD et coordonnateur des opérations humanitaires au Libéria.

Faire glisser l'aide humanitaire vers l'aide au développement

«Cette exclusivité est un honneur pour notre pays et un gage de la cohérence de notre action humanitaire», a déclaré le ministre Goerens. Il annonça par la suite que le Luxembourg débloquera en 2003 1,5 million d'euros pour l'aide humanitaire. «Le montant alloué à l'aide humanitaire sera plafonné à 10 % du budget de la coopération.».

La raison de ce plafonnement est, selon M. Goerens, que l'aide humanitaire, certes indispensable dans un premier temps, doit faire place à la coopération au développement dans un deuxième temps.

Le CAP 2003, dont le thème central est «Hope for the future - Un avenir à construire», insiste sur l'importance de rendre l'espoir à des communautés ravagées par des conflits et des crises en tout genre, sans oublier de soutenir les États qui sortent de périodes difficiles ou de guerre, où l'aide humanitaire est plus que jamais vitale pour pouvoir aller de l'avant.

Une stratégie globale

L'Assemblée générale des Nations unies a créé les CAP il y a dix ans dans le but de coordonner les actions des divers acteurs de l'aide humanitaire. Il s'agit, tout d'abord, de préparer une stratégie humanitaire globale pour toutes les organisations actives dans le domaine et, ensuite, de rassembler les ressources qui peuvent répondre aux besoins des près de 50 millions de personnes qui nécessitent cette aide dans le monde.

En procédant à ces appels, l'ONU prétend rassembler les ONG et les organisations humanitaires qu'elle représente, les agences onusiennes

et les gouvernements des États en difficulté pour déterminer, ensemble, une stratégie globale, afin d'augmenter l'efficacité de leurs actions et la bonne gestion des ressources récoltées.

En 2003, le montant total des appels lancés s'élève à environ 3 milliards de dollars. En 2002, le CAP avait permis de récolter 2,3 milliards alors que l'appel lancé avait été d'environ 4 milliards. «Imaginez un enfant qui reçoit la moitié des vaccins et de la nourriture nécessaire à sa survie», a déclaré M. Deng, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU. «Ce sont toujours les plus faibles qui souffrent.»

«Eviter que l'espoir ne tourne au désespoir»

Au-delà de l'aide humanitaire, il s'agit également, selon M. Deng, d'aider à consolider la paix dans ces pays. «Comment en vouloir à des personnes qui, après la fin des conflits, retournent chez elles et doivent constater que tout a été détruit», s'interrogea M. Deng. «Il faut leur donner les moyens de se reconstruire, il faut leur rendre l'espoir de pouvoir reprendre une vie normale. Si la communauté internationale ne tient pas ses promesses, ces personnes passeront de l'espoir au désespoir. Dans ce cas, il y a toujours la menace d'une rechute dans leurs tourments passés.»

Les pays ou régions en crise concernés par les Appels Consolidés inter-agences 2003 sont l'Afghanistan, l'Angola, le Burundi, la Tchétchénie et les républiques avoisinantes (Fédération de Russie), la Côte d'Ivoire (et la région d'Afrique de l'Ouest), la République démocratique de Corée, la République démocratique du Congo, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Région des Grands Lacs, la Guinée,

l'Indonésie, le Libéria, le territoire occupé palestinien, la Sierra Leone, la Somalie, la région du Sud de l'Afrique, le Soudan, le Tadjikistan et l'Ouganda.

Lancement du rapport 2002 du FNUAP

3 décembre 2002

Le 3 décembre 2002, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens a présenté le rapport 2002 du FNUAP intitulé «Pauvreté, population et potentialités». Il a été assisté en cela par M. Alain Sibenaler, chargé de mobilisation des ressources au siège du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP).

Vingt-cinquième édition du genre, le rapport 2002 du FNUAP s'appuie sur de nouvelles données montrant que depuis 1970, les pays en développement (PED) dont le taux de fécondité a baissé ont vu augmenter leur productivité, leur épargne ainsi que leur investissement productif. Le texte formule également des recommandations en vue d'atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire fixés en 2000 afin de réduire sensiblement la pauvreté, la faim, la maladie et les inégalités d'ici 2015.

M. Charles Goerens et M. Sibenaler n'ont pas manqué de rappeler que plus de 3 milliards de personnes vivent aujourd'hui avec moins de 2 euros par jour et que la population des pays les moins avancés (PMA) triplerait d'ici 2050, passant de 600 millions à 1,8 milliard, le fossé entre les plus riches et les plus pauvres se creusant donc de plus en plus.

Le rapport soulève également la question de la violence à l'égard

des femmes et celle de la pauvreté des femmes, qui reste toujours encore supérieure à celle des hommes. La disparité aurait même grandi, vu le manque d'éducation et les mariages prématurés des femmes.

Par ailleurs le rapport met l'accent sur le problème du VIH/sida. L'on constaterait aujourd'hui, aux dires de M. Sibenaler, que l'espérance de vie en Afrique du Sud serait inférieure à celle en Afghanistan et ce à cause de la propagation du sida en Afrique du Sud.

Afin de réduire la pauvreté dans les pays en développement, il faut donc agir d'urgence pour améliorer la santé reproductive, aider les femmes à éviter des grossesses non désirées, éliminer l'analphabétisme et la discrimination entre les genres, nous avertit le rapport 2002.

Dans ce contexte, mettant en avant l'effort considérable du Luxembourg, un des rares pays à consacrer plus de 0,7% de son PNB à l'aide au développement, le ministre Charles Goerens a fait savoir qu'en 2003, le



MM. Charles Goerens et Alain Sibenaler
lors de la présentation du rapport du FNUAP

Luxembourg investirait 0,84% du PIB à la coopération au développement. Le ministre a en outre rappelé que cet engagement remonte aux choix politiques adoptés en 1992 qui ont été poursuivis par la suite par les différents gouvernements.

Le Luxembourg a signé en 2002 un accord général de coopération avec le FNUAP, un des principaux partenaires multilatéraux du Luxembourg, et ceci depuis des années.

Autres

M. Charles Goerens à la conférence des donateurs du programme de lutte contre l'onchocercose
8-10 octobre 2002

Le ministre de la Défense Charles Goerens assiste au lancement du Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques
25 novembre 2002

Visite officielle du ministre Charles Goerens à Vilnius
2 décembre 2002

CULTURE

Mme Hennicot-Schoepges à la conférence «Dialogue des cultures» à Beyrouth

18-20 octobre 2002

En sa qualité de ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministre en charge de la Francophonie, Mme Erna Hennicot-Schoepges a participé à la 9^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage.

Au cours de cette conférence, qui a eu lieu du 18 au 20 octobre à Beyrouth, le Sénégalais M. Abdou Diouf a été élu comme nouveau secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Dans son intervention, Mme Hennicot a souligné l'importance de la dimension culturelle du développement comme contrepoids d'une mondialisation axée sur le tout économique et, de ce fait, génératrice d'inégalités et d'exclusions.

La ministre a également mis en exergue le rôle de l'OIF dans la promotion du dialogue des cultures, fondement d'une politique axée sur la tolérance et la paix, la démocratie, les droits de l'homme et le respect du droit international.

Parlant du dialogue des religions, Mme Hennicot a déclaré «Comme l'indique l'étymologie même du mot, la religion c'est ce qui relie. Ce qui relie l'homme à Dieu, ou si l'on préfère, au Divin. La relation de l'Homme au Divin fonde et englobe les deux autres que je viens de nommer. Le dialogue des religions doit donc naturellement nous inciter à réfléchir

aux valeurs civilisatrices des religions. Du moins les religions bien comprises, authentiques, et non certaines déviations pseudo-religieuses qui sont au service du fanatisme ou de la volonté de puissance. Car nul homme n'a le droit de s'ériger à la place de Dieu et de décréter où est le bien et le mal, de décider qui sont les bons ou les mauvais».

La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Mme Hennicot-Schoepges en visite officielle au Vietnam

23-29 octobre 2002

Sur invitation de M. Pham Quang Nghi, ministre vietnamien de la Culture et de l'Information, Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s'est rendue au Vietnam du 23 au 29 octobre.

Elle a inauguré, le 26 octobre, ensemble avec son homologue vietnamien, une exposition «Collection du Musée national d'Histoire et d'Art, Luxembourg, - Peintures luxembourgeoises (1839-1939)» au Musée des Beaux-Arts du Vietnam à Hanoi, en présence de nombreux artistes et citoyens vietnamiens et de représentants des pays étrangers accrédités au Vietnam. Dans son allocution, Mme Hennicot a rappelé les liens d'amitié et de respect qui unissent depuis de longues années les peuples du Vietnam et du Luxembourg. Parlant des artistes luxembourgeois présentés, comme Nico Klopp et Joseph Kutter, elle a dit qu'ils «ont souvent été amenés à séjourner à l'étranger pour apprendre leur art,

pour se laisser imprégner par l'apport des grands maîtres de l'étranger, pour trouver leur chemin.» Et elle a continué: «Souvent donc nos artistes, et de façon générale, nos compatriotes ont dû s'exiler parce que le Luxembourg était un pays pauvre, mais aussi parce qu'il faut aller au-delà de ses frontières pour apprivoiser le monde».

Elle a rappelé que c'est lors de la récente visite du Premier ministre vietnamien au Luxembourg, que les deux Premiers ministres ont exprimé le souhait que les relations entre le Vietnam et le Luxembourg s'étendent maintenant aussi à l'éducation et à la culture. «C'est pourquoi je suis particulièrement heureuse que, pour ma première visite au Vietnam, nous puissions mettre en œuvre, un accord culturel, accord qui couvre les domaines de la culture, de l'éducation, de la recherche scientifique, des mass médias, de la jeunesse et des sports. Pour moi cet accord culturel est l'expression de la volonté de nos deux peuples de travailler encore davantage ensemble afin de mieux nous connaître, afin de créer des liens d'amitié qui perdurent.» Elle a évoqué le succès de la première semaine vietnamienne au Luxembourg, organisée ensemble avec le ministère de la Coopération et l'ambassade du Vietnam à Bruxelles, et a exprimé son souhait que, dans les politiques au développement, la culture ait une place de plus en plus grande.

Lors de la visite du Musée des Beaux-Arts de Hanoi, sous la conduite du directeur M. Cao Trong Tiem, le projet d'une exposition de ce musée a été discuté pour l'année 2004.

Lors de l'entrevue qu'il a accordée à la ministre luxembourgeoise, le



Mme Hennicot-Schoepges a inauguré l'exposition «Collection du Musée national d'Histoire et d'Art, Luxembourg, -Peintures luxembourgeoises» au Musée des Beaux-Arts à Hanoi

Vice-Premier ministre, M. Nguyen Tan Dung, a remercié le peuple luxembourgeois pour le soutien qu'il a apporté à son pays lors de la guerre et pour le soutien donné grâce à la politique luxembourgeoise de coopération au développement. La ministre luxembourgeoise a exprimé son admiration pour l'action menée par le peuple vietnamien pour son développement économique. Concernant la signature de l'accord culturel entre les deux pays, le Vice-Premier ministre vietnamien a exprimé son accord total avec le texte et a affirmé son soutien pour qu'il soit signé dans les meilleurs délais.

Lors des entretiens bilatéraux avec le ministre de la Culture et de l'Information, M. Pham Quang Nghi, les aspects pratiques du futur accord culturel ont été discutés: échanges d'experts et d'artistes, envoi de films, organisation d'expositions, collaboration entre experts du patrimoine, etc. La ministre luxembourgeoise a invité son homologue vietnamien à venir signer l'accord culturel au début

de l'année 2003 à Luxembourg. La ministre luxembourgeoise a eu aussi un entretien avec le Vice-ministre de l'Éducation, M. Le Vu Hunh, lors duquel des aspects ponctuels de l'accord culturel ont été discutés.

Lors de sa visite, Mme Erna Hennicot-Schoepges a également été accueillie à l'Université nationale de Hanoi, qui entretient des relations avec 90 universités dans 20 pays différents. Le professeur Mai Trong Nhuan, vice-président, a présenté, ensemble avec les recteurs et membres des différentes académies, la *Vietnam National University*, Hanoi (VNU) qui s'étend sur trois campus avec 9 collèges et facultés et 10 instituts et centres de recherche, dont notamment, les facultés de technologie, d'économie, de droit, d'éducation, de business, d'études environnementales, de biotechnologie, de sciences sociales et humaines, de langues étrangères. Les conditions de recrutement des professeurs, le système des examens et de l'évaluation ont été discutés

ainsi que les possibilités de collaboration entre le Vietnam et le Luxembourg.

Lors de la visite du Conservatoire national de Hanoi, la ministre a été accueillie par sa directrice, Mme Tran Thu Ha, qui a présenté son école et le chantier du futur Conservatoire, qui sera terminé d'ici trois ans. Le Conservatoire a des activités de formation musicale, de recherche et de représentations (concerts). 2.000 étudiants reçoivent un enseignement en musique traditionnelle et en musique classique par quelque 200 professeurs. Un concert de musique traditionnelle vietnamienne a d'ailleurs été offert à la délégation luxembourgeoise. La ministre luxembourgeoise a décrit l'organisation de l'enseignement musical au Luxembourg et s'est dite impressionnée par la qualité de la prestation musicale des élèves et des professeurs.

Des visites au Temple de la Littérature, de la Maison Ho Chi Minh, du Temple à Pilier unique, du Théâtre national des Marionnettes, de l'Institut de musique traditionnelle du Vietnam et du village des céramiques de Bat Trang ont constitué d'autres moments forts du voyage. La ministre luxembourgeoise s'est également rendue au *Hong Ngoc Humanity Center*, qui est en fait un atelier protégé pour jeunes Vietnamiens handicapés physiques, dont le handicap est encore souvent une des séquelles de la guerre du Vietnam.

Lors de l'entretien avec le Comité populaire de la Province de Quang Ninh, un vaste projet d'écomusée a été présenté à la ministre luxembourgeoise qui s'est engagée à transmettre ce projet, avec demande d'aide luxembourgeoise, à son collègue, le ministre Charles Goerens.



Concert au Temple de la Littérature à Hanoi

À Hué, la délégation luxembourgeoise a eu un entretien avec une délégation de treize personnes du Comité populaire de la Province Thua Thien Hue, et notamment avec le vice-président de la Région, M. Nguyen Xuan Ly et le maire-adjoint, M. Nguyen Cuong. La province développe ses activités dans les domaines de l'agriculture, de la production de matériaux de construction, de la culture et du tourisme. Avec sa Cité impériale, la pagode Thien Mu, les tombeaux Tu Duc et Khai Dinh, la Ville de Hué qui est le premier site vietnamien à avoir été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, a des atouts majeurs en matière de tourisme culturel. Une participation luxembourgeoise au Festival de Musique de Hué en 2004 a été discutée, de même qu'un échange d'expériences entre spécialistes de la restauration de monuments historiques. Une rencontre avec les professeurs et les élèves de l'École secondaire du Tourisme à Hué, partenaire de l'École hôtelière de Diekirch, a conclu cette visite officielle au Vietnam, où de nombreux contacts ont

pu être noués en vue d'une coopération renforcée entre les deux pays.

Lors de son voyage, la ministre luxembourgeoise était accompagnée par M. Guy Dockendorf, Premier conseiller de gouvernement, par M. Marc Ungeheuer, ambassadeur du Luxembourg à Beijing (avec juridiction pour le Vietnam) et par Mme Jantine Finck, conseillère de l'ambassade du Luxembourg à Beijing. M. Jean-Luc Koltz était le commissaire de l'exposition: il était assisté par Mme Simone Habaru et M. Claude Lanners du Musée national d'histoire et d'art.

Visite de travail du ministre français de la Culture M. Jean-Jacques Aillagon

7 décembre 2002

La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges a reçu le 7 décembre 2002 son homologue français Jean-Jacques Aillagon pour une visite de travail.

Les deux ministres ont discuté de dossiers européens et notamment la place de la culture dans le futur traité, la promotion de la diversité culturelle, le recours à la majorité qualifiée et une baisse de la TVA sur le disque et les documents sonores.

Erna Hennicot-Schoepges a exposé à son collègue français l'état des préparations en vue de 2007, lorsque Luxembourg et la Grande Région seront capitale culturelle de l'Europe. Le ministre français a dit qu'il «accompagnait totalement» cette initiative et qu'un comité lorrain serait réuni, à l'image du Luxembourg, qui mettra sur pied au début de 2003, une structure nationale et interrégionale pour coordonner les travaux. Un dossier de candidature sera envoyé à Bruxelles par la partie luxembourgeoise avant la fin de l'année 2002.

Le ministre français, ancien directeur du Centre Georges Pompidou, s'est réjoui de pouvoir saluer Marie-Claude Beaud, ancienne directrice du Musée des arts décoratifs de Paris et maintenant directrice du futur Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (MUDAM). Le ministre français a exprimé sa disponibilité d'aider le musée luxembourgeois à organiser, pour son ouverture ou plus tard, une grande exposition conjointement au Centre Georges Pompidou.

Les deux ministres se sont encore entretenus au sujet du futur Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster et notamment sur le projet de l'Institut culturel trinational Pierre Werner, projet porté par la France, l'Allemagne et le Luxembourg.

Les deux délégations se sont ensuite rendues sur le site de l'ancienne abbaye où Guy de Muysen, président de l'établissement public Neumünster, et

Claude Frisoni, directeur du Centre culturel, ont offert une visite guidée des lieux. Cette visite a permis de constater l'état d'avancement des travaux, notamment du bâtiment Robert Bruch (ancien hôpital militaire) où sera installé, en automne 2003, l'institut Pierre Werner. Cette visite les a également menés dans le bâtiment Robert Krieps (anct. *Tutesall*) qui accueillera une salle de spectacles et de séminaires de 286 places.

Haute distinction honorifique pour Mme Erna Hennicot-Schoepges

16 décembre 2002

Le 16 décembre 2002, le secrétaire d'État autrichien à la Culture Dr. Franz Morakla a remis, au nom du président de la République fédérale d'Autriche, la *Grosses Goldenes Ehrenzeichen am Bande* à Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Par la même occasion, Guy Dockendorf

s'est vu remettre la *Ehrenkreuz für Wissenschaft und Kunst 1. Klasse*.

Le chancelier fédéral Dr. Wolfgang Schüssel et la secrétaire générale Dr. Maria Rauch-Kallat ont honoré de leur présence la cérémonie qui a eu lieu à la chancellerie fédérale d'Autriche.

DÉFENSE

Prestation de serment d'officier de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et remise de la «Médaille Militaire» à S.A.R. le Grand-Duc Jean

17 décembre 2002

Le 17 décembre 2002 a eu lieu au Centre militaire de Diekirch les cérémonies de prestation de serment d'officier de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et de remise de la «Médaille Militaire» à S.A.R. le Grand-Duc Jean.



Prestation de serment d'officier de S.A.R. le Grand-Duc Héritier

S.A.R. le Grand-Duc Héritier a terminé sa formation d'officier à l'Académie Royale Militaire de Sandhurst en août 2002. Il a été nommé au grade de lieutenant de l'Armée par arrêté grand-ducal le 25 juillet 2002 avec effet au 9 août 2002. Ainsi, S.A.R. le Grand-Duc Héritier a prêté serment en présence des membres de la famille grand-ducale et des autorités nationales et internationales.

Lors de cette cérémonie, S.A.R. le Grand-Duc Jean, Général de l'Armée, s'est vu remettre la «Médaille Militaire» par S.A.R. le Grand-Duc pour sa participation à la bataille de Caen, à la campagne de libération du nord de l'Europe et à la conquête de l'Allemagne nazie jusqu'au abords de l'Elbe.



Erna Hennicot-Schoepges et Guy Dockendorf avec le secrétaire d'État autrichien à la culture Dr. Franz Morakla

Instituée par arrêté grand-ducal du 30 octobre 1945, la «Médaille Militaire» est la plus haute de toutes les décorations militaires luxembourgeoises. Cette décoration n'est accordée qu'à des militaires pour des faits et mérites exceptionnellement brillants et peut, dans des cas particuliers, être conférée à des étrangers.

ÉCONOMIE

Signature de deux conventions avec I.E.E.

2 octobre 2002

Deux conventions portant sur des projets de recherche & développement ainsi que d'investissement ont été signées le 2 octobre 2002 entre le gouvernement, représenté par M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, et la société I.E.E. *International Electronics & Engineering S.A.*, représentée par son directeur général M. Hubert Jacobs Van Merlen, son directeur général adjoint M. Michel Witte et son directeur des Technologies M. Aloyse Schoos.

I.E.E. *International Electronics & Engineering S.A.* est spécialisée dans la fabrication de systèmes de capteurs sensibles à la pression (*Force Sensing Resistors - FSR*). Ces capteurs sont essentiellement utilisés par les constructeurs automobiles pour le contrôle du déploiement des airbags.

I.E.E. a été créée en 1989 à l'initiative d'Investar, un joint venture entre ARBED et la SNCI avec un partenaire américain. Le capital est détenu actuellement par Investar et par Circuit Foil S.à.r.l. La société est un des plus importants producteurs de

capteurs pour véhicules automobiles et approvisionne les grands constructeurs en Europe, aux États-Unis et en Asie.

Depuis sa création, la société a investi de manière conséquente dans de nouvelles installations, dont une nouvelle usine à Echternach. Afin d'étendre et de moderniser son appareil de production et de permettre une extension pour les activités de sérigraphie, la société vient d'entamer la réalisation d'un important projet d'investissement d'un coût estimatif de 4.167.000 euros. La société emploie jusqu'à présent quelque 660 personnes à Echternach et dans son centre technique à Findel.

Parallèlement la société entend réaliser un programme de recherche & développement d'un coût estimé à environ 8.420.000 euros mettant l'accent sur le développement de nouvelles connaissances de la rhéologie des encres sérigraphiques, le développement de capteurs tactiles pour températures élevées et le développement d'un système de détection optique 3D.

Le présent programme R&D apporte la preuve de la continuité dans la démarche d'innovation sur laquelle est fondé d'ailleurs le succès industriel de l'entreprise.

Conscient de l'importance stratégique de tels projets de modernisation et de recherche & développement pour la croissance de l'entreprise et le développement régional du pays, le ministère de l'Économie appuie les investissements de la société I.E.E. par les instruments de la loi-cadre de développement et de diversification économiques.

Le ministre de l'Économie a souligné que I.E.E. est un des fleurons de l'industrie du pays, dont le succès est le fruit des initiatives innovatrices d'une équipe multinationale de collaborateurs aux compétences très variées. À cet égard, il a relevé plus particulièrement l'enjeu des trois projets R&D qui vont permettre de développer des capteurs d'une grande complexité pour diverses applications de sécurité.



M. Grethen au moment de la signature des deux conventions

MM. Luc Frieden et Henri Grethen informent sur la situation économique et financière

15 novembre 2002

À l'issue de leur entrevue avec les membres de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des députés, le 15 novembre 2002, les ministres Luc Frieden et Henri Grethen ont fourni à la presse des explications plus détaillées concernant la situation économique et financière luxembourgeoise que le Premier ministre avait déjà commentée le jour précédent.

Le ministre du Trésor et du Budget a tenu à donner plus de détails quant à la diminution des recettes fiscales de 270 millions d'euros, prévue pour l'année 2002, qu'il a qualifiée de «sérieuse dégradation des recettes publiques».

Luc Frieden a tout d'abord noté que la situation des recettes ne se serait détériorée significativement qu'à partir du second semestre 2002. La situation des recettes aurait encore été satisfaisante en été 2002, période durant laquelle avait été élaboré le projet de budget pour 2003, que le gouvernement avait pourtant déjà placé à ce moment-là sous le signe d'un «optimisme prudent».

Une diminution des recettes fiscales 2002 par rapport au budget prévisionnel aurait été enregistrée, selon les explications fournies par le ministre du Trésor et Budget, au niveau de la taxe d'abonnement (une diminution de 100 millions d'euros), du droit d'enregistrement (une diminution de 90 millions d'euros), de la TVA (une diminution de 28 millions d'euros) et de l'impôt sur les traitements et les salaires (une diminution de 50 millions d'euros), ce qui

constituerait une diminution totale des recettes fiscales de 270 millions d'euros pour l'an 2002.

Pour ce qui est des recettes budgétaires pour l'an 2003, les chiffres dépendraient essentiellement de l'évolution future de la situation boursière, a expliqué Luc Frieden. Si la situation ne s'améliorait pas, il faudrait réviser le budget 2003 pour ce qui est des recettes fiscales.

Le ministre du Trésor et du Budget a pourtant tenu à rappeler que si la situation actuelle au niveau des recettes est «grave», elle l'est surtout par rapport aux prévisions budgétaires pour le budget 2002 et par rapport à la situation budgétaire de 2001, elle le serait moins par rapport aux années 2000 et précédentes.

«En effet, situées dans un contexte global, les finances publiques luxembourgeoises sont saines», a continué Luc Frieden, en faisant référence au niveau des dettes publiques et des réserves budgétaires. Selon les données fournies par le ministre du Trésor et du Budget, le Luxembourg enregistre une dette publique de

3,2 %, voire une dette publique «nette» de 1,4 %, ce qui serait un endettement relativement peu considérable comparé à la situation dans certains pays voisins. D'autant plus les réserves des fonds spéciaux s'élèveraient à l'heure actuelle à 2,6 milliards d'euros, tandis que la réserve budgétaire de la Trésorerie de l'État s'élèverait à 500 millions d'euros non-affectés, a informé Luc Frieden.

Ces réserves, qui ont été constituées au cours des années précédentes, seraient le résultat d'une «démarche politique responsable au moment d'une situation économique plus favorable», a expliqué Luc Frieden.

«Les finances publiques consistent dans l'argent des citoyens que l'on doit toujours gérer avec beaucoup de responsabilité», a précisé le ministre. Agir avec responsabilité au niveau des finances publiques signifie, selon Luc Frieden, «ne pas opérer de changements brutaux à court terme au niveau de la politique budgétaire», mais mener une politique qui prenne en considération aussi



Luc Frieden et Henri Grethen lors de la conférence de presse

le long terme. Or, prudence et responsabilité seraient dorénavant encore beaucoup plus de mise.

Le ministre de l'Économie, Henri Grethen, de son côté, a rajouté des explications concernant les prévisions de la croissance économique 2002, que le STATEC évaluait entre 0,5 % et 2 %, la Commission européenne à 0,1 % et que l'OECD venait d'estimer à 0,8 %, selon les informations du ministre de l'Économie. La prévision de la croissance économique serait un exercice extrêmement difficile, a noté Henri Grethen, tout en estimant que la croissance pourrait atteindre 0,5 % du PIB en 2002, dépendant toutefois essentiellement de l'évolution de la situation boursière au cours des dernières semaines de l'année 2002. Des taux se situant autour de 2,5 % pourraient être réalistes pour l'an 2003, en cas de relance économique dans le second semestre 2003.

Henri Grethen, reconfirmant qu'il faudrait désormais éviter toute panique, a finalement plaidé en faveur du maintien d'une politique budgétaire qui opère les bons choix politiques entre ce qui est nécessaire et ce qui est souhaitable.

Comité de coordination tripartite: les partenaires sociaux saluent les orientations budgétaires du gouvernement

28 novembre 2002

Le comité de coordination tripartite s'est réuni le 28 novembre 2002 sous la présidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker. Le gouvernement fut en outre représenté par le

ministre de l'Économie Henri Grethen et le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen.

Suite à la publication des prévisions conjoncturelles modestes pour le Luxembourg pour l'année en cours ainsi que pour 2003, le gouvernement et les partenaires sociaux (organisations syndicales et patronales) ont procédé à une analyse détaillée de la situation, notamment à la lumière des amendements gouvernementaux au projet de budget 2003, présentés la semaine précédente par le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden, et des orientations financières et économiques pour les années à venir.

Selon le Premier ministre, qui s'est exprimé devant la presse à l'issue de la réunion, les partenaires sociaux ont salué les orientations budgétaires de gouvernement pour 2003 et au-delà. Syndicats et patronat ont surtout exprimé leur approbation quant à la décision du gouvernement de ne pas seulement maintenir le volume des dépenses d'investissement mais de l'augmenter de 31 % en 2003 par rapport aux investissements effectués en 2002. Les partenaires sociaux étaient unanimes à reconnaître que ces dépenses constituent une réponse économique adéquate aux aléas conjoncturels que le Luxembourg doit traverser actuellement.

La décision du gouvernement d'accélérer la collecte des rentrées fiscales au niveau de l'impôt sur les collectivités en 2003 a également été approuvée par le comité de coordination.

Au niveau des dépenses budgétaires le comité de coordination a retenu la prévision d'une croissance de 1,5 % de la masse salariale au

cours de 2003, un taux nettement plus faible que les années précédentes mais qui permettra à l'État de réduire considérablement ses contributions à la sécurité sociale.

Les partenaires sociaux ont également été d'accord sur le fait que la croissance de l'économie luxembourgeoise ne pourra atteindre, dans les années 2002 à 2006, les niveaux des dix dernières années. De 1990 à 1995 la croissance moyenne au Luxembourg était de 6 %, de 1995 à 2000 la croissance moyenne était de 7,2 %. Pour l'année en cours, les perspectives de croissance indiquent un taux de 0,5 %, pour 2003 ce taux pourrait être de 2 %. Un retour vers une progression conjoncturelle de plus de 3 % n'est à attendre que pour le deuxième semestre 2004 et l'année 2005.

Selon le Premier ministre, le recours aux réserves budgétaires et aux réserves des fonds spéciaux d'investissement, aussi considérables qu'elles soient, ne pourra être considéré que comme une solution de transition qui ne saurait empêcher des efforts au niveau des problèmes structurels de l'économie luxembourgeoise, notamment dans les domaines tarifaire, de la coordination entre dépenses d'investissement et les cycles conjoncturels des entreprises et de la productivité. Ces discussions seraient menées dans les mois suivants au sein du comité de coordination tripartite, dont la réunion suivante était prévue pour le 9 janvier 2003.

Le gouvernement et les partenaires sociaux ont enfin analysé la situation sur le marché de l'emploi suite aux derniers chiffres y relatifs publiés par le comité de conjoncture le 27 novembre 2002.



Le ministre Grethen lors de la conférence de presse,
à g. M. Mario Grotz, à dr. M. Marco Walentiny
du ministère de l'Économie

M. Henri Grethen présente un concept de structures d'accueil pour *start-up* à Belval-Ouest

4 décembre 2002

Le 4 décembre 2002, M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, a présenté les conclusions d'une étude commune de son ministère et du bureau d'étude français INNO Tsd localisé à Sophie Antipolis sur l'implantation d'une pépinière d'entreprises dans l'enceinte de la future Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation sur les friches industrielles de Belval-Ouest.

En se référant à la déclaration gouvernementale du 12 août 1999, le ministre de l'Économie a exposé les prochaines étapes de sa politique de création d'entreprises technologiques.

Contexte et objectif

M. Grethen a relevé que le principal objectif de cette étude a été d'alimenter les instances en charge de la mise en œuvre du projet de la Cité

des Sciences et notamment la société Agora de valorisation des friches et le fonds Belval d'un certain nombre d'enseignements en termes de positionnement technologique, de besoins en surfaces exploitables et de contenu de l'offre publique d'infrastructures et de services d'encadrement. Elle s'est également employée à créer un lien logique avec le projet de loi de création de l'Université de Luxembourg, dont la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication est programmée sur le site de Belval-Ouest. Les autres départements ministériels concernés, ainsi que les Centres de Recherche publics, les Chambres professionnelles, la FEDIL, différentes autres organisations promouvant l'esprit d'entreprise et Luxinnovation ont été invités à participer à cette réflexion.

Résultats

«Si cette étude ne fait qu'esquisser une première ébauche d'un concept que je m'emploierai maintenant à concrétiser, je considère qu'elle nous trace en revanche des pistes

utiles que nous ne manquerons pas de creuser», a affirmé le ministre de l'Économie.

• *Le positionnement technologique des structures d'accueil*

En premier lieu, il s'agira de rester prudent en matière de positionnement technologique, compte tenu des leçons à tirer de l'évolution récente des secteurs de la haute technologie et dans le contexte conjoncturel actuel. Le ministre propose donc d'accorder une attention prioritaire aux pôles d'excellences déjà confirmés tant au niveau du tissu économique existant qu'à celui de l'environnement de recherche public et privé. Il a cité dans ce contexte les activités liées au développement de nouveaux matériaux et procédés de production et aux technologies génériques de l'information et des communications, qui font déjà l'objet de concertations intenses, tant au niveau de l'initiative *cluster* qu'au niveau des travaux du Fonds national de la Recherche et qui pourront générer des *spin-off* ou attirer de nouvelles entreprises spécialisées. Il s'agira toutefois de rester également attentif à l'évolution d'autres activités dans le domaine des biotechnologies, de la santé et de l'environnement notamment. Le ministre a cité à titre illustratif les domaines de la bio-informatique et de l'instrumentation de diagnostic.

• *Les différents types de structures d'accueil et leur localisation*

Conformément à ce scénario, M. Grethen a souligné que les infrastructures à créer devront non seulement contenir des bureaux, mais également prévoir l'aménagement d'espaces en laboratoires techniques et en atelier de prototypage et de petit usage.

«Il faut également prévoir que certaines de ces *start-up* évolueront à un rythme soutenu, pouvant rapidement requérir des espaces d'extension qu'il ne sera vraisemblablement plus possible de prévoir dans le contexte urbain qu'il est prévu d'aménager sur le site de Belval-Ouest. Si ces entreprises restent quand-même financièrement encore trop fragiles pour investir dans l'immobilier, il faudra leur offrir des solutions de relais, de préférence à proximité de la Cité des Sciences, pour leur permettre de maintenir l'échange fructueux avec ce pôle de compétence qui les a incubées.» C'est avec ces propos que le ministre de l'Économie a rappelé et justifié sa revendication de créer une zone pour activités économiques sur le site de l'ancien Crassier d'Ehlerange. Il a annoncé avoir chargé ses services d'une étude complémentaire d'aménagement de ce site de quelque 80 hectares où il envisagerait de créer sur une aire réservée de quelque 10 hectares des structures de relais à caractère modulable pour des entreprises en développement issues du futur incubateur de Belval-Ouest et d'autres provenances.

- *Superficies requises*

En termes de superficies requises pour ces projets issus des conclusions de l'étude présentée, le ministre a évalué les structures prévues pour l'incubateur de Belval-Ouest à quelque 2.400 m², dont 600 à réserver à des ateliers. Les structures de relais sur le Crassier d'Ehlerange pourraient progressivement évoluer jusqu'à 10 bâtiments modulables de 3.000 à 3.500 m² un chacun.

Le projet «ECOSTART»

Le besoin de telles structures se justifiant déjà actuellement pour relayer le *Technoport Schlassgoart*, M. Grethen

a rappelé l'acquisition et l'actuel aménagement par son ministère des quelque 3.000 m² des anciens bâtiments Tyco (Thomas&Betts) pour y accueillir le projet «ECOSTART». Cette structure aura la double fonction d'être à la fois incubateur pour des entreprises démarrant leurs activités et structure de relais pour héberger des entreprises en phase de développement, ainsi que pour des entreprises étrangères qui sont à la recherche d'un premier pied à terre au Luxembourg.

Le ministre de l'Économie a clôturé son exposé par un appel au bon sens et à la concertation en matière de politique de création d'entreprises de la haute-technologie. «Je considère que les hypothèses de création de 6 à 8 entreprises par an et de l'hébergement à l'horizon 2012 d'une trentaine d'entreprises constituent les perspectives les plus optimistes de notre potentiel de création d'activités nouvelles et cela au niveau de l'ensemble du pays, tout au moins pour des activités industrielles et de service.» M. Grethen en conclut qu'il ne peut y avoir de place que pour un seul projet sur la Cité des Sciences. En tant que ministre responsable pour le développement économique, il se donne ainsi pour objectif de fédérer l'ensemble des offres publiques d'infrastructures et de services en vue de la création sur Belval-Ouest et sur l'ancien Crassier d'Ehlerange d'une offre intégrée et cohérente de services aux créateurs d'entreprises.

«J'espère ainsi avoir démenti ceux qui estimaient pouvoir déceler dans mon travail politique une tendance au laisser-faire et au laisser-aller et également pouvoir rassurer ceux qui craignaient que l'initiative ministérielle ne soit plus possible qu'au prix d'un appareil bureaucratique démesuré», conclut M. Henri Grethen.

Autres

Le ministre de l'Économie Henri Grethen à la présentation du Bureau d'information et d'assistance à la médiation
17 octobre 2002

Visite à Luxembourg du ministre d'Etat indien pour les Affaires économiques B. K. Tripathy
11-12 novembre 2002

ÉDUCATION

Rencontre des ministres européens de l'Éducation

18 octobre 2002

Sur invitation de M. Xavier Darcos, ministre délégué à l'Enseignement scolaire de la France, Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a assisté le 18 octobre 2002 à la rencontre des ministres européens de l'Éducation, qui s'est tenue au Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Lors de cette réunion, l'assemblée des ministres a officiellement concrétisé la décision prise par la Conférence permanente des ministres européens de l'Éducation à Cracovie en octobre 2000, d'organiser, dans les écoles des États membres de la Convention culturelle européenne, une «Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité».

Dans son intervention, Mme Brasseur a relevé que, devant la recrudescence de l'extrême droite et la prolifération de mouvements populistes, il fallait redoubler de vigilance et comprendre que la liberté, que l'on doit à ceux qui ont sacrifié leur



Mme Brasseur entourée de (d. g. à dr.) M. Paul Dostert, chargé de Direction du Centre national de Documentation et de Recherche, M. Steve Kayser, professeur d'Histoire au Lycée technique de Bonnevoie, M. Jeannot Hansen, professeur-attaché au MENFPS et coordinateur des relations internationales, et M. Jos Britz, professeur et chargé de mission au MENFPS

vie, leur liberté, leur jeunesse ou leur enfance, n'est pas acquise à tout jamais.

La ministre Anne Brasseur a cité les multiples activités pédagogiques organisées dans les écoles luxembourgeoises autour de l'Holocauste, les visites des lycéens des lieux de l'horreur, Auschwitz et Dachau, les représentations théâtrales évoquant l'occupation et la terreur nazie, ainsi que le projet récent d'un support vidéo-dvd sur le camp de Natzweiler-Struthof qui pourra servir d'outil pédagogique à chaque enseignant qui voudrait aborder un sujet en rapport avec les camps de concentration.

Pour conclure, Mme Brasseur a exprimé sa conviction que la jeunesse luxembourgeoise prend et prendra ses responsabilités pour conserver la mémoire collective et qu'ensemble il faut chercher des voies qui garantissent la survie de la mémoire de la Shoah.

Autres

La ministre de l'Éducation nationale Mme Anne Brasseur au «Séminaire international sur le Portfolio européen des langues»
17 octobre 2002

Madame Anne Brasseur à l'ouverture de la semaine «Netdays Luxembourg 2002»
18 novembre 2002

Cérémonie d'ouverture de la *Graduate School for Comparative Public Policy* et présentation du programme Impalla
18 décembre 2002

ENSEIGNEMENT

Présentation du projet de loi portant création de l'Université de Luxembourg

28 novembre 2002

Le 28 novembre 2002, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mme Erna Hennicot-Schoepges, a présenté le projet de loi portant création de l'Université de Luxembourg. Le souci premier au niveau de la conception de l'Université, qui sera un établissement public, était de mettre l'accent sur la qualité de l'enseignement et la qualité de la recherche. Composée de trois facultés, l'Université devrait accueillir entre 4.000 et 5.000 étudiants dans un délai de sept ans.

Lors de la conférence de presse Erna Hennicot-Schoepges a exprimé le souhait de voir le projet de loi voté à la Chambre des députés avant l'été 2003 afin que l'Université puisse commencer ses activités dès la rentrée 2003/2004.

«Il s'agit d'un projet important pour l'avenir de notre pays», notait la ministre. En cette situation économique particulière, le pays devrait se poser la question de son avenir économique: «Il faut chercher de nouveaux créneaux pour favoriser le développement économique du Grand-Duché», a déclaré la ministre. En effet, l'Université serait «ouverte à l'économie», sans pour autant en dépendre.

Les principes fondateurs de l'Université de Luxembourg, principes qui sous-tendent l'ensemble de ses activités de formation et de recherche,



Mme la ministre Hennicot-Schoepges et M. Germain Dondelinger, du ministère de l'Enseignement supérieur, lors de la conférence de presse

sont entre autres l'interdisciplinarité, la symbiose entre enseignement et recherche et la coopération internationale. «Nous voulons une université au sein de la Grande Région et non pas d'Université de la Grande Région», a souligné la ministre de l'Enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'accent est mis sur la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Pour chaque cycle d'études proposé, les étudiants devront suivre des cours à l'étranger pendant au moins un semestre. Il revient à l'Université de nouer des contacts avec des établissements étrangers.

L'Université étant un établissement public, l'accès sera le plus large possible, a estimé la ministre, tout en précisant que «l'Université est destinée aux bons élèves, elle n'est pas ciblée sur les étudiants aisés».

Plus précisément l'Université de Luxembourg aura la forme juridique d'un établissement public jouissant de l'autonomie financière, administrative, pédagogique et scientifique.

Ainsi, l'État n'interviendrait donc aucunement dans le choix des contenus, a souligné Mme Hennicot-Schoepges.

Les relations entre le gouvernement et l'Université seront d'ailleurs régies par un contrat d'établissement pluriannuel d'une durée de quatre ans qui portera sur les objectifs de l'établissement dans les domaines de l'enseignement, de la recherche de la mobilité des étudiants et de l'administration ainsi que sur les moyens et les effectifs nécessaires pour la mise en œuvre de ces activités.

Du point de vue de la gestion, l'Université de Luxembourg sera dirigée par une structure comportant trois éléments. Le conseil de gouvernance, composé de membres extérieurs à l'Université, déterminera la politique générale et les choix stratégiques de l'Université et exercera le contrôle sur ses activités. Le recteur détiendra le pouvoir exécutif et il dirigera l'Université en coopération avec les différentes composantes

du rectorat. Le conseil universitaire, composé des représentants de tous les personnels de l'Université, règlera les affaires pédagogiques et scientifiques de l'Université.

Pour ce qui est des enseignants, ce projet pourrait, aux yeux de Mme Hennicot-Schoepges, attirer des chercheurs luxembourgeois qui enseignent actuellement à l'étranger. Pour le reste, le nombre des professeurs prêts à enseigner à l'Université de Luxembourg serait déjà considérable, a noté la ministre.

Bachelor-Master-Doctorat

L'Université de Luxembourg organisera des formations initiales, avancées et doctorales qui seront structurées sur trois niveaux: le premier niveau sera sanctionné par le grade de *bachelor*, le deuxième niveau sera sanctionné par le grade de *master* et le troisième niveau sera sanctionné par un doctorat. Aux premier et deuxième niveaux, il y aura coexistence de filières à caractère fondamental et de filières à caractère académique. L'Université de Luxembourg contribuera à la formation initiale et continue des enseignants du système éducatif luxembourgeois.

L'Université de Luxembourg développera et valorisera une recherche à caractère fondamental, appliqué et technologique. Ces activités de recherche seront mises en œuvre par le biais de projets; l'Université pourra bénéficier de l'intervention du Fonds national de la Recherche et ses collaborations avec les Centres de Recherche publics seront réglées par voie contractuelle.

Les enseignements et la recherche seront organisés en facultés et en centres interdisciplinaires.

Trois facultés seront mises en place :

1. la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication,
2. la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance,
3. la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation.

Les centres interdisciplinaires regrouperont des chercheurs de disciplines différentes, mais travaillant sur des thématiques communes. Quant aux cours, ils seront dispensés en allemand, français ou en anglais. Un autre point important sera celui de l'encadrement des étudiants. Ainsi l'accompagnement des étudiants se fera d'après le modèle anglo-saxon de «l'accompagnement actif». Concernant la problématique des logements d'étudiants, la ministre entendait présenter des plans précis dans les mois suivants.

Lors de la conférence de presse, Mme Hennicot-Schoepges a également retracé l'historique de l'ensei-

gnement supérieur au Grand-Duché. Le projet de loi constitue ainsi l'aboutissement de la réforme de l'enseignement supérieur entamé à partir de 1993 avec un premier débat d'orientation à la Chambre des députés. En 1996, la réforme a été concrétisée par le vote de la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur. En 2000, le Livre blanc sur l'enseignement supérieur au Luxembourg a fait un premier bilan de la loi de 1996.

Le Livre blanc a notamment critiqué les longues procédures administratives et le manque de visibilité de l'enseignement supérieur au Luxembourg. «À partir de ce constat, nous avons travaillé avec fermeté à la mise en place d'une université au Luxembourg», a expliqué Mme Hennicot.

Un premier concept d'une université fut ainsi présenté le 23 mai 2001. Une note d'orientation du gouvernement en date du 14 décembre 2001, un séminaire organisé le 14 mars 2002 à Mondorf-les-Bains

au sujet de l'Université de Luxembourg, ainsi que diverses consultations avec les acteurs concernés ont trouvé leur aboutissement dans ce projet de loi.

ENVIRONNEMENT

Accord sur les mouvements transfrontaliers d'OGM

17 octobre 2002

En date du 17 octobre 2002 s'est déroulé au Centre européen au Kirchberg le conseil des ministres de l'Environnement de l'Union européenne. Le Luxembourg y était représenté par le ministre de l'Environnement Charles Goerens et le secrétaire d'État Eugène Berger. Les Quinze sont parvenus à un accord sur les mouvements transfrontaliers d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Il s'agit d'intégrer dans la législation communautaire le protocole de Carthagène sur la prévention de risques biotechnologiques.

Concernant la traçabilité et l'étiquetage des OGM et la traçabilité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux produits à partir d'OGM, le ministre Goerens et le secrétaire d'État Berger ont rappelé lors d'une conférence de presse l'opposition du Luxembourg à une levée du moratoire sur les OGM, observé depuis 1999 par sept pays dont le Luxembourg. Le Luxembourg exige une information complète du consommateur: la présence d'OGM devrait être indiquée sur les emballages dès qu'elle dépasse 0,5 %.



MM. Goerens et Berger lors de la conférence de presse

Les ministres de l'Environnement ont eu un premier débat d'orientation sur les modalités de mise en place d'un système d'échange de droits d'émissions de CO₂ au sein de l'Union européenne à partir de 2005. Ce projet constitue un des éléments-clés de la stratégie européenne pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, les ministres ont renouvelé leur appel aux autres pays pour qu'ils ratifient le protocole de Kyoto. Le ministre luxembourgeois de l'Environnement a noté de son côté que le Luxembourg a considérablement réduit les émissions de gaz à effet de serre depuis 1999.

Les ministres ont par ailleurs adopté la nouvelle directive concernant les risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant la directive «Seveso II». La nouvelle directive se fonde sur les enseignements des accidents survenus notamment à Enschede et à l'usine de Toulouse. Enfin, un accord politique a pu être dégagé concernant une directive européenne sur les emballages et les déchets d'emballage.

MM. Charles Goerens et Eugène Berger au Conseil des ministres de l'Environnement

9-10 décembre 2002

Les 9 et 10 décembre 2002, le ministre Charles Goerens et le secrétaire d'État Eugène Berger ont assisté à Bruxelles au Conseil des ministres de l'Environnement de l'Union européenne. En avance de trois ans sur le calendrier du protocole de Kyoto, les Quinze ont approuvé le projet de directive relatif

au lancement en 2005 d'un système international d'échange de droits d'émission de CO₂.

Ce système, prévu par le protocole de Kyoto, facilitera le respect de ce protocole, qui impose à l'UE de réduire de 8 % entre 2008 et 2012 par rapport à 1990 ses émissions de gaz à effet de serre. Le système permettra à une entreprise d'acheter un permis d'émettre de la pollution à une autre firme qui dispose de marges sur ses obligations. En cas de non-respect des quotas d'émission, les entreprises devront verser une taxe administrative.

Suite au naufrage du pétrolier Prestige, les ministres de l'Environnement se sont prononcés pour une couverture des dégâts causés par les marées noires par le nouveau fonds de solidarité «catastrophes» de l'Union européenne.

Après le compromis adopté par les ministres de l'Agriculture le 28 novembre 2002 dans le domaine de l'étiquetage des aliments contenant plus de 0,9 % d'organismes génétiquement modifiés (OGM), les ministres de l'Environnement ont également trouvé un compromis en matière de traçabilité et d'étiquetage des OGM.

Concernant précisément les modalités d'étiquetage dans les cargaisons de produits en vrac contenant des mélanges d'OGM, le compromis prévoit la fourniture par les opérateurs d'une liste de tous les OGM qui ont été utilisés pour constituer le mélange. Dans ce contexte, le ministre Charles Goerens a déclaré dans un entretien avec le journal Le Quotidien: «Le Luxembourg était dans le camp minoritaire en ce qui concerne un étiquetage des produits génétiquement modifiés à hauteur de 0,5 %».

Finalement les ministres ont mené un débat d'orientation sur la stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques et ont adopté des conclusions relatives à la stratégie pour une utilisation durable des pesticides.

FAMILLE

Présentation de la campagne «Non au tourisme sexuel avec des enfants»

18 novembre 2002

Près de 3 millions d'enfants sont victimes chaque année d'exploitation sexuelle dans un cadre commercial, a noté la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Marie-Josée Jacobs, lors de la présentation, le 18 novembre, de la campagne d'information et de sensibilisation «Non au tourisme sexuel avec des enfants», réalisée en collaboration avec l'organisation ECPAT-Luxembourg.

L'exploitation sexuelle des enfants comprend différents volets: la prostitution, la pornographie, la traite des enfants ainsi que le tourisme sexuel avec des enfants. Selon les informations de la ministre, des études auraient démontré que parmi les «clients» potentiels, il ne s'agirait pas seulement de pédophiles, mais en majorité de touristes voulant satisfaire, occasionnellement et loin des considérations morales de leur pays d'origine, leurs désirs sexuels avec des mineurs.

La nouvelle campagne s'adresse au grand public par le biais d'affiches, de brochures, d'autocollants et de

spots radio, et aux touristes qui se rendent dans les régions concernées. Les touristes seront désormais sensibilisés au problème dans divers endroits, tels l'agence de voyage, lors d'un éventuel contrôle médical, auprès des autorités communales ou encore à l'aéroport. «Tout le monde doit se sentir concerné», estima Mme Jacobs.

Parallèlement au volet de la sensibilisation, la campagne met aussi en exergue l'article 10 de la loi du 31 mai 1999 relative à l'exploitation sexuelle des enfants. Cette loi permet de juger au Luxembourg toute personne ayant commis à l'étranger un abus sexuel sur un enfant, même si le fait n'est pas puni par la législation du pays où l'abus a eu lieu. L'adulte encourt, en effet, jusqu'à 15 années de prison.

La campagne est soutenue, à côté des acteurs institutionnels (ministères de la Famille, du Tourisme et de la Justice, Chambre de commerce, Office national du tourisme), par les organisations du secteur du tourisme (Groupement des agences de voyage, Syndicat des agents de voyage), les organisations non-gouvernementales (ECPAT-Luxembourg, Foyer de la femme) et par les médias.

ECPAT, dont le bureau luxembourgeois a participé à cette campagne, est un réseau international d'organisations travaillant ensemble afin d'éradiquer la prostitution infantile, la pornographie infantile et le trafic d'enfants à des fins sexuelles.

Victor Gillen, président d'ECPAT-Luxembourg, a rappelé que cette organisation avait réussi en 1996 à rassembler les représentants de 122 gouvernements à Stockholm pour un congrès sur les phénomènes de l'exploitation sexuelle des enfants.



La ministre de la Famille Marie-Josée Jacobs lors de la conférence de presse, avec à ses côtés le président de ECPAT Luxembourg, M. Victor Gillen

Le congrès avait terminé par l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action. En 2001, lors du deuxième congrès mondial de Yokohama, il s'agissait de faire le bilan des actions mises en œuvre après Stockholm. Par cette campagne, le ministère de la Famille essaye de donner des suites concrètes aux engagements pris par la signature de la déclaration de Stockholm et du programme d'action.

M. Vincent Rindone, président du groupement des agences de voyages du Grand-Duché, a expliqué que les agences de voyage avaient un rôle humain et humanitaire à jouer dans ce contexte. Ces actions permettraient aux agences de dépasser et de valoriser leurs activités. Pour les professionnels du secteur du tourisme, il importerait surtout de favoriser un tourisme de qualité dans le respect des autres cultures, des droits de l'homme et des droits des enfants.



Journée internationale des droits de l'enfant

20 novembre 2002

À la suite du deuxième Sommet mondial pour les enfants, qui s'est tenu à New York du 8 au 10 mai 2002, et à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant qui est célébrée chaque année le 20 novembre, Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, a assisté le 20 novembre 2002 au *Lëtzebuurger Kannerduerf* à un forum de discussion en matière des droits de l'enfant.

Ouvert au grand public, ce forum a été l'occasion de déceler les besoins actuels en matière de droits de l'enfant et de préciser les stratégies, les objectifs et les mesures à mettre en place pendant les cinq années à venir. Les conclusions de la discussion constituent des contributions précieuses pour l'élaboration d'un Programme d'action national pour la promotion des droits de l'enfant.

Après l'ouverture du forum par Mme Jacobs, sept intervenants ont présenté succinctement, sur base de leurs expériences professionnelles et/ou de leur engagement bénévole, les éléments qui, à leur avis, doivent être pris en compte pour établir un Programme national pour la promotion des droits de l'enfant :

- Ginette Krier, institutrice, Groupement des Associations et Fédérations Scouts-Guides du Luxembourg;
- René Schlechter, pédagogue, responsable du KannerJugendTelefon 12345;
- Valérie Dupong, avocate, Protection des droits de l'enfant a.s.b.l.;

- Jo Troian, directeur du Lycée du Nord Wiltz;
- Patrice Moes-Gretsch, éducatrice diplômée, ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse;
- Dr. Patrick Theisen, pédiatre;
- Silvio Sagramola, éducateur, responsable de Info-Handicap.

Cette présentation a été suivie d'une discussion avec le public, à laquelle ont participé en qualité d'interpellants :

- Sophie Morang, journaliste, De soziokulturelle Radio – 100,7;
- Alex Reuter, professeur au Lycée Hubert Clement Esch-sur-Alzette, animateur du groupe Namasté;
- Gilbert Pregno, psychologue, directeur de la Fondation Kannerschlass;
- Denis Scuto, historien, professeur au Lycée technique Esch-sur-Alzette.

L'Organisation des Nations unies a défini le 20 novembre «Journée internationale des droits de l'enfant». En effet, c'est le 20 novembre 1989 que la Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies. Aujourd'hui, 191 pays ont signé et ratifié la Convention des droits de l'enfant, ce qui en fait la Convention relative aux droits de l'homme la plus universellement reconnue. La Convention a été signée par le Grand-Duché de Luxembourg et ratifiée par la loi du 20 décembre 1993.

En 41 articles, cette Convention énonce des droits divers de l'enfant : le droit à la vie, le droit à un nom, une nationalité et une identité, le droit de vivre avec les parents, le

droit d'être éduqué et de s'informer, de se faire ses idées et de les exprimer, le droit à un niveau de vie adéquat, le droit aux loisirs et au jeu, le droit d'être protégé contre toute forme de sévices, d'abus et d'exploitation, etc.

La Convention relative aux droits de l'enfant sanctionne le droit des enfants à la provision (le droit d'avoir accès à certains biens et services), à la participation (le droit d'exprimer son opinion et d'être impliqué dans des processus décisionnels) et à la protection (le droit d'être protégé contre un certain nombre d'agissements individuels ou collectifs). Les États signataires sont amenés à considérer les enfants comme des sujets de droit, des titulaires des droits de l'homme.

Depuis 1989, le gouvernement luxembourgeois a pris toute une série de mesures systématiques ayant pour objet la promotion des droits de l'enfant. En collaboration avec différents acteurs sur le terrain, des campagnes de sensibilisation et d'information ont été lancées, et des conférences, séminaires et cycles de formation ont été organisés. En outre, des publications ont été réalisées qui informent les enfants et les adolescents, de manière appropriée, sur leurs droits et devoirs respectifs.

Plusieurs initiatives ont été prises au niveau législatif et réglementaire. En particulier, la Chambre des députés a adopté en juillet 2002 la loi portant institution d'un comité luxembourgeois des droits de l'enfant, appelé *Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand* (ORK).

Du 8 au 10 mai 2002, Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, a participé à New

York à la session plénière extraordinaire des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Les enfants qui ont été présents, ainsi que les responsables politiques et les représentants d'organisations non-gouvernementales ont joint leurs forces pour faire le point sur la situation des enfants dans le monde et pour définir de nouveaux objectifs. Le deuxième Sommet mondial pour les enfants a ainsi adopté une résolution finale intitulée «Un monde digne des enfants» avec quatre objectifs majeurs :

1. promouvoir une existence meilleure et plus saine ;
2. s'engager pour une éducation de qualité ;
3. protéger contre la maltraitance, l'exploitation et la violence ;
4. lutter contre le VIH/sida.

FINANCES

Réunions Eurogroupe et Écofin

Octobre - Décembre

7-8 octobre 2002

Les ministres des Finances et de l'Économie de l'Union européenne se sont rencontrés le 8 octobre 2002 pour le conseil Écofin à Luxembourg. Les discussions du conseil ont tourné essentiellement autour de la question de l'attitude à adopter dans les négociations avec la Suisse pour ce qui est de l'adoption de mesures équivalentes ou égales en matière de l'échange de l'information pour la fiscalité de l'épargne.

Devant la volonté affichée de quelques États membres (le Royaume-

Uni, l'Allemagne et les pays scandinaves) de prévoir des mesures de sanctions à l'encontre de la Suisse, le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden a mis en garde contre d'éventuels effets contre-productifs d'une telle approche. Se référant à sa fonction de ministre de la Justice, Luc Frieden a notamment rappelé l'importance d'une bonne coopération de l'UE avec la Suisse en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière et l'immigration clandestine. De plus, la menace de sanctions contre la Suisse ne faciliterait certainement pas les négociations en cours.

D'autres discussions du conseil concernaient les suites à donner aux conclusions du Conseil européen de Barcelone de mars 2002 sur la coordination des politiques économique et de l'emploi, l'analyse de la stratégie européenne pour l'emploi et les aspects budgétaires et financiers de l'élargissement.

Les ministres ont également abordé des questions en relation avec la régulation, la surveillance et la stabilité financières et les garanties pour

les assurances des compagnies aériennes.

11 décembre 2002

Le Conseil des ministres de l'Économie et des Finances de l'Union européenne qui s'est réuni le 11 décembre 2002 à Bruxelles n'est pas parvenu à un accord dans le dossier de la fiscalité de l'épargne. Suite aux décisions du Conseil du 3 décembre précédent, la présidence danoise du Conseil avait soumis une nouvelle proposition de compromis aux États membres contenant de nouvelles dispositions pour la mise en place d'un système de taxation de l'épargne dans les États membres ainsi que dans différents pays tiers.

Plusieurs délégations (Suède, Italie, Espagne) ont émis des réserves quant aux propositions de la présidence, ceci surtout parce que ces propositions donneraient un large avantage concurrentiel à la place financière suisse par rapport aux places financières de l'Union européenne qui, à terme, seraient obligées de pratiquer un échange automatique d'informations sur les revenus



Le Premier ministre Juncker, le ministre néerlandais des Finances Hans Hoogervorst et le ministre Luc Frieden le 8 octobre

de l'épargne des non-résidents, tandis que la Suisse pourrait maintenir l'essentiel de son système actuel.

Selon le Premier ministre Jean-Claude Juncker, «les concessions suisses, telles qu'elles sont contenues dans le document de compromis de la présidence ne sont ni équivalentes, ni identiques au système de taxation des revenus de l'épargne proposé par la présidence aux États membres et ne peuvent dès lors nous amener à accepter ce compromis qui nous obligerait à abandonner à terme notre secret bancaire alors que la Suisse pourrait le maintenir».

Devant l'évidence que les réserves de plusieurs délégations (Luxembourg, Belgique, Autriche, Italie, Suède, Espagne et France) quant au compromis proposé par la présidence danoise ne pourraient être levées sans que des clarifications essentielles concernant notamment les positions suisse et d'autres pays tiers et de territoires dépendants ou associés d'États membres de l'Union européenne y soient apportées, le

Conseil Affaires économiques et financières s'est ajourné au 21 janvier 2003.

Jean-Claude Juncker a toutefois souligné que le Luxembourg maintiendrait son opposition à toute nouvelle proposition de compromis qui impliquerait des dispositions pénalisant les intérêts de la place financière luxembourgeoise par rapport aux places financières suisses ou d'autres places financières dans les pays tiers.

Le Luxembourg insiste également sur le fait que certaines propositions faites sous le code de bonne conduite en matière de la fiscalité des entreprises visant à considérer comme concurrence fiscale non dommageable l'introduction de taux d'imposition très faibles, voire zéro, ne sont pas acceptables.

Le dossier a ainsi été renvoyé à la réunion des ministres des Finances qui aurait lieu le 21 janvier 2002, sous présidence grecque.



Jean-Claude Juncker, Luc Frieden, Henri Grethen et l'administrateur général au ministère des Finances Gaston Reinesch lors du conseil Ecofin du 11 décembre

INTÉRIEUR

Le ministre de l'Intérieur M. Michel Wolter présente sa stratégie en matière de développement urbain

2 octobre 2002

Dans le cadre de la Semaine nationale du Logement, le ministre Michel Wolter a présenté le 2 octobre 2002 les réflexions du ministère de l'Intérieur sur le développement urbain et le développement des communes au Luxembourg.

D'après M. Wolter, face à une croissance constante de la population (+1,5% au cours des 20 dernières années), qui devrait s'élever à 500.000 dans 20 ans, une telle réflexion s'imposerait et les différents acteurs devraient pouvoir se baser sur un référentiel commun. Il a cité le programme directeur d'aménagement du territoire, principal instrument en la matière à l'échelle nationale.

La stratégie du ministère de l'Intérieur tient compte, outre du programme directeur, de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire, de la loi de 1937 et de l'IVL (*Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept*).

La décentralisation

Selon M. Wolter, le développement rural des 118 communes du pays doit s'inscrire en ligne droite avec le programme directeur et la loi de 1999, aux dépens des plans d'aménagement généraux des communes. Ainsi le programme directeur propose une décentralisation du pays. Au sein de six régions, des plans régionaux devraient favoriser la création de centres combinant zones

habitables et lieux de travail (p.ex. les friches industrielles au Sud et le projet *Nordstadt*).

Le développement à long terme doit aussi être soutenu dans les communes. Les données recueillies grâce à l'IVL joueraient un rôle essentiel dans ce domaine. Elles permettraient en effet de distinguer tous les espaces habitables et industriels possibles. Dans ce contexte, le ministre a précisé que la loi de 1937 soit révisée. Sur base de l'avis du Conseil d'Etat, la nouvelle loi devra inciter les communes à se poser constamment la question des objectifs à long terme du développement de la commune. Cette réforme propose aussi aux communes de recourir à des experts capables d'accompagner au mieux le développement coordonné au niveau communal.

Suite aux mesures annoncées par le Premier ministre Jean-Claude Juncker dans le discours sur la situation économique, sociale et financière du pays pour stimuler le marché du logement, le ministre de l'Intérieur a proposé de doter les communes d'un dispositif similaire.

Dans les semaines suivantes, le ministère de l'Intérieur allait éditer un certain nombre de brochures, organiser des *workshops* et lancer des projets-pilote afin de sensibiliser le public à la problématique du développement. La présence du ministère de l'Intérieur à la Semaine du Logement du 3 au 7 au Hall Victor Hugo à Limpertsberg, entrainé dans le même contexte.

Lors de la conférence de presse, la brochure «Pour des quartiers et des villages attractifs et vivants» a par ailleurs été présentée. Cette brochure incite à la réalisation de pro-

jets attractifs en gardant à l'esprit le développement à long terme des communes.

M. Michel Wolter informe les communes au sujet des révisions des prévisions du budget de l'Etat

27 novembre 2002

Suite à l'évolution économique et financière peu favorable, le gouvernement a révisé les prévisions du budget de l'Etat concernant les recettes fiscales. Le ministre de l'Intérieur, Michel Wolter, en a informé les communes par voie de circulaire le 27 novembre 2002.

Dans cette circulaire, le ministre a demandé aux communes d'adapter également les prévisions des recettes fiscales communales de leurs budgets à cette évolution. L'évolution du Fonds communal de dotation financière sera, en effet, plus faible en 2003 que ne laissaient encore croire les prévisions de la circulaire budgétaire que le gouvernement avait adressée aux communes en octobre 2002.

Quant à l'impôt commercial, les perspectives de recettes sont plus importantes que prévues au niveau du budget 2002 et au niveau du budget de 2003, mais, selon les prévisions de l'Administration des contributions, elles vont probablement chuter de façon considérable en 2004.

Pour faire face à cette situation, Michel Wolter a demandé aux communes de suivre une politique budgétaire prudente et de reporter au budget de 2004 les excédents qu'elles encaisseront sur les recettes de l'impôt commercial en 2002

et 2003. Cette opération leur permettra de rester pleinement opérationnelles tout en évitant une impasse financière en 2004.

Le Conseil supérieur des finances communales serait convoqué en janvier 2003. Il suivrait de près l'évolution des recettes fiscales des communes, notamment par rapport à celle des recettes fiscales de l'Etat.

Le ministre de l'Intérieur, lui-même, continuera à veiller à ce que les communes disposent des moyens indispensables pour accomplir leurs missions dans l'intérêt de leur population.

JUSTICE

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden s'exprime sur la politique d'asile du Luxembourg

5 novembre 2002

Le ministre de la Justice Luc Frieden a rappelé lors d'une conférence de presse les principes de la politique d'asile du gouvernement et a pris position relatif au retour forcé de 23 réfugiés monténégrins vers leur pays d'origine, qui s'est déroulé dans la matinée du 5 novembre 2002.

Selon les informations du ministre de la Justice, il s'agit de 23 personnes qui ont été déboutées et dont les recours devant les tribunaux administratifs se sont soldés par un refus. Le ministre a tenu à souligner que le retour forcé de ces réfugiés, qui se trouvaient tous au Luxembourg depuis 1999, s'est déroulé «dans le respect de la dignité humaine».

En effet, le gouvernement avait exigé des réfugiés déboutés de prendre les mesures nécessaires afin de quitter le Luxembourg en temps utile pour rejoindre leur pays d'origine avec l'aide du ministère de la Justice, la Croix rouge et Caritas. Luc Frieden a précisé que chaque demande de recours a été analysée individuellement par rapport à la procédure d'asile telle qu'appliquée au Luxembourg et par rapport à d'éventuelles circonstances atténuantes (haut âge, maladie, etc. des réfugiés).

Au moyen de trois cas de figure, le ministre de la Justice a souligné que le gouvernement vise à procéder de manière humaine en matière d'asile.

En 1999, le Luxembourg s'est offert comme terre d'accueil pour les réfugiés kosovars. Au moyen d'une procédure de régularisation effectuée en 2001, environ 2.000 personnes, sans-papiers et demandeurs d'asile ont pu régulariser leur statut. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a participé à des projets de coopération au développement à titre de 11 millions d'euros dans les régions yougoslaves touchées par la guerre.

Le ministre de la Justice a également avancé les chiffres relatifs aux demandeurs d'asile: 3.200 demandeurs d'asile ont été enregistrés en 2002 dont 1.500 ont été déboutés. En 2002, 700 nouveaux réfugiés, majoritairement de l'ex-Yougoslavie, sont arrivés au Luxembourg, un chiffre qui dépasse ceux de 2000 et de 2001. Dans les dernières années, 800 réfugiés ont été transférés vers d'autres pays membres de l'Union européenne suivant les dispositions de la Convention de Dublin.

Luc Frieden a mis en exergue que le respect de la loi d'asile implique que les règles en matière d'asile soient respectées par tous. Aussi les chiffres croissants des demandeurs d'asile nécessiteraient-ils une application à la lettre de la loi d'asile. Le ministre de la Justice a également annoncé que le retour forcé effectué le 5 novembre n'était que le début de toute une série de retours forcés à devoir être effectués dans les mois suivants.

MÉDIA ET COMMUNICATION

Lancement de la nouvelle version du site www.gouvernement.lu

6 novembre 2002

Le 6 novembre 2002, M. François Biltgen, ministre délégué aux Communications et responsable du plan d'action e-Luxembourg, a présenté



M. Frieden s'exprimant sur le retour forcé de 23 demandeurs d'asile

ensemble avec le Service Information et Presse (SIP), la nouvelle version du site <http://www.gouvernement.lu/> et le projet horizontal «CMS et charte de normalisation de la présence sur Internet de l'État» lors d'une conférence de presse donnée au château de Senningen.

«La nouvelle version du site du gouvernement luxembourgeois constitue le premier site à être réalisé sur base de la charte de normalisation des sites Internet de l'État», a noté d'emblée le ministre François Biltgen. Le but de cette charte est notamment de faire en sorte que le citoyen se retrouve facilement sur les sites publics luxembourgeois.

M. Mil Jung, le directeur du SIP, a expliqué de son côté le but du nouveau site, élaboré par le SIP en collaboration avec le Centre informatique de l'État, et du projet CMS (*Content Management System*): «Il s'agit de donner une *corporate identity* aux sites Internet de l'État et de développer ainsi la cohérence de la présence de l'État sur Internet».

M. Biltgen a en outre rappelé que, dans le cadre du projet eLuxembourg, différents portails ont été mis en place (<http://www.legilux.lu/>, myschool.lu, etc.). Il a annoncé que d'autres portails s'ajouteraient aux cours des mois suivants, notamment dans les domaines de la culture et des entreprises.

Selon M. Biltgen, 75 projets eLuxembourg étaient alors en cours de réalisation. Le Luxembourg, dans le contexte du *benchmarking* européen, faisait ainsi partie des pays qui connaissaient la progression la plus importante.

La pénétration d'Internet au Luxembourg augmentait elle aussi de façon considérable: alors que le taux de connexion des ménages à l'Internet se situait en 2000 à environ 26%, ce même taux s'élevait en 2002 à plus de 55%, a précisé M. Biltgen.

Quant au nouveau site, le ministre a noté qu'il s'agissait là d'un projet «nécessaire mais pas suffisant» pour la mise en œuvre du projet eLuxembourg. Il constitue «le point de départ» pour les autres sites publics à venir.

Présentation de la Commission nationale pour la protection des données

12 décembre 2002

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel en date du 1^{er} décembre 2002, la Commission nationale pour la protection des données a pré-

senté le 12 décembre 2002, en présence du ministre François Biltgen, ses activités dans ses nouveaux locaux situés à Esch-sur-Alzette. À cette occasion, l'identité visuelle de la Commission nationale a été présentée et le lancement de son site Internet (www.cnpd.lu) annoncé.

Créée par la loi précitée du 2 août 2002, qui transpose en droit national la directive européenne 95/46/CE, la Commission nationale, constituée sous la forme d'un établissement public, a pour mission essentielle de contrôler et de vérifier la légalité des traitements de données à caractère personnel et d'assurer le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, ainsi que des intérêts légalement protégés des personnes morales, en matière de protection des données.

La Commission nationale, qui a pris ses fonctions début novembre 2002, était en train de mettre en place ses services. Elle venait d'arrêter son règlement intérieur qui fixait les règles de procédure applicables devant la Commission nationale, ses conditions de fonctionnement et l'organisation de ses services. Elle travaillait alors à l'élaboration du



Le ministre François Biltgen et le directeur du Service Information et Presse, Mil Jung, lors de la présentation du nouveau site devant la presse

schéma de notification qui serait publié au cours de la première quinzaine de février 2003.

Les membres de la Commission nationale ont informé la presse des activités en cours et des premiers contacts pris avec les acteurs, fédérations et organisations représentatives concernés pour les aider à se mettre en conformité avec les dispositions de la nouvelle loi.

La Commission nationale a annoncé qu'elle prévoyait vers la fin du premier semestre 2003 une campagne d'information nationale ayant pour but de sensibiliser les citoyens sur leurs droits et devoirs en la matière.

Autres

Le ministre M. François Biltgen à la 2^e Journée de la câblodistribution
3 octobre 2002

Visite à Luxembourg de M. Floyd Kvamme, haut conseiller de George W. Bush dans le domaine des nouvelles technologies
13-14 novembre 2002

PROMOTION FÉMININE

Conférence sur la protection des victimes de violence

28-29 octobre 2002

Les 28 et 29 octobre 2002, Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, a assisté à Strasbourg à la conférence sur la «Protection, assistance et réhabilitation des victimes de violences et

victimes témoins de la traite des êtres humains» (voir page 135).

La ministre y a prononcé un discours intitulé «La violence envers les femmes, le point de vue d'une femme politique». La conférence était organisée dans le cadre du programme Daphné de l'Union européenne pour la période 2000-2003, un programme d'actions préventives de la Communauté européenne visant à lutter contre la violence envers les enfants, les jeunes gens et les femmes.

RECHERCHE

Le Fonds national de la Recherche présente des projets sur l'avenir du Luxembourg

19 décembre 2002

Le 19 décembre 2002, le Fonds national de la Recherche (FNR) a présenté ses travaux récents à Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la

Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre d'une conférence de presse. 2 grands pools de projets, «Vivre au Luxembourg» et «BIOSAN – PRO-VIE», ont fait l'objet d'analyses approfondies. Les mesures d'accompagnement du FNR et le futur «Science Festival» ont également été présentés.

Romain Henrion, président du Conseil d'administration a brièvement rappelé les activités principales du Fonds national de la Recherche. Créé en 1999, le FNR a deux grandes missions. Tout d'abord, il s'occupe de la promotion sur le plan national de la recherche et du développement (R&D) dans le secteur public, à travers des programmes pluriannuels limités à certains domaines ciblés et des mesures d'accompagnement. De plus, le FNR entretient un processus de réflexion continu concernant la R&D. Parmi les bénéficiaires du Fonds on peut trouver les centres de recherche publics, les établissements publics d'enseignement supérieur, le CEPS/-



Le ministre Biltgen lors de la présentation à la presse de la Commission nationale pour la protection des données

Instead, entre autres. Parallèlement à trois nouveaux programmes de recherche qui sont en élaboration, cinq programmes de recherche sont en cours pour la durée 2001-2008 et disposent d'un budget de 37.500.000 euros :

- sécurité et efficacité des nouvelles pratiques du commerce électronique (Internet);
- matériaux innovateurs et nanotechnologie;
- gestion durable des ressources hydriques;
- biotechnologie et Santé (BIOSAN);
- vivre demain au Luxembourg.

Jean-Frank Wagner, président du Conseil scientifique du FNR, a présenté deux programmes en particulier. Il a commencé par la description du projet Biotechnologie et Santé (BIOSAN), qui traite de la recherche sur le cancer, les maladies cérébro- et cardiovasculaires ainsi que l'intervention immunologique. Une extension qui s'intéresse au Processus de Vieillesse (PROVIE) doit être intégrée. Cette extension ciblée sur les pathologies liées au vieillissement du système nerveux (Alzheimer, Parkinson, etc.) nécessitera 2.500.000 euros supplémentaires et s'occupe uniquement de l'aspect médical de la gérontologie.

Un autre grand projet du FNR s'intitule «Vivre demain au Luxembourg». Le sujet porte sur l'analyse de l'évolution de la société au Luxembourg, avec un budget de 12.000.000 euros. 6 grands axes sont prioritaires :

- l'évolution de la population au Luxembourg;
- le développement du capital humain (éducation);

- l'ère de l'information et de la communication et ses conséquences pour la société;

- la place d'un pays de petite dimension dans la Grande Région, dans l'Union européenne et dans un monde globalisé;

- l'organisation de l'espace;
- l'organisation de conférences et la construction de base de données.

17 projets sur 27 ont été retenus pour un montant de 4.900.000 euros sur les 12.000.000 euros alloués. Un 2^e appel d'offres sera organisé en 2004. Les critères retenus pour la sélection de projets sont la qualité scientifique du projet, l'intérêt socioéconomique et surtout le caractère mobilisateur et réaliste par rapport au contexte luxembourgeois.

Raymond Bausch, secrétaire général du FNR, a poursuivi avec le volet sur les mesures d'accompagnement aux activités de R&D. Les mesures soutenues sont :

- la promotion de la culture scientifique, de la coopération scientifique internationale, et de la coordination nationale en matière de recherche;

- la participation active à des conférences scientifiques;

- l'organisation de conférences scientifiques (régionales ou internationales);

- la publication scientifique (thèses et autres travaux);

- la préparation d'un projet de recherche européen;

- la mobilité de chercheurs.

Parmi ces mesures d'accompagnement, il y a l'appel spécifique du «Science Festival» prévu pour novembre 2003. Avec un budget de

200.000 euros, ce festival s'occupera de la présentation de la science et de la recherche, de la promotion de la culture scientifique et contribuera à la *ScienceWeek* européenne.

En guise de conclusion, Erna Hennicot-Schoepges a analysé la culture scientifique au Luxembourg. «Nous avons des têtes pensantes bien faites et des bonnes idées, mais ceci n'est pas encore suffisant», a dit la ministre. «La culture scientifique au Luxembourg doit être absolument renforcée et ceci dès le plus jeune âge. Dès l'école primaire, la curiosité et l'éveil scientifique doivent être partagés. Nous avons 4 chercheurs pour 1.000 personnes au Luxembourg, tandis que les États-Unis disposent de 8 chercheurs pour 1.000 personnes. Ce retard dans la recherche doit être comblé avec encore plus d'engagement», a ajouté la ministre. D'après elle, les autres pays investissent aussi massivement et il ne faudrait pas rater le «train en marche». «Des nouvelles activités pour le Luxembourg et des créneaux économiques innovants en dépendent», a déclaré Erna Hennicot-Schoepges. «Pour le 21^e siècle la question était de bien se positionner. Le Luxembourg a tranché et veut conserver toute sa compétitivité. L'Université de Luxembourg et la recherche soutenue en sont la preuve», a conclu la ministre. En effet, les crédits budgétaires alloués à la recherche vont passer de 26,4 millions d'euros en 2002 à un total de 35 millions pour l'année 2003.

RÉFORME ADMINISTRATIVE

Mme Lydie Polfer et M. Joseph Schaack font le point en matière de réforme administrative

15 novembre 2002

Le 15 novembre, la ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative Lydie Polfer et le secrétaire d'État à la Fonction publique et de la Réforme administrative ont présenté le plan d'action Réforme administrative ainsi que l'état de la réforme administrative à cette date.

La ministre Lydie Polfer a rappelé que la mise en place d'une réforme administrative nécessite beaucoup de temps ainsi qu'un certain processus d'adaptation aux nouvelles technologies de l'information. Dans tout cela, il faudrait savoir que «la réforme administrative est réalisée par et avec les fonctionnaires en faveur du citoyen». Selon Mme Polfer, il est important que le fonctionnaire soit convaincu de l'opportunité de la réforme administrative et que les besoins du fonctionnaire soient pris en considération lors de la réforme. Ceci est d'autant plus important qu'à l'heure actuelle, l'administration publique emploie 13.000 fonctionnaires, 3.600 employés et 2.300 ouvriers. 10.000 personnes travaillent auprès des communes et 2.300 dans le secteur conventionné. «Toute action en matière de réforme administrative doit être guidée par la question : jusqu'à quel degré l'État devrait-il s'immiscer dans la vie du citoyen?», a averti la ministre.

Afin d'apprendre à connaître les besoins réels en matière de réforme administrative, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (MFPRA) a fait réaliser, en collaboration avec la FEDIL et le Centre de Recherche public Henri Tudor, une enquête auprès des entreprises membres de la FEDIL afin d'évaluer les relations en ligne entre les administrations et les entreprises (début 2002). Dans ce même contexte, le MFPRA a fait réaliser, du 30 mai au 22 juin 2002, un sondage ILSReS auprès de la population du Luxembourg dans le cadre de la réforme administrative. Parmi les points ressortant du sondage ILSReS, le secrétaire d'État Joseph Schaack a relevé une volonté accrue de la part du citoyen en faveur d'heures d'ouverture plus flexibles, une certaine préférence du français comme langue de travail et la nécessité d'une meilleure utilisation du courrier électronique dans les relations entre le citoyen et

l'administration publique. De plus, le ministère a eu maintes entrevues avec les forces vives de la nation (2001-2002). Dans ce cadre, le secrétaire d'État Joseph Schaack a rappelé que l'administration publique est guidée par la volonté d'offrir un service public de qualité.

Afin d'améliorer la qualité des relations personnelles, le ministère envisage de lancer des actions de sensibilisation des organismes publics en la matière (meilleur horaire d'accès au service, meilleurs délais de réponse et de délivrance, meilleur accueil téléphonique dans les organismes, meilleur accueil physique au moyen de bureaux d'assistance, qualité de l'accueil par écrit et accueil virtuel ou télé-accueil). Le numéro de téléphone gratuit (numéro vert 8002 8002) fonctionne depuis le 12 juin 2001 comme un central téléphonique amélioré. En matière de législation, le site web LEGILUX ainsi que des guides pratiques offrent un accès plus immédiat à la



La ministre Polfer et le secrétaire d'État Schaack (à sa droite) faisant le point sur la réforme administrative

législation luxembourgeoise. Au niveau du personnel, le MFPRA envisage une réforme du recrutement auprès de l'État. En mars 2002 a été conclu l'accord salarial pour le personnel de l'État.

TOURISME

Le ministre du Tourisme M. Fernand Boden fait le bilan de l'année touristique 2002

2 décembre 2002

Le 2 décembre 2002, le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement Fernand Boden, en présence du président de l'Office national du tourisme Marco Schank, a fait le bilan, lors d'une conférence de presse, de l'année touristique 2002, qui a été déclarée comme étant la meilleure année depuis 1995, où Luxembourg avait été déclaré ville culturelle européenne. L'année touristique a été marquée au Luxembourg par le Grand départ du Tour de France, le passage du Giro d'Italia à Esch-sur-Alzette et le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo.

Selon les informations de l'Office national du tourisme (ONT) et du ministère du Tourisme, 80 % des entreprises travaillant dans le secteur de l'hébergement seraient satisfaites de l'année 2002.

Chiffres clés de l'année touristique 2002 :

- les arrivées dans la capitale ont progressé de 2,1 %, celles du pays de 5 % ;
- le *Luxembourg City Tourist Office* estime à 630.000 le nombre de

personnes qui ont visité la ville de Luxembourg ;

- l'ONT a accueilli 100.000 personnes dans ses bureaux ;
- le secteur du camping a enregistré une progression de 9 % par rapport à 2001 ;
- le nombre de nuitées passées dans les auberges de jeunesse a augmenté de 12 % par rapport à l'année précédente.

Lors de la conférence de presse, les participants ont également déclaré qu'Internet serait devenu un outil précieux pour promouvoir notre pays. Près de 4 millions d'internautes se sont ainsi informés sur les sites Internet www.ont.lu et www.agendalux.lu.

TRAVAIL ET EMPLOI

Comité de conjoncture

Octobre - Décembre

23 octobre 2002

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 23 octobre 2002 sous la Présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Économie et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin septembre 2002 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'Emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

5 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de novembre 2002 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi

du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement 4 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 250 personnes, quelques 115 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de septembre 2002, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non-bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi a augmenté.

Au 30 septembre 2002, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'Emploi et non-affectées à une mesure pour l'emploi était de 5.922, alors qu'à la fin du mois d'août 2002 la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 5.584. L'augmentation était de 338 unités, soit 6,1 %. À noter que le taux de chômage passait de 2,8 % à 3 %. La comparaison faite entre les mois d'août et de septembre de l'année 2001 avait donné une augmentation du chômage de 181 personnes (+ 3,9 %).

Il y a lieu de relever qu'avec 5.922 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.090 unités supérieur (soit 22,6 %) à la population enregistrée au 30 septembre 2001 (4.832 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la comparaison des chiffres caractérisant les mois de septembre 2000 et 2001 avait donné une diminution du nombre des inscrits, les chiffres passant de 4.908 à 4.832 pour les mois respectifs.

Force est de constater que malgré le ralentissement de l'économie, 6.281 emplois salariés ont été créés

en net au cours des cinq premiers mois de 2002 (différence entre mai 2002 et décembre 2001). Il s'agissait, certes, d'un ralentissement de la création d'emplois en comparaison avec les 9.055 emplois créés au cours de la même période en 2001.

Seules deux branches importantes ont connu un véritable recul « conjoncturel » de l'emploi salarié pendant cette même période de référence, en l'occurrence l'industrie manufacturière (-183 unités) et le commerce et réparation (-99 unités). Deux sous-branches connaissaient également un recul : l'intermédiation financière (-75 unités) et les activités informatiques (-11 unités). La plupart des autres branches ont certes subi un net ralentissement de la création d'emplois, mais celle-ci était toujours positive.

Fin septembre 2002, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 3 %.

27 novembre 2002

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 27 novembre 2002 sous la Présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Économie et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin octobre 2002 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'Emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

5 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de décembre 2002 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement

les 5 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 380 personnes, quelques 172 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois d'octobre 2002, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non-bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi a augmenté.

Au 31 octobre 2002, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'Emploi et non-affectées à une mesure pour l'emploi était de 6.455, alors qu'à la fin du mois de septembre 2002 la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 5.922. L'augmentation était de 533 unités, soit 9 %. À noter que le taux de chômage passait de 3 % à 3,2 %. La comparaison faite entre les mois de septembre et d'octobre de l'année 2001 avait donné une augmentation du chômage de 405 personnes (+8,4 %).

Il y a lieu de relever qu'avec 6.455 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.218 unités supérieur (soit 23,3 %) à la population enregistrée au 31 octobre 2001 (5.237 demandeurs d'emploi). En 2001, la comparaison des chiffres caractérisant les mois d'octobre 2000 et 2001 avait donné une augmentation du nombre des inscrits, les chiffres passant de 4.895 à 5.237 pour les mois respectifs.

18 décembre 2002

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 18 décembre 2002 sous la présidence de Henri Grethen, ministre de

l'Économie, pour analyser les nouvelles données statistiques de fin novembre 2002 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

6 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de janvier 2003 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement 5 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 254 personnes, quelques 166 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail.

Au cours du mois de novembre 2002, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non-bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi a augmenté.

Au 30 novembre 2002, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'Emploi et non-affectées à une mesure pour l'emploi était de 6.625, alors qu'à la fin du mois d'octobre 2002, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 6.455. L'augmentation était de 170 unités, soit 2,6 %. À noter que le taux de chômage passait de 3,2 % à 3,3 %. La comparaison faite entre les mois d'octobre et de novembre de l'année 2001 avait donné une augmentation du chômage de 131 personnes (+2,5 %).

Il y a lieu de noter qu'avec 6.625 demandeurs d'emploi inscrits à

l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.257 unités supérieur (soit 23,4 %) à la population enregistrée au 30 novembre 2001 (5.368 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la comparaison des chiffres caractérisant les mois de novembre 2000 et de 2001 avait donné une augmentation du nombre des inscrits, les chiffres passant de 4.983 à 5.368 pour les mois respectifs.

Fin novembre 2002, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 3,3 %.

Taux de chômage

Septembre	Octobre	Novembre
3 %	3,2 %	3,3 %

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Remarque: les comptes rendus des différentes réunions du conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique «Salle de presse». Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection classée thématiquement des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection a été effectuée afin de donner au lecteur un aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.

4 octobre 2002

Économie

Les membres du gouvernement ont analysé l'**évolution économique du Luxembourg**, ceci à la lumière des chiffres récents publiés par le STATEC et qui font état d'une croissance réelle du PIB de seulement 1 % pour l'année 2001. Selon l'analyse du gouvernement cette révision à la baisse est surtout due aux effets des attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis et à l'éclatement de la bulle spéculative boursière sur le secteur financier dont la croissance a affiché un repli de 2,7 % par rapport à l'année précédente. L'économie luxembourgeoise, hors le secteur financier, a connu une croissance de 3,8 % en 2001 et les excédents budgétaires pour 2001 se chiffreront pour le Luxembourg à 6,1 % du PIB, le taux le plus élevé des 12 pays de la zone euro.

De plus, les effets immédiats des réformes fiscales pour les personnes physiques et les entreprises ont fait en sorte que la demande intérieure a pu connaître des taux de croissance significatifs, sans lesquels la situation serait plus préoccupante. Selon les dires du Premier ministre, qui s'exprimait devant la presse à l'issue du Conseil, l'État luxembourgeois reste dans une position confortable quant à sa politique budgétaire, notamment grâce aux réserves budgétaires qui ont pu être constituées ces dernières années et surtout à la fin de l'année 2000. Bien que le gouvernement entende appliquer une prudence certaine au niveau de l'exécution budgétaire en 2003 et au niveau de l'élaboration du projet de budget 2004, surtout en ce qui concerne les dépenses courantes,

il est d'ores et déjà acquis que le niveau des dépenses d'investissement sera maintenu à un niveau très élevé. Pour l'année 2003, le projet de budget prévoit une enveloppe de € 873,2 millions pour les investissements publics, en progression de 26 % par rapport à l'année 2002. Ceci constitue aux yeux du gouvernement la réponse conjoncturelle adéquate à la situation actuelle.

Social

Le gouvernement a approuvé une **série de conventions entre l'État et la Fondation «Association des parents d'enfants mentalement handicapés»**. Ces conventions concernent :

- l'acquisition et l'aménagement d'un immeuble à Betlange-sur-Mess et destiné à accueillir le Service social de la Fondation. Ce service aura pour mission d'améliorer l'offre de services mis à disposition des personnes handicapées et de leurs familles. L'Etat participe à raison de € 435.000, ce qui correspond à 80 % du prix pour l'acquisition et l'aménagement de l'immeuble et à 100 % (€ 25.000) pour le premier équipement ;
- la construction d'un atelier protégé destiné à l'accueil de 110 personnes avec un handicap mental au Parc Hosingen. La participation financière de l'Etat aux travaux de construction et à l'équipement est fixée à 100 % du coût total, soit € 7,27 millions ;
- la construction d'une structure régionale pour l'installation d'un Centre thérapeutique et de réadaptation pour personnes handicapées à Esch-sur-Alzette. Cette structure permettra d'accueillir 70 personnes auxquelles seront offertes des activités thérapeutiques et de réadaptation au travail. L'Etat prend en charge 80 % des travaux de construction (€ 2,8 millions) et 100 % de l'équipement (€ 900.000) ;
- la construction à Wahlhausen d'une structure d'hébergement destinée à l'accueil de 15 personnes avec un handicap mental. L'État participe à hauteur de 80 % (€ 1,2 million) aux frais de construction et de 100 % (€ 100.000) aux frais d'équipement. Globalement, la participation de l'État aux quatre projets susvisés s'élève donc à € 12,73 millions.

Environnement

A été adopté le projet de règlement grand-ducal arrêtant un programme de mesures visant à **réduire la pollution des eaux superficielles par certaines substances dangereuses**. Le présent projet de règlement grand-ducal vise à réduire la pollution des eaux superficielles par 99 substances dangereuses définies par la Commission européenne et qui présentent un risque pour le milieu aquatique si elles y sont rejetées. À cette fin, le projet de règlement définit des objectifs de qualité qui devront être surveillés par le réseau national de contrôle de la qualité des eaux superficielles. Lors d'un dépassement de ces objectifs, des programmes d'action pour la réduction de la pollution observée devront être mis en place.

Transport

Projet d'arrêté grand-ducal portant publication d'un **nouveau règlement pour le transport de matières dangereuses sur la Moselle**. Ce nouveau règlement concerne la mise en concordance aussi large que possible entre les prescriptions applicables pour la navigation sur la Moselle et celles applicables pour la navigation sur le Rhin. Ces mesures ont été décidées par la Commission de la Moselle le 12 juin 2002.

14 octobre 2002

Union européenne

Les membres du gouvernement ont eu des discussions approfondies sur les **rapports de la Commission européenne concernant l'état de préparation des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne**. Le gouvernement luxembourgeois partage l'analyse de la Commission de recommander l'adhésion de dix nouveaux membres et se déclare d'accord avec la Commission sur la nécessité de la lutte contre la corruption dans certains États candidats. Le gouvernement approuve également l'idée de la Commission d'instaurer un «monitoring» sur le respect de l'acquis communautaire par les futurs pays membres. Concernant la Turquie, le gouvernement luxembourgeois se dit également d'accord avec la proposition de la Commission de ne pas encore

donner de date pour le début des négociations d'adhésion mais d'attendre que les réformes politiques nécessaires en Turquie soient achevées.

Emploi

Le Conseil, après avoir entendu les explications du ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen, a adopté le **projet de loi concernant les relations collectives du travail, le règlement des conflits collectifs du travail, l'Office national de conciliation et l'Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi**. Ce projet de loi propose de réformer l'arsenal législatif en la matière, notamment au niveau de la représentativité nationale ou sectorielle des syndicats. Le projet de loi propose une distinction entre trois types de syndicats : les syndicats justifiant de la représentativité nationale générale, les syndicats ayant la représentativité dans un secteur important de l'économie nationale et les syndicats ayant un mandat direct ou indirect d'au moins 50 % des salariés relevant du champ d'application de la convention collective concernée. D'autres aspects de l'avant-projet concernent la procédure de reconnaissance, de refus et de retrait de la représentativité d'un syndicat, la procédure de négociation et de signature ou encore le dépôt de la convention collective. Le projet de loi règle également le cas dans lequel, conformément au BIT, un syndicat peut signer seul un contrat collectif. Dans le cadre de la procédure de négociation de conventions collectives, l'idée de la commission de négociation est introduite. De même sera réformé l'Office national de la conciliation, qui sera professionnalisé ; il sera compétent pour les litiges collectifs en général. La procédure de la déclaration d'obligation générale sera également revue.

Institutions

Les membres du gouvernement ont déterminé les **priorités législatives pour la session parlementaire 2002/2003** qu'ils proposeront à la Chambre des députés. Parmi les projets de loi qui devraient pouvoir être votés au cours du 1^{er} trimestre 2003 se trouvent notamment le projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias, le projet de loi portant institution d'un médiateur, la transposition de la directive européenne sur les organismes de placement collectif, le projet de loi sur la violence domestique et celui concernant le temps de travail dans le secteur Horesca.

28 octobre 2002

Les membres du gouvernement ont entendu un exposé du Premier ministre sur les nouvelles voies à prendre en matière de **protection nationale**. Il s'agit notamment d'attribuer au Haut Commissariat à la Protection nationale, réactivé suite aux attentats terroristes du 11 septembre 2001 après avoir été mis en veilleuse à la fin de la guerre froide, des compétences en matière de sécurité nationale et de lutte antiterroriste. Le dossier requiert la collaboration entre la ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense, le ministre de la Justice et le ministre de l'Intérieur. Le gouvernement en Conseil se prononcerait au mois de décembre 2002. Le Premier ministre a également fait un exposé sur la législation à adopter en matière de référendums et d'initiative populaire.

Agriculture

A été approuvé le règlement grand-ducal relatif aux régimes d'aides prévues au titre III de la loi du 24 juillet 2001 concernant le **soutien au développement rural**. La nouvelle loi agricole du 24 juillet 2001 prévoit plusieurs régimes d'aides pour la mise en œuvre de la politique communautaire en faveur du développement des zones rurales laquelle vise à diversifier et à renforcer, par une approche multisectorielle, le tissu socio-économique des zones rurales. Le projet de règlement grand-ducal a pour objet de préciser les investissements et opérations éligibles aux aides publiques et qui ont trait à la commercialisation des produits agricoles régionaux, aux services essentiels pour l'économie et la population rurales, au développement des villages et à la valorisation du patrimoine rural, à la diversification des activités agricoles et à l'amélioration du tourisme rural.

Aviation

Les membres du gouvernement ont adopté l'avant-projet de règlement grand-ducal relatif à la **notification et à l'évaluation des événements ayant une incidence sur la sécurité dans le domaine de la gestion de la circulation aérienne**. Afin d'obtenir cohérence et rigueur dans la notification et l'évaluation des événements liés à la sécurité au sein du système de la gestion de la circulation aérienne, l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne EUROCONTROL a élaboré des

mesures de réglementation de la sécurité non punitives que les Etats membres d'EUROCONTROL, parmi lesquels le Luxembourg, doivent mettre en œuvre. Le présent règlement concerne tous les événements impliquant ou affectant uniquement des aéronefs civils et se produisant lorsque les organismes de prestations des services de la circulation aérienne fournissent des services à des aéronefs civils et/ou militaires.

Santé

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant 13^e modification de l'annexe 1 de la loi modifiée du 11 mars 1981 portant réglementation de la **mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses**. Cette modification concerne les colorants azoïques utilisés dans la fabrication de tissu et en cuir, susceptibles de libérer des arylamines présentant des risques cancérigènes. Le projet de règlement grand-ducal transpose les directives 2002/45/CE et 2002/61/CE en droit national. Les mesures prévues garantissent un niveau élevé de protection de la santé des consommateurs et du milieu aquatique.

Médias

Retrait des concessions pour programme luxembourgeois par satellite accordées à la société SITCOM INTERNATIONAL S.A. pour les programmes «Alice», «Nuvolari», «Leonardo» et «Espresso». Le retrait des concessions sus-mentionnées intervient sur demande de la société SITCOM INTERNATIONAL S.A. même, qui a cessé ses activités au Luxembourg.

Éducation nationale

Suite à une décision de la conférence permanente des ministres européens de l'Éducation, en octobre 2000, d'organiser dans les écoles des États parties de la Convention culturelle européenne une «**Journée de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité**», le gouvernement a décidé d'organiser cette journée chaque année à la date du 10 octobre, jour anniversaire du référendum de 1941. Aussi la Journée de la mémoire dans les écoles, qui sera organisée pour la première fois en 2003, correspondra-t-elle de près à la date de la Journée de commémoration nationale au Luxembourg et permettra par la même occasion de tenir

vivante le souvenir des sacrifices des générations de guerre. Un groupe d'enseignants sera chargé d'élaborer des activités pédagogiques pour encadrer cette action.

8 novembre 2002

Aviation

Les membres du gouvernement ont naturellement consacré une large partie de leurs travaux aux événements tragiques de la semaine et ont passé en revue les faits de **l'accident d'un Fokker 50 de Luxair** qui s'est écrasé le 6 novembre 2002, à l'approche de l'aéroport de Findel, faisant 20 morts et deux blessés graves. En attendant les résultats des enquêtes qui devront déterminer les causes exactes de cette tragédie, les membres du gouvernement ont tenu à rendre hommage aux centaines de personnes, policiers, sauveteurs professionnels et volontaires confondus, ainsi qu'à tous les collaborateurs des services impliqués, qui, dans des conditions humainement très éprouvantes, ont fait preuve de courage et de dignité exemplaires pour venir à bout de la catastrophe aérienne.

Pensions et rentes

Le Conseil de gouvernement a approuvé le projet de loi portant **ajustement des pensions et rentes accident au niveau de vie de 2001** et modifiant le Code des assurances sociales et la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension, en vue d'ajuster les pensions et les rentes accident au niveau de vie de l'année 2001. La progression de l'évolution des salaires de 1999 à 2001 étant de 3,5 %, le facteur d'ajustement sera porté par conséquence de 1,257 à 1,301 à partir du 1^{er} janvier 2003. Le coût de l'ajustement des pensions s'élèvera pour l'exercice 2003 à € 61 millions, celui des rentes accident à € 4,6 millions, dont 2,9 millions seront à charge de l'association d'assurance et 1,7 million à charge de l'État. Le projet de loi regroupe en outre certaines adaptations ponctuelles de la législation applicable en matière de sécurité sociale. La présentation du projet de loi sur le facteur d'ajustement des pensions et rentes accident va de pair avec l'élaboration du projet de loi portant relèvement du salaire social minimum à partir du 1^{er} janvier 2003, dont le gouvernement a discuté au cours de sa séance précédente.

Culture

Le Conseil a approuvé le projet de loi relatif à la **construction d'un centre de musique amplifiée (Rockhal) sur la friche industrielle de Belval-Ouest à Esch-sur-Alzette**. Le futur centre est censé comporter deux salles de concerts, une grande salle à 4.000 places et une petite salle à 500 places, un centre de ressources avec salles de répétition, un studio d'enregistrement ainsi qu'un espace multimédia.

14 novembre 2002

Enseignement supérieur

Le Conseil de gouvernement a approuvé les principes d'un projet de loi portant création de **l'Université de Luxembourg** qui vise à créer au Luxembourg une université qui répond aux exigences du monde académique moderne. L'Université de Luxembourg sera une université spécialisée alliant recherche et enseignement, de taille réduite à rayonnement international. L'avant-projet de loi propose les orientations suivantes :

- les principes fondateurs de l'Université de Luxembourg, principes qui sous-tendent l'ensemble de ses activités de formation et de recherche, sont l'interdisciplinarité, la symbiose entre enseignement et recherche, la coopération internationale, la mobilité des étudiants et des chercheurs, le multilinguisme ainsi que l'accompagnement des étudiants ;
- l'Université de Luxembourg organisera des formations initiales, avancées et doctorales qui seront structurées sur trois niveaux : le premier niveau sera sanctionné par le grade de «bachelor», le deuxième niveau par le grade de «master» et le troisième niveau par un doctorat («PhD»);
- l'Université de Luxembourg développera et valorisera une recherche à caractère fondamental, appliqué et technologique ;
- la structure juridique de l'Université de Luxembourg sera celle d'un établissement public jouissant de l'autonomie financière, administrative, pédagogique et scientifique ; ses enseignements et sa recherche seront organisés en facultés et en centres interdisciplinaires.

Éducation nationale

Suite aux discussions qui ont été menées au sein du Conseil de gouvernement au cours des deux dernières années, le Conseil a pris en compte le **rapport final du plan directeur sectoriel «lycées»**. Le rapport a été élaboré par un groupe interministériel composé de représentants des départements suivants: ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Intérieur, ministère des Travaux publics, ministère des Transports, ministère de l'Économie (STATEC), ministère des Finances, ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de l'Agriculture, ministère de la Santé. Les principaux objectifs du plan directeur sectoriel «lycées» sont:

- la création de capacités scolaires suffisantes sur le moyen terme;
- la décentralisation de l'offre scolaire;
- la réduction des temps de transport pour les élèves, en particulier pour ceux du cycle inférieur;
- la régionalisation de l'armature scolaire;
- l'optimisation des tailles des établissements scolaires;
- l'équilibrage de l'attractivité des lycées des pôles d'enseignement;
- la promotion du polycentrisme et de la déconcentration concentrée;
- le développement d'un tissu urbain conforme aux objectifs d'un aménagement du territoire durable;
- la réduction des besoins de déplacement et promotion de l'utilisation des transports en commun.

Le plan directeur sectoriel innove en ce qu'il propose de mettre en place le concept de pôles d'enseignement qui ont été définis de façon géographique et démographique, à savoir des pôles Nord, Centre (subdivisé en sous-pôles Centre-sud et Centre-nord), Sud et Est, en retenant le principe de la régionalisation. La procédure de consultation et d'approbation telle qu'elle est arrêtée par la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire sera lancée avec la transmission du dossier pour avis aux communes.

Transport

Le Conseil a marqué son accord avec la proposition du ministre des Transports d'augmenter les **tarifs appli-**

qués dans les transports publics nationaux à partir du 1^{er} janvier 2003. Le prix du billet «courte distance» sera augmenté de 10 %. Le prix des abonnements mensuels, des carnets de billets et du billet réseau sera augmenté de 5 %. Ainsi, à titre d'exemple, le billet courte distance coûtera dorénavant 1,20 € (au lieu de 1,10 €), le billet réseau 4,60 € (au lieu de 4,40 €), l'abonnement mensuel réseau 41 € (au lieu de 39 €) et le carnet de 10 billets courte distance 9,20 € (au lieu de 8,80 €). Etant donné que l'abonnement annuel pour jeunes (appelé JUMBO) n'a pas été adapté lors des échéances précédentes, il sera augmenté de 15% et coûtera dorénavant 45 € (au lieu de 39 €).

20 novembre 2002

Économie

Le Conseil de Gouvernement a consacré la majeure partie de sa séance à l'examen des **propositions d'amendements au projet de budget des recettes et des dépenses de l'État pour 2003** et du programme pluriannuel des dépenses en capital. Le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden soumettra le 21 novembre 2002 le projet de budget amendé pour l'exercice 2003 à la Chambre des députés pour le présenter ensuite au public par voie de conférence de presse.

Économie

Le gouvernement a adopté le projet de règlement grand-ducal soumettant à une autorisation préalable **l'importation, l'exportation et le transit de marchandises originaires, en provenance ou à destination de l'Iraq**. Ce projet de règlement grand-ducal vise la mise en application des dispositions prises par le Conseil de l'Union européenne dans son règlement du 25 juillet 2002 concernant l'interruption des relations économiques et financières entre l'Union européenne et l'Iraq. Cet embargo concerne l'importation et le transit de tous produits originaires ou en provenance de l'Iraq. L'exportation et le transit à destination de l'Iraq de produits à usage strictement médical sont permis par dérogation à l'embargo. D'autres exceptions à l'embargo pour l'exportation et le transit vers l'Iraq concernent les denrées alimentaires, les matériels et fournitures de première nécessité pour la

population civile et les pièces et équipements essentiels pour la sécurité et le fonctionnement de l'oléoduc Kirkuk-Yumurtalik. L'autorisation y relative est cependant liée aux conditions énoncées dans la résolution 661 du Conseil de Sécurité des Nations unies de 1990.

Secteur public

Le gouvernement a décidé de renouveler le **contrat collectif des ouvriers de l'État**. Négocié avec les syndicats ouvriers OGB-L et LCGB, ce dernier accorde aux ouvriers de l'État une augmentation de la valeur du point indiciaire de 1,6 % pour les années 2002, 2003 et 2004, augmentation correspondant à celle consentie aux fonctionnaires et aux employés de l'État dans le cadre de l'accord salarial du 21 mars 2002. Sur proposition des syndicats, le gouvernement a par ailleurs décidé d'apporter différentes améliorations d'ordre rédactionnel au texte en vigueur.

Social

Suite à l'adoption du projet de loi portant ajustement des pensions et rentes accident au niveau de vie de 2001 le 8 novembre dernier, le gouvernement a adopté le projet de règlement grand-ducal portant **nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti (RMG)**. Comme pour l'ajustement des pensions et rentes d'accident, le projet de règlement grand-ducal sous rubrique propose une augmentation de 3,5 % des montants suivants lesquels est déterminé le RMG, à partir du 1^{er} janvier 2003. Par l'effet de ce relèvement des seuils du RMG, il sera évité de pénaliser ceux des bénéficiaires qui ont eu une carrière professionnelle et ceux qui s'adonnent à un travail professionnel.

29 novembre 2002

Santé

Le Conseil a approuvé un amendement au projet de loi modifiant la loi du 13 janvier 1997 relative au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des **organismes génétiquement modifiés (OGM)** tel qu'il a été suggéré par le Conseil d'État. Il s'agit d'insérer l'exigence de

traçabilité dans le texte même de la loi au chapitre traitant des conditions sous lesquelles l'autorisation pour la mise sur le marché d'un OGM ou produit en contenant pourrait être accordée.

Secteur financier

A été adopté le projet de loi portant a) modification de la loi du 5 avril 1993 relative au **secteur financier**, b) modification de la loi du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier et c) modification de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés. Le gouvernement avait souligné déjà dans la déclaration gouvernementale du 12 août 1999, la nécessité d'une orientation progressive, mais soutenue de la place financière du Luxembourg qui doit évoluer vers un centre d'excellence dans des domaines de compétences spécifiques. Ce constat se vérifie à la réalité des changements qui affectent les activités de la place. Aussi le gouvernement entend-il contribuer à l'évolution souhaitée en offrant à de nouveaux créneaux l'encadrement législatif requis. Dans un contexte économique plus difficile, le projet de loi vient à point nommé pour stimuler le développement de nouvelles activités du secteur financier à Luxembourg. Le premier objectif du présent projet de loi consiste à assurer que l'intégralité du secteur financier soit soumise à une surveillance prudentielle. Le deuxième objectif du projet de loi consiste à définir de nouvelles catégories spécifiques de PSF (professionnels du secteur financier). En troisième lieu, le projet de loi procède à un certain nombre de modifications ponctuelles de la loi relative au secteur financier, qui concernent entre autres les domiciliataires de sociétés.

Santé

A été adopté le projet de règlement grand-ducal transposant en droit luxembourgeois la directive 2001/19/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2001 modifiant deux directives du Conseil de 1989 et de 1992 concernant le système général de reconnaissance des **qualifications professionnelles** ainsi que plusieurs directives du Conseil concernant les professions d'infirmier responsable des soins généraux, de praticien de l'art dentaire, de vétérinaire, de sage-femme, d'architecte, de pharmacien et de médecin. Ce projet de règlement grand-ducal propose de modifier la loi du 13 août

1992 relative à un système général de reconnaissance des diplômés s'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans. Suite à l'adoption de plusieurs directives européennes dans ce domaine le présent projet intègre les nouvelles dispositions dans le droit national, notamment en ce qui concerne l'obligation de l'État membre d'accueil d'examiner si l'expérience professionnelle acquise par le demandeur après l'obtention du ou des titres dont il fait preuve, couvre en tout ou en partie les matières théoriques et/ou pratiques pour lesquelles une différence substantielle avec le curriculum national a été constatée. Le projet de règlement prévoit également une procédure simplifiée de la mise à jour des listes des diplômés susceptibles de bénéficier d'une reconnaissance automatique.

6 décembre 2002

Santé

Au niveau de la politique nationale, le gouvernement a adopté le projet de loi modifiant la loi du 21 juin 1999 autorisant l'État à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains **établissements hospitaliers**. Ce document modifie la loi de 1999 dite loi de financement des investissements dans les infrastructures hospitalières en actualisant les montants votés à l'époque. L'État prendra en charge, par ce biais, 80 % du coût des investissements effectués par les établissements hospitaliers. La concrétisation des projets, l'affinement des plans et devis, des modifications survenant en cours de réalisation ainsi que l'intégration d'exigences nouvelles et plus contraignantes de l'Inspection du Travail et des Mines, se sont répercutés sur les montants inscrits à la loi du 21 juin 1999. Les augmentations inscrites au présent projet de loi sont les suivantes :

- + € 34,166 millions pour la modernisation de la clinique pédiatrique du Centre hospitalier de Luxembourg ;
- + € 4,080 millions pour la maternité du centre hospitalier de Luxembourg ;
- + € 19,219 millions pour l'extension du Centre national de radiothérapie François Baclesse ;

- + € 3,298 millions pour la construction de l'Institut national de chirurgie cardiaque et de cardiologie interventionnelle ;
- + € 4,598 millions pour la modernisation de la Clinique d'Eich, Fondation Norbert Metz ;
- + € 3,498 millions pour la construction de la clinique Dr. Bohler à Luxembourg-Kirchberg.

On peut relever que les dépenses prévues engloberont également l'adjonction d'un laboratoire pour la fécondation in vitro à la Maternité Grande-Duchesse Charlotte.

Emploi

A été adopté le projet de règlement grand-ducal autorisant le gouvernement à mettre en œuvre des **travaux extraordinaires d'intérêt général au cours de l'année 2003**, qui prévoit la prolongation pour 2003 de l'autorisation accordée par le gouvernement de recourir à des travaux extraordinaires d'intérêt général pour le personnel excédentaire de la sidérurgie et de la WSA. Pour 2003, il est prévu de reconduire 65 détachements dont 18 unités en provenance de la sidérurgie et 47 unités en provenance de la WSA. Il est à noter que le nombre des personnes affectées par cette mesure est en diminution constante depuis 1995 quand 171 personnes étaient concernées. Ce chiffre a progressivement diminué : 144 personnes (1996), 117 personnes (1997), 111 personnes (1998), 96 personnes (1999), 87 personnes (2000), 84 personnes (2001) et 77 personnes (2002).

Environnement

Le Conseil a approuvé le projet de loi relatif au fonctionnement et au financement de l'action **SuperDrecksKëscht**, ayant pour objet d'assurer le fonctionnement continu de la *SuperDrecksKëscht* à long terme ainsi que d'autoriser l'État à financer cette action. Il définit la *SuperDrecksKëscht* comme étant une action du ministère de l'Environnement sans qu'elle dispose d'une personnalité juridique à part. Pour l'exécution de la *SuperDrecksKëscht*, le projet de loi prévoit que l'État peut conclure un ou plusieurs contrats par marchés négociés dont la durée peut dépasser le délai de trois ans, sans pour autant être supérieur à vingt ans. Les dépenses en relation avec la *SuperDrecksKëscht* seront imputables au Fonds pour la protection de l'environnement et à prévoir dans la programmation pluriannuelle de ce Fonds.

Le projet de loi énumère les activités de la *SuperDrecksKëscht* dont les frais sont pris en charge par l'État. Les frais non couverts par le Fonds, mais directement liés au fonctionnement de la *SuperDrecksKëscht* peuvent être facturés aux bénéficiaires au prix coûtant.

Union européenne

Le gouvernement a approuvé un **paquet immobilier pour le Parlement européen à Luxembourg-Kirchberg**, en se déclarant d'accord avec la location par le parlement européen des futures tours A et B, actuellement en construction le long du boulevard Kennedy, afin de permettre aux services du parlement européen de fonctionner après avoir quitté la tour Alcide de Gasperi au début de l'année 2004. La tour Alcide de Gasperi sera ensuite intégrée dans les travaux de rénovation et d'extension du centre de conférences. Le gouvernement se déclare également d'accord que le parlement européen puisse acquérir à terme le bâtiment Konrad Adenauer / BAK (à proximité de la Cour européenne des Comptes) après les travaux d'extension du bâtiment existant.

Social

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal portant fixation des **coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen** des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base de calcul des indemnités pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1^{er} octobre 1944. Ce projet propose l'adaptation à l'évolution des salaires des trois dernières années des coefficients servant au calcul des rentes et dommages de guerre. Le coefficient sera de 54,0 à partir du 1^{er} janvier 2003, ce qui correspond à une augmentation des rentes de guerre de 3,83 %. La dépense prévue pour 2003 au titre de l'indemnisation des dommages de guerre s'élèvera à 6,555 millions d'euros.

Agriculture

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal concernant l'application, au Grand-Duché de Luxembourg, du **régime de prime au bénéfice des producteurs de viande ovine**. Ce projet de règlement grand-ducal propose l'actualisation des dispositions nationales nécessaires à la bonne application de la réglementation communautaire instituant un régime de prime au bénéfice

des producteurs de viande ovine. Les primes prévues au profit de producteurs de viande ovine constituent des aides communautaires entièrement à charge du FEOGA.

Santé

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal déterminant les critères minima à observer dans le cadre des activités globales d'un **laboratoire d'analyses médicales**. Ce projet de règlement grand-ducal propose des critères minima en vue de l'harmonisation des conditions de travail, la continuité et la qualité des analyses dans les laboratoires. Il s'agit en fait d'une formalisation de ce qui est déjà appliqué, sur base volontaire, par les laboratoires, suite aux évolutions technologiques et scientifiques et suite aux contrôles effectués sur place par les autorités compétentes.

20 décembre 2002

Nouvelles technologies

Le Conseil a approuvé le projet de loi modifiant la loi du 14 août 2000 relative au **commerce électronique**. Ce projet de loi constitue une mise à jour de la loi du 14 août 2000 sur base, d'une part, d'une série de propositions de la Commission européenne qui viennent s'intégrer ici et qui exigent une transposition littérale et complète de la directive et, d'autre part, de modifications proposées par un comité national composé de juristes et spécialistes du domaine informatique, appelé «comité commerce électronique», qui a été créé spécialement par règlement grand-ducal du 1^{er} juin 2001 et qui rassemble des représentants de plusieurs ministères, de chambres professionnelles ainsi que des personnes reconnues pour leur compétence en la matière.

Les modifications ont principalement trait 1) au champ d'application de la loi, les jeux de hasard étant maintenant exclus, conformément à l'avis du Conseil d'État et de la Commission européenne; 2) aux précisions sur la protection du consommateur en matière de contrats à distance dans le commerce électronique et 3) au changement de régime en matière de communication commerciale non sollicitée, en passant d'un régime dit de «opt out» à un régime de «opt in», requérant l'accord préalable du consommateur avant tout démarchage.

Santé

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi du 24 mars 1989 portant **restriction de la publicité en faveur du tabac et de ses produits**, interdiction de fumer dans certains lieux et interdiction de la mise sur le marché des tabacs à usage oral. Le projet de règlement grand-ducal vise à transposer la directive 2001/37/CE du 5 juin 2001 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac. Il remplace le règlement grand-ducal modifié du 19 juin 1990 pris en exécution de la loi susvisée du 24 mars 1989. Concernant les teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes commercialisées ou fabriquées au Luxembourg, le projet fixe les taux à 1 mg pour la teneur en nicotine et à 10 mg pour les teneurs en goudron et en monoxyde de carbone. Le projet vise à améliorer l'information du consommateur quant aux risques liés aux produits du tabac. Il fixe dès lors une liste limitative des avertissements qui doivent apparaître obligatoirement sur l'emballage. En plus, la surface réservée sur les emballages à l'indication des teneurs en substances nocives est portée de 6 % à 12 %. Désormais, l'utilisation de certains termes tels que «à faible teneur en goudron», «léger», «ultra-léger» ou «mild» est interdite. Ces termes risquent effectivement d'induire le consommateur en erreur en lui donnant à tort l'impression que ces produits sont moins nocifs.

Secteur financier

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal portant fixation du **taux d'intérêt légal pour l'an 2003**. Compte tenu du fait que les taux applicables pour les crédits hypothécaires et ceux applicables aux prêts à la consommation sont restés assez stables en 2002, il est proposé de maintenir le taux d'intérêt légal à 5 % pour 2003.

Logement

Les membres du gouvernement ont approuvé le projet de règlement grand-ducal fixant les mesures d'exécution relatives aux **primes et subventions d'intérêt en faveur du logement** prévues par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. Ce projet de

règlement grand-ducal propose la modification du règlement grand-ducal du 23 juillet 1983 qui fixe notamment le taux-plafond des intérêts débiteurs des prêts hypothécaires sociaux, dit «taux social» pour l'obtention de la subvention d'intérêt dans le cadre des aides au logement. Suite à la baisse générale des taux d'intérêt opérée par la Banque centrale européenne en vue de générer une relance économique en Europe, il est proposé de diminuer le taux social de 0,5 point et de le fixer à 3,35 % pour tous les prêts hypothécaires sociaux.

Enseignement supérieur

A été adopté le projet de règlement grand-ducal déterminant les **conditions d'admission, de stage et de nomination des psychologues, sociologues, criminologues, pédagogues et agents de probation du Service Central d'Assistance Sociale**. La loi du 24 juillet 2001 arrêtant un programme pluriannuel de recrutement dans le cadre de l'organisation judiciaire a complété l'article 77 de la loi sur l'organisation en prévoyant que le cadre du personnel du Service central d'assistance sociale comprend en dehors de psychologues, de sociologues et d'agents de probation des criminologues et pédagogues. Le projet de RGD propose d'adapter les conditions d'admission, de stage et de nomination au Service central d'assistance sociale à cette nouvelle situation.

Union européenne

Le gouvernement a accepté une demande d'échange de terrains entre le **Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg et la Banque Européenne d'Investissement**. Il a été décidé d'un commun accord entre le Fonds et la BEI de procéder à un échange de terrains pour permettre, d'une part, à la BEI d'arrondir son terrain en vue de son développement futur et, d'autre part, au Fonds de modifier l'alignement nord-ouest du boulevard Konrad Adenauer en vue d'un élargissement. Le Fonds cèdera ainsi un terrain avec une contenance de 48,31 ares et la BEI une parcelle avec une contenance de 2,09 ares, le solde revenant au Fonds se chiffrant à € 2,48 millions.

Transports

A été adopté le projet de règlement grand-ducal 1) portant réglementation de la circulation sur la voie publique

aux abords de l'**aérogare de Luxembourg**; 2) modifiant le règlement grand-ducal du 3 décembre 1997 portant réglementation des services de taxis à l'aéroport de Luxembourg. Ce projet de règlement grand-ducal a pour objet d'adapter les dispositions réglementaires en vigueur en matière de circulation aux abords de l'aérogare, ceci en raison de l'aggravation de la situation de la circulation et du stationnement des véhicules en général et des taxis en particulier ainsi qu'en raison des travaux de réaménagement de la voie publique dans le cadre de la construction d'une nouvelle aérogare.

Transports

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 8 septembre 1997 portant application de la directive du Conseil 95/21/CE d 19 juin 1995, concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans des eaux relevant de la juridiction des États membres, des **normes internationales relatives à la sécurité maritime**, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port), ainsi que la directive 96/40/CE de la Commission du 25 juin 1996 instituant un modèle commun de carte d'identité pour les inspecteurs agissant dans le cadre du contrôle par l'État du port. Les modifications apportées à la directive de base portant notamment sur 1) la possibilité de refuser l'accès aux ports européens à certains navires présentant un risque manifeste pour la sécurité en mer et l'environnement marin, 2) l'augmentation de la fréquence des inspections à bord des navires; 3) l'obligation de l'inspection de certains types de navires présentant un risque important d'accident ou de pollution à partir d'un certain âge et 4) l'obligation pour les navires de charge construits avant juillet 2002 d'être équipés d'un enregistreur des données de voyage.

Social

Amendement gouvernemental au projet de règlement grand-ducal concernant la création et l'utilisation d'une **carte de stationnement pour personnes handicapées**. Cet amendement concerne les critères de délivrance de la carte de stationnement pour handicapés qui se sont avérés trop restrictifs dans certains cas.

Médias

Retrait de concession pour programme luxembourgeois par câble. Le Conseil a décidé de retirer la concession pour programme luxembourgeois de télévision par câble accordée en 2000 à la société Aurora Media Technologies SA. Depuis la faillite de cette société en août 2002, la concession ne fait plus l'objet d'une exploitation.

Agriculture

Adoption du projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 11 août 2001 portant exécution de la loi du 24 juillet 2001 concernant le **soutien au développement rural**. Ce projet vise à rectifier certaines lacunes et imperfections du règlement grand-ducal du 11 août 2001, à adapter certains prix unitaires et à introduire certaines prescriptions sanitaires pour les porcheries.

Transports

Adoption du projet de règlement grand-ducal arrêtant la composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe de travail chargé de l'élaboration du projet de **plan directeur sectoriel «Préservation des grands ensembles paysagers et forestiers»**. Le projet de plan directeur sectoriel visé prévoit de désigner des zones de restriction en matière de développement urbanistique et d'infrastructures de transport en vue de protéger l'intégrité des grands espaces naturels. Le groupe de travail sera composé de 2 représentants du ministère de l'Environnement, de 2 représentants du ministère de l'Intérieur, dont un de la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation, de chaque fois un représentant du ministère de l'Agriculture, du ministère des Travaux publics, du ministère des Transports, du ministère de l'Économie et de 2 représentants de l'administration des Eaux et Forêts.

Aménagement du territoire

Adoption du projet de règlement grand-ducal arrêtant la composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe de travail chargé de l'élaboration du projet de **plan directeur sectoriel «Établissements SEVESO»**.

Conformément à la directive européenne dite «SEVESO II», les États membres de l'Union européenne doivent veiller à ce que les objectifs de prévention d'accidents industriels majeurs soient pris en compte dans leurs politiques d'affectation ou d'utilisation des sols. Le gouvernement propose ainsi d'élaborer un plan directeur sectoriel qui, sur base d'un inventaire des établissements SEVESO, dégagera et précisera des mesures, respectivement des mécanismes de planification, à adopter afin de tenir compte de l'impact des risques industriels sur l'urbanisation. Le groupe de travail sera composé d'un représentant du ministère de l'Intérieur (Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation), d'un représentant du ministère de l'Économie, d'un représentant du ministère de la Santé, d'un représentant de l'administration de l'Environnement et d'un représentant de l'Inspection du Travail et des Mines.

Les



DISCOURS

**«Commerce électronique :
Où en sommes-nous ? », discours de
M. Henri Grethen, ministre de l'Économie,
à la conférence «États des lieux :
L'e-business dans les entreprises
luxembourgeoises»
Chambre des Métiers, Luxembourg**

2 octobre 2002

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs qui me font l'honneur de participer à l'événement de clôture de cette campagne nationale de promotion du commerce électronique dans les entreprises.

Il me faut féliciter les «Euro Info Centres» et la Commission européenne pour avoir pris cette initiative de sensibilisation des entreprises.

Il est vrai que les chambres et fédérations professionnelles, plus proches de leurs adhérents, sont bien mieux à même de faire comprendre les avantages et les risques du commerce sur Internet, elles sont mieux placées pour aider les PME à développer une stratégie qui correspond à leurs objectifs commerciaux, à leurs capacités et à leur environnement.

Le premier objectif dans une campagne d'information et de promotion, comme celle qui a eu lieu au cours de cette année, est de démystifier le commerce électronique et la prétendue «nouvelle économie», que l'on a un peu vite affublée de vertus magiques. Une telle campagne doit aussi montrer les avantages du commerce électronique, malgré l'environnement maussade et le désenchantement qu'a provoqué la dégringolade des valeurs technologiques sur les bourses dans le monde.

Je reste d'avis que le krach boursier a permis de séparer le bon grain de l'ivraie et de revenir à l'essentiel, à savoir : la technologie et ses énormes potentialités dans l'économie réelle.

On a beaucoup écrit sur l'impact de l'Internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication et le bond de productivité qu'elles permettent de réaliser aux entreprises qui savent domestiquer ce nouveau vecteur de développement. Les NTIC – excusez l'acronyme obligé – offrent de formidables capacités de traitement et d'échange d'information qui permettent de reconfigurer la chaîne de valeur de l'entreprise, du fournisseur au client.

Mesdames, Messieurs,

L'action de l'État peut dynamiser l'environnement digital dans lequel s'inscrivent les entreprises.

Le «plan e-Luxembourg» comprend plusieurs paquets de mesures qui intéressent directement les entreprises. J'évoquerai rapidement les projets qui sont de ma compétence, celle du ministère de l'Économie.

En regardant les chiffres de la diffusion du commerce électronique au Luxembourg, on s'aperçoit qu'il y a encore fort à faire avant de rejoindre les pays les plus avancés en Europe et les USA.

Regardons d'abord du côté de la demande.

L'accès des ménages à Internet donne une idée pertinente de la diffusion des nouvelles technologies et de leur utilisation par le consommateur : 53 % des ménages étaient connectés au Net et 66 % des foyers étaient équipés d'un ordinateur selon une enquête récente d'ILRES, se rapportant à l'été 2002. En un an, le taux de connexion à Internet a augmenté de 10 points de pourcentage.

En élargissant la définition à ceux qui ont navigué sur le Net au moins une fois pendant les trois mois précédents l'enquête, on arrive à 51 % des ménages ! 65 % des hommes et 44 % des femmes déclarent avoir surfé sur Internet. Un tiers des internautes l'utilise quotidiennement, 39 % ont déjà acheté sur le Net. Le Luxembourg est sur le bon chemin pour rejoindre le peloton de tête des pays les plus branchés.

Voyons maintenant du côté de l'offre.

La pénétration des entreprises luxembourgeoises sur la Toile progresse rapidement.

Selon une enquête STATEC auprès d'un échantillon représentatif de 800 entreprises actives au Luxembourg, une entreprise informatisée sur cinq a réalisé un achat en ligne. Certes, la taille et la branche dans laquelle opère l'entreprise jouent un rôle déterminant.

Ainsi, la proportion d'entreprises effectuant des achats en ligne est moins importante, par exemple, dans les branches de l'hôtellerie et de la restauration, des transports et des communications où elle approche 11 %, par rapport à l'industrie manufacturière, environ 20 %, ou comparée aux entreprises du secteur informatique qui atteignent près de 50 %.

Pour en savoir plus, le ministère de l'Économie a confié une étude complémentaire à *Mindforest* portant sur la qualité des sites répertoriés au Luxembourg. Le constat dressé par les consultants n'est guère enthousiasmant : seul un petit nombre de sites sont véritablement transactionnels. Au cours d'une deuxième phase, une étude de cas doit explorer en profondeur les facteurs critiques qui inhibent ou stimulent le développement de l'e-business au sein d'une trentaine d'entreprises-témoins.

Je laisse au représentant de *Mindforest* le soin de présenter le détail des résultats disponibles.

Je ne veux pas accabler les entreprises privées, loin de là !

Mais je crois qu'un bilan objectif et global doit nous aider à mieux cibler nos politiques et nos actions communes.

D'ailleurs, à en croire les exercices d'étalonnage de la Commission européenne, les administrations publiques, l'«e-gouvernement» est lui aussi dans les chrysalides. Là aussi, nous devons forcer le pas pour progresser vite et bien.

Mesdames, Messieurs,

Lors de mon discours inaugural de la campagne de promotion, je vous ai annoncé quelques projets sur lesquels travaille l'équipe autour de moi.

Permettez-moi de vous donner l'état d'avancement des travaux.

Je commencerai par le cadre réglementaire.

La loi sur le commerce électronique est entrée en vigueur le 14 août 2000. Comme vous le savez, c'est une loi-cadre qui comprend des dispositions sur la signature électronique – la preuve, la certification et l'accréditation – ainsi que sur les contrats conclus par voie électronique, la responsabilité des fournisseurs d'accès, les paiements électroniques et les communications commerciales.

Elle contient aussi certaines dispositions sur le traitement des données à caractère personnel.

Enfin, le cadre juridique comprend des dispositions en faveur de la protection des consommateurs, y compris – et je le souligne – en matière de services financiers négociés à distance. La directive sur les services financiers négociés à distance a été adoptée définitivement par le Conseil et le Parlement européen, elle sera transposée par le ministère des Finances.

Je vous ferai remarquer que le Luxembourg a toujours défendu le principe du pays d'origine dans les instances communautaires. Ce principe fondamental doit permettre d'exporter plus facilement la palette des services de la place financière dans un marché européen unifié.

J'ai également déposé un projet de loi, le 8 mars 2001, sur la protection des consommateurs dans les ventes à distance afin d'étendre la protection bienveillante du législateur sur les transactions autres qu'électroniques, conformément à la directive communautaire.

Le comité pour le commerce électronique qui doit faire des recommandations pour l'analyse et l'évaluation de la loi, a proposé des adaptations nées des enseignements de la pratique et de l'évolution du droit communautaire. Je soumettrai prochainement au Gouvernement un projet de loi modificatif.

En effet, la loi sur le commerce électronique, ainsi que je l'avais promis à maintes reprises, sera régulièrement évaluée quant à son efficacité dans le dialogue avec toutes les parties intéressées.

Depuis lors, nous n'avons point chômé et le plan e-Luxembourg, dans lequel j'ai pris une part active, vient à point nommé pour parfaire les infrastructures dont ont besoin l'économie luxembourgeoise – les entreprises et les consommateurs.

Un règlement grand-ducal du 1^{er} juin 2001 définit les conditions pratiques de la signature électronique et fournit la base habilitante pour la publication de la kyrielle de normes dont nous avons besoin pour faire fonctionner la signature électronique dans la pratique.

Il est en effet primordial de désigner les normes techniques que doivent appliquer les prestataires de services de certification. Mais ces normes, qui sont européennes sinon mondiales, ne sont pas encore publiées ou ne le sont que très partiellement.

Dans le cadre du plan e-Luxembourg, une plate-forme «sécurité des réseaux et PKI», a pour objectif de réunir tous les experts en informatique afin d'élaborer ou de sélectionner les normes de sécurité les plus fiables pour le commerce électronique et de mettre en place les politiques et les procédures pour une sécurisation des réseaux aussi bien privés que publics.

Mesdames, Messieurs,

La sécurité est la capacité de résister à un niveau de confiance donné aux événements accidentels ou aux actions malveillantes. Depuis les événements tragiques du 11 septembre, la sécurité est encore plus importante.

Pour parer à ces menaces, il faut une stratégie, un plan global de sécurité des réseaux impliquant tous les acteurs potentiels, les opérateurs, les entreprises et leurs employés ainsi que les administrations.

Nous sommes en train d'élaborer un «Plan Directeur de la Sécurité des Réseaux et de l'Information» qui doit impliquer les acteurs du privé et du public.

Les entreprises doivent être à la pointe de ce combat contre l'insécurité des réseaux numériques.

C'est ce que demande la Commission européenne dans une communication du 6 juin 2001 sur la sécurité des réseaux et de l'information.

Un tel plan ne peut être décrété du haut du 12^e étage du Forum Royal. Il doit s'appuyer sur des actions de sensibilisation, de soutien technologique, de développement rapide de la normalisation, de la promotion de la certification et de la reconnaissance mutuelle des certificats en Europe et dans le monde.

Il y a un projet qui me tient particulièrement à cœur: c'est le label de qualité des sites Internet.

J'en appelle, à travers la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, à toutes les entreprises pour participer à la phase pilote du label de qualité. Ce label, bien administré et rigoureux, doit renforcer la confiance des consommateurs. Je peux déjà annoncer que la première société sera certifiée pour la fin de l'année.

En juin, j'ai présenté BMBCconnect, le nouveau service de dépôt électronique auprès du Bureau Benelux des Marques. Il me paraît naturel, évident, dans la société de l'information, que tout un chacun puisse effectuer les procédures de dépôt rapidement, simplement et en toute sécurité via Internet.

Cette initiative s'inscrit dans la panoplie des autres projets que conduit le ministère dans le cadre du programme e-Luxembourg. Je citerai ici, parce que c'est très proche de la marque, le dépôt en ligne des brevets d'inventions nationaux et la gestion en ligne et à distance des registres publics et, enfin, la création d'un registre des droits d'auteur.

Sur proposition du ministère de l'Économie, la CNSI a décidé la mise en place d'un Groupement d'Intérêt Économique, un GIE, en partenariat avec le secteur privé en vue de développer et de gérer un système de «PKI».

Le GIE a pour mission de préparer et, le cas échéant, d'exploiter ou de faire exploiter une infrastructure à clé publique («PKI») nationale dans l'intérêt des citoyens et des entreprises qui souhaitent communiquer par Internet – y compris faire des achats et des ventes en ligne – de manière techniquement sûre et conformément aux lois et règlements qui régissent le commerce électronique.

Enfin, dernier projet dont je voudrais vous parler, projet coordonné par mon ministère en collaboration avec le ministère des Classes moyennes, le ministère de la Justice et le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, est celui du «Portail à guichet unique pour entreprises».

Il s'agit d'un portail Internet d'information, d'interaction et de transaction concernant le guichet unique pour entreprises en regroupant et organisant de façon conviviale et dynamique les différents aspects administratifs, réglementaires et d'information, afin de faciliter la recherche d'information et de structurer la communication des entreprises avec les administrations et ministères.

Le but du projet est de stimuler l'esprit d'entreprise, d'encourager les constitutions d'entreprises, de soutenir les entreprises durant toute leur vie et d'accentuer les infrastructures d'affaires et d'investissements au Luxembourg.

La création d'un guichet unique permettra d'épargner du temps, de l'argent et des efforts aux entrepreneurs, ceci en assemblant des outils, séparés ou administrés en réalité par différents acteurs, en une entité centrale virtuelle, un *one-stop-shop*.

Pour ma part, je ne peux pas terminer mon introduction sans répéter l'importance des efforts de promotion qui doivent être continus et soutenus.

Mais il me faut insister sur l'essentiel: les perspectives du commerce électronique dépendent surtout et avant tout de l'éventail de l'offre, de la qualité et de la diversité des produits offerts, bref de l'innovation et de l'esprit d'entreprise.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par Monsieur Vaclav Havel, Président de la République tchèque, en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse Château de Prague

8 octobre 2002

Monsieur le Président,

Je voudrais d'abord vous remercier pour les si aimables paroles que vous venez de nous adresser, à la Grande-Duchesse et moi-même ainsi qu'à l'ensemble des membres de la délégation qui nous accompagne tout au long de cette visite d'Etat en République Tchèque.

La chaleur de vos propos – comment pourrait-il en être autrement – traduit à merveille la qualité de l'accueil qui nous fut réservé depuis notre arrivée à Prague, incontestablement l'une des plus belles capitales de l'Europe Centrale.

Ces retrouvailles renouvelées pour la troisième fois depuis les grands bouleversements intervenus en Europe Centrale, voici un peu plus de dix ans, reflètent de leur côté le plaisir réciproque qu'éprouvent en pareille circonstance les membres d'une même famille.

A l'évidence, l'estime oserais-je dire l'affection que nous nous portons est bien réelle:

L'exceptionnelle mobilisation constatée au Luxembourg devant l'ampleur des dommages causés par les récentes inondations qui ont ravagé votre pays ne trouve guère d'équivalent. L'émotion du moment a vite cédé la place à la sollicitude et ceci à tous les niveaux:

- qu'il s'agit de notre Gouvernement qui, au-delà d'une aide d'urgence décidée dans les premières heures de cette catastrophe, vient de doubler cette mise initiale par l'octroi d'une nouvelle aide;
- qu'il s'agit de la Ville de Luxembourg, ville jumelée avec Prague, dont la généreuse disponibilité s'est manifestée notamment à travers l'organisation d'un gala de bienfaisance exceptionnel en la Cathédrale de Luxembourg;
- qu'il s'agit enfin des nombreuses organisations non-gouvernementales, services-clubs et de particuliers: tous se sont sentis concernés par l'immense malheur auquel est confronté votre pays.

Nous nous inclinons devant la mémoire de ceux qui y ont laissé leur vie; notre compassion va à présent vers ceux qui ont tout perdu.

Face à un tel désastre il n'était que normal de marquer cette visite du sceau de la sobriété en mobilisant les économies ainsi réalisées au bénéfice de ceux qui sont dans la détresse.

La spontanéité de ce comportement augure bien de l'avenir de nos deux peuples qui, déjà engagés depuis trois ans dans une même alliance au service de la paix, vont désormais connaître une destinée commune dans la nouvelle Europe. J'aurai l'occasion d'en parler demain à la tribune de la prestigieuse Université Carolinum.

La République Tchèque, à l'instar des autres pays candidats, s'apprête à conclure les négociations d'élargissement lancées dans notre capitale sous présidence luxembourgeoise en 1997.

Pour ce qui est de nos deux peuples en particulier, il s'agit de l'ultime étape d'un long et parfois douloureux processus de rapprochement qui doit mettre un terme à un demi siècle de séparation imposée à la suite d'un funeste diktat de l'histoire.

Monsieur le Président,

Nous savons à travers votre combat personnel les souffrances endurées par vos compatriotes. Durant cette période le génie créateur tchèque fut écrasé au sens propre et au sens figuré sous une chape de plomb. Au prix d'immenses sacrifices, la nation tchèque, n'a cessé de mobiliser les énergies nécessaires pour se défaire de ceux qui ont blessé pendant si longtemps sa dignité.

Tchèques et Luxembourgeois seront désormais côte à côte comme ils n'auraient jamais dû cesser de l'être: Rappelons-nous l'imagination et la force de caractère des Comtes de Luxembourg et Rois de Bohême voire de Moravie; puisse leur souvenir nous aider à réaliser cette noble ambition.

Monsieur le Président,

Avec la Grande-Duchesse je vous prie de lever votre verre et de boire

- à la santé du Président Havel et de Madame Havlova;
- à la prospérité du peuple tchèque;
- et au moment où cette «renaissance de l'Europe» est à portée de nous, au partage d'un avenir fait de paix et de solidarité.

“Luxembourg and the Czech Republic: a common destiny”, discours de S.A.R. le Grand-Duc Henri à l’Université de Prague

9 octobre 2002

Mr. Primator, Your Excellencies, Ladies and Gentlemen, dear students,

It is a great privilege for me to be able to address you in such a historical setting.

The Grand Duchess and I are delighted to be here with you today. Charles University is one of the oldest Universities of Eastern Europe, founded in 1348. Its past is closely linked to the history of the Czech Republic. In the twentieth century, this university produced great leaders such as Masaryk and Benes. It was closed by force during the nazi occupation and many students were put into concentration camps. It regained its freedom of thought only after the end of the communist regime in 1989.

I would like to thank you for giving me the opportunity to talk about the common destiny of our two countries, past and future, in this aptly named “patriotic” room.

But before doing so, please let me touch on the devastating floods that have so severely damaged your country in the past month. We are grieving for all the losses and damage that you have suffered over the country, and particularly in this very university. Let me say how proud I am to announce financial support for the restoration campaign launched by the Czech authorities.

My point here is to show that Luxembourg and the Czech Republic share not only a common past, but also a common destiny.

This is the third time that we have had the privilege of meeting President Havel in the context of bilateral state visits. This shows the level of friendship and esteem we have for each other.

Tomorrow I shall be inaugurating our new Embassy in Prague. It is the latest official presence of Luxembourg in your country, which began in the time of Henry VII, Count of Luxembourg and Holy Roman Emperor. It was Henry who accepted the proposal of the representatives of the Kingdom of Bohemia to marry your young Princess Elisabeth, daughter of Wenceslas II, of the Premyslid dynasty, to his son John of Luxembourg.

In a few days’ time, I shall be delighted in return to witness the opening of a Czech resident embassy in Luxembourg.

The city of Prague, and the walls of this university, named after John’s son Charles, remind us of Luxembourg’s past dynasty. John’s life in Prague was not always a happy one. He became less and less interested in domestic politics. He fought in battles from Lithuania to Northern Italy, and will go down in history with his heroic death at the battle of Crécy in 1346. His son Charles IV, Emperor and Count of Luxembourg, retained no strong ties with Luxembourg. Having promoted the county to a duchy, he gradually left the country to his half-brother Wenceslas. Charles was a great emperor but above all a great king of Bohemia.

Charles’ education and life reflect the European dimension of his day. He was born Wenceslas, in Czech Vaclav, and at the age of seven was sent by his father to the French Court. That is where he took the name of Charles, a tribute to the French king. When he returned to Bohemia ten years later he spoke French, Italian, German and Latin, and learnt Czech again.

His vision was to make his capital the cultural centre of Bohemia, enriched by the cultures of both France and Central Europe. So he rebuilt it, with a new quarter, Charles Bridge, the castle and the university. At the time, this university was the only one of its kind east of the Rhine. Thanks to this, Czech culture became closer to other European cultures.

The creation of this university was of inestimable value in a local and European setting, and at both a political and a cultural level. In the founding charter, Charles explains that he was acting more as a king of Bohemia than as a Holy Roman Emperor, as Bohemia stood particularly close to his heart.

The successors of the House of Luxembourg, Wenceslas and Sigismond, and also Jodocus in Moravia, were well-read and open-minded. Through them, the links between Bohemia,

Moravia and Luxembourg were guaranteed. When Jodocus died, the Duchy of Luxembourg went to the wife of the Duke Antony of Brabant and Limburg. This put an end to the direct links between the Duchy of Luxembourg and the kingdom of Bohemia.

How can we relate this heritage to modern Europe and to the current project of building a Union for all Europeans?

Today, the project of a Europe where all nations and cultures are united in peace and prosperity is at last within our reach. With Charles IV, Bohemia had won a place in Europe. Since then, Prague has never ceased to flourish intellectually in both neighbouring and distant countries. Your philosophers, intellectuals, artists, writers and musicians have brought cultural and intellectual riches not only to their country but also to the rest of Europe and the world.

I would like to show that you are well known to us. Do I need to say that you have been in Europe forever, that you belong there as much as those who were able to start building the European Union nearly fifty years ago? What you, and through you, Central Europe, have contributed to the continent, puts you at the heart of our common destiny and the building of a prospective great European Union. The Czech people gave a magnificent lesson to all Europeans in November 1989. As soon as you recovered your full independence, you decided to share in the common destiny of the member states of the European Union.

There are similarities today in the respective experiences of our countries. Indeed, both became independent relatively recently: Luxembourg in the first half of the nineteenth century, Czechoslovakia early in the twentieth. Both are surrounded by powerful neighbours. We have endured hardships before mastering our own destiny.

Entering the European Union is a great opportunity for small countries. And this is where I insist on a common destiny for our two countries. Without the EU, Luxembourg would not have had so much to say in high-level decision-making in Europe. It would not have become the seat of some of the European Union's institutions. Small countries have things to contribute to the European Union, and if they do so, they are listened to. The EU gives small countries not only peace and prosperity, but political strength as well.

I understand the doubts of your people concerning what they might lose when joining. I am talking about loss of sovereignty. It is only understandable that the Czechs are concerned that they might lose their decision-making capacities to Brussels. Your people has been deprived of its free will for too long, and you certainly do not want to give it away now.

But it is a misconception. Most citizens believe that Brussels takes decisions for member states. It is not true. Decisions are taken together, and member states participate democratically. Most laws that are passed in member states are in fact community laws, so that the European Union has become a reality in our everyday life. It is in fact sovereignty sharing.

Secondly, Europe is about solidarity. It is on the basis of that fundamental principle that your country gets its financial help to restructure its economy and modernise its infrastructures and, today, to face the damage caused by the recent floods.

Belonging to the EU opens a new field of activity in external relations for member states. This is particularly true thanks to the rotating presidency which has up to now allowed each member state, whatever its size and political weight, to chair the decision-making machinery of the Council of Ministers.

Just as you have done since 1989, Luxembourg has chosen to join all European and all international organisations created since 1945.

This has been the first time in its national history that the Grand Duchy of Luxembourg has been able to develop in harmony with its neighbours and be assured of sound economic progress, protected by membership of international organisations. Thanks to the EU, old conflicts and rivalries have been driven away. The European Union's aim, at its foundation, was to bring peace and to make Europe self-sufficient in food and goods. We have reached those goals, and the time has come to find new goals for the European project. With your contributions you can and will help us.

In this regard, I am very satisfied by the fact that your country is, along with other candidate countries, associated to the work of the Convention, whose role is to prepare the Europe of tomorrow. Indeed, crucial topics are being discussed such as the drafting of a constitution, the definition of fundamental rights, as well as the delimitation of powers and competencies.

Let me also insist that the European Union goes far beyond cooperation, which is no more than a temporary association to achieve a limited goal. The European Union means integration, where going back is no longer an option. Economic and Monetary Union is a perfect illustration of that. But I have to stress the fact that the Union

of European peoples can only prosper through the vitality of their national roots and of their own cultural identities. They are not mutually exclusive; on the contrary, they complete and enrich one another.

All I have just evoked about Europe enables me to say that the great enlargement that is about to take place will bring advantages both for member states and for candidate countries. In this context, it is worth recalling the words of J. F. Kennedy: "Do not ask what your country can do for you, but ask yourself what you can do for your country". What future members can do for the European Union is at least as important as what the EU can do for them.

I would not want to present things in a better way than they really are, and in any case I could not do so. The EU is about solidarity, and about compromise. It is true that impending enlargement raises difficult questions in our minds. Is it going to cause instability and inequality? Will it drastically change migration flows, labour markets and salaries? How will candidate countries catch up, economically but also politically, with the present member states? What will happen to the large proportion of farmers? All these are legitimate questions. What we can do is to be confident and learn from the previous enlargements. In the Eighties, three Mediterranean countries had to catch up, but they eventually did very well. In our experience, there are more advantages to belonging to the European Union than to staying outside.

Without underestimating the numerous challenges I have just mentioned, do I need to say that membership of the European Union is more than statistics, figures and procedures?

Your country has recently joined all European organisations. In order to play an effective role in all these fora, you have, with your neighbours the Visegrad group, done a lot to create a consultative platform inspired by the experience of the Benelux countries. You may know that we are pleased that your new government has made it very clear that the impending accession to the EU is its top priority.

The Czechs and the Luxembourgers have much in common. But we have lost track of one another for many long years, and now we are heading together towards a new challenge, namely building the enlarged Union together.

We are very satisfied that your country has already found a privileged place on the international scene. The fact

that you are hosting the NATO summit in Prague in six weeks' time proves this point.

Since I have mentioned it, let me say a few words on Europe and the North Atlantic Alliance. Europe is going to be at the top of the agenda in the future, whether we want it or not. This is true for NATO, too. The Europe we know – I have said this before, but please let me say it once again – would never have had the dynamism it has without the existence of NATO. But it is also true that NATO has no future unless it manages to rest on two pillars, one on the other side of the Atlantic with the USA and Canada, the other in Europe. We need a strong and thus a credible European pillar in the Alliance. We should put all our efforts into establishing working links between our two organisations.

As to NATO, the situation is similar to the European one. I believe NATO certainly has a future, on condition that it respects a double imperative, in just the same way as Europe does: on the one hand, respect of the same rule of law for all, and on the other, the effective participation of all.

Do not get me wrong. We take risks with enlargement. We take the risk of possible dilution. But we do not have a choice: we must heal this historical fracture. We must once and for all wipe out the sombre diktat that drove us away from countries we are now rediscovering.

It is in this spirit that I would like to conclude.

There exists another Europe, made up of nations that we know very little of. It has been years since we have met any of them. Let us learn to listen to these peoples and nations of Central and Eastern Europe. Let us remind ourselves in this context of the words Milan Kundera pronounced shortly after the fall of the Berlin wall: "It often appears to me", he said, "that the known European culture hides another unknown culture, that of small nations. People suppose small nations necessarily copy large nations. It is an illusion. They are often very different. The Europe of small states is another Europe. It has another vision. It has another way of thinking, contrasting with the way large nations think".

And let me tell you that my sole intention today is to make sure that this difference is being heard. We are lucky and proud to work together with you for the United Europe of tomorrow.

Thank you.

„Wie wachsen mit Europa“, discours de principe de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, devant la Konrad-Adenauer-Stiftung Bruxelles

9 octobre 2002

Meine sehr verehrten Herren Vorsitzenden,
Meine sehr verehrten Damen und Herren aus dem Europäischen Parlament, Meine sehr verehrten Damen und Herren Botschafter,
Meine Damen und Herren,
Liebe Freunde,

Ich würde gerne am Anfang dieser Rede, die ich als ein Gespräch über die Zusammenhänge des europäischen Wachsens und Werden verstanden haben will, meinen Vorgänger im Amt, Ehrenstaatsminister Jacques Santer, sehr herzlich begrüßen. Es ist für jemanden, der Nachfolger eines Vorgängers ist, immer schwierig, in Anwesenheit dessen, dem man nachgefolgt ist, so zu reden, dass man ihm auch noch nachfolgen würde, wenn letzterer denjenigen vorher schon gehört hätte. Deshalb bin ich froh, dass mein Freund Jacques Santer heute Abend anwesend ist, im Übrigen an einem Tag, mit dessen Zustandekommen und dessen Ablauf er sehr viel zu tun hat. Heute hat die Europäische Kommission ihre Fortschrittsberichte in Sachen Erweiterung vorgelegt. Jacques Santer war in den Jahren, als die Erweiterung der Europäischen Union in Angriff genommen wurde, Präsident der Europäischen Kommission und hat zusammen mit unserem Freund Hans van den Broeck maßgeblich die Dinge in den Lauf gebracht. Deshalb ist dies auch zum großen Teil sein Tag und wird Mitte Dezember, wenn der Europäische Rat in Kopenhagen tagen und diese Entscheidung in Sachen Erweiterung annehmen wird, auch ohne jeden Zweifel zu denen gehören, die ein größeres Verdienst am Zustandekommen dieses epochalen Schrittes haben.

„Wir wachsen mit Europa“ heißt am heutigen Tag ohne jeden Zweifel, dass man termingerecht über die Osterweiterung reden muss. Die Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa und nach Zypern und Malta hat ja etwas mit Wachsen im eigentlichen Sinne des Wortes zu tun. Die Europäische Union wird um zehn weitere Mitgliedstaaten angereichert und von diesen zehn bereichert werden. Ich halte dies angesichts der Geschichte unseres Kontinents für einen so nicht vorhersehbaren Vorgang. Als sich 1947 800 Delegierte aus aller

Herren Länder in Den Haag trafen, unter ihnen Churchill, Mitterand, Adenauer und viele andere, gab es in dieser Nachkriegsstimmung etwas wie einen sich über diese Kongressarbeiten ziehenden Trauerschleier. Viele trugen schwer an der Last dieses Krieges und an dessen Folgen und bedauerten es sehr, dass die Völker aus Ost- und Mitteleuropa nicht an diesem Den Haager Tisch saßen. Churchill, auf dem Höhepunkt seiner moralischen Autorität angelangt, hat damals einen nicht berühmt gewordenen, weil nicht geglaubten Schlusssatz in Den Haag gesagt: „Wir fangen jetzt im Westen an, was wir eines Tages im Osten Europas zu Ende führen werden“. Dieser große Satz, im Jahre 1947 von einem der großen Europäer des 20. Jahrhunderts ausgesprochen, wurde 1959 von Robert Schumann wieder aufgegriffen, der damals zu Protokoll gab, sein Lebensziel bestünde nicht darin, jetzt die Völker Westeuropas zu einigen, sein Traum wäre, dass auch die Menschen aus Ost- und Mitteleuropa eines Tages zu dieser europäischen Familie hinzustoßen würden. Beide haben eigentlich Recht behalten. Recht behalten hat auch mein Freund Helmut Kohl, der bei vielen Gelegenheiten immer wieder zum Ausdruck bringt, dass die eigentlichen Realisten bei der europäischen Gestaltung die Visionäre waren, die von vielen verspotteten, ausgelachten Visionäre. Insofern ist dieser Tag, an dem die Europäische Kommission die Fortschrittsberichte vorgelegt hat, kein neutraler Tag im Ablauf der europäischen Geschichte.

Wir wachsen mit Europa, weil wir einen demographischen Zuwachs von 75 Millionen Menschen haben werden. Nach dem erfolgten Beitritt der zehn neuen Mitgliedstaaten in die Europäische Union werden wir unseren durchschnittlichen Reichtum, das Bruttoinlandsprodukt der Europäischen Union, um 4,6 % steigern und um vieles reicher werden. „Wachsen mit Europa“ heißt nicht nur territorial und demographisch zu einer etwas größer wahrnehmbaren politischen Realität zu werden, sondern hat auch mit der Lebensgeschichte der Menschen in Ost- und Mitteleuropa zu tun, die ihre gebrochenen Biographien und ihre Erfahrungen mit einbringen in diese Europäische Union, die sehr unterschiedlich sind von den unsrigen in diesem Teil Europas und die wie wir nicht dafür können. Deshalb bedanken wir uns auch bei niemanden dafür, dass wir seit dem Ende des Zweiten Weltkrieges auf der Sonnenseite unseres Kontinents aufwachsen durften, während ein schlimmes Dekret der Geschichte so aussah, als ob es auf alle Zeiten wollte, dass die Europäer in zwei sich unversöhnlich gegenüberstehenden Blöcken aufgeteilt blieben. Dass wir nach erfolgtem

Beitritt 455 Millionen Menschen sein werden, hat auch Bedeutung im Hinblick auf weltweit zu beobachtende, demographisch und territorial nicht unwichtige Zusammenschlüsse. 54 afrikanische Länder haben sich im Rahmen der afrikanischen Union zusammengefunden; 34 amerikanische Staaten in der Free Trade Area of the Americas. 800 Millionen Menschen sind das, die sich bis zum Jahre 2005 im Rahmen einer Freihandelszone zusammenfinden möchten. Wenn man demographische Gewichte miteinander vergleicht, wenn man sie in gegenseitiger Schwingung beobachtet, kommt man an der Feststellung nicht vorbei, dass von den festgefügt politischen Räumen die Europäische Union nach erfolgtem Beitritt zu erheblichen Größen aufgestiegen sein wird. Wir haben 1,3 Milliarden Chinesen, eine Milliarde Inder und der dritte festgefügte politische Rahmen, den es weltweit geben wird, wird von der Europäischen Union, von ihren 455 Millionen Menschen gestellt werden.

In Sachen Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa beobachte ich nicht ohne Missmut, dass wieder viele politische Bedenkensträger unterwegs sind, zwar mit weniger Eifer als noch vor einiger Zeit, aber immerhin. Ich finde, dass insbesondere wenn es um die Finanzierung der Erweiterung geht, einige doch den nötigen Einblick in kontinentale Zusammenhänge vermissen lassen. Dass man auch über Finanzen reden muss, muss man mir als Finanzminister nicht auf ein besonderes Merkblatt aufschreiben. Es ist mir schon klar, dass auch über derartige Dinge geredet werden muss. Aber wir können doch jetzt nicht so tun, als ob die Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa eine Frage von Cent und Euro wäre. Es reicht ja nicht, dass wir 40 Jahre lang den Menschen in Osteuropa in jeder Sonntagsrede und auf jeder Parteiveranstaltung, bei jeder Staatsfeier erklärt hätten, es reiche sich des Kommunismus zu entledigen, um in Europa glücklich zu werden, und jetzt den Türspalt nur so eng wie möglich aufzuhalten. Nein, die europäische Tür, was kein Einfallstor zur Europäischen Union ist, muss riesenangelweit geöffnet werden für die Menschen in Ost- und Mitteleuropa. Aus diesem historischen Prozess darf auch niemand ausgesperrt werden. Die Chancen des Moments wo europäische Geographie und europäische Geschichte miteinander zusammenwachsen, dürfen wir nicht aus der Hand geben. Wenn wir diese Erweiterungschance nach Ost- und Mitteleuropa und auch nach Malta und Zypern jetzt nicht nutzen, wird sich uns diese Chance nicht wieder stellen. Insofern muss man schon auch den Mantel Gottes sehen, den es hier nicht nur zu erhaschen, sondern fest anzupacken

gilt. Ich bin der Meinung, dass die Menschen in Ost- und Mitteleuropa diese Chance auch wirklich verdient haben. Deshalb muss diese Erweiterung intensiv und mit Energie betrieben werden, nicht nur von den Beitrittskandidatenländern, sondern auch von den jetzigen Mitgliedstaaten der Europäischen Union.

Wir müssen was tun, damit sich die neuen Mitgliedstaaten in der Europäischen Union wohl fühlen werden. Aber auch in den Hauptstädten der Beitrittsländer muss man wissen, dass noch einiges zu erledigen ist. Wenn die Europäische Kommission heute in ihren Fortschrittsberichten doch sehr dezidiert darauf hinweist, dass man mit dem Phänomen der Korruption in fast allen Beitrittsstaaten zur Europäischen Union wirklich aufräumen muss, dann würde ich sehr herzlich darum bitten, dies nicht als einen Seitenhieb gegen tolerierbare Verhältnisse zu interpretieren, sondern als eine Aufforderung mit diesem Fehlverhalten in einigen Beitrittsländern wirklich aufzuräumen, wobei wir das Phänomen der Korruption ja auch als ein unsere Gesellschaftssysteme unterminierendes und regelrecht zersetzendes Phänomen begreifen müssen.

Zusammen wachsen, mit Europa wachsen, hat nicht nur mit Erweiterung zu tun, sondern auch wesentlich damit, dass wir etwas lernen, was wir eigentlich verlernt haben, nämlich uns viel intensiver umeinander zu kümmern in dieser Europäischen Union, so wie sie wird, so wie sie wächst. Wir wissen eigentlich nicht genug übereinander. Es ist für mich immer wieder erstaunlich, vor allem, wenn die Kommissionsvorschläge über den beunruhigten Häuptern der nationalen Regierungen zusammenbrechen, wie wenig es eigentlich an permanentem Wissen über die einzelnen Mitgliedstaaten der Europäischen Union gibt. In einem Europa mit 25 Mitgliedern brauchen wir ein intensives Wissen über diese 24 Nachbarn, die jedes Land in der Europäischen Union dann haben wird. Wir haben nicht einmal oberflächliche Kenntnisse über die Lebenswege der einzelnen Nationen, über deren geschichtliches Wachsen, über die Spezifika dieser 25 Mitglieder. Wenn wir ehrlich sind: Was wissen denn Luxemburger über Finnen? Und was wissen Finnen über Slowaken? Und was wissen Slowaken über Sizilianer? Anlässlich eines Besuches in Malta letzte Woche habe ich festgestellt, dass ich alles wusste, was von der Kommission über Malta geschrieben wurde, dass ich aber überhaupt nicht wusste, wo Malta eigentlich im Zweiten Weltkrieg stand, dass kaum ein Land Europas so sehr zerbombt wurde wie Malta. Wie sollen wir Politik gestalten für und mit 25 Staaten, wenn wir ein

teilweise riesengroßes Unwissen über die von den politischen Entscheidungen betroffenen Menschen, Gegenden und Regionen, Länder und Nationen aufweisen.

Bei den flächenmäßig größeren Mitgliedstaaten in der Europäischen Union, bei Franzosen und Deutschen, fällt mir immer wieder auf, wie wenig diese Länder eigentlich voneinander wissen. Sie tun aber immer so, als wüssten sie alles, als hätten sie über alles geredet, als wären sie sich schon vor der Sitzung in allen Sachfragen einig. Zu Kohls Zeiten, haben sie manchmal auch gemeinsame Briefe geschrieben. Schon wenn es ums Vorlesen dieser Briefe ging, konnte man am unterschiedlichen Diktus erkennen, dass das gemeinsam Zusammengetragene weniger an Substanz enthielt als an rhetorischen Winkelzügen. Für Luxemburg ist das eine bleibende Chance in der Europäischen Union: Als Luxemburger weiß man mehr über die Franzosen als die Deutschen je über sie in Erfahrung bringen werden, und über die Deutschen mehr als die Franzosen, trotz blühender Vorstellungskraft, jemals erahnen können. Insofern haben wir Luxemburger hier eine marginale Funktion, die es uns immer wieder erlaubt, deutsch-französische Angelegenheiten mal auf Französisch und mal auf Deutsch zu erklären und so zu versuchen, einige Dinge wieder ins Lot zu bringen.

Wachsen mit Europa, das heißt auch, dort immer stärker zusammen zu wachsen, wo zusammenwachsen angesagt ist, wo es sogar Vertragspflicht ist. Ich rede vom Euro, einer der größten europäischen Erfolgsgeschichten der Nachkriegszeit. Es reden heute nicht mehr sehr viele vom Euro, was erstaunlich ist. Niemand erklärt den Menschen in Europa die Vorzüge der europäischen Währung. Wieso lassen wir es eigentlich zu, dass aus dem Euro in Deutschland ein „Teuro“ wird und dass viele in der Europäischen Union die Einführung der gemeinsamen Währung inzwischen als etwas Selbstverständliches begreifen und nicht mehr ahnen, welche schlimmen Gefahren eigentlich der Euro die letzten Jahre von den Europäern abgewandt hat und welche Vorzüge der Euro diesen selben Europäern in den letzten Jahren gebracht hat. Denkt wirklich jemand, dass wir mit 14 nationalen Währungen den Kosovo-Krieg, die Asien-Krise, die Lateinamerika-Krise, jetzt die Irak-Krise, so überwunden hätten, dass es zu unser aller Nutzen gewesen wäre? Ich bin seit 1989 Finanzminister, habe den Maastricht-Vertrag mit ausgehandelt und bin, zusammen mit dem Euro, der einzige Überlebende dieses Vertrages. Ich bin zu vielen Sitzungen nach Brüssel geeilt, wo „Realignments“ gemacht wurden, wie das damals hieß, und wovon niemand mehr weiß, worum es sich dabei eigentlich handelte, wo über

Nacht Währungen abgewertet wurden, aufgewertet wurden, wo über Nacht Landwirte in Bayern zu unwahrscheinlich erschwerten Bedingungen ihre landwirtschaftlichen Produkte exportieren mussten, wo in Luxemburg ganze Fabrikbänder zum Stillstand kamen, weil unsere italienischen Freunde aus Wettbewerbsgründen abgewertet hatten, wo wir die Interventionsmargen von 2,25 % auf 15 % erweitern mussten, um der weltweit tobenden Spekulation Einhalt gebieten zu können. Der beste Beweis für die Richtigkeit der Euro-Einführung bestünde eigentlich darin, dass man jeden Monat publizieren würde, was alles passiert wäre, wenn es den Euro nicht geben würde, anstatt dass ganze Völkerscharen über Monate mit Schreckensmeldungen der elektronischen deutschen Medien konfrontiert würden, wo neben dem Euro jeden Abend ein Pfeil nach unten gezeigt wird. Ohne Helmut Kohl hätten wir den Euro nie bekommen. Er war es, der die europäische Währung, gegen massivsten Widerstand, nicht nur der deutschen Professoren, sondern auch der Deutschen selbst in Deutschland durchsetzen musste. Heute will jeder immer schon für den Euro gewesen sein. Wenn die katholische Kirche so viele Spätberufene hätte wie der Euro, müssten Seminare gebaut werden. Der Euro hat wahrscheinlich erst nach seiner Einführung die meiste Zustimmung gefunden und diejenigen, die ihn nicht durchgesetzt haben, tun heute so, als wären sie es gewesen, die den Euro durchgesetzt hätten.

Zusammenwachsen, dort wo man zusammenwachsen muss, das heißt dann auch die Regeln respektieren, die diesen Wachstumsprozess begleiten sollten. Wir haben im Maastrichter-Vertrag festgelegt, welche Grundkriterien beachtet werden müssen. Kein Land der Eurozone darf ein Haushaltsdefizit von mehr als 3 % aufweisen. Einige Länder kommen dieser Grenze inzwischen gefährlich nah. Unsere portugiesischen Freunde sind schon bei 4,1 % angekommen. Erstaunlich ist, dass Zahlen sich vor der Wahl anders lesen als nach der Wahl. Die Vorgänger-Regierung der jetzigen portugiesischen Regierung hatte 2,1 % gemeldet. Nach der Wahl wurden aus diesen 2,1 % nach langwierigen Recherchen 4,1 %. Das gleiche stellt man bei größeren Flächenstaaten fest. Der im Dezember 1996 in Dublin verhandelte und später in Kraft getretene Stabilitäts- und Wachstumspakt ist kein Spielzeug. Die Stabilität war eine der Grundvoraussetzungen, damit einige europäische Mitgliedstaaten sich mit auf den Weg in Richtung europäische Währungsunion gemacht haben. Ich finde schon, dass es einige Staaten in der Eurozone gibt, die zur Zeit einen sehr legeren Umgang mit dem Stabilitätsgebot pflegen.

Nun stört es mich nicht sehr, dass die Europäische Kommission es für richtig befunden hat vorzuschlagen, den Termin für den EU-Haushaltsausgleich von 2004 auf 2006 zu verlegen. Bei allem Wehklagen, auch in der veröffentlichten öffentlichen Meinung in Deutschland, habe ich bei diesem Vorgang überhaupt keine Illusionen verloren, weil ich mir nie welche gemacht habe. Zuerst hatten wir das Jahr 2000 vorgesehen, dann wurde aus dem Jahr 2000 das Jahr 2002, dann 2004, jetzt ist es 2006. Wichtig an dem Kommissionsvorschlag ist nicht dieses Verschieben des Haushaltsausgleichdatums, wichtig ist die Forderung der Europäischen Kommission, dass die Defizitländer – davon gibt es vier – ihr strukturelles Defizit um 0,5 % pro Jahr im Verhältnis zum Bruttosozialprodukt absenken müssen, um so auf Dauer eine Gesundung und Konsolidierung der öffentlichen Finanzen zu bewirken. Wahr ist, dass die Finanzminister der Eurozone dies am letzten Montag beschlossen haben. Das muss in den jetzt einzureichenden Stabilitätsprogrammen auch klar erkennbar sein, auch welche Politikschritte jetzt eingeschlagen werden, damit es zu dieser Ziellandung kommen kann.

Bedauerlich ist nur, dass ein anderes großes Mitgliedsland, nämlich Frankreich, sich diesem Schritt erst ab 2004 anschließen kann und alle anderen es schon ab 2003 zu unternehmen gedenken. Bedauerlich ist auch, dass man sich folgenden Eindrucks nicht erwehren kann: da gibt es acht Staaten, die sich in Sachen Haushalt und öffentliche Finanzgebarung sehr tugendhaft benommen haben, unter diesen acht Tugendhaften befinden sich auch einige Staaten aus dem Bereich des früher als „Club Méditerranée“ beschimpften Geographielagers, die große Anstrengungen gemacht hatten und damals von den Tugendhaften im Norden Europas ermahnt wurden, nur nicht in Sachen Stabilität nachzulassen; die, die von 1991 bis 1999 mit dem Stabilitätsmegaphon durch Europa geeilt sind, um die schwächer werdenden, noch nicht von der Stabilität überzeugten, dauerhaft zu ermahnen, sich doch bitte der im Norden Europas gängigen Tugend anzuschließen, brechen jetzt ein; wenn es umgekehrt wäre, würden Italien, Frankreich und Deutschland sich im Lager der acht Tugendhaften befinden und wären vier kleinere Staaten in die Knie gegangen wären, dann hätte man doch den Eindruck, dass die Kommission nicht unbedingt das Gewehr umgeschultert hätte. Dieser Eindruck, der sich bei mir noch nicht gefestigt hat, aber dabei ist sich zu festigen, ist einer den ich so schnell wie möglich vergessen möchte. Dennoch bin ich – ich sage das ausdrücklich – mit die-

sem Kommissionsvorschlag sehr einverstanden, weil er sich aus zwei Elementen, Verschiebung des Haushaltsausgleichs und Intensivierung der Haushaltskonsolidierung, zusammensetzt.

Wir müssen lernen, den Euro, diese gemeinsame Währung, in kollektiver Solidarität, ökonomisch und auch geldpolitisch zu führen. Ich finde, dass einige größere Staaten es an dieser notwendigen Solidarität mit den anderen Miteigentümern der gemeinsamen Währung nicht allzu ernst nehmen. Im Übrigen wird man diese Währungsunion nur effizient gestalten können, wenn wir zu einem vernünftigen Miteinander von Währungs- und Wirtschaftspolitik kommen und wenn wir in Sachen Wirtschaftspolitik die Bemühungen zu einer stärkeren Koordinierung verstärken. Die Koordinierung der Wirtschaftspolitik ist fehlerhaft in der Europäischen Union. Hier müssen Wege und Möglichkeiten gefunden werden, die Koordinierung der Wirtschaftspolitik stärker in den Griff zu bekommen, auch im Rahmen des Konventes und der anschließenden Regierungskonferenz, nicht um zu einer von den Franzosen bevorzugten „Wirtschaftsregierung“ zu kommen – dies halte ich für ein nicht mehr gangbares Konzept in einer globalisierten, immer enger zusammenrückenden Welt – sondern um die Potentialitäten und Virtualitäten der europäischen Wirtschaftsunion voll ausnutzen zu können. Deshalb ist es auch wichtig, das für die sogenannte Euro-Gruppe, d.h. den Rat der 12 Euro-Finanzminister, zu einem Vertragsobjekt zu machen sowie diese informelle Struktur zu einer formellen Ratsformation zu machen. Das mögen jedoch die Mitgliedstaaten nicht, die nicht aus freien Stücken in der Eurozone vertreten sind. Das mögen vielleicht auch einige nicht, die jetzt zur Europäischen Union hinzustoßen. Aber es ist ein Unding, dass die wirtschaftlichen Rahmenlinien vom Ecofin-Rat verabschiedet werden, in dem sowohl Euro-Mitglieder als Nicht-Euro-Mitglieder sitzen und dass die, die den Euro als gemeinsame Währung haben, untereinander nicht beschlussfähig sind. Mein Vorschlag wäre nicht die Euro-Gruppe so zu führen, dass sie von der Nicht-Euro-Gruppe abgegrenzt wird. Mir scheint es aber bei bald 25 Mitgliedern relativ abenteuerlich zu sein, wenn 12 Euro-Länder und 13 Nicht-Euro-Länder über die Rahmensetzung im Zusammenhang mit der Politikgestaltung im Euro-Raum beschließen. Dies kann nicht stabilitätsfördernd sein. Ich halte es wirklich für mangelhaft, wenn wir aus diesem Konvent und der darauffolgenden Regierungskonferenz herausgehen, ohne dass diese Frage geregelt worden wäre.

Zusammenwachsen und mit Europa wachsen setzt auch voraus, dass wir das europäische Projekt wieder etwas kompletter machen würden. Ich werde mich nie damit abfinden, dass wir bei allen auch in diesem Bereich zu verzeichnenden Fortschritten in Sachen europäische Sozialpolitik nicht so richtig von der Stelle kommen. Die Vorstellung, man könne Europa auf Dauer zu einer Erfolgsgeschichte machen, ohne dass man die Arbeitnehmerschaft mit auf den Weg nimmt, ist eine Vorstellung, der ich mich nicht anschließen kann. Die Menschen, auch die erwerbstätigen Menschen, müssen das Gefühl haben, dies ist nicht eine Veranstaltung der anderen, dies ist auch unsere Veranstaltung. Deshalb braucht es dringend eine sozialpolitische Nachbesserung, sowohl im Vertrag, als auch in der praktischen Politik, damit die Zustimmung breiter Volksmassen der Europäischen Union zur Europäischen Union selbst gesichert wird.

Ich lese derzeit, dass sich jetzt eher Gedanken darüber gemacht werden, welchen neuen Namen man der Europäischen Union geben soll, als dass man sich Gedanken darüber macht, welche politische Substanz-Entscheidungen denn in der Europäischen Union herbeigeführt werden müssten. Mir wäre es lieber, wir würden über Mindestharmonisierung im Bereich des europäischen Kündigungsrechtes nachdenken als Wettbewerbe in Fragen Benennung der Europäischen Union zu organisieren. Im Übrigen war ich schon mit der Bezeichnung „Europäische Gemeinschaft“ mehr als zufrieden; sie hat mir sogar besser gefallen als Europäische Union, weil aussagekräftiger. Die Europäische Union jetzt die „Vereinten Staaten von Europa“ zu nennen, wäre ein Unding, weil die Menschen dazu nicht bereit sind. Die Europäische Union in „Vereinigtes Europa“ umzutaufen, halte ich aus sprachlichen Gründen für nicht sinnvoll. Das sind Spielchen, die uns in der Sache überhaupt nicht weiterführen, genau wie auch eine überzogene Debatte über ein institutionelles Neuausrichten der Europäischen Union nicht zielführend sein kann.

Ich bin sehr der Auffassung, dass wir effiziente Strukturen in der Europäischen Union brauchen. Ich bin auch der Meinung, dass wir einen weiteren Reformschritt im Bereich der institutionellen Architektur der Europäischen Union brauchen, halte aber sehr wenig davon darüber zu reden, bevor wir uns über die politischen Inhalte verständigt haben. Wichtig wäre nämlich, dass wir europäische Politik nicht nur als ein Angebot der Europäer an die eigene Adresse begreifen, sondern auch als ein Angebot an den Rest der Welt, was dann politisch unter Beweis zu stellen wäre.

Tatsache ist ja die, dass je weiter man sich von Europa entfernt, Europa umso schöner erscheint. Die Europäische Union wird weltweit bewundert als eine einmalige Erfolgsgeschichte. Viele in der Welt genießen es sehr – viele Europäer scheinen das wieder vergessen zu haben – dass die Europäer sich nach dem Zweiten Weltkrieg, ohne Einbrüche, auf den Weg gemacht haben, aus diesem ewigen Nachkriegssatz „Nie wieder Krieg!“ wirklich ernst zu machen, dass vor allem die Menschen der Kriegsgeneration, die die aus den Konzentrationslagern und von den Frontabschnitten nach Hause kamen, die Kraft gefunden haben, wirklich ernst zu machen, aufzuräumen mit diesen schrecklichen europäischen Dämonen, die immer noch in unseren Landschaften, wenn auch versteckt, auf ihre neuen Chancen warten. Diese Menschen hätten jede Ursache der Welt gehabt, den Kopf hängen zu lassen, die Ärmel nicht hochzukrempeln und Gottes Wasser über Gottes Land laufen zu lassen. Nein, diejenigen, die es wirklich am eigenen Leib erlebt hatten, die haben sich aufgemacht, um ihren Kindern und Kindeskindern genau dies zu ersparen. Daran sollten wir manchmal denken, auch die Jüngeren, die das Glück hatten, etwas später geboren zu werden und nicht konfrontiert waren mit dem Schlimmsten, was es auf unserem Kontinent gab. Diese europäische Erfolgsgeschichte, diese Befriedung des Kontinents ist etwas, was nach außen strahlt, stärker als nach innen. Weil die Menschen in der Welt hoffnungsvoll nach Europa blicken, sollten wir auch Ideen, Projekte, Pläne, Ambitionen für den Rest der Welt entwickeln.

Ich habe den Eindruck, Europa braucht alle 10 bis 15 Jahre ein großes Projekt, ein Projekt, das es Europa erlaubt, sich mit sich selbst zu versöhnen, das dynamische Kräfte in Europa freisetzt. Wir hatten das Projekt Euro, wir hatten das Projekt Erweiterung, wir brauchen ein neues Projekt. Das hat mit der Außenwirkung der Europäischen Union zu tun, mit der gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik, die sowohl von der Anlage wie von der Funktionsweise her sehr mangelhaft ist. Wenn wir jetzt beschließen würden, die Armutsbekämpfung zum Hauptthema in Europa, für Europa und für die Welt zu machen, Entwicklungshilfe zur Herzenssache zu machen, würden wir es auch schaffen, viele junge Europäer, die die europäische Idee überhaupt nicht mehr kennen, wieder mit der europäischen Idee zu versöhnen. Und doch sind die europäischen Anstrengungen in diesen Bereichen absolut mangelhaft. Wenn ich mir ansehe, dass die durchschnittliche Entwicklungshilfe der Europäischen Union knapp 0,5 % des europäischen Brutto-sozialproduktes übersteigt, dann ist dies ein Skandal.

Wenn wir Anspruch auf Meinungs- und Politikgestaltungsführerschaft in der Welt erheben, müssen wir es zu einem europäischen Plan machen, die Armut in der Welt mit allen zu verfügbaren Mitteln zu bekämpfen.

Aber wir reden über europäisches Geld ja auch, indem wir uns auf einer völligen Schiefelage befinden, wenn wir über Europa selbst reden. Das stelle ich jetzt besonders im Zusammenhang mit der Osterweiterung fest. Ich weiß sehr wohl, dass wir über Agrarsubventionen, über direkte Agrarbeihilfen reden müssen. Mir ist auch bekannt, dass die direkten Agrarsubventionen 80 % des Agrarhaushaltes ausmachen und dieser selbst wieder fast 50 % des europäischen Haushaltes. Aber man kann doch in der ersten Stunde der Erweiterung nicht nur um dieses Thema herum kreisen, wobei es schon wünschenswert wäre, wenn die 15 Mitgliedstaaten der Europäischen Union sich endlich einen gemeinsamen Standpunkt geben könnten.

Dass viele jetzt davor warnen, diese Erweiterung würde zu teuer werden, halte ich wirklich für ein Unding, nicht nur für ein rhetorisches Unding. 40,1 Milliarden Euro wird die Erweiterung in den ersten drei Jahren kosten. Das ist viel Geld, aber wir wissen doch, dass der europäische Haushalt eine Oberbemessungslatte hat von 1,27 % des europäischen Bruttosozialproduktes. 1,27 % des europäischen Reichtums müssen reichen, damit wir Jahr für Jahr in Europa die Politik machen können, die wir bestreiten müssen. Und dabei brauchen wir zur Zeit nur 1,06 % des europäischen Bruttosozialproduktes, nutzen also die vollen Margen noch nicht einmal aus, die wir zur Verfügung hätten, um Europapolitik gestalten zu können. Was ist das für ein Vorgang, dass wir denken es wäre überzogen, mit 1,27 % unseres Bruttosozialproduktes den Frieden in Europa auf Dauer sichern zu können? Was ist denn der Kostenpunkt einer Stunde Krieg und was ist der Preis für eine Stunde Frieden? Wer sich in diesen kleinen Kategorien haushalterischen Tuns aufhält, der hat wirklich von europäischer Geschichte, von ihren Herausforderungen, von ihren Gefährdungen, das Wesentliche nicht begriffen. Es sollte weniger über Geld, sondern mehr über Substanzfragen der Politik geredet werden.

Auch sollte diese unsägliche Debatte zwischen Nettozahlern und -empfängern beendet werden. Ich bin sehr dezidiert der Auffassung, dass die Beitrittsländer, bei ihrem Beitritt zur EU nicht Nettozahler werden dürfen.

Es ist niemandem in den ohnehin schon unter Transformationsstress stehenden öffentlichen Meinungen in Ost- und Mitteleuropa zu vermitteln, dass sich die Haushaltslage Ungarns, Sloweniens oder eines anderen Landes nach dem Beitritt in die Europäische Union verschlechtern wird. Hier muss man die Kompensationsmechanismen so weit wie nur irgendwie möglich dehnen, damit keine falschen Entscheidungen getroffen werden, nur weil wir denken, wir hätten das Recht uns unserer Rolle als Nettozahler in der Europäischen Union überdrüssig zu erweisen.

Europa wird in der Welt nicht von der Stelle kommen, wenn wir uns in Sachen gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik nicht weiterbewegen. Ich glaube schon, dass es in unseren öffentlichen Meinungen in Europa, in unseren Parlamenten, bei den Menschen selbst, die Bereitschaft gibt, mehr zu tun in Richtung Ausbau der gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik. Es gibt in Europa – das macht die Schwierigkeit europäischer Politik aus – zwei fast gleichmäßig starke Gruppen. Es gibt diejenigen – dazu gehöre ich – die Europa gerne weitertreiben, die an vielen Stellen gerne mehr Europa hätten. Es gibt aber auch 50 % unserer öffentlichen Meinungen in allen Mitgliedstaaten der Europäischen Union, die der Meinung sind, wir hätten schon genug Europa. Aufgabe und Schwierigkeit der Politik ist es, eine Brücke zu bauen zwischen denen, die mehr Europa wollen, es aber nicht kriegen, und denen, die eigentlich denken, wir hätten schon Europa genug und die lieber europäische Schichten abtragen würden als europäische Stockwerke auf das sich immer noch im Bau befindliche europäische Haus aufzusetzen.

Gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik wäre wichtig, wenn sie auch mit in Betracht ziehen würde, dass es diesen Schub in Sachen europäische Entwicklungshilfe geben muss, um den Europäern ein neues Projekt in die Hand zu geben, mit dem sie weltweit für Veränderung und Änderung sorgen könnten. Nun äußere ich mich zu Fragen der gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik immer nur sehr zurückhaltend. In der Tat habe ich die Erfahrung gemacht, dass wenn sich der luxemburgische Premierminister etwas länger als absolut geboten zu geostrategischen Fragen einläßt, das zu keinem Atemstocken in Peking, Moskau und Washington führt. Mit Sonderwegen oder ohne Sonderwege versehen, niemand ist wirklich daran interessiert, was ein einzelnes Mitgliedsland der Europäischen Union zu internationalen

Themen vorzubringen hat, sondern immer nur daran interessiert, was die Europäische Union sagt. Inzwischen ist das zwar immer mehr zum Forschungsobjekt verkommen, wirklich herauszufinden, was denn die außenpolitische Meinung und Meinungsbildung der Europäer sein könnte, aber immerhin besteht das theoretische Interesse an diesem Wissen weltweit weiter. Wir sollten es dadurch befriedigen, dass wir im Konvent und während der anschließenden Regierungskonferenz dezidierte Schritte in Richtung der Vergemeinschaftung der gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik einschlagen. Ich bin nicht so naiv, dass ich denken würde, morgen wären Briten und Franzosen, mit Abstand, aber man weiß nie, Deutsche, damit einverstanden, dass jetzt vergemeinschaftet wird. Ich wehre mich nur dagegen, dass jetzt der Diktus Oberwasser gewinnt, der darin besteht zu sagen, man müsse in allen Hinsichten intergouvernemental bleiben. Nein, ich bin sehr dezidiert der Auffassung, dass wenn wir nicht in allen Bereichen europäischer Politik zur Gemeinschaftsmethode vorstoßen, wir dann im Intergouvernementalen stecken bleiben. Intergouvernementalismus heißt auf Dauer Immobilismus. Dies kann nicht gut für die weitere Gestaltung europäischer Politik sein und dies wird unserem Kontinent nicht gut tun. Dass man also vorübergehend bei intergouvernementalen Schnittmengen bleibt, dagegen habe ich realistischere nichts einzuwenden. Man muss aber die Richtung zeigen, wo wir eines Tages ankommen wollen und das ist die Richtung der Vergemeinschaftung dieser Politik. Dies ist eine Einsicht, von der ich gerne hätte, dass möglichst viele sie teilen würden.

Was die EU-Institutionen angeht, so reagiere ich auf die institutionelle Frage zusehends allergischer, immer weniger souverän und immer weniger zuversichtlich. Ich finde, dass es einige gibt, die dieses Thema wirklich überhöhen. Für mich sind Institutionen in Europa einzig und allein da, um politischen Zielen zu dienen. Institutionen sind kein Selbstzweck und deshalb sollte man über institutionelles Gefüge nur dann reden, wenn man die Vertragssubstanz so umgeändert hat, wie man sie für die nächsten Jahrzehnte braucht. Es geht nicht, dass man sagt, wir entwerfen jetzt die Architektur Europas für die nächsten 50 Jahre und man zeigt nicht, wie wir uns langsam, aber sicher, vom Intergouvernementalen zum Gemeinschaftlichen weiterbewegen. Wenn wir nicht zu mehr Vergemeinschaftung kommen, laufen wie Gefahr, dass sich Europa im zweiten und dritten Pfeiler zwangsläufig irgendwann in eine gehobene Freihandelszone zurückentwickeln wird. Doch das Konzept der Freihandels-

zone ist ein zu simples Konzept für einen Kontinent, der essenziell kompliziert geblieben ist. Hier braucht es mehr als Regierungszusammenarbeit, hier braucht es demokratisches Miteinander – das setzt die Gemeinschaftsmethode voraus – mit Vorschlagsrecht und zwar unter Monopolform für die Europäische Kommission, mit Ko-dezision für das Europäische Parlament und mit juristischer Kontrolle durch den europäischen Gerichtshof. Dies ist die Methode, die wir in allen Bereichen auf Dauer anpeilen und sicherstellen müssen. Wie die einzelnen Institutionen untereinander und mit sich selbst funktionieren ist eine spannende Frage, die man, wie mehrfach ausgeführt, erst am Schluss der architektonischen Überlegungen abschließen und beantworten sollte.

Wobei es einige Vorschläge gibt, die auf meine strikte Widerrede stoßen. Ich vermag nicht einzusehen, wieso der Europäische Rat, die europäischen Staats- und Regierungschefs, jetzt einen Präsidenten aus ihrer früheren Mitte wählen sollten. Der Vorschlag, dass man einen früheren Premierminister zum Vorsitzenden des Europäischen Rates küren sollte, halte ich, gelinde gesagt, für eine nicht zielführende Idee. Nicht dass ich etwas gegen frühere Premierminister hätte. Irgendwann wird man es sein und man hätte dann auch noch gerne was zu tun im Leben. Mich interessiert, wenn es einen derartigen Präsidenten gäbe, wofür er zuständig wäre, was er zu tun hätte und was er bewirken könne. Diesbezüglich höre ich keine Vorschläge und kann auch keine Vorschläge lesen. Dass man sagt, wir brauchen als Europäer ein Gesicht, ein Gesicht, das wir zeigen können, das wir weltweit herumreichen können, ist per se ein nicht ausreichendes Argument. Das Gesicht muss auch den Mund aufmachen können, das Gesicht muss auch denken können, muss etwas sagen können, muss etwas vorschlagen können, muss etwas bewirken können in Europa und um Europa herum. Wir brauchen niemanden um Kränze niederzulegen. Wir brauchen jemanden, der auch Europa einen Kranz aufsetzen kann, damit es in Europa weitergeht.

Aus diesen Gründen halte ich dies nun wirklich für institutionelle Spielereien, leider Gottes von einigen größeren Flächenstaaten der Europäischen Union in Vorschlag gebracht, die sich auch denken, über den Umweg könnte man die Meute der kleinen Wadenbeißer etwas besser unter Kontrolle behalten. Dies wird so nicht gehen, weil mit zu den Erklärungsflächen europäischer Nachkriegserfolge gehört, dass Groß und Klein es stets verstanden

haben, miteinander harmonisch zusammen zu wirken. Wenn die Kleinen so tun, als ob es keine Größeren gäbe als sie selbst, dann lassen sie es an Elementareinblick in geographische und demographische Verhältnisse mangeln. Aber wenn Große denken, sie wären nur deshalb groß, weil es einige Kleinere gibt als sie, dann müssen alle europäischen Größen wissen, dass es noch viel Größere gibt als sie. Wobei ich als Luxemburger sehr souverän mit dem Thema umgehe, weil Luxemburg weltweit das einzige Großherzogtum ist. Bei uns steht es sogar im Firmenschild, dass wir groß sind. Andere müssen es erst noch beweisen.

Es tut dem europäischen Kontinent gut, wenn Groß und Klein sich in dieselbe Richtung bewegen. Jedes Mal, wenn dies nicht der Fall war, ist es zu den schlimmsten Verwerfungen auf unserem Kontinent gekommen. Es besteht überhaupt kein Anlass, diese schrecklichen Erfahrungen zu wiederholen. Kleine sollte man liebevoll behandeln, die geben auch jede Zärtlichkeit sofort zurück. Es bleibt bei der Tatsache, dass ein Floh einen Löwen zur Verzweiflung treiben kann, aber in Brehms Tierlexikon finden Sie nicht eine einzige Beschreibung, wo es einem Löwen gelungen wäre, einen Floh zur Verzweiflung zu treiben. Insofern sollten Große und Kleine sich an die Elementarmaxime von Brehms Tierleben halten und sich diese Vorgaben wirklich zu Herzen nehmen.

Es geht nur, wenn wir gemeinsam in eine Richtung schreiten und es geht auch nur, wenn wir uns Instrumente in die Hand geben, die uns effizientes und züliges Euro-Regieren ermöglichen. Wir brauchen mehr Abstimmungen im Rat, die mit qualifizierter Mehrheit zu treffen sind. Einstimmigkeit muss die absolute Ausnahme bleiben und nicht nur dort, wo sie den Großinteressenten europäischer Entscheidungen gefallen. Ich lese, dass wenn es um Eigeneinnahmen geht, dann muss es bei der Einstimmigkeit bleiben und wenn es um Steuern geht, dann muss mit Mehrheit abgestimmt werden. Ich bin in beiden Fällen für Mehrheitsentscheidungen, auch im Bereich der Steuern, wobei es gut wäre, wenn die Größeren sich etwas Zurückhaltung auferlegen würden, wenn sie mit Kleineren in und außerhalb der Europäischen Union reden. Wenn die Europäische Union jetzt in einer grenzenlosen Verirrung der Schweiz in Zusammenhang mit dem Steuerdossier mit Sanktionen droht, dann hört der Spaß auf. Man kann doch die Schweiz nicht behandeln, als ob die Schweiz der Irak der Alpen wäre. Mit der Schweiz müssen wir gutnachbarliche, freundschaftliche Beziehungen unterhalten. Es geht nicht, dass man

droht. Drohung ist kein Mittel der Politik, wenn es um gutnachbarschaftliche Beziehungen geht.

Wir sollten also zu Mehrheitsentscheidungen kommen, nicht sofort in allen Bereichen, aber die Richtung konsequent anpeilen, damit wir nicht eines Tages in einem Entscheidungsmagma stecken bleiben, weil die Einstimmigkeit des einen die Einstimmigkeit des anderen provoziert und nach sich ziehen wird. Notwendig wäre es dann auch, wenn dies ernst gemeint sein soll, in manchen Feldern vom Einstimmigkeitsprinzip zu Mehrheitsentscheidungen überzuwechseln, dass man dann auch auf den zu Unrecht nach der Hauptstadt meines Landes benannten sogenannten Luxemburger Kompromiss zurückgreifen kann. Dieser Luxemburger Kompromiss muss weg. Es kann nicht sein, dass bei Mehrheitsentscheidungen ein Land sagen kann: Ihr habt zwar mit Mehrheit entschieden, aber ich lasse hier vitale nationale Interessen gelten und setze diese Entscheidung nicht um. Der Luxemburger Kompromiss ist deshalb schwer zu beseitigen, weil er nicht in den EU-Verträgen steht.

Es steht viel auf der europäischen Tagesordnung und bei aller Geduld, die man mit sich selbst und mit den anderen haben muss, muss auch hier angefügt werden, dass es einige Dinge gibt, die wir jetzt machen müssen. Mich treibt die Angst um, das ist nun wirkliche Existenzangst, dass wenn wir es jetzt nicht richten, wenn wir den europäischen Dingen jetzt nicht ihren Lauf geben, dass sie dann ihren geregelten Lauf verlieren werden. Diejenigen, die im Jahre 2030 regieren werden, wissen nicht mehr weshalb diese Europäische Union zu einer kontinentalen Notwendigkeit nach dem Ende des Zweiten Weltkrieges wurde. Diejenigen, die jetzt regieren, wissen es fast schon nicht mehr, wenn nicht ihre Mütter und Väter sie ermahnt hätten, wieso in Europa die Dinge anders geregelt werden müssen als nur in dem stupiden Nebeneinander der großen und der kleinen Nationalstaaten. Diejenige, die im Jahre 2030 regieren, werden von Hitler und Stalin, diesen Monstergestalten des 20. Jahrhunderts, so viele Jahrzehnte trennen, wie unsere Generation von Wilhelm II. und Clemenceau. Ich vergleiche beide Paare nicht miteinander, Wilhelm II., Clemenceau und Hitler und Stalin. Ich rede nur von den Zeitabständen, von dem Erinnerungsvermögen an das, was war, an das, was die Menschen umgetrieben hat. Insofern dürfen wir es in Europa nicht darauf ankommen lassen, sondern jetzt, da wir noch das Glück haben, dass viele, jedenfalls unsere Eltern, noch am Leben sind, noch mit uns darüber reden können, dass wir uns an der Vernunft der

Vorgängergeneration so inspirieren, dass die Nachfolgeneration auch merkt, dass wir uns daran inspiriert haben.

Vielen Dank.

Discours de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, au Churchill Symposium 2002 Zürich

10 octobre 2002

Good evening, guten Abend

Ich möchte mich zuerst dafür bedanken, dass ich hier stehen darf und vor allem dem Premierminister Serbiens und den schweizerischen Aussenminister, Bundesrat Joseph Deiss, sowie Lord Jenkins, meine Anerkennung dafür zollen, dass ich in ihrem Schatten und in ihrem Kreis heute abend hier auftreten darf.

Nun habe ich hier erfahren, dass ich 25 Minuten reden soll. Das war eine wissenswerte Information, weil das normalerweise der Zeitanteil ist, den ich brauche, um in der Hälfte meiner Einführung zum eigentlichen Thema anzugelangen. Ich werde deshalb auf die Einführung verzichten und Ihnen auch die Schlussfolgerungen überlassen – so sparen wir am Anfang und am Ende – und ich komme sofort zur Sache ...

Sache ist, dass wir uns hier in Zürich der Churchill-Rede erinnern. Ich bin eigentlich dankbar für den Hinweis, dass dies keine pietätvolle Veranstaltung ist, sondern dass diese Veranstaltung etwas mit dem richtigen Leben von heute zu tun haben soll. Trotzdem muss der Hinweis auf die Gründungsrede von Churchill '46 in Zürich erlaubt sein, denn in dieser Rede steht viel, und manchmal täten viele gut daran, die Rede zu lesen und die daraus gewonnene Erkenntnis nicht nur zu mehrern, sondern sie auch zur praktischen Anwendung zu bringen.

Luxemburg hat zur Zeit den Vorsitz des Ministerrates des Europarates, insofern ist es fast Zwangselektüre aller luxemburgischen Minister geworden, noch einmal in die Gründungsrede von Churchill zu blicken und sich mit dem zu beschäftigen, was dort steht, und die perspektivische Kraft dieses Mannes in vollem Umfang zu genießen.

Denn, vieles, was in diesen Monaten und Jahren vor sich geht, wird skizzenhaft mit architektonischer Treffsicherheit von Churchill in seiner 46-er Rede beschrieben, respektive angemahnt. Da ist beispielsweise der Europarat, eine internationale Organisation, der sich die Schweiz nicht auf Dauer verschliessen sollte. Dass der Europarat heute 43 Mitglieder hat, dass die parlamentarische Vollversammlung vor einigen Wochen ein Votum darüber abgegeben hat, dass auch das frühere Ex-Jugoslawien – ein unmögliches Wort, um ein so schönes Land zu beschreiben – Mitglied des Europarates wird, hat eigentlich seinen Ursprung in dieser originellen Churchill-Skizze, weil Churchill 1946 in Zürich auf das Notwendige und Harmonische von grossen und kleinen Staaten verwiesen hat. Die kleineren Staaten Europas haben übrigens die Richtigkeit dieses Satzes nie ernsthaft in Zweifel gezogen – andere tun sich mit dieser Einsicht des gesunden Menschenverstandes etwas schwerer als wir kleiner geratenen.

Ausserdem hat Churchill 1947 – ein anderes wichtiges Churchill-Datum – anlässlich der grossen Europa-Konferenz in Den Haag, an der auch Adenauer, Spaak, Mitterrand teilnahmen, gesagt, als er am Höhepunkt seiner moralischen Autorität angekommen war, dass „wir jetzt in Westeuropa das beginnen, was wir eines Tages in Ost- und Mitteleuropa zu Ende führen werden“. Genau dies ist passiert und deshalb trifft der Satz von Helmut Kohl zu – er hat ja letztes Jahr hier in Zürich geredet – dass die eigentlichen Realisten in Europa die Visionäre sind. Dieser Kohlsche Satz, trifft auch wirklich zu, weil diejenigen, die geträumt haben, diejenigen, die Hoffnung hatten, diejenigen, die stark genug waren, um Perspektiven nicht für sich selbst, sondern für den Kontinent zu entwerfen, haben letztendlich Recht behalten und es gehört zu der grossen Lebensleistung der Männer und Frauen dieser Generation, dieser Kriegsgeneration, dass sie eigentlich Ernst gemacht hat, zum allerersten Mal in der europäischen Geschichte, mit diesem ewigen Nachkriegssatz: „Nie wieder Krieg!“. Das sagen die Menschen immer nach einem Krieg und dies führt immer zum Gebet der Kriegsoffer, aber zum allerersten Mal in der Gestaltung der Geschichte unseres Kontinentes haben die Europäer es nach diesem schrecklichen Zweiten Weltkrieg geschafft, wirklich Ernst zu machen mit dieser Parole, die sie zur Maxime jedweden politischen Handelns auf unserem Kontinent zu machen verstanden.

Dieses Lob derjenigen, die mit der Gnade der späten Geburt durch die Geschichte wandeln oder wohl eher

durch die Geografie wandeln, dieses Lob trifft nicht nur auf die Staatsmänner dieser Zeit zu, denn die hätten überhaupt nichts machen können, wenn die Menschen, die Männer und Frauen, die damals lebten, die aus den Konzentrationslagern zurückkamen, die von den Frontabschnitten zurückkamen, den Kopf hängen gelassen hätten und die Ärmel nicht hochgekrempelt hätten, und die jeden Grund der Welt dazu gehabt hätten. Wenn diese das nicht auch gewollt hätten, dann hätte dieser positive und friedliche Schlachtruf eigentlich zu keinem Ergebnis führen können. Die Jüngeren unter uns sollten sich dieser Kriegsgeneration dankbar erinnern, denn eigentlich sind wir vor allem Erben einer Arbeit, die andere für uns geleistet haben. Und wenn ich mir die Schwermütigkeit ansehe, mit der sich noch nicht einmal 50-jährige Zeitgenossen durch die Schwere der Zeit schleppen, wenn ich mir das Wehklagen in allen möglichen deutschsprachigen elektronischen öffentlichen Medien anhöre, dann ist es gut, dass unsere Väter und Mütter in der Zeit gelebt haben und nicht wir, denn wir hätten überhaupt nicht hingekriegt, was die hingekriegt haben.

Insofern ist auch diese Churchill-Stadt eine wichtige Station auf dieser grossen europäischen Entdeckungsreise in die europäische Zukunft. Und die Europäische Union, die auf der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl gründet – sechs Gründungsmitglieder damals 1952 als Kohle und Stahl, diese Kriegsinstrumente der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts in europäische Hände übergeben wurden, damit aus diesem Kriegsmaterial nicht wieder Kriegsgefahr entstehen konnte – ist jetzt auf dem Sprung, sich nach Ost- und Mitteleuropa sowie nach Zypern und Malta zu erweitern. Wobei ich nebenbei bemerkt die Vokabel „erweitern“ eigentlich nicht so sehr mag; „Beitritt“ der ost- und mitteleuropäischen Staaten und der Mittelmeerstaaten wäre schon angebrachter und „europäische Zusammenführung“ ist das eigentliche Wort, das auf diese Gefühlslage und Gemengelage passt.

Wir führen heute den europäischen Kontinent wieder zusammen und zerbrechen dieses schreckliche Nachkriegsdekret, das wollte, dass Europa auf ewige Zeiten in zwei Teile zerteilt und getrennt werden sollte.

Dieser kontinentale Genuss der wiedergefundenen Einigkeit ist, in der Tat, etwas, worüber wir uns jeden Tag aufs Neue freuen sollten, weil die europäische Zukunft einfacher, gestaltbarer, sogar fröhlicher geworden ist.

Wir führen ja nicht nur Staaten zusammen, wir bringen nicht nur Länder zusammen. Wir führen ja Menschen zusammen – mit ihren gebrochenen Biografien, mit ihren wieder aufgegriffenen Biografien, mit ihren Träumen, ihren Hoffnungen und ihrem kulturellen Reichtum.

Deshalb ist dies, bei aller Mühsal, die es auf diesem Weg gibt, eigentlich eine schöne Zeit und eine gute Zeit für diejenigen, die politisch handeln dürfen, weil wir hier an einem Werk teilnehmen dürfen, das weit in die Zukunft hineinreicht und dessen friedensausstrahlende Atmosphäre jetzt schon sphärenhaft überall in Europa auch direkt zu erfahren ist.

Nun streiten Europäer ja meist übers Geld statt über Prinzipien und die Frage wird sehr oft gestellt „was kostet denn die ganze Erweiterungsveranstaltung?“ Dies ist – um dies mal gelinde auszudrücken – eine dumme Frage. Ich sage dies als Finanzminister – was ich zusätzlich auch noch bin – und welche ja mindestens theoretisch etwas vom Umgang mit Geld verstehen. Die Europäische Union bringt ganz genau 1,27 % ihres Brutto sozialproduktes für die Gestaltung und für die Finanzierung ihrer Politik auf – 1,27 % des nationalen, kumulierten Reichtums der Europäischen Union, um auf Dauer Frieden, Stabilität und Sicherheit auf unserem Kontinent zu bewerkstelligen. Noch nie in der europäischen Geschichte hat es für so einen niedrigen Preis so viel Frieden und so viel Wohlbefinden auf unserem Kontinent gegeben und deshalb sollte man nicht über Heller und Pfennig oder über den Euro und Cent streiten, oder Franken und Rappen, und alles was es da noch so gibt, sondern sich des geschichtlichen Momentes bewusst werden.

Ich weiss auch, dass die Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa in vielen Ländern der Europäischen Union nicht populär ist und dass es Umfragen zuhauf gibt, die belegen, dass viele in Westeuropa die Europäische Union eigentlich lieber als geschlossenen Verein der Westeuropäer in die Zukunft retten würden.

Aber, meine Damen und Herren, wenn es darum geht, Geschichte zu machen, dann darf man nicht Meinungsumfragen lesen, sondern man muss in den Geschichtsbüchern nachblättern. Dort steht alles drin, was man wissen muss über die aussergewöhnliche Schwierigkeit mit der dramatischen Frage zwischen Krieg und Frieden, welche die Menschen in Europa immer wieder gekannt haben. Europa bleibt ein komplizierter Kontinent, und

wer denkt, mit einfachen Parolen und einfachen Instrumenten, die europäische Friedensordnung aufrecht erhalten zu können, der irrt sich fundamental.

Deshalb müssen wir diese Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa finanzieren und uns im Verhältnis zu den Staaten, die der Europäischen Union beitreten wollen, auch ihres Beitrittes würdig erweisen.

Mich stört sehr, dass viele im Kreise der Europäischen Union diesen Beitrittsstaaten letztendlich mit sehr viel Hochnäsigkeit entgegentreten. Dabei ist für mich die Transformationsleistung, die diese Staaten in Ost- und Mitteleuropa in nur zehn Jahren zu bewerkstelligen wussten, aussergewöhnlich beeindruckend. Ich bewundere sehr, dass es trotz dieses enormen Transformations- und Anpassungsstress in diesen Ländern eine breite Zustimmung zur Europäischen Union und damit auch zur europäischen Friedensordnung gibt.

Deshalb sollten wir uns nicht darum bemühen, den Menschen in Ost- und Mitteleuropa dauernd zu erklären, dass sie eigentlich Glück hätten, der Europäischen Union beitreten zu können, sondern wir sollten auch zur Kenntnis nehmen, dass auch wir Glück haben, dass die Menschen aus Ost- und Mitteleuropa wieder in die europäische Familie zurückkehren – eine Familie, die sie eigentlich nie verlassen haben, weil Budapest und Prag und Warschau und Sofia und Belgrad so gut wie Zürich oder wie Luxemburg oder wie Berlin, Strassburg und Brüssel alle europäische Städte sind.

Deshalb sollte man diese Wiedervermählung von europäischer Geografie und europäischer Geschichte mit Erleichterung zur Kenntnis nehmen und weniger stirnrunzelnd in diese europäische Zukunft losmarschieren.

Das, was jetzt mit den zehn Ländern aus Ost- und Mitteleuropa und Zypern und Malta vonstatten geht, dies wünsche ich mir auch für andere Teile des europäischen Kontinents. Auch die Länder des Balkans, auch Serbien, dessen Premierminister wir heute Abend hier begrüssen, haben eine europäische Berufung. Es steht nirgendwo geschrieben, dass es eine Höchstmitgliedszahl für die Europäische Union gibt. Ich weiss wohl, dass sich vieles im Kern der Europäischen Union ändern muss, damit die Gesamtprozesse beherrschbar und gestaltbar bleiben. Es ist ein Unterschied, ob man eine Europäische Wirtschaftsgemeinschaft mit sechs Staaten oder eine Europäische Union mit 25, 27 oder vielleicht übermorgen mit zwei- oder dreiunddreissig Staaten ist. Es wird eine erhebliche Kraftanstrengung von allen erfordern, die an

diesem Werk beteiligt sein werden, damit dieses Werk auch gelingen kann. Da braucht es interne Reformschübe – das geht manchmal etwas schleppend vonstatten, das geht auch nicht ohne Zeter und Mordio über die Bühne. Aber da müssen sich Grosse und Kleine wiederum zusammenraufen um eingedenk der Erinnerung, dass die europäische Nachkriegserfolgsgeschichte auch deshalb eine wurde, weil kleine und grosse Staaten harmonisch miteinander leben. Grosse und Kleine müssen wieder zu dieser harmonischen kontinentalen Ordnung, indem sie neue Kraft schöpfen, zurückfinden.

Nun fehlt eigentlich bei diesem eher positiven Gesamtbild die Rubrik des Realismus und des gesunden Menschenverstandes. Diese Rubrik ist auch angenehmer, weil weniger stark besetzt als andere.

Nun gibt es bei allen Klagen über das, was in Europa nicht richtig vonstatten geht, eine ungenügende Koordination der Wirtschaftspolitik im Rahmen der Europäischen Wirtschafts- und Währungsunion, riesengrosse soziale Defizite, weil es so etwas wie eine voll ausgewachsene soziale Dimension in der Europäischen Union nicht gibt. Bei allen Klagen über eine sich mangelhaft artikulierende gemeinsame Aussen- und Sicherheitspolitik, bei allem Staunen darüber, dass viele, die etwas weniger klein geraten sind von ihrer territorialen Macht als Luxemburg, und andere immer denken, sie wären doch tonangebend in Europa, bei allen Klagen über diese unzufriedenstellenden Aspekte europäischen Zusammenwirkens habe ich doch vorherrschend das Gefühl, dass wir die Dinge im Griff haben und dass die europäischen Dinge ihren richtigen Lauf endlich genommen haben.

Uns fehlt eigentlich nur, Herr Bundesrat, die Schweiz in der Europäischen Union. Nun gehöre ich zu denen, die denken, die Schweiz müsse Mitglied der Europäischen Union werden – und Sie gehören zu denen, die sagen, was geht das den überhaupt an, sich zu der Frage zu äussern – und da haben Sie wahrscheinlich Recht, wenn auch nicht ganz, weil es ist auch im Interesse der Europäischen Union, dass die Schweiz eines Tages Mitglied der Europäischen Union wird. Nur habe ich es mir angewöhnt – weil ich kein intimer, aber doch trotzdem ein nicht oberflächlicher Schweiz-Kenner bin – meinen schweizerischen Freunden nicht daherzukommen mit klugen Ratschlägen und Lektionen. Ich bin ein Spezialist für kleine Länder, obwohl ich aus einem Grossherzogtum komme, und ich weiss, wenn man kleinen Ländern von aussen her, so von den Zuschauerrängen der

Weltgeschichte, mitteilt, wie eigentlich gespielt werden müsste, damit der Verein auch Zugang zur Liga hat, dass dann in kleineren Staaten Unverständnis und regelrechte Bockigkeit ausbricht – so ist das bei uns und bei Ihnen ist das genauso, da man das einfach nicht mag. Ich glaube, die Schweiz lebt nicht gerne in einem Umfeld, wo eigentlich nur Lektionen und Sanktionen auf die Schweiz hereinbrechen und ich habe mich dieser Tage in der Europäischen Union selbst gegen diese Sanktionsdrohung gegen die Schweiz sehr gewehrt. Nicht, weil es hier eine gemeinsame Interessenlage zwischen der Schweiz und Luxemburg gäbe – die gibt es teilweise auch, aber nur teilweise – sondern weil ich das einfach nicht mag. So redet man nicht mit Freunden. Und so kann man kein Verständnis für ein konstruktiv gestaltendes Aufeinanderzugehen gewinnen. Man kann die Schweiz diesbezüglich nicht behandeln wie einen geografisch und gefühlsmässig und ambientemässig und befindlichkeitsmässig von uns interkontinental weit entfernten Staat der Welt. Europäische Union und Schweiz haben gemeinsame Aufgaben in Europa zu erledigen, das sollten sie auch tun und das setzt voraus, dass jeder über den anderen wenig redet, und dass wir intensiv miteinander reden, damit wir diese Probleme auch im steuerlichen Bereich in den Griff kriegen.

Mein Wunsch ohne Lecturing wäre, dass die Schweiz Mitglied der Europäischen Union wird, nicht nur weil dann die Rubrik des gesunden Menschenverstandes etwas reichhaltiger ausgestattet wäre – der gesunde Menschenverstand setzt sich in Europa schwer durch, weil er sehr unterschiedlich verteilt ist und deshalb ist es gut, wenn man ihn in massierter Form auch institutionell zum Tragen bringt – sondern weil ich als jemand, der seine Sommerferien immer in Locarno verbringt und der die schweizerische Politik und die, die sie gestalten, intensiv verfolge, merke, dass die Schweiz sich doch sehr oft in der Lage befindet, sehr genau zu studieren, was die Europäische Union an Gesetzesgebungsverfahren auf den Weg gebracht hat und sich dann im edlen Wettbewerb der Eurokompatibilität immer wieder unter Beweis stellen muss. Es ist einfacher, wenn man an dem Tisch sitzt, an dem die Entscheidungen getroffen werden, auf die man Einfluss nehmen kann, die man mitgestalten kann, als dass man eigentlich nur auf den Zuschauerrängen sitzt und dann irgendwo und irgendwie versuchen muss sich dieser so entstandenen Lage anzupassen, und die Schweiz hat ja auch den Europäern vieles mitzuteilen. Ich verstehe sehr oft nicht, wenn ich so mit

schweizerischen Freunden rede, wieso man so duckmäuserisch manchmal durch die Gegend läuft. Ich finde das überhaupt nicht angebracht, dass man sich dafür entschuldigt, dass hier noch so etwas wie direkte Demokratie zur Anwendung gelangt. Ein bisschen mehr Demokratie im Rest der Welt wäre eher angebracht als ein bisschen weniger Demokratie in der Schweiz. Insofern muss man sich nicht für derartiges dauerhaft entschuldigen und der kulturelle Reichtum der Schweiz, dieses geschickte Miteinanderauskommen aus verschiedenen Kulturkreisen herkommend und aus verschiedenen Kulturkreisen auch zehend, ist etwas, was die Europäische Union durchaus bereichern und anreichern würde.

Insofern wäre das mein Wunsch, dass die Schweiz eines Tages Mitglied der Europäischen Union wird. Dies ist eine Entscheidung der Schweizer, dies ist nicht eine Entscheidung der anderen Europäer – die geben zur Zeit ja manchmal den Eindruck als hätten Sie es lieber, die Schweiz wäre nicht in der Europäischen Union, denn man droht ja zukünftigen Mitgliedern nicht unbedingt mit Sanktionen. Aber fragen Sie mal die Österreicher wie das geht, wenn man als Mitglied sogar Sanktionen erlebt. Insofern würde ich Sie bitten, dies mit einer gewissen philosophischen Distanz über sich ergehen zu lassen. Es wird eh nicht dazu kommen, weil ich als luxemburgischer Regierungschef mich in allen Fällen dagegen wehren werde, dass dies passiert. Das wird so nicht geschehen, aber das ist nur eine Bemerkung am Rande.

Mein Wunsch wäre es, wenn ich eines Tages gemeinsam mit der Schweiz als Vollmitglied der Europäischen Union Sanktionen gegen andere eigenwillige kleine Staaten in der Europäischen Union, die noch nicht Mitglied der Europäischen Union wären, verhindern könnte. Die Grossen in Europa wissen, könnten wissen, dass solange Europa sie alleine gelassen hat, sie selbst und viele Kleine um sie herum furchtbar unter ihrem Streit und ihren Zerwürfnissen gelitten haben. Erst nachdem Grosse und Kleine die europäischen Dinge gemeinsam in die Hand genommen haben, konnte friedliche Ordnung in Europa den Europäern einen Platz an der Sonne bescheren, und eigentlich weiss ich auch nicht so recht, was gross und klein ist. Ich äussere mich beispielsweise nie intensiv zu geostrategischen Fragen als luxemburgischer Premierminister, erkläre nie wie die Truppeneinsätze millimetergenau organisiert werden müssen, weil ich davon ausgehe, wenn ich mich zu derartigen Fragen äussere, dann setzt nicht Atemlosigkeit in Washington, in Moskau und

in Peking ein. Weil ich aber zufällig dieses Jahr beim amerikanischen Präsidenten war und beim chinesischen Präsidenten und dessen Premierminister, kann ich Ihnen sagen: auch wenn Grosse in Europa sich zu derartigen Fragen äussern, setzt keine Atemlosigkeit ein. Die Menschen im Rest der Welt interessiert, was die Europäer als Europäer denken. Das braucht halt das starke Handfassen der grösseren und der etwas kleiner geratenen Staaten in der Europäischen Union, wobei die Kleinen wissen müssen, dass es Grössere gibt als sie. Dass dem so ist, das weiss man als Luxemburger von Geburt an, das braucht man mir auch nicht jeden Tag neu zu erklären. Ich weiss das, habe das intus, dafür brauche ich keine geografischen Elementarkurse. Aber die Grösseren müssen halt wissen, dass sie ohne die Kleinen nicht auskommen.

Ich sage manchmal, wenn ich zum Spassen aufgelegt bin – das ist heute Abend wieder der Fall – dass ein Floh einen Löwen zum Wahnsinn treiben kann, das Gegenteil hat man noch nicht erlebt.

Vielen Dank.

Discours de remerciement de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, lors de la remise du prix Cicero Bonn

15 novembre 2002

Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Nach der vor dem Musikstück angelegten etwas zeitraubenden, ansonsten aber sehr erleichternden Pause beeile ich mich mich, schon im ersten Satz relativ phantasielos, für die Verleihung des Rednerpreises zu bedanken und zwar ausdrücklich bei dem Verlag und bei der Jury. Ich tue das gleich zu Anfang der wenigen Worte, die ich mir erlauben werde an Sie zu richten, weil ich bei vergangenen Preisverleihungen immer wieder erlebt habe, dass Jurymitglieder mich sehr herzlich begrüßten und mich mit sehr zerknirschem Gesichtsausdruck wieder entließen. Meine Mitarbeiter erklärten mir dann im Auto, ich hätte vergessen, mich für die Preisverleihung zu bedanken. Deshalb mache ich dies gleich am Anfang dieser kurzen Ansprache.

Als man mir vor einigen Monaten mitteilte, dass ich Preisträger würde, habe ich mir sofort die Frage gestellt, wieso ich diesen Preis kriege. Ich bin ja kein Redner, der in der deutschen Politik unterwegs wäre. Vor zwei, drei Wochen habe ich meinen klugen Kopf hinter einer in der hessischen Hauptstadt erscheinenden Tageszeitung lesend verborgen und finde dort auf den Feuilleton-Seiten – Politiker lesen nicht nur die erste Seite der FAZ, sondern auch die weiteren Teile des dort Produzierten – in einer Buchrezension die politische Rede betreffend den Satz, dass es hier zu Lande um die Kunst der politischen Rede schlecht bestellt wäre. „Hier zu Lande“ bedeutete in Deutschland. Das erklärt, wieso ein Ausländer dieses Jahr diesen Preis kriegt.

Nun ist ein Luxemburger – dem werden Sie zustimmen – nicht irgendein Ausländer, sondern ein Ausländer, der aus der Not eine Tugend gemacht hat. Aus Gründen, die nicht nachvollziehbar sind, weigert sich der nichtluxemburgische Teil der Welt, luxemburgisch zu reden. Woraus sich ergibt, dass sich Luxemburger, wenn sie nicht in totaler Sprachlosigkeit versenken möchten, um die Sprachkenntnisse ihrer Nachfahren bemühen müssen. Was wiederum zur Folge hat, dass ein Luxemburger Deutsch und Französisch reden muss. Den luxemburgischen Part lasse ich heute Morgen beiseite, in diesen Sprachgenuss muss ich Sie nicht bringen, weil Sie ja nicht aller Weltssprachen mächtig sein können. Aber der luxemburgische Redner ist ein politischer Redner, ist immer in zwei Sprachen und somit auch in zwei Welten unterwegs. Er muss Deutsch reden können und er muss auch Französisch reden können, was voraussetzt, dass er auch beide Sprachen lesen können muss. Politiker sollten ja auch mehr lesen und weniger reden. Deshalb werde ich das auch frühzeitig wieder lassen mit dem Reden.

Nun hat mir die französische Publizistin Brigitte Sauzay, Fachfrau in deutsch-französischen Befindlichkeiten, und Beraterin des Bundeskanzlers für deutsch-französische Angelegenheiten, neulich in Berlin erklärt: Wenn sie mir, rede ich in deutscher Sprache, zuhöre, würde sie feststellen, sonst niemanden in Deutschland zu kennen, der so französisch denkt. Und hörte sie mir in Paris zu, wo ich Französisch rede, weil man dort die Sprache für einen Dialekt hält, hätte sie den Eindruck, kein Franzose würde so Deutsch denken. Womit sie eigentlich eine Definition des Luxemburgers hätten. Der Luxemburger ist jemand, der versucht, aus der Schnittmenge Deutsch-Französisch Lebensstoff für europäische und damit auch für

luxemburgische Politik zu gestalten. Weil wir sooft – wir feiern ja heute ein Fest der Sprache – deutsch-französische Sprachlosigkeit feststellen – obwohl die dauernd miteinander reden (nicht jede Rede ist Sprache) – braucht es manchmal einen Luxemburger, der in beiden Sprachen mit beiden reden kann, der in beiden Sprachen auch das gleiche zum Ausdruck bringt. Man redet so viel, weil man eben so viel redet, über die deutsch-französische Freundschaft. Diese Rede ist seit über 50 Jahren zu hören. Dabei gab es noch nie einen deutschen Bundeskanzler und einen französischen Staatspräsidenten, die sich in einer der beiden Sprachen miteinander verständigen können.

Die Sprachkenntnis der kontinentalen Matadoren ist ein Glücksfall für Luxemburg. Könnten die sich in einer der beiden Sprachen unterhalten, würde die marginale Nützlichkeit Luxemburgs abrupt abgesenkt werden. Vielleicht könnte man dann trotzdem der deutsch-französischen Freundschaft, würde man sich in einer Sprache über dasselbe Thema unterhalten, Zukunftschancen einräumen dürfen, die man ihr zur Zeit eigentlich nur noch, wenn man absolut hoffnungsschwanger durch die europäischen Landschaften zieht, einzuräumen bereit ist.

Redner in luxemburgischer Sprache, Redner in französischer Sprache und in deutscher Sprache tun gut daran, wenn die, die zuhören, geht es um das zu Beredende, nicht merken, dass man verschiedene Sprachen spricht, weil es um das Europäische geht.

Dann gibt es auch so etwas wie die Sprache des Herzens. Ich bin nicht jemand, der ein glühender Euro-Euphoriker wäre. Ich bin aber auch sehr undeutsch in dem Sinne, dass ich auch nicht meine Verdrießlichkeit dauernd öffentlich zur Schau trage. Mich wundert das immer wieder, dass ich von den elektronischen deutschen Medien überhaupt noch eingeladen werde, weil ich ja nicht Pessimismus, Widermut und Lebensunlust verbreite, sondern mich auch noch daran letztendlich erfreue, dass es so etwas gibt wie die heutige Veranstaltung.

Man muss das noch genießen könne, im früheren Sitzungssaal des nur westdeutschen Parlamentes reden zu dürfen und zu wissen, dass die deutsch-deutsche Wiedervereinigung sich nicht auf die Kosten der Nachfahren der Deutschen gemacht hat. Deshalb gehöre ich zu den wenigen sich in deutscher Sprache ausdrückenden Politikern, Publizisten, Denkern und andere, die sich

manchmal auch noch an der deutsch-deutschen Wiedervereinigung erfreuen können. Ich möchte mich für diesen Satz entschuldigen.

Ich sage das nicht deshalb, weil ich von staatlicher Rührung übermannt wäre. Staaten sind erst das Zweitwichtigste, was es gibt. Zuerst kommen die Menschen, dann kommen die Staaten und die Nation. Und wann immer Menschen zusammengeführt werden und zusammenfinden und so zusammenfinden, dass andere keine Angstgefühle zu entwickeln brauchen, dass sie sich zusammengefunden haben, dann ist das etwas Gutes.

Weil das so ist, weil die Pause so lang war, weil ich ja zum Lesen nach Luxemburg zurück muss, möchte ich es auch mit diesen einigen Worten hier beenden lassen. Nicht ohne gesagt zu haben, dass es so normal auch nicht ist, dass ein nichtdeutscher Politiker in der Kategorie Politik für Redekunst ausgezeichnet wird. Ich habe hier anzufügen, dass ich jeden inständigst darum bitten würde, die preisgekrönte Rede nicht zu lesen. Ich habe die nämlich eben gelesen. Das war eine frei vorgetragene Rede und ich hatte mir vorgenommen, als mich die freudige Kunde ereilte, ich würde den Rednerpreis kriegen, ich würde eine richtige Rede vorbereiten. Das war sie!

Vielen Dank!

«La violence envers les femmes, le point de vue d'une femme politique», discours de Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine Strasbourg

28 octobre 2002

Mesdames, Messieurs,
Sehr geehrte Damen und Herren,

Ich begrüße sie herzlichst hier in Strassburg und freue mich, dass sie so zahlreich gekommen sind. Ihre Anwesenheit bestätigt das Interesse an diesem Daphne - Projekt. Frauenhandel ist eine der abscheuerregendsten Formen von Gewalt gegenüber Frauen. Mit sehr viel Ausdauer und mit großer Solidarität können wir in Europa und weltweit gegen diese Gewalt vorgehen. Die Initiatorin

dieses Daphne Projektes, Frau Dr. Lea Ackerman, beweist uns, dass wir mit beharrlichem Vorgehen gegen jene Form von Gewalt viel erreichen können. Ich möchte ihr und allen Mitarbeitern von Solwodi von hier aus ein herzliches Dankeschön ausdrücken und bin fest davon überzeugt, dass unsere Zusammenarbeit auch in Zukunft fruchtbar sein wird.

Je tiens également à remercier chaleureusement les deux autres associations qui ont participé à ce projet: Le Mouvement du Nid de France et la Fondation de la Maison de la Porte Ouverte du Luxembourg. Je suis très intéressée par la présentation des résultats du travail fourni et par son analyse durant cette conférence.

Dans les cultures matriarcales, la violence envers les femmes est quasiment inexistante, et ceci est documenté par des études ethnologiques. Levinson a publié en 1989 une recherche qui porte sur 90 groupes culturels dans les 60 régions principales du monde. Il a montré que 16 % de ces cultures vivent dans des sociétés ne connaissant ni violence, ni prostitution. Ces faits sont très peu connus, parce qu'ils remettent en question le fonctionnement du système patriarcal.

M. Godenzi, éminent chercheur suisse dans le domaine des violences envers les femmes, analyse les caractéristiques du fonctionnement de ces sociétés non-violentes et matriarcales, comme suit:

- les décisions concernant la gérance de biens se font d'un commun accord, c.à.d. les femmes participent activement aux décisions économiques
- les femmes et les hommes ont les mêmes possibilités pour divorcer ou se séparer
- les mariages sont monogames
- les hommes résolvent leurs conflits avec les autres hommes d'une manière pacifique
- lors d'abus commis envers une femme, il y a toujours un tiers pour intervenir immédiatement.

Il est prévu qu'en septembre 2003, le Luxembourg sera le siège d'un congrès international promouvant la recherche sur le matriarcat. Il a comme objectif la réalisation de l'égalité de droit et de fait entre homme et femme par l'analyse comparative des sociétés matriarcales et patriarcales. Un des éléments clé sera la violence envers les femmes au sein du système patriarcal en comparaison avec le mode consensuel des sociétés matriarcales.

Nous vivons dans des sociétés où la «loi du plus fort» est toujours de mise. Être fort dans ces termes signifie avoir le pouvoir par l'argent, la force physique ou tout simplement à travers le statut social. Sur qui la violence s'exerce-t-elle? Sur celui ou celle qui est jugé plus faible, vulnérable, économiquement dépendant. Les racines du racisme et du sexisme sont les mêmes, ne l'oublions pas.

En 1999, le Luxembourg a débuté une campagne nationale de sensibilisation sur le phénomène de la violence envers les femmes et les enfants.

Cette campagne a eu comme résultat une loi sur le harcèlement sexuel, un renforcement législatif concernant le tourisme sexuel, la pédophilie et la pornographie infantile.

Dans les mois à venir notre parlement adoptera une loi concernant la violence domestique. Cette loi s'appuie sur le modèle autrichien. Ce projet prévoit l'expulsion du domicile de l'auteur de violences par la police et le renforcement du rôle des associations de défense des droits des victimes. La collaboration entre la police et les services d'assistance aux victimes de violence domestique devient obligatoire; de même que la collecte de statistiques.

La violence domestique est sûrement la plus répandue et la plus meurtrière. On estime que les femmes perdent plus d'années de vie par la violence exercée sur elles, par leur entourage familial, que par le cancer et la guerre! En déposant cette loi, je craignais une forte opposition, mais il n'en fût rien. Lors des discussions menées au sein des diverses commissions, l'écho à ce projet a été très positif. J'espère que lorsque cette loi sera applicable, les avis continueront à être si cléments. J'ose en douter!

La violence sexuelle

Les statistiques sexuées concernant les violences sexuelles sont très pertinentes. La très grande majorité des agresseurs sont du sexe masculin, les victimes sont essentiellement des femmes et des enfants.

Nos pays civilisés condamnent désormais les violences sexuelles contre les femmes et les enfants: le viol, y compris entre conjoints, l'inceste, la pédophilie ainsi que la pornographie infantile et le harcèlement sexuel sur les lieux de travail.

De plus en plus souvent le viol est utilisé comme arme de guerre. Il n'a pas été facile de le faire admettre comme crime de guerre. Est-ce que seulement une minorité de

femmes sont confrontées aux violences sexuelles, les autres femmes restant à l'abri? Je pense que non!

Selon une étude de la Commission européenne, près d'un tiers de femmes salariées sont victimes de harcèlement sexuel en Europe. Le harceleur, n'est pas spécialement intéressé par la personnalité de sa proie, mais bel et bien uniquement par son enveloppe physique ou une partie de son corps, comme les fesses ou les seins. Pourrait-on s'imaginer une plainte pour harcèlement sexuel venant d'une strip-teaseuse ou d'une prostituée?

Par conséquent, il est socialement accepté que les femmes aient le droit de se sentir agressées par des images pornographiques sur leur lieu du travail. Ailleurs il reste encore du chemin à faire, notamment au niveau des médias où le corps féminin est très prisé comme support publicitaire.

Il est une réalité que des corps de femmes et d'enfants sont devenus pour beaucoup de gens un produit consommable avec un prix marchand.

La pornographie a pris la relève de l'érotisme, du romantisme. Or, l'érotisme et la sensualité impliquent le désir de deux partenaires. Dans les représentations pornographiques et la prostitution, le corps des femmes n'a plus le statut d'une personne humaine. Seul le corps est appréhendé, faisant l'impasse sur les pensées et les émotions qui l'habitent.

Aujourd'hui la pornographie ne se limite plus uniquement à des photos de seins nus, tout ronds, ou alors à des grands plans sur les parties intimes. Les représentations deviennent de plus en plus violentes, des films avec des scènes de tortures et des images de viols entraînant la mort circulent sur Internet.

Ces films «hardcore» (porno dur) et les «reality-show» sont malheureusement de plus en plus demandés. Ne nous faisons pas de faux espoir, le marché va répondre à la demande croissante. Que faut-il déduire du fait que des personnes éprouvent du plaisir sexuel en visionnant une scène de viol ou de torture commis sur des femmes ou des enfants? Elles sont devenues insensibles à la douleur de l'autre. Ces consommateurs de pornographie dure ont perdu la capacité d'identifier les victimes en tant que personne humaine. Ce n'est pas un humain qui leur fait du plaisir, mais uniquement la souffrance des maltraités!

Il n'y a plus de respect pour l'identité et l'intégrité de la personne humaine. Pouvons-nous en tant que société

démocratique accepter cette déshumanisation de la personne humaine? C'est dans ce sens que le Conseil des ministres de la Justice et des Affaires Intérieures a adopté la décision cadre contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie. Cette décision inclut toute une série de mesures concernant la pédopornographie sur Internet.

Et la prostitution dans tout cela?

Le débat au niveau européen autour de la prostitution forcée ou volontaire, ne profite guère qu'aux réseaux criminels. Mon approche de cette problématique est très pragmatique.

Je ne condamne nullement les prostituées. Nos États doivent continuer à les soutenir par des centres de consultations, leur fournissant des aides sociales, médicales, psychologiques etc. Mais nous devons en même temps prendre les mesures nécessaires pour «briser le silence» comme nous le faisons pour la violence domestique.

Qu'en est-il de la violence au sein du système prostitutionnel?

Plus de 80 % des prostituées ont été victimes de violences durant leur enfance. Seulement 6 % des prostituées disent ne pas avoir subi de violence durant l'exercice de la prostitution, soit par les «clients», soit par les proxénètes. Enfin 44 % s'expriment pour une légalisation de la prostitution. Notons encore que les prostituées présentent une très grande tolérance à la douleur, ce qui entraîne souvent une négligence grave de leur corps.

Depuis la chute du mur de Berlin, il y a de moins en moins de prostituées «locales» dans les rues. Et cela nous interpelle tous. Le trafic des femmes rapporte actuellement plus d'argent aux trafiquants que la drogue. La drogue se consomme en une fois, les services sexuels non. On estime que l'industrie mondiale du sexe rapporte 52 milliards de dollars chaque année aux réseaux criminels organisés! Malheureusement je pense que ce chiffre a tendance à être à la hausse.

L'Europe a lancé différents programmes d'actions qui financent des recherches et des projets de prévention de la traite des femmes. Lors de la Présidence luxembourgeoise en 1997, un tel programme a été lancé de concert avec les Américains en Pologne et en Ukraine. Des ONG locales sont financées pour prévenir les jeunes filles

d'entrer dans ces réseaux, et d'aider les victimes de la traite à une bonne réinsertion. Entre-temps des projets similaires fonctionnent dans de nombreux pays de l'Europe de l'Est. Les actions au niveau des pays d'origine sont insuffisants, si parallèlement la demande dans les pays de destination augmente. Pour cela il faut rendre visible le consommateur, celui qui crée la demande.

Je pense qu'actuellement nos sociétés ne sont pas toutes à fait prêtes pour une approche de la sexualité égalitaire. C'est bien de cela qu'il s'agit, mais je ne perds pas l'espoir, surtout pas pour les générations à venir. Récemment le Conseil des ministres de la Justice et des Affaires Intérieures a adopté une décision cadre relative à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et de la pédopornographie.

Dans le cadre du 4^e programme d'action de la Commission Européenne, le projet luxembourgeois «Partageons l'égalité- Gläichheet deelen- Gleichheit teilen», a comme objectif la transmission d'une éducation appliquant la pédagogie du genre. L'intégration des concepts de l'égalité et de la démocratie doit se faire dès le plus jeune âge chez les enfants des deux sexes mais aussi, au niveau de tous les acteurs de notre société.

Les modules élaborés dans le cadre de ce projet ont pour but d'apprendre aux enfants dès leur plus jeune âge des comportements non-violents et non-sexistes. Il importe d'enseigner aux enfants de tout âge une résolution non-violente des conflits. Il est indispensable de travailler dans le sens de la non-violence et de sensibiliser toute la société, en particulier la population masculine.

J'ajouterai pour conclure, qu'une participation équilibrée, voire paritaire, implique un changement des rôles impartis par notre socialisation aux hommes et aux femmes. Le développement d'une culture de paix passe inévitablement par l'éducation aux droits de la personne humaine et à la non-violence. L'égalité est une condition sine qua non de la démocratie. Par une remise en cause positive et constructive des structures du pouvoir établies et des rôles stéréotypés, elle permet d'aboutir à un changement structurel à tous les niveaux et finalement à un nouvel ordre social.

C'est pour cela qu'une large partie de la politique européenne se concentre de plus en plus sur la réduction des violences dites structurelles, à savoir : réduire l'écart de salaire entre homme et femme, augmenter la participation des femmes aux prises de décision, aider les femmes à briser le «plafond de verre» qui les empêche d'occuper des postes à très grandes responsabilités, trouver

des solutions à la conciliation entre vie professionnelle et familiale, le fameux gender mainstreaming qui consiste à introduire le référentiel féminin dans toutes les politiques, etc.

Je pense qu'on n'arrêtera pas la violence envers les femmes aujourd'hui ou demain. De même la prostitution. Que pouvons-nous faire ? Briser le silence ! Il faut dire – c'est faux que la prostitution est le plus vieux métier du monde. Nous concentrer parallèlement sur la demande des soi-disant services sexuels. Clamer haut et fort que nous les femmes ne voulons pas être regardées comme un objet sexuel potentiel. Promouvoir une culture d'hommes qui se solidarise avec ces idées et évidemment éduquer nos enfants aux respects du droit universel à l'intégrité corporelle de toute personne humaine.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de S.E.M. Rudolf Schuster, Président de la République slovaque Palais grand-ducal

12 novembre 2002

Monsieur le Président,

C'est pour la Grande-Duchesse et pour moi-même une grande satisfaction de pouvoir vous saluer à Luxembourg en compagnie de Madame Schusterova ainsi que les membres de votre délégation.

Vous êtes, Monsieur le Président, le premier Chef d'État de la Slovaquie à rendre officiellement visite à mon pays. Je ne puis que m'en réjouir très sincèrement.

La République slovaque, un des plus jeunes États de notre continent, a pris officiellement rang dans le concert des nations souveraines le 1^{er} janvier 1993. État jeune certes, la Slovaquie n'en est pas moins une très ancienne nation qui plonge ses racines historiques jusqu'en l'an mille. C'est cet héritage et le sentiment profond d'une appartenance à une langue et à une culture communes qui ont fait renaître au cours des deux siècles derniers la volonté de redevenir un État indépendant.

Dans cette longue pérégrination du peuple slovaque, nous pouvons trouver bien des similitudes avec notre

propre histoire : à savoir l'appartenance à des ensembles étatiques différents et une succession de dominations étrangères changeant au gré des héritages ou de la fortune des armes des grandes puissances de l'Europe d'alors.

Pour mon pays, l'obtention du statut de nation souveraine remonte au Congrès de Vienne. Elle ne s'est toutefois matérialisée que 25 ans plus tard, en 1839 suite aux accords de Londres et en tant que prolongement de la Révolution belge de 1830.

Pour la Slovaquie, le chemin a été plus long encore. Une fois la liberté retrouvée en 1989 après un demi-siècle d'oppression politique le pays a choisi le chemin de l'indépendance trois ans plus tard.

Les conditions au début étaient certes loin d'être évidentes à cette époque, tant du point de vue de la situation politique intérieure que de l'héritage économique.

Force est de reconnaître qu'après des années d'incertitude politique, la Slovaquie a pu, dans la foulée des élections générales de 1998, prendre un nouveau départ. Votre pays est à présent engagé avec conviction et détermination sur la voie de l'intégration à l'Europe, chemin dont les vicissitudes de l'histoire l'avaient écarté pendant près d'un demi siècle. Autre avancée combien significative : la Slovaquie sera admise au sein de notre Alliance dans quelques jours.

Qui, voici 10 ans, aurait pu imaginer pareil bouleversement ? Il est vrai que depuis cette époque nos relations bilatérales se sont aussi intensifiées comme en témoignent les visites officielles de nos responsables politiques.

Monsieur le Président,

Voici pour l'histoire et pour le passé récent. Je voudrais à présent me tourner vers notre avenir qui sera dorénavant partagé.

Placé devant un redoutable défi, votre pays a su, dans un laps de temps très court, rattraper son retard par rapport à d'autres pays candidats, en particulier ceux du Groupe de Visegrad.

Vous-même, Monsieur le Président, votre Premier ministre, Monsieur Dzurinda, votre ministre des Affaires étrangères, Monsieur Kukan que j'ai le plaisir de saluer avec son collègue de la Défense, vous pouvez être fiers d'avoir réussi avec l'aide de la grande majorité des responsables politiques comme des acteurs économiques, sans

oublier la population slovaque, à redresser la barre et à hisser la Slovaquie au rang des pays qui remplissent les critères d'éligibilité fixés pour pouvoir prétendre à l'adhésion à l'Union européenne.

Cet effort remarquable mérite notre estime. Il est de bonne augure pour notre avenir commun dans cette communauté de valeurs à laquelle nous devons depuis plus de cinq décennies la paix et la prospérité.

L'avènement de cette construction unique qu'est l'Union européenne ne devrait pas susciter la crainte dans le chef d'une partie de vos citoyens de voir leur patrie absorbée dans une sorte de nébuleuse où l'identité historique et culturelle de chaque nation disparaîtrait. C'est au contraire à travers l'Union européenne que nous pourrions mieux défendre face à la globalisation nos spécificités nationales qui, additionnées, font la richesse de notre Union. Le Luxembourg, présentement le plus modeste par sa taille en fournit bien la preuve par la vigueur et la visibilité de sa présence au sein de l'Union. Mon pays a été, dès la fin de la «Grande Guerre», et encore davantage après la Seconde Guerre mondiale l'un des plus fervents protagonistes de l'édification européenne. De par sa situation géographique, n'a-t-il pas toujours été l'une des premières victimes des rivalités entre les puissances européennes voisines ?

Notre Europe s'engage aujourd'hui dans une étape cruciale : réunifier pacifiquement le vieux continent. Cette nouvelle Europe devra :

- être exempte de tout relent de nationalisme,
- refuser l'intolérance comme les idéologies d'exclusion,
- et faire preuve d'une grande solidarité.

Réunifiée, elle saura retrouver les racines profondes de sa civilisation riche d'une grande diversité.

Monsieur le Président,

Votre pays aura achevé dans les prochaines semaines les derniers pas de son intégration dans la famille euro-atlantique.

Je tiens à saluer dans ce contexte la contribution de la Slovaquie à la stabilité et à la sécurité internationale au regard de sa participation à de nombreuses missions de paix ainsi qu'à travers les facilités qu'elle a offertes pour soutenir les opérations militaires initiées après les événements du 11 septembre.

Monsieur le Président,

Vos concitoyens ont confirmé voici deux mois que le peuple slovaque a bien compris les enjeux qui se présentent pour son avenir dans le contexte des deux échéances décisives que je viens d'évoquer. La sagesse de leur jugement nous a réconfortés et nous ne voudrions pas les décevoir. Nous aussi sommes conscients de notre devoir de solidarité envers nos nouveaux partenaires et alliés. À l'instar de ce que j'ai dit il y a quelques semaines à Prague, mon pays accueillera la Slovaquie avec amitié. Je puis vous assurer que, m'exprimant ainsi, je me fais l'interprète des sentiments de mes compatriotes.

Qu'il me soit permis à cet endroit de relever que votre message de sympathie et de réconfort fut le premier à m'avoir été adressé à l'occasion de la récente catastrophe aérienne qui a endeuillé mon pays.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Dans cet esprit, je voudrais, ensemble avec la Grande-Duchesse, lever mon verre et boire

- à la santé et au bien-être de Votre Excellence ainsi que de Madame Schusterova;
- à la prospérité de la nation slovaque;
- ainsi qu'à l'amitié entre nos deux peuples au sein de cette nouvelle Europe pacifique et solidaire.

„Europa an der Kreuzung“, discours de M. Jean-Claude Juncker à la réunion annuelle de la *Europäische Stiftung für den Aachener Dom* Aix-la-Chapelle

16 novembre 2002

Meine sehr verehrten Damen und Herren, liebe Freunde,

In Aachen über Europa zu reden ist schwieriger als Eulen nach Athen zu tragen, obwohl ich mir das auch relativ schwierig vorstelle. In Aachen redet man gerne über Europa, weil diese Stadt ein zutiefst europäisches Ambiente ausstrahlt, Europa in dieser Stadt nie zum Fremdwort verkommen ist und man sich auch ohne

Mühe und ohne Scheu zu europäischen Grundanliegen und Grundlinien äußern darf.

Europa an der Kreuzung, lautet der Titel dieses Vortrages. Europa steht an und vor vielen Kreuzungen. Wann immer man an einer Kreuzung steht, muss man eine Entscheidung treffen, so oder so. Und einige davon – das weiß man schon, wenn man sie trifft – sind unumkehrbar. Europäische Kreuzungen haben das Spezifikum, dass sie häufig nicht direkt als Kreuzung erkennbar sind, sondern einem eher als Weggabelung vorkommen, vor der man sich nicht notwendigerweise zu einer Richtungsentscheidung aufgerufen oder gar animiert spürt.

Es gibt an europäischen Kreuzungen das wundersame Verkehrsverhalten der Europäer, das manchmal lustig zu beobachten ist, das aber auch sehr oft dramatische Folgen haben kann. Es gibt Ampeln, die auf Rot stehen und dann fährt jeder weiter. Es gibt Ampeln, die auf Grün stehen und da bleiben alle stehen. Und es gibt Kreuzungen ohne Ampeln. Das ist die eigentliche europäische Kreuzung, denn es gibt an europäischen Kreuzungen keine Wegweiser, die einem bei der Fragestellung schon nahe legen würden, in welche Richtung man sich auf den Weg machen muss. Außerdem herrscht auf den europäischen Kreuzungen größtes Durcheinander.

Es gibt in Europa zwei Sorten Menschen, zwei Grundeinstellungen, zwei Befindlichkeiten, die sich proportional in etwa zu gleich stark besetzten Hälften ausmalen lassen. Es gibt die Europäer in der europäischen öffentlichen Meinung, die es im übrigen nicht gibt, oder besser gesagt in den 15 nationalen öffentlichen Meinungen, die der Auffassung sind, dass wir mehr Europa bräuchten in vielen Bereichen der tatsächlich stattfindenden Politik und auch noch in der der Kategorie des Traumes zuzuordnenden Bereichen. Menschen, die von der festen Überzeugung beseelt sind, dass wir aus den Lehren des zwanzigsten Jahrhunderts gestärkt alle Vorkehrungen treffen müssen, damit andere, die nach uns geboren werden, sich nicht noch einmal damit beschäftigen müssen, wie man über europäische Fehlschläge hinwegkommt. Und es gibt etwa 50 Prozent der Menschen, die der Auffassung sind, wir hätten genug Europa, wir bräuchten nicht mehr sondern weniger Europa. Sie fühlen sich von Europa eingegrenzt, fast umzirkelt. Sie sind der Auffassung, aus den europäischen Dingen erwachse nichts Gutes mehr, sondern nur Zwänge für unser nationales Benehmen, unsere lokale Selbstbestimmung, unser regionales Selbstverständnis, Einschränkungen für unsere nationale Selbstfindung. Diese zwei eben beschriebenen europäischen

Befindlichkeiten stoßen sehr oft aufeinander. Man merkt es jedoch kaum, weil jeder die Gretchenfrage „Wie hältst du es mit Europa?“ unisono mit einer Befürwortung Europas beantwortet.

Die schlimmsten Europagegner konnten sich bei ihrer europafeindlichen Rhetorik durchaus einmal zu einem positiven Grundbekenntnis zu Europa und zur Europäischen Union äußern. Mir ist das im französischen Präsidentschaftswahlkampf besonders stark aufgefallen, wo auch Herr Le Pen, dem ich eigentlich europäische Ambitionen absprechen möchte, seinen EU-kritischen Diskurs durchaus mit sehr pro-europäischen Bekenntnissen unterlegt hat. Die Aufgabe der Politik besteht eigentlich darin, diese Befindlichkeiten zur Kenntnis zu nehmen, sie genau zu orten, sie voneinander zu trennen, dort wo sie trennbar sind und sie zueinander zu führen, wo sie zusammengeführt werden können, Brücken zu schlagen zwischen diesen beiden europäischen Befindlichkeiten. Wer nur auf die eine setzt und die andere unterschätzt, wer die einen privilegiert und die anderen diskriminiert, trägt mit dazu bei, dass sich die beiden Befindlichkeiten verfestigen, festsetzen in den Herzen der Menschen, in der Art und Weise europäische und damit auch nationale Zukunft zu spüren, sie regelrecht zu riechen, sie zu ergründen. Dann bleibt es bei dem großen europäischen Missverständnis, dass wir immer zwei Kategorien von Europäern sind, weil die beiden Teile Europas sprachlos geworden sind.

Die eigentliche Aufgabe der Politik ist es diese Sprachlosigkeit zu überbrücken durch eine etwas pädagogischer gestaltete Rhetorik, die beide Elemente des öffentlichen Diskurses beinhalten muss, nämlich Appell an den gesunden Menschenverstand zu machen und auch nicht an der Sprache des Herzens vorbeizureden. Europa ist nicht nur eine rational zu begründende Sache. Rational kann man auch das „Nicht-Europa“ begründen. Es braucht schon die Sprache des Herzens, um zu merken, wieso sich neben dem nationalen Diskurs die Ebene des Herzens hinzugesellen muss. Beide Komponenten gehören zusammen. Es ist nicht alles sofort einleuchtend und es wird immer schwieriger, den Menschen zu erklären, dass das europäische Integrationswerk vor allem ein Werk des Friedens war, ist und bleiben muss.

Ich gehöre nicht zu diesen Leichtfüßigen, oberflächlich Betrachtenden, diesen nicht genau Hinblickenden, nicht zu denen, die die Hintergründe nicht mehr zur Kenntnis nehmen wollen. Deshalb ist dieser Prozess, dass an der Europäischen Kreuzung immer wieder die Frage zwi-

schen Krieg und Frieden auftaucht, nicht eine von der Geschichte entgültig beantwortete. Es gibt Bilder, die man nicht mehr zeigt, aber immer wieder zeigen sollte. Es gibt Bilder von den Schlachtfeldern von Verdun, wo Anfang der dreißiger Jahre des 20. Jahrhunderts junge Franzosen und junge Deutsche auf den Gräbern ihrer Väter standen und sich den heiligen Schwur gegenseitig mit goldenen Buchstaben unterschrieben, dass so ein brutaler Krieg nie wieder stattfinden wird. Und 8 Jahre später fand es wieder statt. Es hat immer in Europa Menschen gegeben, die sich nach jedem Krieg sagten: „Nie wieder Krieg!“. Diesen typischen Nachkriegssatz gab es nach jedem europäischen Krieg, aber es ist erst seit dem zweiten Weltkrieg so gewesen, dass aus diesem Nachkriegssatz „Nie wieder Krieg!“ ernsthafte, mühselige, knochenharte praktische Politik gemacht wurde.

Nun sind wir ja mit uns selbst gnädig, weil wir sehr oft denken, dass wir alles was gut ist selbst gemacht hätten und für alles was sich in Schieflage befindet, andere zuständig wären. Eigentlich ist es so, dass die heute Europa regierende Generation kein Verdienst hat an dem, was zustande gekommen ist. Es ist die Generation der Väter meiner Generation, die den Anspruch auf historische Leistung in voller Fülle für sich beanspruchen kann. Wer sich vorstellt, dass 1945/1946 geschundene Männer aus Konzentrationslagern, von den Frontabschnitten in ihre zerstörten Städte und Dörfer zurückkamen, dass Frauen, die ihre Söhne im Krieg verloren hatten, dass viele europäische Familien in jedem Land der heutigen Europäischen Union Tote zu beklagen hatten, dass diese Menschen sich aufgerafft haben – so als ob ein Ruck durch den europäischen Kontinent gegangen wäre – die Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl auf den Weg zu bringen, trotz der Unkenrufe der Professoren, Bedenkensträger (Luxemburgische Stahlbarone z.B.) und obwohl sie alle Hände voll damit zu tun hatten, die europäischen Städte und Dörfer wieder aufzubauen und jeden Grund der Welt gehabt hätten, die Ärmel nicht hochzukrempeln. Alle haben damals mit angepackt!

Wenn ich den Kleinmut der heutigen Menschen vergleiche mit dem Herzensmut der damaligen, dann könnten wir uns mit der heute vorherrschenden Einstellung, mit der grundlosen Mut- und Perspektivlosigkeit überhaupt nicht vorstellen, dass wir ein solch historisches Werk jemals wieder zum Gelingen führen könnten. Daher gilt meine respektvolle Anerkennung den Lebensleistungen unserer Eltern und Großeltern, die es schwerer hatten als wir und doch fast alles besser gemacht haben als wir.

Für diejenigen, die im Europa des Jahres 2030 die europäischen Staaten regieren werden, ist die Gefahr doch sehr groß, dass die schrecklichen Figuren des 20. Jahrhunderts wahrscheinlich im völligen Vergessen untergegangen sein werden. Weil niemand mehr die Ursachen der Entstehung der Europäischen Union kennen wird, die nicht anders zu gestalten war als sie eben gestaltet wurde, wird sich wohl der europäische Anspruch an das Handeln der Regierungen, der einzelnen Menschen, völlig verwirrt haben. Diejenigen, die sich im Jahre 2030 am Anfang ihres Erwachsenenlebens befinden werden, werden in genau der Lage sein, in der wir uns – relativ betrachtet – heute befinden, wenn es um historische Zeitvergleiche geht. Die im Jahre 2030 Lebenden, Regierenden werden von Hitler und Stalin so weit entfernt sein, wie meine Generation von Georges Clemenceau (1841-1929) und Wilhelm II. Nun möchte ich beide Taten überhaupt nicht miteinander vergleichen: Clemenceau und Wilhelm II. auf der einen Seite und Hitler und Stalin auf der anderen. Es geht um den Zeitabschnitt, über das Messen des Wissens, das man über die hat, die lange vor uns da waren und über die Differenz im Wissen über Wirken. Da die Menschheit insgesamt vergesslich ist und weil man heute schon feststellt, dass man sich kaum noch an etwas erinnern kann, was in den 30 Nachkriegsjahren in Europa passiert ist, geschweige denn an das, was sich in den 30 Vorkriegsjahren in Europa abgespielt hat, ist meine dezidierte Auffassung die, dass es einige endgültige Dinge in Europa gibt, die man jetzt regeln muss, weil die, die später am Drücker sind – um es salopp zu formulieren – es nicht mehr leisten können, weil das Wissen, die Bezugspunkte und das kollektive Erinnern fehlen. Meine Generation hat zumindest noch die Chance, dass wir mit unseren Vätern und Müttern über die Zeit und über das Schlimme an dieser Zeit reden können. Diejenigen, die heute 15 oder 16 Jahre alt sind, haben diese direkten Zeugen und Bezugspersonen schon nicht mehr, und die, die in 30 Jahren das Sagen haben werden, sind, losgelöst vom Bösen, nur noch dem Guten zugewandt, ohne zu wissen, dass Gut und Böse in ihren Erklärungsprofilen nicht voneinander trennbar sind.

Das Bedenkliche ist, dass an diesen europäischen Kreuzungen viele Kleinmütige stehen. Das ist der Grund weshalb wir so viel über sehr unwichtige Dinge reden und kaum noch über das eigentliche Ferment des europäischen Zusammenwachsens, nämlich dass die historische, dramatische europäische Frage „Wegkreuzung

zwischen Krieg und Frieden“ so und nicht anders beantwortet werden darf. Wir haben jetzt einige, doch immerhin beträchtliche europäische Fortschritte in den letzten 50 / 60 Jahren ansammeln können. Aber auch dort, wo der Fortschritt uns Beine gemacht hat, weil das Stehenbleiben uns zurückgeworfen hätte, auch dort stehen wir an Kreuzungen. Die handelnden Personen und die sie Beobachtenden gleichermaßen.

Nehmen wir mal das Beispiel – es mag kein sehr glückliches sein – der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion. Es ist noch nicht so lange her, dass wir uns gestritten haben über Zuschnitt, Grundmuster und allgemeine Ausflüchte des europäischen Wachstums – und Stabilitätspaktes. Ich bin inzwischen so altgedient, dass der Euro und ich die einzigen Überlebenden des Mastrichter Vertrages sind. Ich wünsche dem Euro, dass er es länger aushält als ich!

Das prinzipielle Ausrichten des Euros und der ihn begleitenden Wirtschaftspolitik auf dauerhafte Stabilität hatte seinen guten Grund. Damals wurde der Euro von vielen angemahnt, die es eigentlich mit dem Euro überhaupt nicht ernst nahmen. Die Eurogegner hatten Stabilitätsmängel in der Wiege festzustellen geglaubt und diejenigen, die auf eine stärkere Veränderung des Stabilitätsgedankens hofften, wurden nicht wirklich ernst genommen. Heute stehen wir vor der Kreuzungsfrage, ob der Stabilitätsgedanke nur ein im Vorbeigehen zärtlich geflüstertes Mutterwort an der Wiege des Euros war oder ob dies ein permanenter Kampfaufruf für die aktive Gestaltung des Euro-Raumes bleiben soll.

Diejenigen, die es mit dem Euro nie so genau haben, sind auch jetzt diejenigen, die es mit der Stabilität nicht so genau nehmen. Obwohl es mich im nachhinein freut, dass es kaum noch jemanden gibt, der nicht schon immer für den Euro gewesen wäre. Wenn es in der katholischen Kirche so viele Spätberufene geben würde wie beim Euro, dann bräuchten wir uns über Priestermangel gar keine Sorgen zu machen. Jeder war ja immer schon für den Euro! Ich stelle heute fest, dass einige Spätberufene besser daran getan hätten, von Anfang an dabei zu sein. Dann hätten sie im Umgang mit den Stabilitätskriterien wahrscheinlich weniger Interpretationsschwierigkeiten, als sie jetzt zur Zeit haben.

Aber man darf die Menschen nicht auf Eis locken. Man darf den Menschen nicht erklären, dass nationale Währungen eigentlich ein kollektives Phänomen von gestern sind und dass man auf nationale Währungen verzichten

kann, und damit auch auf nationale Bezugspunkte und Entscheidungsmechanismen; dass wir eine europäische Währung brauchen, weil wir diesen europäischen Binnenmarkt durch seine geldpolitische Dimension eigentlich vergrößern wollen und dass wir dies im Rahmen eines Stabilitätskanals machen wollen; dass die Menschen uns das glauben und wenn dann der Euro da ist, wir uns langsam, in Trippelschritten – aber auch Trippelschritte ergeben Distanz – von diesen Stabilitätszielen entfernen.

Wer jetzt die Stabilität des Euros in Gefahr bringt, auch nur ins Gerede bringt, entzieht zukünftigen europäischen Projekten, wenn sie denn glaubhaft sein sollen und bei den Menschen auch ankommen sollen, jede Grundlage. Wieso soll jemand im Stande sein, eine gutgefügte gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik zu gestalten, wenn er durch den Beweis der Tat, den Beweis eben nicht erbringt, dass er bereit ist, wieder die Vorgaben der grössten europäischen Nachkriegsrevolution, und das war die europäische Wirtschafts- und Währungsunion in ihren Grundlagen, weiterhin auszurichten? Deshalb müssen wir darauf drängen, dass es im Umgang mit den Stabilitätskriterien nicht so sein kann, dass man sich nach Lust und Laune und je nach Wahltermin, jedwede Freiheit im Umgang mit diesen Kriterien nimmt.

Das Zweite ist, dass wir Verständnis dafür finden müssen, wieso wir die Erweiterung der Europäischen Union nach Mittel- und Osteuropa und nach Zypern und Malta brauchen. Ich denke, das hat mit einer Dimension europäischer Politik zu tun, die oft unterschätzt wird, nämlich dass die Europäische Union nicht nur ein Entwurf für uns selbst sein kann, sondern auch ein Angebot an die Welt. Wer vor allem mit der afrikanischen Welt ins Gespräch kommen möchte und mit Teilen der arabischen Befindlichkeit Anknüpfungspunkte sucht, der täte gut daran Zyprioten und Malteser im europäischen Boot zu haben. Deshalb ist dies nicht nur eine Erweiterung nach Mittel- und Osteuropa, sondern auch eine sehr wünschenswerte Erweiterung bis vor die afrikanische Küste.

Die Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa ist ein Unwort an sich. Es klingt fast nach Besatzung. Es ist jedoch kein militärischer Vorgang. Die Menschen dort möchten ja Mitglieder der Europäischen Union werden. Viele der Vokabeln sind aus politischen Vereinfachungsgründen zweckgeboren – „Erweiterung“, „Beitritt“ –, werden aber den Ansprüchen der Menschen nicht gerecht.

Ich lese und höre, dass viele in unseren Ländern mit dem Gedanken der Erweiterung und Vergrößerung der Europäischen Union nicht so richtig zu Rande kommen, weil die Angst vorherrscht, dass im Detail nicht gründlich genug verhandelt worden wäre und Bedenken geäußert werden, ob denn diese Länder überhaupt über das notwendige ökonomische Rückgrat verfügen.

Wie viele denken, dass die, die wir früher unsere Brüder und Schwestern in Ost- und Mitteleuropa nannten, Anschluss finden könnten an Europa? Ob wir dann glücklich werden, glücklich bleiben könnten, wenn andere hinzukommen, die indirekt den Anspruch erheben an unserem Glück teilhaben zu können? Dabei ist dieses Glück ja kein Glück, sondern materielle Zufriedenheit. Wir leben in einer Zeit wo man materielle Zufriedenheit mit Glück verwechselt, weil wir einfach keinen Begriff mehr zu Stande bringen, wenn es um Fundamentalkategorien des Lebens geht.

Es war einfach, als die Kommunisten Ost- und Mitteleuropa noch fest im Griff hatten, bei jeder Sonntagsrede und jeder größeren Veranstaltung in Westeuropa imperativ zu fordern, es würde reichen, dass die Menschen sich von der Fessel des Kommunismus befreien um dann auf dem Wege der strikten Normalität Einzug in die europäische Familie halten zu können. Dann ist passiert, wovon die meisten gedacht haben, es würde nie passieren: Die Menschen haben es aus eigener Kraftanstrengung geschafft, die Fesseln des Kommunismus zu sprengen. Und deshalb unterschätzen wir die Menschen aus Ost- und Mitteleuropa eigentlich wenn es jetzt um Transformationsleitungen geht. Wer sich aus der Fessel des Kommunismus befreien kann, der es schafft auch sich in wenigen Jahren von administrierten Volkswirtschaften nach freien Marktwirtschaften zu bewegen, die auch einigermaßen zufriedenstellend funktionieren, der wird es auch schaffen, Eintritt in die europäische Familie zu finden. Allerdings nur, wenn wir auf unserem Marsch in die europäische Zukunft, die für viele ohnehin eine vor allem nationale Zukunft ist, auch Rücksicht nehmen auf die, die sich jetzt in etwas kleiner gesetzten Schritten dem europäischen Zug anschließen.

Ich bin sehr beeindruckt von dem, was die Menschen in Ost- und Mitteleuropa in zehn Jahren zustande gebracht haben. Ökonomisch befinden sich diese Staaten selbstverständlich noch in einer Lage, die sie auf den ersten Blick in vielen Bereichen nicht absolut beitriffähig macht. Wer aber die Transformationsleistung vergleicht, die es in den letzten zehn Jahren gegeben hat,

der muss beeindruckt sein von der Arbeitsleistung der vor allem einfachen Menschen, die aus einem System, wo sie in kollektiver Solidarität aufgenommen waren, hineingeworfen wurden in eine Welt und kollektive Ordnungen, wo eher das Individuum dominiert als das Kollektive angestrebt wird, wo Menschen, denen nie eine Entscheidung für das Berufsleben abverlangt wurde, plötzlich von heute auf morgen unvorbereitet Entscheidungen selbst treffen müssen. So gesehen ist doch der Reformwille und die Reformfähigkeit und -leistung in Ost- und Mitteleuropa um ein Vielfaches höher als in den gesättigten Volkswirtschaften in unseren Regionen. Anstatt also einen mitleidigen Blick auf die Menschen in Ost- und Mitteleuropa zu werfen, sollten wir einen anerkennenden Blick auf die Leistung werfen die dort erbracht wurde.

Im übrigen verhielt es sich anlässlich des EU-Beitritts Spaniens und Portugals so, dass diese beiden Länder sowohl makroökonomisch betrachtet wie auch in vielen Bereichen des mikroökonomisch kaum Fassbaren, in einer fast gleichen Situation wie die Ost- und Mitteleuropäer waren. Ist es denn dermaßen unzumutbar dass wir in unseren Ländern jetzt ein bisschen teilen müssen mit den Menschen in Budapest, in Bukarest und in Warschau? Wo ist eigentlich das Schlimme daran, dass wir zu einer neuen kontinentalen Logik des Teilens kommen müssen, statt diesem Irrglauben zu folgen, wir bräuchten immer mehr. Wir werden in unserem Teil Europas nicht dauerhaft glücklich sein können, wenn die Menschen im anderen Teil Europas dauerhaft unglücklich bleiben sollen. Insofern ist das eine Sache des Herzens. Man muss Europa begreifen als diesen kontinentalen Geleitzug in dem jeder seinen Platz und jeder seine Stelle findet und in der alle ihren Rang verlieren, wenn der Geleitzug abgeblockt wird durch diejenigen, die nicht den notwendigen Mut vor geschichtlichen Herausforderungen hätten. Dass dies nicht einfach sein wird, steht außer Frage. Dass aber die Kosten der Nicht-Erweiterung größer sein werden, als die relativ minimalen Kosten der Erweiterung steht auch außer Frage.

Niemand in Europa weiß, was Europa kostet. Jeder redet darüber, als ob er in seinem Geldbeutel spüren würde was Europa kostet, dass Europa ihm den Euro aus der Tasche zieht. Wenn man bedenkt, dass für die Europäische Union in ihrer heutigen Zusammensetzung 1,01 % des europäischen Bruttonationalproduktes finanziert wird, also ein verschwindend geringer Teil des europäischen Reichtums der Jahr für Jahr erwirtschaftet

wird, merkt man, dass es weltweit keine Friedensinitiative zu besichtigen gibt, die so billig wäre wie die europäische es bis jetzt war. Der Frieden hat keinen Preis. Der Frieden hat auch keinen Kostenpunkt. Wer 1 % seines Reichtums aufbringen muss, um dauerhaft Frieden in Europa zu garantieren, der kann durchaus auf die erbrachte Leistung stolz sein. Wenn jetzt jeder von uns 5,- oder 6,- oder 10,- Euro mehr auf den Tisch legen muss, damit diese Friedenssphäre der Europäischen Union von heute ausgedehnt werden kann an die heutigen an die europäischen Grenzen stoßenden Regionen und Länder, ist dies ein Friedenspreis von dem ich denke, dass man ihn von jedem verlangen kann, der in unseren Staaten groß geworden ist und so gut lebt, dass viele von uns gar nicht mehr merken, wie gut wir eigentlich leben.

Es ist ja nicht unser Verdienst, dass wir auf der Sonnenseite des europäischen Kontinents groß wurden. Oder das Schuldverhalten derer, die nach dem zweiten Weltkrieg in Ost- und Mitteleuropa groß werden mussten, dass sie auf der Schattenseite des europäischen Kontinentes leben mussten. Insofern muss man Schatten- und Sonnenseiten so zusammenführen, dass die Sonne überall scheinen kann. Wenn vielleicht auch ein bisschen weniger als bei uns, aber dann um ein Vielfaches mehr in Ost- und Mitteleuropa. Im übrigen können wir von den Menschen, die doch wirklich etwas geleistet haben in den letzten zehn Jahren noch viel lernen, und vielleicht einige Ermüdungserscheinungen, die uns dauernd übermannen, ein Stück weit abstreifen. Diese europäische Kreuzung müssen wir in die richtige Richtung überqueren. Die richtige Richtung kann nur sein, dass wir uns darauf verständigen, dass wir das europäische Friedenswerk in Ost- und Mitteleuropa zu Ende bringen müssen.

1947 haben in Den Haag 800 Männer und Frauen sich zu einem Europakongress der besonderen Art getroffen in Anwesenheit von Winston Churchill, Konrad Adenauer und des jungen François Mitterand. Churchill, auf dem Höhepunkt seiner moralischen Autorität angekommen, traurig darüber, dass Ost- und Mitteleuropa bei diesem kontinentalen Rendezvous fehlten, erklärte damals: „Wir beginnen jetzt im Westen, was wir eines Tages in Osteuropa zu Ende führen werden“. Das ist die Frage an der europäischen Kreuzung. Es kann nur eine Antwort auf diese Frage geben, nämlich die, dass wir das was Churchill geahnt hat und was Millionen von Menschen seit Ende des zweiten Weltkrieges gewünscht haben, jetzt zum vollen Gelingen führen.

Europäische Kreuzungen, Fragen wie es in der europäischen Zukunft aussehen soll, werden uns an vielen Ecken und Punkten europäischen Seins und Werdens gestellt. Ich habe davon gehört, dass Europa nicht nur ein Angebot an Europa ist, sondern ein Angebot an die Welt. Viele junge Menschen in Europa erkennen überhaupt nicht mehr die Sinnhaftigkeit dieser Europäischen Union. Was bringt diese Europäische Union uns? Es muss so etwas geben wie ein Sich-Bekennen der Europäischen Union zu ihrer Aufgabenstellung in der Welt. Es ist nicht hilfreich, wenn wir eine perfekt funktionierende institutionell wirtschaftlich mit Erfolg operierende Europäische Union haben und Afrika bleibt ein armer Kontinent. Es bringt uns überhaupt nichts, wenn wir weiter voranschreiten und die armen Teile der asiatischen Welt aus unserem Blickfeld verlieren. Es ist eine europäische Schmach, solange 28.000 Menschen jeden Tag weltweit an Hunger sterben. Es obliegt uns Europäern dafür zu sorgen, dass derartige Schreckensbilder aus unserem Wissen und Beobachtungsraum verschwinden können. Daher die Wichtigkeit der europäischen Entwicklungshilfe. Dies ist nicht ein Thema der Nationalstaaten, sondern ein Thema für die Europäische Union. Die EU hat auch vieles in den letzten Jahren zustande gebracht, aber trotzdem gilt es, sich immer wieder dazu zu bekennen, dass wir nicht für uns selbst leben, sondern dass wir einen Auftrag im Leben haben, den wir erfüllen müssen und dazu gehört das Mittragen der Last der anderen. Das ist auch ein Auftrag der sich aus der Weltlage für die Europäische Union selbstverständlich ergibt.

Man liest so viel, dass Europa ein zentraler Akteur der Weltpolitik werden müsste, dass Europa seine internationale Zuständigkeiten voll wahrnehmen müsste. Aber es ist ein bleibender Skandal, dass vor allem die größeren Länder in der Europäischen Union in den letzten Jahren die entwicklungspolitischen Ansätze strikt nach unten korrigiert haben und eigentlich nur die kleineren Länder, die ansonsten nie etwas von Weltpolitik verstehen, ihre Entwicklungspolitik nach oben korrigiert haben. Es gibt heute nur fünf Länder auf der Welt, die mehr als 0,7 % ihres Bruttosozialproduktes für Entwicklungshilfe zur Verfügung stellen. Das sind Norwegen, Dänemark, Niederlande, Schweden und Luxemburg. Ich hab nie verstanden, wieso Luxemburg nicht zu den G 7-Staaten gehört. Aber ich wünsche mir, dass Deutschland zu den G 0.7 gehören würde. Es wäre gut, wenn der G7 zahlenmäßig schlechter besetzt wäre und bei der G 0,7 besser, dann wäre es um die Zukunft der Menschheit wesentlich besser bestellt.

Die europäische Kreuzung verlangt eine Entscheidung in Sachen gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik. Es verhält sich so, dass kein Nationalstaat allein aus eigener Kraft Einfluss in der Welt gewinnen kann. Das Bild, das wir als Europäer sehr oft abgeben, ist nicht dazu angetan, Europäer und Nichteuropäer davon zu überzeugen, dass man auf die Europäer zählen kann. Wenn aufgeregte Staatspräsidenten, Premierminister sich die Klinke in Washington in die Hand geben um unterschiedliche „Messages“ – um neudeutsch zu bleiben – im Weißen Haus abzuliefern, dann trägt das nicht dazu bei, dass die Amerikaner uns ernsthaft prüfen wollen, wenn sie uns ernsthaft brauchen würden.

Die Vorstellung, nur die großen Länder der Europäischen Union dürften sich um Außenpolitik kümmern und die mittleren und kleineren Länder hätten sich dann nur auf dem Weg der Vollzugsvollstreckung einzureihen und in eine bestimmte Richtung aufzubrechen, ist eine irrsinnige und irrierte Auffassung. Im übrigen, wenn Luxemburg sich heute einer europäisch fest gefügten diplomatischen Kompanie anschließen müsste, wüssten wir überhaupt nicht, in welche Richtung wir uns auf den Weg machen sollten. Sollten wir in der Irak-Politik mit den Franzosen marschieren, mit den Briten, mit den Deutschen? Man könnte außer Atem kommen, wenn man das versuchen würde. Deshalb brauchen wir eine gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik, wo große und kleine Länder nicht gleichberechtigt, aber jeder nach seinem Umfang, seinem Ambitionsspektrum gemäß mitentscheiden kann.

Da im Falle Luxemburgs das Ausland besonders groß ist, muss man auch sehr viel über die anderen Länder wissen. Man denkt immer, man brauche sich nur um die eigene Achse zu drehen, um die Welt zu verstehen. Das führt zu den Katastrophen, die wir schon erlebt haben. Ich sehe die Gefahr der Blindheit für die Sorgen, Ängste und Nöte anderer, eine Blindheit die am Wachsen ist und das ist nicht gut. Man muss sich mögen in Europa, man muss sich lieben in Europa, um auch die Dinge beieinander halten zu können, weil man die Menschen beieinander halten muss. Die Vorstellung der Großen, die Kleinen bräuchte man nicht, ist eine Vorstellung, die zu verheerenden Folgen führen würde. Es wäre gut, wenn die Regierenden in den großen Flächenstaaten der Europäischen Union sich den Elementarlehren der Tierkunde wieder etwas annähern würden. In Brehms Tierlexikon finden sie breite Beschreibungen darüber, wie ein Floh einen Löwen verrückt machen kann, sie finden in demselben Buch nicht eine Zeile darüber, wie ein Löwe einen Floh verrückt machen kann. Insofern sollte man sich an

dieser Minimalausgabe der Naturgesetzgebung orientieren, um in den schwierigen europäischen Gewässern von der Stelle zu kommen.

Aber diese Auffassung muss bekämpft werden, weil schon in Nizza sehr viel Verstimmung im Vorfeld zu sehen war. Denjenigen, die der Auffassung sind, wir hätten schon zu viel Europa, muss man erklären, wo heute europäische Defizite erkennbar sind, die auch nur über europäische Muskelanstrengungen zu beheben sind. Es ist doch wahrscheinlich kaum umstritten, dass wir in Europa ein Mehr an Bekämpfung des grenzüberschreitenden internationalen Verbrechens brauchen; dass wir mehr Europa brauchen, wenn es darum geht die Drogenkriminalität oder den Menschenhandel zu bekämpfen; dass wir mehr Europa brauchen um die Geißel des Terrorismus am richtigen Ende anpacken zu können, dass wir mehr Europa brauchen in den Bereichen Forschung und Lehre, wo es ja ein Unding bleibt, dass Lehre und vermitteltes Wissen sich sehr oft in auseinanderstrebenden Richtungen bewegen, dass wir mehr Europa brauchen im Bereich der europäischen Sozialpolitik, wo wir größte Defizite zu beklagen haben.

Es ist ein erstaunlicher Vorgang, dass wir einen europäischen Binnenmarkt geschaffen haben, dass wir eine europäische Wirtschafts- und Währungsunion auf den Weg gebracht haben, dass wir – obwohl leistungsschwach – die verstärkte Koordinierung europäischer Wirtschaftspolitik unterhalten. Die Koordinierung der Wirtschaftspolitik muss deshalb verstärkt werden, weil ansonsten die Gefahr besteht, dass wir die Geldpolitik dermaßen überfrachten. In der Tat kommen wir in der Strukturpolitik, in der eigentlichen Wirtschaftspolitik, auf dem Weg der Annäherung politischer Grundkonzepte zu keiner schlüssigen Politik und in Sachen Sozialpolitik tun wir so, als ob dies kein europäisches Anliegen wäre. Ich bin überhaupt nicht der Meinung, dass Arbeitsmarktpolitik primär eine europäische Angelegenheit wäre. Ich bin aber sehr wohl der Meinung, dass die erwerbstätigen Menschen, die in ein und demselben Binnenmarkt arbeiten, auch minimale Rechte haben müssen. Ein Mindestrecht an Arbeit ist das was wir brauchen in der Europäischen Union, auch im Interesse des Mittelstandes. Ich bin immer sehr betrübt, wenn sich mittelständische Vertreter ohne Überprüfung der Gesamtzustände mit dem Großkapital verbrüdern. Die Interessenlagen liegen völlig anders. Ich merke in diesem kleinen luxemburgischen Raum, der ja auch Grenzregion ist, wie sehr sich das negativ für die arbeitenden Menschen auswirkt, wenn es

nicht ein minimales Grundverständnis über einige essentielle Regelungen auf dem Arbeitsmarkt gibt. Das hat nichts mit dem Verhindern von Wettbewerbsfähigkeit zu tun – ich bin ein glühender Verfechter einer nichtstaatlichen geregelten Wettbewerbsfähigkeitsentfaltung im nationalen Raum – sondern es hat damit zu tun, dass es keinen unfairen Wettbewerb in der Europäischen Union und auf dem europäischen Binnenmarkt gibt. Wobei es wünschenswert wäre, dass wir uns nur um die Dinge kümmern, um die wir uns auch kümmern müssen. Es wäre eine Überfrachtung europäischer Politik, wenn wir uns z.B. auf den Weg machen würden, uns zentral aus der Brüsseler Kommandozentrale in die Finanzierung der nationalen Alterssicherungssysteme einzumischen. Das wäre überhaupt nicht für die Europäische Union zu leisten. Wir müssen uns aber wohl darüber unterhalten, wie wir prinzipiell in allen Ländern mit dem Problem der demographischen Überalterung umgehen und wie wir gemeinsam auf derartige Herausforderungen reagieren. Das ist ja nicht gleichzusetzen mit gemeinsamer europäischer Sozialpolitik, sondern mit gleichen Problemen in unseren Nationalstaaten.

Wenn wir Europa wieder mehr zu den Menschen bringen möchten, dann müssen wir uns eben mehr über die politischen Inhalte unterhalten und nicht so sehr über institutionelle Fragen. Die wichtige Frage ist doch nicht die, ob wir jetzt im Kreis der europäischen Staats- und Regierungschefs einen gewählten Präsidenten des Europäischen Rates haben sollten, der die Funktion des europäischen Präsidenten wahrnehmen soll. Das ist eine Frage, die mich nicht interessiert. Mich interessiert nur, welche Politik dann dieser europäische Präsident vermitteln können soll. Wo brauchen wir mehr Europa und wo können wir auf das Stück Europa, das wir haben, verzichten? Da fällt mir übrigens sehr viel ein, worauf wir verzichten könnten. Wo aber brauchen wir mehr Europa? Brauchen wir jemanden, der diese europäische Politik nach außen vertritt? Er muss sie aber auch vertreten können. Es reicht nicht wenn Herr Giscard d'Estaing, Herr Blair oder Herr Aznar und andere auch sagen, dass Europa ein Gesicht brauche. Was haben wir von einem Gesicht, das den Mund nicht aufmachen kann, wenn es überhaupt keine Diskursbelieferung aus der praktischen Politik gäbe, zu dem nach außen hin gerichteten Glanzauftritt des europäischen Präsidenten?

Man sagt mir, Präsident Bush müsse wissen, mit wem er telefoniert. Aber Präsident Bush braucht niemanden, der nur den Hörer abhebt und nichts sagen darf. Er braucht

jemanden, der ihm sagen kann was europäische Sache ist. Die zentrale Frage ist, wie organisieren wir europäische Außenpolitik und nicht, wer vermittelt sie nach außen. Ich bin dafür, dass das getan wird, aber da haben wir den Kommissionspräsidenten, der das problemlos tun kann.

Die Frage ist doch nicht, wie organisieren wir jetzt das Machtgefüge zwischen Großen und Kleinen in der Europäischen Union. Ich bin sehr dafür, dass die Großen bei ihrer Meinung bleiben, dass sie größer wären als die Kleinen, obwohl man das nun nicht jeden Tag schreiben muss. Mir ist wohl bekannt, dass Deutschland größer ist als Luxemburg. Es wird mir auch bei größter Anstrengung nicht gelingen, diesen Zustand in das Gegenteil zu verkehren. Nur muss jeder wissen: niemand ist groß in der Europäischen Union, wenn er die Europäische Union verlässt. Ich war dieses Jahr – so klein wie ich bin – in Moskau, in Peking und in Washington. Ich habe mit Herrn Wladimir Putin, mit Herrn George W. Bush und mit Herrn Zhu Rongji geredet und immer wenn wir in Europa zusammenhocken, geht es um die großen Probleme der Welt. Dann wird man bescheiden und lässt mal die Matadoren erklären, was Sache ist. Ich denke immer, zu militärischen und strategischen Fragen melde ich mich lieber nicht zu Wort. In Moskau, Peking und Washington wird niemand blass, wenn er hört, der luxemburgische Premierminister hat heute morgen um 8.00 Uhr erklärt, im Irak ist das so und nicht anders und so muss das gemacht werden. So verschafft man sich kein Gehör. Es wird auf Niemanden gehört, der nur für sich selbst redet. Wenn ich in Moskau, in Peking und in Washington bin, fragt mich niemand, was die Deutschen, die Briten, die Franzosen sagen, sondern sie fragen, was die Europäer denken. Kein europäischer Staat kann für sich selbst noch irgendeine Einflusssphäre in der Welt nach freien Stücken gestalten, aber als Europäer können wir vieles bewirken, in für die Menschen gute und dienliche Richtungen, wenn wir gemeinsam handeln und reden. Die Dinge sind komplizierter geworden. Deshalb wir brauchen an dieser Kreuzung mehr Europa.

1946 gab es 74 Staaten weltweit. Wir haben heute 192 Staaten in der Völkergemeinschaft. Diejenigen, die uns dauernd erklärt haben, das Ende der Geschichte wäre erreicht, haben sich gründlich geirrt. Vor 10 Jahren hat es erst richtig angefangen. Man muss sich mal die Vielzahl neuer junger Staaten außerhalb der Europäischen Union in Europa und in den angrenzenden geographischen Bereichen ansehen. Man wird dann merken, dass

die Dinge in der Welt vielschichtiger geworden sind, auch auf unserem eigenen Kontinent. Diesen Vorgang, diese Multiplikation eigenständiger nationaler international handelnder Subjekte des Völkerrechts, diese Dimension müssen wir in unser Denken integrieren, um zu begreifen, dass wir ein Mehr an Europa, ein fest zusammengefügt Europa brauchen, damit sich die in der Europäischen Union zusammensetzenden Nationalstaaten überhaupt noch Raum und Platz auf der Welt finden, um positiv für sich selbst und die anderen wirksam werden zu können. Deshalb ist mein Appell eigentlich immer der gleiche. Wenn man vor Kreuzungen steht, muss man sich fragen: Wieso stehe ich an dieser Kreuzung? Welche Kreuzungen habe ich überqueren müssen?

Als die Europäer nach dem Ende des zweiten Weltkrieges resolut auf die Friedenskarte setzten, war das die glücklichste Entscheidung, die die Europäer je getroffen haben. Diese Entscheidung gilt es für unsere Kinder und Kindeskinde zu verlängern, was Voraussetzung dafür ist, dass wir uns darüber zu verständigen wissen, dass diese Europäische Union, die jetzt erweitert wird, jetzt vergrößert wird, auch in die Tiefe hinein wachsen muss. Wenn wir es zulassen, dass aus dieser 27-Staaten-Gemeinschaft der politische Impetus verschwindet, der politische Anspruch an Zukunftsgestaltung abhanden kommt, dann wird sich diese Europäische Union in eine gehobene Freihandelszone zweckentfremden und fehlentwickeln. Das Konzept der Freihandelszone ist ein zu simples Konzept für den komplizierten Kontinent Europa. Europa bleibt ein komplizierter Kontinent. Deshalb sollten wir auch über Europa kompliziert nachdenken und einfach reden, anstatt über Europa einfach zu denken und kompliziert zu reden.

Message de Noël de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

24 décembre 2002

Léif Matbiirger,

Et ass schons eng besonnesch Freed fir d'Grande-Duchesse a fir mech, lech um Enn vum Joer e Message ze vermëttelen.

Helleg Owend ass a Wierklechkeet e Moment vu Besënnung, e Moment wou mir gären de Bilan machen vun de

leschten zwielf Méint. Et ass awer och de Moment fir nei Virsätz fir d'Zukunft ze huelen.

Dat vergaangent Joer huet eis de Bewäis bruecht, datt mir an eng Iwwergangszäit agetratt sin, eng Zäit, an där vill vun dém wat war, an dat souguer als sécher a normal geschéngt huet, lues a lues a Fro gestallt get.

- Denke mer un eis Wirtschaft, déi zënter 1985 all Joer stark zougeholl huet, e Wuesstem, deen alle Schichten vun eiser Bevölkerung an alle Géigenden vum Land bis an d'Grouss-Regioun, eng Prospéritéit bruecht huet, wéi mir se nach ni an eiser Geschicht kannt hunn.

Haut, um Enn vum Joer 2002, stelle mer fest, datt et net an dém Ausmooss viru goë kann.

Wa Panikstëmmung ganz sécher net berechtigt ass, mussen mer awer an Zukunft méi virsichtig an eisem "train de vie" gin, a virun allem nei Weeër sichen fir eis Betriiber, déi grouss an déi kleng, déi mat den Investisseuren an déene Schaffenden de Räichtum vum Land maachen.

- Denke mer un eise Schoulsystem, déi mer gären am Méttelpunkt vun eise Prioritéiten gesinn. Déi sougenante PISA Etude, déi sécher mat Virsicht ze analyséieren ass, weist, datt onse Schoulsystem, op dee mer esou houfreg sin, net ouni Kritik betruecht ka gin.

Och hei ass et meng Iwwerzeegung, datt mer mam Concours vun allen Betraffenen – Léierpersonal, Elteren, Schüler wéi Studenten – Upassungen duerchzéien mussen.

Iwwert dëst Zesummengoën eraus mussen mer ons och bewosst sinn, datt d'Léieren a d'Formatioun sech hautdesdags praktesch iwwert ganz Liewen hinzéien. Ech bewonneren an encouragéieren all déi, déi d'Zäit opbrennen Owescouren ze besichen.

An deem Kontext well ech och hiweisen, datt et no der üblecher Ausso "eis Studenten sollen an d'Ausland goen" haut net méi duer gët. Mir brauchen fir eist intellektuelt Weiderbestoen och eng Universitéit zu Lëtzebuerg. Mat der Recherche – wou sech schons munneches gemaach huet – sin dat och Viraussetzungen fir d'Zukunft vun eisem Land.

- Denke mer un eis Sécherheet hei sinn eis lang Joeren grouss Katastrofen erspuert bliwwen. De Geiseldrama vu Waasserbëlleg huet eis awer bewisen, datt mir déne selwechte Geforen ausgesat sin wéi aner Länner.

D'Fliegertragédie vun Nidderaanwen huet eis och virun Aen bruecht, datt dat, wat ons als ondenkbar geschéngt huet, och hei virkommen kann. Mir denken besonnesch haut den Owend un déi Familljen, déi direkt vun deser Katastrof betraff sinn. Meng Gedanken sin och beim Pilot an beim franséische Passagéier, déi um Wee vun der Besserung sin.

Et bleiw, datt d'Ausmooss vun der bis dohin an eisem Land nët gekannte Katastrof ee Bewäis bruecht huet: an zwar dee Bewäis vun der absoluter Noutwennegkeet eis Leit mat de modernsten Equipementer auszestafféieren. Dat ass wouer fir eis sou engagéiert Polizisten a Pompjeën; dat zielt och fir eis esou couragéiert Leit vun der Protection Civile wéi vum SAMU. Mir müssen och an Zukunft déi domat verbonnenen Investisseuren opbrennen. Sou sin mir am Stand all Moment déenen ze hellefen, déi vun esou Katastrofen betraff sinn.

En aneren, a bestëmmt keen niewesächlechen Aspekt vun eiser Secherheet, ass déi inakzeptabel héich Zuel vun Accidenter op der Strooss. Dat villt Leed an déi vill Affer, wéi ons drëtt Positioun europaweit wat d'Zuel vun den Accidenter betrefft, verlangt e kollektiven Effort wou de Respekt vun onse Matbiirger am Méttelpunkt stët.

Dat Emdenken um nationale Plang gëlt och wa mir e Bléck op déi international Zeen werfen.

D'Europaësch Unioun an d'NATO, déi zwee Eckfeiler vun eiser Aussepolitik zenter iwwer 50 Joer, gi gewaltigen Changementer entgéint.

Durch de Baitrett vun enger bis dohin nach ni sou grousser Zuel vun neien Memberstaaten sti mir virun enger eemoleger Chance an Europa Friden a Wuelstand mat allen demokrateschen Länner an hire Leit ze deelen.

Aplaz Angschtgefiller ze nieren solle mer zesammen dat neit Europa gestalten. Eis Regierung suergt dofir, datt an dem neien institutionellen Umfeld och e Land wéi Lëtzebuerg säi Rang halen kann.

Dat kréie mer net zum Nulltarif. Wéi an der Entwécklungspolitik, wou vill geschitt, mussen mir och op anere Pläng en reellen Beitrag leeschten. Déi latent Terroristengefor ass e klor Beispill, datt mir nët am Abseits stoë kënnen. Eis Kredibilitéit an der Europäescher Unioun, wéi an der NATO, wéi an de Vereenten Natiounen, hängt och vun eiser Disponibilitéit of, Risiken mat eise Partner an Alliierten ze deelen.

D'Grande-Duchesse, där hiirt Uleies besonnesch um humanitären Plang läit, wëllt och mat lech e puer Gedanken deelen:

(Grande-Duchesse)

Trotz allen Efforten a Gesetzer an Texter mussen mir feststellen, datt et bei ons ëmmer nach Leit ginn, deenen et net gutt geet. Déi Bréiwen, déi ech all Dag kréien, sinn oft den Ausdrock vu grousser Leed a Verzweiflung.

Ech denken haut den Owend besonnesch un déi Leit, déi trotz der Hëllef an der Bereetschaft vun de conceréierten staatlechen a privaten Instanzen net ëmmer déi Ënnerstëtzung kréien, déi se bräichten.

Déi zwou Fondatiounen, ëm déi mäi Mann an ech eis këmmere, si voll a ganz, wann och mat limitéierte Mëtelen, am Dëngscht vun deenen, deenen et schlecht geet.

Do ass fir d'éischt d'Fondatioun Prince Henri – Princesse Maria Teresa. Dës Fondatioun setzt sech zanter 21 Joer fir d'Integratioun vun deene Leit an, déi aus iergend engem Grond eng Behënnerung hunn.

Eng zweet Fondatioun ass nom Avènement geschaaf gin: d'Fondatioun vum Grand-Duc an der Grande-Duchesse. Si probéiert engersäits no deene Leit hei am Land ze kucken, wou déi öffentlech Instanzen keng Méiglechkeet méi hunn, ze hëllef. Op der aner Säit ënnerstëtzt déi Fondatioun am Ausland humanitär Projeten vun agréierten ONGen. An deem Kontext steet och d'Aktioun "Educatioun – Afghanistan". Ech wëll dofir och all deene Merci soen, déi eis d'lescht Joer sou generéis bei eiser Aktioun fir den Afghanistan ënnerstëtzt hunn.

Och an Zukunft wëll ech mech weider fir déi asetzen, déi mir besonnesch um Häerz leien: d'Kanner am allgemengen, a virun allem déi jonk Meedercher, déi esou dacks an der Welt mëssbraucht ginn.

Dir kënn op mech zielen, an ech hoffen, datt ech weider mat ärer Ënnerstëtzung rechnen kann.

(Grand-Duc)

Léif Matbiirger,

Loosst mer dat neit Joer mat Engagement ugoen. Et brauch vill Energie fir den Erausfuederungen vu mar gerecht ze gin.

Il me tient à cœur de m'adresser à tous ceux de nos concitoyens qui, par leur présence et leur labeur, fournissent une contribution essentielle au bien-être de notre pays.

Qu'ils reçoivent en cette veillée de Noël l'expression de notre profonde gratitude et nos vœux pour leur bonheur personnel.

Am Numm vun der Grande-Duchesse, vun eise Kanner an der ganzer Famill, wënschen ech léch all e schéine Chrëschttag an e gudd a glécklecht neit Joer.

Interview de fin d'année de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, à RTL

29 décembre 2002

Tom Graas: Här Staatsminister, gutten Owend.

Jean-Claude Juncker: Gutten Owend

Tom Graas: Wann der an der Privatwirtschaft aktiv wäerd, dann hätt der elo deser Deeg äer gëllen Auer kritt fir 20 Joer tréi Dëngschter. Wéi fillt dir iech, nach emmer voll motivéiert, oder dach awer eng gewëssen Amtsmiddheet?

Jean-Claude Juncker: An deem Handwierk, dat ech maachen, do kritt een keng gëllen Auer, mee ech hun dat déi 20 Joer laang gär gemaach, ech haat och gehofft et géif keen et mirken, well wann elo dauernd gesot gett, deen ass 20 Joer an der Regierung, da kommen der jo vill op d'Iddi elo géif et jo duergoen, dofir wier ech frou fir déi nächst Fro, mee ech sinn awer nach ganz motivéiert.

Caroline Mart: Déi nächst Fro huet awer nach domatt ze dinn, dir hutt d'Aufgab vum Premir définéiert als eng Pflichterfëllung, déi naischt mat Freed oder Leed ze dinn huet. D'lescht Joer hudd der vum Enn vun der Spaassgesellschaft geschwat, kann een dee Job dann maachen, ouni och wierklech Spaass drun ze hun? Hudd Dir nach Spaass drun?

Jean-Claude Juncker: Ah dach, et muss een Spaass drun hun, ech soen just datt et net dauernd Spaass mecht. Et huet een eng Arbecht ze maachen, an ech mengen, d'Léit sinn net staark drun interesséiert wat d'Gemittszoustänn an d'Séileliewen vum Staatsminister ausmachen; déi hätte gären dass do ee setzt, leeft a jaufft, deen seng Arbecht mecht. Ech emfannen dat als eng Aarbecht, eng interessant, eng spannend, eng déi heinsto verdrësslech mecht, mee wien huet eng Aarbecht, déi net heinsto verdrësslech mecht.

Caroline Mart: Et ass awer eng Aarbecht déi méi Drock bedeit wéi eng aner, et steet ee permanent an der Öffentlëchkeet, et ass och eng Aarbecht wou ee manner Recht, et huet een quasi kee Recht op Fehler. Wéi hält een deen Drock aus? Wat hudd dir als Ausgleich fir iech, reng mënschlech?

Jean-Claude Juncker: Bon, ech maache jo Fehler, d'Léit mirken se méi dachs wéi ech selwer, an dorop muss een sech eng Philosophie maachen: wichteg ass, mengen ech, dass wann een e Fehler gemaach huet, dat kennt jo bei all Aktivitéit déi een huet vier, dann muss een sech se mirken, et muss ee gutt Frënn hunn déi engem se soen, an da muss een se och vun Zäit zu Zäit agesinn an agestoen. Ech mengen net dass dat engem eppes eweghëllt vun der Glaubwürdegkeet, villaicht am Géigendeel, et däerf een natiirlech net dauernd Fehler maachen a soen: entschëllegt lo hun ech mech schon erem eng Kéier geiirt.

Mee den Ausgleich fënnt een an sech selwer, a mat deene Leit mat denen een frou ass, an an der Beschäftigung mat anere Leit hiere Problemer. Kuckt emol, am allgemengen geet et eis gutt, an wann ee sech all Daag drop konzentréiert dat geet vum selwen, wann een d'Noriichte kuckt oder wann een d'Zeitung liest, wéivill Leit et eigentlech an der Welt méi schlecht geet wéi eis oder wéi engem selwer, dann fënnt ee vill Ursach fir net onzufridden ze sinn.

Tom Graas: 2002 war e Joer wou Lëtzebuerg am iwerdroene Sënn op alle Fall seng Onschuld verluer huet, och bei eis kann ee Fliiger eroffaalen, och bei eis kann e Satellit net op seng Emlafbunn eropkommen, oder d'Konjunktur abrieche, ier mer méi am Détail op déi dote Punkter aginn, mee trotzdem mol d'Fro: Wéi bleiwt et lech als Erënnerung, dat Joer 2002, e gutt Joer? E schlecht Joer? Oder esouguer villaicht e katastrofalt Joer?

Jean-Claude Juncker: Et war en duerchwuessend Joer, wéi esou vill Joeren virdrun schon, an wéi esouvill Joeren déi nach komme wäerten, wat mech am meeschte kritt huet dest Joer, dat war effektiv deen Accident vun dem Luxairfliiger. Et wosst ee jo emmer datt e Fliiger kann eroffaalen, et gesait een et dauernd, mee wann dann eppes doheem geschitt, wann ee fäert et wäere Leit derbäi déi ee kann huet, wann Lëtzebuurger emkommen, wann dat e Fliiger ass vun der nationaler Fluggesellschaft mat der mer alleguer op eng gelungen Art a Weis jo iergendwou eppes ze dinn hunn, dann ass dat anescht, an deen

Daag geet engem viles duerch de Kapp, wat engem soss, wann ee Fliiger eroffällt eigentlech net duerch de Kapp geet. Et ass een lo ongerecht mam Liewen eigentlech, wann een et kuckt esou laang wéi et anerer betrëfft an net eis selwer, an ech war ganz beandrockt ënner anerem duerch dat onwahrscheinlech Kënnen, dat Improvisatiounstalent, duerch dat gutt mateneen vun all deenen déi op esou ville Plazen gehollef hunn, esou e Joer awer eent bleiwt wat vill mat dem Luxairsaccident ze dinn huet, och am Nowierke wann een et nach eng Kéier kuckt, an ausserhalb vun de Landesgrenzen – mee dat ass net richtig ausserhalb vun de Landesgrenzen – ass et schon déi duebel Erweiterung gewiescht, déi vun der NATO an déi vun der Europäescher Unioun, dobai ze sinn stéckweis dat och – besonnesch wat d'Europäesch Unioun an hier Erweiterung ubelaangt – mat vierbereet ze hunn, dat ass eppes, well duerch dat duebelt Evenement den 2. Weltkrich richtig op een Enn komm ass, well hei europäesch Geschicht an europäesch Geographie sech erem mateneen verdroen, an dann kuerz virdrun, den 1. Januar vum Joer 2002 d'Afféierung vum Euro, hu mer schon bal vergiess, esou selbstverständlech ass en ...

Caroline Mart: Mir kommen nach op den Euro an Europa ze schwätzen, ech wollt nach eng Kéier zeréckkommen op déi Katastrophen, déi op eemol schlecht Zuelen; esou dat Gefill, datt et och hei op eemol esou geet wie enzwousch anescht, trëfft dat d'Lëtzebuerger mei haart, wann mer irgend enzwousch awer d'Gefill haten de Blëtz schléit nemmen enzwousch anescht an – Fliigersaccidenter gouf et iwwerall soss enzwousch virdrun ...

Jean-Claude Juncker: Jo ech maachen en Ënnerscheid tëscht dem Luxairsaccident an deene wirtschaftleche Viegäng déi eis ...

Caroline Mart: ... ech mengen reng vun der Psychologie, dass een d'Gefill huet mir bleiwen awer verschount ...

Jean-Claude Juncker: ... jo, als een deen esou dachs gesot huet, Lëtzebuerg wäer keng Insel, an domatt eigentlech net natiirlech-, oder Verkéierskatastrophe, gemengt huet, mee wirtschaftlech an ähnlech gelagert Viegäng, ass meng lwwerraschung villäicht net esou grouss wie deenen aneren hier, an et ass een eigentlech e beschen ausgelaacht gin, wann een gesot huet nach an deene leschte Méint: Dat geet net emmer esou virun, passt op, mir kënnen eis net egal wat erlaaben.

Tom Graas: Wann mer an deem Kontext bleiwen, Här Staatsminister, kee Grond zur Panik war am fonggeholl

esou déi éischt Reaktioun, wéi d'Konjunkturchifferen koumen, ass dat en typesch Lëtzebuenger Saatz, a bis wouhinne kann e gëllen ?

Jean-Claude Juncker: Bon, ech wees net op dat en typesch Lëtzebuenger Saatz ass, et ass e Saatz aus der Mëtt vum Liewen gegruff, well all Kéier wann eppes geschitt woumatt een an deem Empfang, an deem Moment net konnt rechnen, ass deem eischte Reflex deem, datt een de Kapp verléiert, an dass een e bëschen em sech schléit, an dat d'äerf een, wann een an der Regierung ass, oder soss éierens am Land Verantwortung dréit, net machen, da muss een roueg bleiwen, sech alles dat ukucken, d'Erklärungen probéieren ze verstoen, d'Erweiterungen, d'Konsequenzen ze gesinn, an dann net iwwerregéieren well doduerch kann een dat Konjunkturlach an deem mir sinn nach staark vergréisseren. Wa mer d'Investitiounen staark erofgesat hätte fir Suen ze spueren, wann mer direkt an d'sozial Leeschtungsnetz schneide gaang wäeren, wéi dat op esou villen anere Plätzen geschitt, an domatt d'Vertrauen zerstiéiert hätten, d'Konsumdisponibilitéiten vun de Léit geschwächt hätten, dann giffe mer de Problem eigentlech nach vergréisseren, wann mer gesot hun, keng Panik, wollte mer domatt eigentlech soen, datt mer op eng roueg mee bestëmmte lëtzebuergesch Art a Weis dorop solle réagéieren.

Caroline Mart: A wéini geet et dann nees de Bierg op ?

Jean-Claude Juncker: Tjo, ech kann dat net soen. Et gett eng Konsensprognose, an déi Konsensprognose déi wëllt dass et an der 2. Halschent vum Joer 2003 erëm Biergop geet, mee esou Konsensprognosen hate mer och schon an deem Joer wat elo op een Enn geet, well fir d'Joer 2002 waren se och virausgesot gin, an der 2. Halschent vum Joer da giff et nees Biergop goen, et ass awer net Biergop gangen. Nie hun sech Wirtschaftsinstituter, international Organisatiounen, Economisten, Denker vun den Zesummenhäng esou geiert wéi fir d'Joer 2002. Nun hoffen ech, zesummen mat allen aneren, dass se sech fir d'Joer 2003 net ieren, et gett och gutt Unzeechen dofir, dass se sech net ieren, well, déi läscht Zuelen aus Amerika weisen awer en héicht Wuesstum am leschte Quartal, esou wann een dat op d'ganzt Joer géif emleeren, dat e Wuesstum vun 4 % wäer. An déi englesch Economie, déi geet och d'äitlech besser, et gett vill Zeeche vun Erhuellung, an trotzdem géif ech mech net endgültig an esou eng Prognose wëlle festleeren, et muss een all Daag am Aa behale vun deem Joer dat kënnt.

Tom Graas: Wiere mer dann kapabel fir ganz kuerzfristeg eng Nichepolitik aus dem Hutt ze zauberen, esou wéi mer et deemols gemaach hun mat der BankePlaz, fir iwwert d'Stohlkrise ewegzekommen ?

Jean-Claude Juncker: Also déi Niche vun der BankePlaz, wat keng richteg Niche méi ass, déi ass net einfach esou erbaigezaubert gin, déi Politik fir a Richtung Finanzplaz lues a lues, a Schrëtt fir Schrëtt, Opbauelementer openeen an nierwteneen ze leeren, dat ass jo e Prozess deem sech iwwer 10, 15 Joer gestreckt huet. Den Staatsminister Werner huet mat där Politik an der Mëtt vun de 60^{er} Joeren ugefangen, ënner heftegem Protest, Gegröhl bal, vun deenen déi der Meenung waren, dat wäer eng falsch Politik. Ech mengen net dass esou een iwwerinteresséiert Sichen no Nichen wou soss keen drun geduercht huet et kann sinn wat mer lo brauchen ...

Caroline Mart: ... mee ass e Phenomen an deem Ausmoos nach eng Kéier meiglech, kritt een déi Chance awer eng zweete Kéier gebueden ...

Jean-Claude Juncker: Dat war keng Chance, dat war eng bewusst erbäigefouert Politik, Nichen faalen engem net, wann et net der degoutanter Niche sinn, ech mengen mir sinn eis jo eens wann mer vun Niche schwätzen, da schwätze mer – wéi soll ech dat soen – vun nobelen Nichen, net vun Negertricken déi een iergendwou an engem Eck mecht. An der nobler Nichen kritt een well een richteg Pisten ugeluecht huet, déi net noutwënnegerweis direkt Ziel fir ons sin, mee op eemol entsteet an der internationaler Steierlandschaft, internationaler Politik, eng Opportunitéit, déi een dann muss huelen, well d'Basiskonditioun déi ee gestëmmt huet klappen, d'äer Saache sin dran am Joer 2003.

Tom Graas: Et ass jo lo erëm gesot gin wéi zu Zäite vun der Stohlkrise, mir hun e gewësse Monolythismus well mer zevill staark vun deem Finanzsecteur oofhänken, mir müssen diversifizéieren. A wéi eng Richtung solle mer dann diversifizéieren ?

Jean-Claude Juncker: "Et ass awer e relativ normale Phenomen, an enger klenger Economie – mat wéineg Leit bedriwwen – dass wann een an engem Secteur op eemol eng aussergewöhnlech Stärkt entweckelt, fréier an der Stohlindustrie, an deene leschte 15, 20 Joer op der Finanzplaz, dass een dann eng baal monolythesch Struktur kritt. Mir kënnen net 4, 5 ekonomesch Succèen parallel esou féieren wéi deem ronderem d'Finanzplaz, mir hun net méi Menseche fir dat ze machen, mir hun

net méi Plaz fir dat ze machen, an dofir därf een sech doriwwer eigendlech – bei aller Geféierlechkeet déi dat a sech dréit – net iwwerrascht weisen, dass esou e staarkt Gewiicht vun engem Secteur ausgeübt gett, wéi fréier vum Stohl, an haut eigentlech vun de Banken. Mee donierwent, an drënner an driwwer muss een emmer vill kleng Weerer uleeren, déi alleguer an der Mëtt vun der Economie zesummelaafen, an dofir muss ee probéieren seng Steierlandschaft, wat Betriebsbesteuerung ubelaangt, kompetitiv ze halen, et muss ee probéieren seng indirekt Besteuerung, d’TVA, convenabel niddreg ze halen, um nidderegste Punkt an Europa, well et kommen Opportunitéiten, et sinn der ënnerwee, an et kommen der, déi brauchen eng niddereg TVA zu Lëtzebuerg, an do get et Aktivitéiten, déi sichen sech déi Plazen raus. Dofir muss een eppes maachen, dofir muss een reesen, dofir muss ee mat ville Leit schwätzen, mee dann geet dat op eemol op.”

Caroline Mart: D’lescht Joer ass op deser Platz ganz ganz vill Rieds gangen iwwert den 700.000 Awunnerstaat, eng Entwecklung, déi quasi onemgänglich wäer, fir déi 4 % Wirtschaftswuestem all Joer ze hun, déi mer brauchen fir d’Finanzéierung vun eise Renten. Ass deen Thema lo definitiv vum Dësch, déi 700.000 ?

Jean-Claude Juncker: Ma mir waren nach nie esou am Thema dran, wéi an dese Wochen, just schwätzt keen vum Thema an deem mer sin. 700.000 Awunnerstaat, wat jo e Begrëff ass fir eng Wierklechkeet ze weisen – et ass jo keng Erfindung vun deem deen hei schwätzt – dat sin Zuelen op déi sech baséiert gin ass wéi d’Decisioun um Rentendësch an am Parlament geholl gin as. Mir brauchen, dat seet jidferen, kee seet de Géigendeel, 4 % Wirtschaftswuesstum fir op d’Dauer d’Renten, ech setzen dobäi d’Pensiounen, well wann eng Kéier musse Korrekturen gemaach gin, geet et net nëmmen em d’Renten am Privatsektor, mee och em d’Pensiounen am öffentleche Sektor, fir déi kënnen ze finanzéieren. Elo hu mer e Wirtschaftswuesstum wat onendlech méi niddereg ass wéi déi 4 %. Déi Arbechtsmaart-expansioun déi mer brauchen fir eis Renten a Pensiounen ze finanzéieren, Arbechtsplazen déi musse bäikommen fir d’Beitragszueler bäikommen, déi kréie mer net an deem Moos des Joeren, wéi mer se eigentlech am Schrëtt brächten fir roueg kennen der Finanzéierungsproblematik vun de Renten a Pensiounen an d’Aan ze kucken. De Wirtschaftswuesstum kréie mer och net, wann den Arbechtsmaart net wiist, wiist och d’Bevölkerung net; wann den Arbechtsmaart net wiist, da kréie

mer net genuch Beitragszueler, wann mer net Beitragszueler genuch hun, a Beschäftegter genuch, wiisst natiirlech och eis demographesch Réalitéit net, an wann alles dat net geschitt, dann hu mer e Problem an de Renten an an de Pensiounen, dobäi geet et net drëm fir bei deene kleng Renten iergendwann Korrekturmechanismen anzeleeden, mee an anere Beräicher muss een natiirlech d’Situatioun am Aa behaalen. Wéi ech virun 4 Méint – dat war net ganz clever wat ech deemols gemach hat – mech do opgereeget hun dass bei der Gesetzgebung iwwert d’Rentenverbesserung net drun geduecht gin ass e System anzubauen, wou eenzel vun de neie Regelungen kéinten reckgängeg gemach gin wann d’wirtschaftlech Situatioun net esou ass, do sin der relativ vill, wann ech mech kann richteg erënnere gesinn ech keen deen eigentlech net iwwert mech hiergefall ass. T’ass alles méi roueg gin ronderem dat.

Tom Graas: Eben just well et méi roueg gin ass, déi Instrumenter, gett dann elo iwwert déi nogeduecht ? Déi Zousatzinstrumenter fir d’Resultat vum Rentendësch dann ze kompléieren ?

Jean-Claude Juncker: Also ech hat mer fest virgeholl, fir iwwerhaupt net méi iwwert d’Renten an iwwer d’Pensiounen ze schwätzen, well ech hu jo gesot: Passt op, kee wees op dat doten d’Stroos hält, a mir dürfen net op d’Käeschten vun deenen nächste Generatiounen eis haut eigentlech an der Bezéiung goe loossen, an déi Mechanismen sinn jo och net agebaut gin. Et ass mäi Feeler iwregens net richteg zolitt dofir gesuegt ze hun dass dat giff gemach gin, et hätt een awer net duerchgesat kritt. Vill vun deenen déi um Rentendësch setzen, an am Parlament gestëmmt hun sinn och eens gewiescht fir ze soen wann eng Situatioun géif antrieden, déi laang géif unhalen, an negativ wirtschaftlech Konsequenzen géif produzéieren, da misst een Schlussfolgerungen zéien. Ech gin dovun aus, dass sech dorunner erënnert get, a wann een 2006 spéitsdens den Iwwerschlag mecht fir ze kucken, wou sin mer dann elo drun mat eisen Regimer, dann muss een natiirlech – géif d’Situatioun sech net besseren – handelen.

Tom Graas: Wou wier dann d’Plaz fir dat ze machen ? Fir déi doten Diskussioun ze féieren ? Wier dat d’Tripartite, déi jo och en Instrument ass wat dest Joer 25 Joer huet ...

Jean-Claude Juncker: ... mir hun d’Tripartite aberuff gehat, nodeem déi wirtschaftlech Eintrübung sech a vollem Ausmoos gewisen huet, an mir hun och iwwert

d'Problematik vu Renten an vu Pensiounen geschwat, iwwert Mindestloun, iwwert den Index, all déi Punkte sinn jo ugesprach gin. Et ass net esou wéi an der Chamber eenzelner gemengt hun, datt de Staatsminister sech net soll an d'Broscht geheien bei der Présentatioun vum Budget, wann e seet, et bleiwt beim Ajustement, et bleiwt bei der Minsdestlounerhéigung, et bleiwt bei der Indexioun vun de Léin a Gehälter. Well ass gesot gin an der Chamber, et hätt jo kee verlangt fir dat ofzeschaafen, mitnichten ass dat net verlangt gin, dat gehéiert awer zu enger net-panikarteger Réactioun, et ass jo net denkbar, wann mer grossomodo alles halen wéi mer et hun, quitt dass mer Ajustementer am Budget gemach hun, an der endgültiger Versioun vum Budget. Da geet et jo net dass een dann grad déi déi am mannsten verdingen, d'Mindestlounbezéier, dass een déi dann mol aussperrt vun der normaler Lounentwécklung, an dofir gehéiert dat mat an déi net-panikarteg Réaktioun, mee wann mer zu den Iwwerprüfungsinstrumenter kommen, dann musse mer selbstverständlech all Instanzen a Bewegung setzen, déi musse gehéiert gin, an déi musse kënne matschwätzen wann et em esou fundamental Weichenännerunge geet. Mir stinn iwregens net virun esou engem Exercice, mee wann déi wirtschaftlech konjunkturrell Abrochsréalitéit sech géif op méi eng laang Zäit strécken steet dat selbstverständlech zur Dispositioun – dat well haut keen héieren, dat wellt och keen soen, dat ass awer esou. D'Réalitéit [Mod.: ... mee et muss een deen Scenario viirgesinn?] ... majo, dee Scenario deen muss ee virgesinn, et muss een dorop virbered sin, d'Renten an d'Pensiounen gin net gesechert duerch d'Phantasie vun de Politiker, mee eenzeg an eleng duerch d'Kraaft vun der Wirtschaft, an duerch d'Usträngung vun de Leit déi an der Wirtschaft schaffen.

Caroline Mart: Dir hutt d'éinescht schon vum Chômage geschwat, e klëmmt, e riskéiert nach weider ze klammen. Et ass jo eng ganz komplex Situatioun, déi eng soen "kee Grond zur Panik", déi aner soen «Oh d'geet schlecht!», a wéi wäit get och profitéiert e besselchen vun der allgemenger Situatioun fir ze soen «Mir botzen e besselchen, zumols villächt bei eelerem Personal»?

Jean-Claude Juncker: Also ech hun do ganz präzis Verdachtsmomenter, dass eng Reih vu Betriber – bei wäitem net all – déi konjunkturrell Situatioun an där mer sinn och notzen fir hier Effektiver fräizesetzen, wéi zäertlecherweis behaupt get, an dat trëfft virun allem – an dat ass schlëmm – op esougenannten eeler Arbeitnehmer, dat heescht Léit em déi 50 Joer, déi, op sech

eleng geloos, iwwerhaupt keng Méiglechkeet hun, sech an der Economie erem ze replacéieren an um Arbechtsmaart kennen matzewuessen, an ech haalen dat fir eng schlëmm Politik dass ee fir d'eischt emol op déi Leit verzicht, déi am meeschten Erfahrung hun, déi am meeschte kennen, déi vill Rächtum, eegend Wëssen, eegenen Know-How, deen se sech ugeegend hun, an sech eremdroen, dass een déi einfach entléisst, fir dann erem – wann et dann stemmt, datt et an der 2. Halschent vun desem Joer erem unzitt – erem mat neien, mee dann méi bëllegem, Personal kennen vir unzefänken. Déi Betriber leeschten sech a leschter Analyse kee gutten Dëngscht, ech schaffe gäre bei engem Patron, deen och wann et méi lues geet, mat zu sengen éischte Suergen d'Suerg em seng Beschäftegt zielt. Wann ech iergens schaffen wou ech gesinn datt bei deem geringsten wat vierkennt direkt oofgespeckt get, wéi an enger zevill salopper Ausdrucksweis oft gesoot get, deem Betrieb spiiren ech mech net esou no wéi an engem Betrieb deen no sengen Leit kuckt.

Tom Graas: Mee trotzdem, wéi wäit spigelen eis Chômagezuelen dann déi tatsächlech Réalitéit op eisem Arbechtsmaart erem? D'Frontalieren kommen net mat eran an déi Statistik, wat ännert dat, wat dierft dat änneren, wou wiere mer wiirklech wann mer op engem uniformen Arbechtsmaart wieren?

Jean-Claude Juncker: Ech mengen dat ass net richtig wat der do soot. D'Frontalieren zielen net an der Statistik, mee d'Frontalieren gin och net gemooss wann d'Beмиessungsgrondlaag fir d'Ausrechnen vum Chômage geholl get, do huele mer déi national Beschäftegung, an net d'Frontalieren, mat eisem Chômage deen elo 3,2 – 3,3% ass, wier net méi héich wann mer d'Frontalieren géifen matrechnen, well dann wier d'Zuel op déi déi beschäftegungslos gerechent gin, och em d'104.000 Léit méi héich, dofir mengen ech schon dass déi Zuelen richtig sin. D'Réalitéit ass natiirlech dass an eiser Economie och vill Grenzgänger hier Aarbecht verléieren, a wann ee Responsabel ass, an der Politik, an der Economie, an de Gewerkschaften, fir d'Gesamtzoustänn hei am Land huet een sech natiirlech och em d'Tatsach ze bekëmmern dass déi Leit hier Aarbecht verléieren, wann se erem an d'Belsch, an Däitschland, a Frankräich zereckgin, an sech do op hieren Arbeitsämter androen, ass dat awer, fannen ech, e Problem, deen eis muss beschäftegen, well déi Leit hun hei geschafft, well déi Leit cõtiséiert, an mir mirken jo och elo duerch rezent Erhiewungen, t'ass mol gutt dass déi Etuden eng Kéier

gemach gi sinn, wéivill Kaafkraft eigentlech déi 104.000 Frontalieren och zu Lëtzebuerg lossen, nämlech ee fennëftel vun eisem Konsum ass op Frontalieren zerëckzeféieren. Dat sinn also wirtschaftspolitesch Betruechtungen, keng vaterlandslos Gesellen, déi gehéieren zu eiser Wirtschaft, et ass gutt datt een dat heinsto gesäit.

Caroline Mart: Méi wéi jiddert anert europäescht Land, liewwen a schaffe mer mat Ausländer zesummen, bis elo ware mer och ganz houffreg doriwwer datt dat esou gutt geklappt huet, mee ass dat esou selbstverständlech dass dat och wieder de Fall ass wann d'Konjunktur méi schwach bleiwt, bleiwe mer och do eng Ausnahm dass just bei eis keng friemefeindlech Reflexer opkommen, wann et unfängt schlecht ze gin, wann een unfängt villaicht fir déi eege Plaz ze fäerten?

Jean-Claude Juncker: Ech hale kee Vollek, och dat lëtzebuergesch net, fir definitiv géint partiell Opkomme vun friemefeindleche Phenomener gewappnet, mat enger Nuance, d'Lëtzebuerger hun och an Zaiten wou et eis méi schlecht gangen ass, zum Beispiell virun 20 Joer ware mer an enger wesentlech méi déiwer Wirtschaftskrise wéi elo; déi international Wirtschaftskrise war net esou schlëmm wéi elo, haut sin 71 % vun den Weltbrutto-sozialprodukt an der Krise, Amerika, Japan an Europa, dat war deemols net de Fall, mee zu Lëtzebuerg duerch déi Stohlkrise bedengt ware mer méi déif am Lach, wann ech mech kann esou ausdrécken. Ech hun deemols, bis op ganz wéineg Ausnahmen, net observéiert datt friemefeindlech Stëmmung opkoum. Mir sinn eng Economie, an domatt och ee Land wat gewinnt ass, mat net-Lëtzebuerger zesummenzeliewen an zesummenzeschaffen, an ech mengen – bei aller Roserei déi heiansdo emol eropkënnt bei deenen Engen a bei deenen Aneren – dass mer duerch Erfahrung, eegen Erfahrung, wirtschaftlech a sozial, an duerch Friemerfahrung, zweete Weltkrich Fachismus an esou virun, an der Kombinatioun vun deene Phenomener iwwert e Reaktions- a Reflexmuster verfügen, wat eis besser wie anerer schützt an een Ofrëtschen an déi Médiocritéit.”

Tom Graas: Honnerte Flüchtlingen aus Ex-Yugoslawien müssen den Ament, sinn den Ament nees am gaangen op déi eng oder aner Fassong eist Land ze verloossen. Ass et dann richtig fir dat op déi Façon wéi et gemaach get, grad elo virum Wanter ze machen?

Jean-Claude Juncker: Et get keng richtig Fassong fir et ze machen, an et get och keng richtig Politik. All Politik am Bereich vum Flüchtlingswiesen, fir dat mol esou ze

beschreiwen, ass falsch, et get keng richtig Art a Weis fir mat deem Phenomene emzegen, well ëmmer wann eng allgemeng Mossnahm ënnerschiddlech Mënschen trefft ass dat an dem Endresultat bei deem wou d'Politik ukennt emmer mat grousser Häert verbonnen, an déi Leit déi fortgelaf sin bei sech, haaptsächlech während dem Kosovokrich a virdrun, an déi heihinner kom sinn, dat sinn jo Onglëcklecher, et ass jo net dass déi frouen Häerzens heihinner komm wäeren, an elo hunn de gemengt si hätten eng nei Situatioun fond, vill vun hinnen, an elo geet et erem an déi aner Richtung, a wann ee just esou gefillsméisseg un déi Saach erugeet, wat eng autoriséiert Art a Weis ass fir sech mat deem Thema ze beschäftegen, da géif een natiirlech gäre soen déi Leit sollen heibleiwen. Wann een och am Bléck un déi Zäit déi kennt un déi Problematik erungeet, da wees een, dass een keng aner politesch Choix-en huet wéi déi déi mer zur Applikatioun brengen, well mir schwätzen elo vun deene Flüchtlingen, den demandeurs d'asyle déi ofgewisse gi sinn, an déi müssen zerëckgoen an hier eigentlech Heemecht, an déi eng bestëmmten Zuel ausmachen, dass déi sollen heibleiwen, mee duerno, no deem Kosovokonflikt sinn méi Flüchtlingen komm déi Asyl gefrot hun, wéi aus deem eigentleche Konfliktbereich selwer. Déi Diskussioun déi mer do féieren, déi sollen hei bleiwen, ass jo eng falsch Diskussioun, well musse soen, jidferen deen op Lëtzebuerg jeemols eng Kéier komm ass, oder an deene nächsten 10 Joer kënnt, wann e bis hei ass, musse kënnen heibleiwen, dat ass d'Fro. Soll jidferen deen op Lëtzebuerg kënnt, a keen Asyl kritt, heibleiwe kënnen, oder müssen déi Leit ërem zerëck an hier Länner goen, wou se hierkommen wann do d'Situatioun sech berouegt huet? [Mod.: Trotzdeem ...] Mir si keng Insel och an deem Beräich ...

Tom Graas: Trotzdeem wierkt et komesch wann ee bedenkt, datt déi Leit zum Deel zënter 4 Joer hei sinn. Si hunn sech 4 Joer laang Hoffnunge gemaach a se müssen elo zerëckgoen. Misst et dann net awer sinn fir déi nächst déi kommen, datten déi Prozeduren eng Kéier esou ofgekierzt gin datt dat an engem raisonnablen Delai iwwert ...

Jean-Claude Juncker: ... mir hun jo ganz grouss Efforten gemaach fir déi Prozeduren ze beschleunegen, dat ass effektiv ze laang, wann een esouvill Joeren hei ass, an dann muss een zerëckgoen, obschonn der och vill dobäi sinn, wou d'Prozeduren schon méi laang ofgeschloss sinn, mir schwätze jo lo iwwert Prozeduren, fir net iwwert de Prinzip brauchen ze schwätzen. D'Prozeduren gin méi

séier gemaach, mee et muss esou sinn, dass wann een op Lëtzebuerg kënn, an hei Asyl freet, an et kritt een keen – Asyl dat ass jo keng politesch Decisioun, dat ass eng Decisioun vun eise Geriichter – dass dann d’Leit mussen zerëckgoen, ech kann dat eigentlech och net änneren, dass dat esou ass. Kuckt lech mol déi Länner ronderem eis un, wéi déi Politiken do gemaach gin; an der Belsch gin déi Leit déi Asyl froen net, wéi hei zu Lëtzebuerg, do sinn ech ausdrëcklech dofir, an Hotelten ënnerbruecht an op anere Plazen, déi gin an regelrecht Lageren gesat. An Däitschland do ginn déi Leit déi zerëckgeschéckt ginn an Abschiebehafft geholl ier se fortbruecht gin. Ech hunn dat alles guer net gär wat do geschitt, ech wees just beim allerbeschten Wëllen vun der Welt net wat ee soll anescht maachen, an wéi een et soll anescht maachen, wann een déi Politik géif total changéieren, da wees ech dass Lëtzebuerg d’Adress get vun jidferengem deen aus sengem Land fortgeet, an deen op eng aner Plaz wëll goen. Wa Leit politesch verfollegt sinn, aus all deene Grënn déi mer kennen, kämpfen ech bis dee leschten Daag dofir, datt déi kënnen op Lëtzebuerg kommen, an zu Lëtzebuerg bleiwen. Déi jo, mee déi Leit déi déi Conditiounen net erfellen, déi mussen zerëckgoen, dat ass liicht Politik, den Här Frieden deen huet keng Freed mat deem wat hien do mecht, en ass deene gréissten Ufeindungen am Land ausgesaat dowéinst, a wann mer déi emgedréinte Politik maachen, kann ech lech soen, dann wier d’Kritik – mee déi äussert sech dann net esou haart – massiv. An déi, déi sech fir d’Flüchtlingen asetzen, an ech hunn éischer Leit gären, déi sech fir d’Flüchtlingen asetzen, wéi Leit, déi Stëmmung géint Flüchtlinge maachen, solle mat der Art a Weis wéi se mam Justizminister emsprangen, an wéi se mat der Gesamtpolitik emsprangen och bedenken, wéi dat bei villen aneren Léit am Land wierkt. Heinansdo erreecht een net deen Zweck deen ee mengt ze erreechen mee ganz dachs de Géigendeel.

Caroline Mart: Ganz aneren Thema, Dir hutt Ugangs vum Interview schon ugeschwat, den Euro, dee mer schon baal e Joer laang schon an eiser Täsch hun, bei eisen däitschen Noperen heescht en Teuro, heescht dat dass awer profitéiert gin ass?

Jean-Claude Juncker: “Also mir machen eisen däitsche Noperen jo viles no, wann déi Däitsch den Euro den Teuro nennen, dann mengen mir och zu Lëtzebuerg wäer alles och méi deier gin. Richteg ass iwdrigens mäi Gefill, dass an eenzelnen Sparten e beschen méi drop getesselt ginn ass, wéi hätt dierften dropgetesselt gin, nämlech hätt

iwwerhaupt näischt dierften dropgetesselt ginn, mee d’Inflatioun ass jo awer staark ënner Kontroll bliwwen, an et soll een sech net vun all däitscher Diskussioun geroden loos. Heiansdo hun ech den Androck, mir stellen eis, mir setzen eis virun den däitschen Fernseh, an dann kucke mer dat, an dann mengen mer alles dat wat do iwwer Däitschland gesot get, dat wäer eigentlech och heiheem esou. (...) Dat huet wiesentlëch domatt ze dinn – déi Erklärung ass baal ze einfach fir datt een se kann gleewen – dass mer eis, duerch d’Stëmmung déi an den Nopeschlänner virherrscht, gewanne loos, an eis Reflexer esou ajustéieren, wéi wann mer an enger komplett anerer Réalitéit, nämlech an der däitscher, an der franséischer, an der belscher ënnerwee wäeren. A well déi Däitsch sech besonnesch gär heftegst iwvert hiert Schicksal bekloen, och wann et en nach gutt geet, fänke mir hei och un esou infizéiert ze gin vun enger, sech wirtschaftlech auswierkender Konsumflemm, déi op Grond vun enger gesteigerter Kaafkraft zu Lëtzebuerg eigentlech keng Ursach huet fir ze bestoen.”

Tom Graas: Déi europäesch Zentralbank spillt mam Gedanken fir d’1 an 2 Euro Mënzen elo duerch Schäiner zeersetzen, och do get gesot, dat wär eppes fir d’Inflatioun an de Grëff ze kréien, well d’Leit anscheinend e Schäin méi laang am Porte-monné haalen wéi eng Mënz, wat halt Dir vun där Idi?

Jean-Claude Juncker: Ech mengen dat ass wouer wat do iwvert d’Leit gesot get, wat engem jo opfällt un engem selwer, an och bei de Kollegen a bei de Frënn, dat ass, vun unn datt mer deen Euro hun, get et eenzel Ausgaben, déi een méi onkontrolléiert mecht, wéi virdrun – mir geet dat jidderfalls esou – déi kleng Saachen, do rechend een net richtig, an mir rechnen jo awer nach emmer em, wat mer jo net dierften maachen, mee ech maachen dat awer dauernd, an dann bei esou klengen Dépensen, bei ganz klengen, do rechent een net richtig. Ech mengen, dass een fir kleng Ausgaben, dat soen d’Leit mer alleguer, d’Suen méi séier ausget wéi dat virdrun de Fall war, an wann d’Aféierung vun engem 1 an 2 Euro Geldschain giff hëllef, dass mer eis do mol e beschen méi packen, da wär ech do dofir; et ass awer ganz emstridden am Krees vun dem europäesche Finanzamt. Mee dorunner get gebastelt, ech hunn awer lo gesinn, mäin däitschen Kolleg den Här Eichel, deen ass radikal dogéint, dass dat gemaach get, mäi belsche Kolleg, Finanzminister, ass grad esou radikal dofir, well ech mengen, aus psychologeschen Grënn wär dat wichteg; mir waren dat och gewinnt heiheem, an elo hunn mer Mënzen,

wou mer fréier Schäiner haten, dat bleiwt net ouni Reperkussioun op d'Art a Weis wéi een onfirsichtig kon-somméiert, an wéi een d'Präisser net méi kontrolléiert.

Caroline Mart: Europäesch ass Lëtzebuerg an de läschte Wochen nees ferme ënner Drock geroden, wat d'Finanzplatz betrëfft, duerch Diskussiounen em d'Bankgeheimnis an d'Quellestéier. Dir hudd ugekënnegt datt um nächsten Ecofin's Conseil am Januar, Enn Januar zu Bréissel eng Léisung an Aussicht ass. Wat heescht dat? Datt mer net drun laanschtkommen, Konzessiounen ze maachen, Konzessiounen déi eventuell wéih dinn?

Jean-Claude Juncker: All Konzessioun deet wéih, an déi Konzessioun déi die aner Länner eis zënter 20 Joer op deem Thema maachen, déi hun deene Länner wéihgedoen. Mir wärte kenger Léisung zoustëmme, wou d'Finanzplatz Lëtzebuerg benodelegt get par Rapport zu aneren Finanzplätzen an Europa selwer, oder ausserhalb vun der Europäescher Unioun, d'Schwäiz, an esouvirun. Dobäi bleiwt et, an dovunner gi mer net oof, an wann ech an Aussicht gestallt hun d'Chancen wäire gutt, fir dass mer den 21. Januar géifen eens gin, dann ass et emmer an deem Kontext. Elo muss ee gesinn, dass déi Däitsch ee Geste fir eng Abgeltungsteier, een Impôt libérateur, also een wou d'Steierschold dann beglach ass, anzeféieren, d'Termen vun der Diskussioun e besschen changéiert huet, dat musse mer elo mat abannen, sie iwirrigens och, an do musse mer kucken wéi wäit dass mer kommen. Fir de Rescht wëll ech soen, zesummen mat mengen Kollegen stinn ech an fir dat Schützen vu lëtzebuergeschen Interessen, ech stinn awer net fir egal wat an, mir mussen eis och eng Reih Froen stellen fir mol besser ze verstoen wourens et hei geet. Wann ech wëll eppes verteidegen, muss ech mech fir d'éischt emol froen, wat wëllt deen aneren. Den däitschen, de franséischen Finanzminister, wesst der, déi fannen dat guer net normal, datt d'Léit an Däitschland keng Steieren op den Zensen bezuelen, doduerch datt se hier Zensen zu Lëtzebuerg kasséieren. Den däitschen Arbechter deen 2000 Euro de Mount verdingt, dee fënnt dat guer net normal, datt hien bis op de läschten Cent muss Steieren bezuelen, dass deen awer, deen 10.000 Euro Zensen zu Lëtzebuerg kasséiert, iwierhaapt keng Stéieren bezillt. Et muss een fir d'éischt mol verstoen, wann ech Finanzminister zu Lëtzebuerg wär, an d'Leit géifen all hier Suen an d'Ausland droen, dann géift der mol eppes héieren, wann ech mat den Ausländer géif doriwwer schwätzen, an dann géifen d'Lëtzebuurger och soen: Et ass dach onerhéiert dass déi däitsch Banken an Däitschland Suen

verdingen, an den däitsche Staat Steieren op den däitsche Banken an Däitschland mat den Lëtzebuurger Suen anzitt, an dass de Lëtzebuurger Finanzminister dovunn kee Frang ze gesinn kritt ... kee Euro, pardon. Dat muss een awer mol verstoen, an dann muss een eng europäesch Regelung fir déi Froen fannen, an déi hunn mer, mengen ech, baal stoen gehaat, ier deen däitsche Schweng komm ass an Richtung Abgeltungssteuer. Well déi proposéieren elo eppes, d'Kollegen Schröder an Eichel, wat mir als allgemeng Regel an Europa wollten hun, a wat notamment vun der däitscher Regierung emmer ofgelehnt ginn ass. Wann ech elo den Bundeskanzler héieren – et ass jo säi gutt Recht, Wahlkampf ze machen wéi hie wëllt – am niedersächsechen Wahlkampf soen, elo géif et drëm goen, ech ... se schwätzen och mol lëtzebuergesch fir d'lëtzebuurger Banken ze plëmmen, dann ass dat säi gutt Recht, et ass awer och mäin gutt Recht d'Leit virun deem rout-gréng Stelechaos an Däitschland ze warnen, deen vill drun Schold ass, dass mer an Europa zu kengen Regelungen kommen, well déi däitsch Säit dauernd hier Positiounen wiesselt, a well vill däitsch Steierzueler et viirzéien mat hieren Suen an Nopeschlänner ze goen, well se deem rout-gréngen Steiermatraquage an Däitschland net trauen. Eis Steierpolitik ass wiesentlech méi prévisibel wéi déi Däitsch. Ech sinn d'accord e Schratt op Däitschland zouemaachen, mee gemittlech.

Tom Graas: Wat ass dat dann, dee gemittleche Schrëtt op Däitschland zou, ass dat trotzdem e gewessenen Taux Quellesteier hei zu Lëtzebuerg?

Jean-Claude Juncker: Lëtzebuerg setzt sech konstant zënter 1997 fir eng Quellesteier an Europa an, an et ass jo enger iwierflächlecher Betruuechtung vum Dossier och héich Deeler vun der lëtzebuurger Publizistik ze verdanken, dass gemengt gett mir wiere géint eng Quellesteier, mir sinn fir eng Quellesteier, mee fir eng raisonabel Quellesteier, mee mir sinn dogéint fir d'Bankgeheimnis oofzeschaafen, net well ech erotesch Relatiounen mat deem Bankgeheimnis hätt, Bankgeheimnisser sinn net fir d'Finanzministeren. ... [Mod.: Top Fro Här Staatsminister...] D'Bankgeheimnis schaafe mer nëmmen oof wann an der Schwäiz an an aneren Drëttlänner ähnlech, oder déi selwecht Konditiounen sinn, déi selwecht Effekter ugeholl gin.

Tom Graas: Wéi wichteg ass dat Bankgeheimnis dann fir eise Finanzsektor?

Jean-Claude Juncker: Dat Bankgeheimnis ass bei wäitem net esou wichtig méi, wéi et virun 20 oder virun 15 Joer nach war, mee et bleiwt wichtig, well et get enger Finanzplaz – wann se ansonsten seriös ass, wat eis Finanzplaz ass, Geldwäschen, Drogen, Kriminalitéit, Terrorismus, do brauche mer eis vun kengem vun eisen Noperen, och net vun den Englänner, virschreiwen ze loosene, wéi et eigentlech misst gemaach ginn – wann d'Finanzplaz seriös ass – an eis Finanzplaz ass et – kënnt d'Bankgeheimnis nach dobäi, fir déi Finanzplatz athmosphäresch ze coloréieren; dat behält seng Wichtigkeet, dat huet net eng iwwerragend Wichtigkeet méi, wéi dat fréier de Fall war, dat ass bei waitem net méi esou en Damocles-Schwert, wéi dat fréier mol war. Mee et garantéiert eng Reih vun Aktivitéiten, déi gutt sinn fir eis national Economie, déi net sterierfräi solle bleiwen, déi solle besteiert gin, mee raisonabel besteiert gin, mee déi Asiichten déi mer do hun, dat kann eis net dozou brengen unilatéral Konzessiounen vu Lëtzebuerger Säit aus ze maachen. Den Här Blair, deen setzt sech an d'BBC a seet: Et kennt näischt un d'Finanzplaz London. A wann mir eis hei an eis Televisioun oder eng aner setzen, a soen: Et kennt näischt un d'Finanzplaz Lëtzebuerg; da gett kreesch geden. Ech sinn och d'accord datt mer musse kucken Kompromisser ze fannen, mee déi aner och ...

Caroline Mart: Mee wéi laang haale mer dem Drock stand? Well et gett jo op eemol Verhandlungen déi dann schwierig sinn, de leschten Ecofin war schwierig, mir stungen dee Moment awer relativ isoléiert do. Wann massiv Drock gemaach get, d'CGFP geet hin a seet fuerdert einfach d'Veto-Recht a setzen, an haart bleiwen, mordicus, egal wéi? Ass dat egal wéi duerchezéien, een aleng?

Jean-Claude Juncker: Also einfach ass dat net, an et get méi vergnügungs-steierpflichteg Veranstaltungen wéi déi Ecofinssitzungen; net nëmmen d'Sitzungen mee och déi vill Gesprécher um Rand, déi een mat deenen aneren Kollegen muss féieren, an déi anescht schwätzen wéi mir hei gewinnt sinn mateneen emzegen. Mee als Staats- an als Finanzminister kann ech nëmmen ee Kompromiss agoen, wann ech en europäesch veränderte kann; et muss eng europäesch Léisung sinn, an net eng etickéiert Renationaliséierung vun der Steuerlandschaft a vun de Kapitalflëss an Europa, an ech kann dat nëmmen maachen wann ech eng Chance gesinn, essentiell Interessen vun eisem Land berücksichtegen ze kënnen, Veto mecht een net einfach esou, dat ass jo einfach ze soen op engem Kongress: "So Juncker mach

Veto". An secherer Deckung léisst sech viles verlangen, mee enger Léisung kenne mer nëmmen zoustemmen wann eis Finanzplaz doduerch net geschiedegt get, wann d'Léisung eng europäesch ass, an wann mer alleguer déi Elementer am Kompromisskuerf fannen déi eis arrangéieren. Also ech sinn keen, deen dofir bekannt ass, dass en speziell europafeindlech agestellt wier, mee hei muss een dat wat national wichtig ass a Kombinatioun bringen mat deem wat europäesch wünschenswert ass. An wann et nee ass, dann ass et nee, a wann mer eleng sinn, dann sinn mer eleng, ech maachen dat net gär, mee wann et muss sinn, da gett et gemaach.

Tom Graas: Mee d'Schwäiz, sinn déi dann iwwerhaupt interesséiert drun fir un eise Problemer matzeregelen, un de Problemer vun der EU? Interesséiert dat se iwwerhaupt?

Jean-Claude Juncker: Dat muss d'Schwäiz interesséieren, well viles wat an der Schwäiz – déi net Member vun der Europäescher Unioun ass – méiglech ass, ass nëmmen méiglech well et virun der Schwäiz, a ronderem d'Schwäiz esou ee wirtschaftlech-sozial duerchgeuerdnete Raum get wéi deen vun der Europäescher Unioun. Der Schwäiz – dat gin d'Schwäizer Politiker jo zou – géif et bei wäitem net esou gutt goen, wann et déi Europäesch Unioun net géif ginn. D'Europäesch Unioun regelt jo vill kontinental Problemer vun deenen d'Schwäiz mat profitéiert, wann d'Schwäiz aleng géint alleguer déi aner misst untrieden, wat se net brauch, well d'Europäesch Unioun jo vill Problemer fir sie matregelt, da wär se manner gutt drun; dat interesséiert d'Schwäiz schon.

Caroline Mart: Historesch dat ass d'Wuert wat am Zesummegegeng mam Sommet vun Kopenhagen an der decidéierter EU-Erweiterung am meescht gefall ass, mee geet et elo net iwwerhaupt eréischt richtig un, fängt d'Aarbecht net richtig un elo, an virun allen Dëngen, wéi secher sinn mer dass et och wirklech klappt?

Jean-Claude Juncker: Secherheeten huet ee keng; an der internationaler Politik schon guer net, wann et sech em d'europäesch Politik handelt, mee mir hunn awer elo d'Viraussetzung geschaaf fir dass eng grouss Onsecherheet verschwënnt. 1988/89/90 sinn esouvill nei Staaten an Europa entstanen, do sinn déi Economien vun deene Länner, sofern wéi déi Länner iwwerhaupt schon ginn huet, vill der sinn jo eréischt duerno entstan, aus engem System vun zentraler Administréierung eriwergewiesselt an d'Logik vun der Maartwirtschaft, déi Länner wollt Member an der Europäesch Unioun ginn,

a mir waren och frou datt se dat wollte gin, well d'Gefor huet jo bestanen – dat gesäit haut baal kee méi – ufanks vun den 90^{er} Joeren en terribelt Duercherneen a Géint-erneen vun all deenen europäesche Staaten besonnesch am mëttleren Deel vun eisem Kontinent géif lass goen, mat den onwahrscheinlechen Auswierkungen op d'politesch an d'wirtschaftlëch Stabilitéit an Europa, mat an der Verlängerung an nach laang Zäit gekuckt, nee operstoen vun deenen aalen europäeschen Dämonen déi nach emmer an eise Landschaften sëtzen, déi hun et emmer fäerdegruecht dass d'Europäer hier Problemer am Krich ze léisen. Bis elo hun mer fir d'eischt an der Geschicht – an der Geschicht (!) – dass déi zwou Partien vun Europa friddlech beieneenfannen, dat ass eppes gewalteges, d'Generatioun vun mengem Papp déi waren am Krich. An d'Generatioun vun eise Kanner huet quasi-Garantie wann mer op der Piste bleiwen, datt se dat net méi brauchen ze maachen: an Europa openeneen ze schéissen. Lo sinn ech d'accord datt ee seet: Dat gett alles zevill deier, an dat ass alles ze komplizéiert. Dat wichtegst op eisem Kontinent ass, datt een de Fridde rett, dat ass keng Saach déi sech einfach mecht, an elo geet een Deel vun der Geschicht eriwwer, d'Geschicht vun der Trennung. Dat war eng dramatesch Geschicht, an eng schlëmm. An elo geet d'Geschicht un vun der Eenegung, dat get keng dramatesch, mee dat get eng schwierig, well do muss een all Daag nei zesummebitzen an zesammenheekelen fir dass dat wat beieneengehéiert, och beieneebleiwt. Mee et ass awer eng Aarbecht déi sech lount, all Europäer huet jo de Friddensnobelpräis verdengt.

Tom Graas: Wéi prëtt sinn déi Länner?

Jean-Claude Juncker: Den Acquis communautaire hun se zu engem ganz groussen Deel schon emgesaat. Selbstverständlëch sinn dat Länner déi wirtschaftlech betruecht net esou zolitt sinn wéi eis Länner, woubäi mer gesinn datt eis wirtschaftlech Soliditéit jo och heiansdo ka Rëss kréien. Déi Virstellung, mir kéinten eisen Liewensniveau haalen, an am mëttleren an östlechen Deel vun Europa géife Leit wunnen déi am Lach stieche bleiwen, déi net eropkommen, déi aarm bleiwen, an dat géif eis net beréieren, ass natirlech eng Virstellung déi wäit eweg ass vun all Réalitéit. Wann d'Polen, d'Tschechen, d'Slowaken, d'Ungarn, d'Slowenen an anerer wirtschaftlech emmer méi déif géife rëtschen, an den Ecart op enger kuerzer geographescher Distanz tëscht Aarm a Räich sech nach vill méi géif vergréisseren, da géife mer natirlech rieseg Problemer fir d'Stabilitéit kréien. D'Migratiounswellen déi sech maachen hun

jo ganz dachs domatt eppes ze dinn, et ass jo méi richtig doduerch datt een déi Länner an d'Europäesch Unioun ophëllt a probéiert se wirtschaftlech no vir ze brengen, esou wéi dat eis mat Irland gelongen, a esou wéi dat eis mat Spuenien gelongen, esou wéi dat eis mat Portugal a mat Griechenland gelong ass, ass jo eng méi richtig Politik fir dass d'Menschen frou op där Platz gin wou se sinn, fir dass se net brauchen fortzagoen. An dofir sinn ech – ouni näiv ze sinn – optimisteschesch dass een an dewene nächste 15,20 Joer ... net bléiend Landschaften kritt, do haat schon eng Kéier een sech verträppelt domatt ... mee dass mer insgesamt, och wirtschaftlech betruecht, europäesch vun der Plaz kommen, dobäi ass dat wichtegst net dat wirtschaftlech. Dat wichtegst ass dass mer hei Léit an der europäescher Unioun bäikréien, déi hiere ganzen kulturellen Räichtum, hiere menschleche Räichtum, matbréngen. Virun 20 Joer stoungen zu Warschau an zu Prag Rakéiten déi op Lëtzebuerg geriicht waren, wëssen mer eigentlech vun wat datt mer schwätzen, a vun wat dass mer hierkommen, alles dat wat eise Kontinent niddergedreckt huet, wat en net vun der Plaz komme geloos huet, alles dat ass ausgeraunt ginn duerch déi Décisioun déi mer geholl hun. Europäesch Geschicht huet vill Potentialitéiten bäikritt, kann viles fir sech selwer an och de Rescht vun der Welt maachen, wann mer et richtig maachen.

Caroline Mart: Den Tom huet gefrot, sinn déi 10 aner prett déi lo bäikommen, d'Fro ass jo – Dir hutt et indirekt schon ugeschwat – sinn déi 15 déi lo do sinn prett fir se opzehuelen, prett fir dat ze maachen, et sinn jo awer vill Leit, et sinn vill Froen opkomm, vill Zweifel un déi EU-Erweiterung, vill Leit déi gesot hun, et ass ze fréih, et lounge nach net Froen och, pass dat elo alles esou zesummen, ass do net och e Problem vun der Politik, allgemeng an Europa, an deene meeschte Länner, dass et net genuch thematiséiert gin ass, dass net genuch mat de Leit och geschwat gin ass fir ze erklären firwat et wichtig ass.

Jean-Claude Juncker: Also, wann ech mech därf selwer zitieren, wat ech jo gäre maache wéi der wësst, ech hun 1995 gesot, ech mengen esouguer an engem Gespréich mat iech, mee op ville Plazen, dass dat dat onpopulärst Unterfangen géif gin wat je europäesch Politik ze leeschten, a genauesou ass et och komm. Et ass jo kloer, mir mengen lo an eise Länner mir géifen eppes verléieren, an dann haale mer mordicus dat gäre fest wat mer hun. Ech soen: Mir verléieren méi wéi dat wat mer kënne behaalen, wann mer d'Erweiterung maachen wéi wann mer d'Erweiterung net maachen, et läit

vill Chance dodrann. Nu gett gesot et ass net mat de Leit doriwwer geschwat gin, weest der, d'Leit mussen och heinsto nolauschteren. Wann ech gesinn, dass déi weinechste Leit à même sinn ze soen wat fir Länner dass bäikommen, mee awer trotzdeem dergéint sinn dass se bäikommen, d'Zeitungen stinn voll, är Noriichte sinn voll, Radioprogrammer si voll zënter Joeren mat der Problematik vun der Erweiterung, et muss een d'Zeitung och liesen, et muss een de Radio och lauschteren, d'Televisioun muss een net emmer kucken, mee heinsdo ass et awer gutt.

Tom Graas: Bon, vun deenen 10 Länner vun deenen mer elo geschwat hun muss nach trotzdem vill Iwwerzeigungsarbecht gemaach ginn. Een Land bleiwtt dann, d'Türkei, wou een awer wirklech d'Gefill huet datt en esouguer Dir zu Kopenhagen ënnerteneen ganz vill Problemer hat fir lech mat der Idée ausernee ze setzen datt dat Land eng Kéier kéint Member ginn, friwat get dann déi Diskussioun iwwerhaupt gefouert, ass do esou e staarken Drock dohannert vun den USA déi aus geostrategeschen Iwwerleeungen dat Land gären an dem Krees vun der Europäescher Unioun hätten?

Jean-Claude Juncker: Deen Drock vun den Vereeneschene Staaten, deen get et effektiv, amerikanesch Präsidente Clinton a Bush ruffen all Kéier un wann et em déi Froenstellung do geet. Et get och Drock an der Türkei vun deen Europa-frëndleche Kreiser, vun der Société civile, vun all deene Kräften an Europa an an der Türkei, déi d'Türkei gesinn als eng Plaz iwwert déi ee kann déi ganz Ausernanersetzung mat deem fundamentalisteschen Deel vum Islam kanaliséieren, ouni d'Türkei wär dat ganz schwéier. Iwwer d'Türkei schwätze mer schon laang, 1997 wéi mer d'Europäesch Unioun présidéiert hun hun ech ofgelehnt ënner grousssem Spektakel à l'époque, dass d'Türkei kënt Kandidateland gin, well ech gesot hun: E Land an deem géif gefoltert gin kennt net sech un den europäeschen Dësch setzen. Haut get d'Türkei selwer zou datt gefoltert get, huet grouss Reformprozesser ageleedt, a mir hun 1999 am Dezember – mir waren net déi déi et viirgeschlon hun – gesot d'Türkei wier een Kandidat. Heinsto hun ech den Androck, mir géifen elo eppes entdecken, wat schon virun zwee Joer décidéiert ginn ass, an et geet elo drëm wéini fänken mir un mat der Türkei ze verhandelen; an do gehéiere mir zu deenen déi gesot hun, eréischt wann all Konditiounen, besonnesch de Respekt vun de Menscherechter vun der Türkei erfëllt gi sinn, a wéi dat dann geet wann déi Verhandlungen laafen, dat steet jo op engem anere Blaas, ech wëll dat hei net ausrullen, well ech net Muer

erem wëll speziell Telegrammen vun Ankara kréien, mee villäicht mierke mer während deene Verhandlungen mat der Türkei, wann se dann bis ufänken fréhestens am Summer 2005, da muss et awer ganz gutt goen, oder méi spéit, wann se dann bis am gaangen sinn, mierke mer villäicht dass et wirtschaftlech baal guer net geet fir d'Türkei esou e Vollmember vun der Europäescher Unioun ze maachen wéi déi aner Länner dat gi sinn. Villäicht mierke mer dass et awer net méiglech ass an der Türkei de Militär déi Plaz anzeberaumen, déi Arméien an demokratesch-verfaaste Gesellschaften sollen hun, villäicht mierke mer dass et eng Reih vun Schwieeregkeete get déi um Wee vun der Vollmemberschaft net iwwerbrecken. A villäicht mierken dann d'Türken, an mir och, dass een eng aner Sorte vun speziell intimen Arrangement muss sichen fir eis mat der Türkei an engem Verhältnis ze bewegen, wat esouwuel an den Interessen vun der Türkei wéi am europäeschen Interesse ass. Ech kann déi Zukunft net viraussoen, géif awer déi Optiounen gären ophaalen.

Caroline Mart: Et ass ganz vill vun Krich geschwat gin an deene läschte Wochen a Méint, an d'international Presse geet dovunner aus dass dann elo Ugangs 2003 d'Bommen op den Irak faalen wärten. Heescht dat dass den amerikaneschen Präsidente dann dee Krich kritt deen en emmer wollt?

Jean-Claude Juncker: Dir zitéiert d'Presse déi décidéiert huet dass et e Krich am Irak géif gin, a grouss Deeler vun der Presse, wéi dir och elo grad, hun décidéiert dat wär e Krich deen de Präsidente Bush mordicus gären hätt. Ech hun mam Präsidente Bush doriwwer e puer Stonnen an deene läschte Méint geschwat, an ech mengen net – och wann keen dat gleewt, dat muss ech jo zouginn – dass den Präsidente Bush ënner alle Konditiounen an zu all Präis dee Krich wëllt. Ech war an enger Diskussioun dobäi, do ware mer zu dräi, véier, wou de Präsidente gesot huet, lauschtert emol dir Jongen hei – esou schwätzt e jo – ech hun déi meeschten Zaldoten weltwäit am Asaatz, ech muss mat deene meeschte Mammen telefonéieren déi hiere Jong net aus dem Krich eremkréien, ech muss do sinn wann doudeg Zaldoten eremkommen, Dir schwätzt driwwen, ech muss et maachen, an Dir musst net mengen, dass et zu menge Liewenspläng gehéiert datt esou dachs wéi méiglech ze aachen. Ech wollt domatt soen, an en huet et och gesot, dass en sech carrément an d'Logik vun den UNO-Resolutiounen stellen, an dass en déi och wëllt respektéieren. Ech wees datt de Präsidente Bush mat ënnerscheedlechen Aan an Europa gekuckt get, mee fir den Präsidente

Bush einfach als e Kriegsdreiwier dohinner ze stellen ass eng Ausso, déi ech esou net géif maachen, an och esou net stoen loossen. Ech sin mat der amerikanescher Irak-Politik an villen Detailpunkten net, wirklech net, d'accord, mee et mecht kee Sënn datt ech dat op allen Diecher vun den europäeschen, an aneren Hauptstiedt eremruffen gin, dat kann een jo am Direkt-Gespräch erledigen. Mee och den Irak huet eng Bringpflicht, an dee muss och dofir suergen datt d'Viraussetzungen getraff gin, fir dass d'international Communautéit, net d'Amerikaner eleng, d'international Communautéit net zu deem Schrëtt muss kommen. Krich ass emmer eng Nidderlag! Ech behaupten, e Krich kann ee guer net gewinnen, wat muss ee virdrun esou vill Schlëmme maachen, dass eng Victoire no engem Krich iwwerhaapt keng ass, déi mënschlech Bestand huet, well et sin esouvill Mënschen drop gaangen, well do geet een drop, et stierwt een ... an engem Krich. Et ass emmer eng grouss Nidderlag fir d'Politik a fir d'Diplomatie, an ech hoffen, dass Verstand a Gefill sech duerchsetzen. Zu Washington, an Europa, mee awer och zu Bagdad, och do därf geduegt a gefillt gin.

Tom Graas: Wann et dann zu engem Krich kéim, huele mer mol déi Meiglechkeet, wat bedeit an deem Fall, oder wéi gesäit an deem Fall déi Solidaritéit tëscht Europa an den USA aus, wat bedeit et fir d'NATO, wat bedeit et fir awer och ganz konkret fir Lëtzebuerg?

Jean-Claude Juncker: Dee Krich, deen hoffentlech net kennt, an iwwert deen elo jidferen schwätzt, weist haut schon schlëmm Auswierkungen op, notamment wat d'wirtschaftlech Situatioun ubelaangt. Et kennt mat Secherheet zu kenger Erhuelung vun der Europäescher- a Weltwirtschaft, wann et giff zu engem Krich am Irak kommen, dee méi wéi ee Mount laang géif daueren, da kréie mer Petrolspräisser vun wahrscheinlech iwwer 40 Dollar, an et brecht eis alles zesummen wat et vun liichte Repriseelementer an eise Landschaften ze observéiere gett. Wann et zu deem Krich géif kommen, dann gëllt fir dëst Land datt mer eis selbstverständlech net un deem Krich bedeelegen, iwregens freet och keen eis, et huet och keen déi Däitsch gefrot fir sech mat Zaldoten un deem Krich ze bedeelegen, dat freet och keen eis. Mee mir hun eng Bündnis-Solidaritéit ze erfëllen, esou wéi Däitschland, a wéi Frankräich, a wéi d'Belsch, a wéi anerer och, dat heescht dass mer giffen, wann mer dat gefrot gin, Installatiounen zur Verfügung stellen, mir mussen amerikanesch, an aner Interêt-en zu Lëtzebuerg op eng speziell Art a Weis schützen, mee mir sinn net an der Stëmmung vun deenen déi a Richtung Krich géifen drécken: Il faut détester la guerre ... Dat ass net eppes wat mer

solle maachen, mir maachen de butzegen Afloss deen mer hun geltend do wou et drëm geet dass d'Stëmm vun der Verhandlung eng lëtzebuurger Stëmmche méi kritt.

Tom Graas: Deen Konflikt zwescht den USA an dem Irak as indirekt och eng Konsequenz vum 11 September 2001, iwwer eng terroristesch Gefohr gouf och hei zu Lëtzebuerg diskutéiert, iwwert déi Meiglechkeet. Wéi musse mer déi dann realistesch aschätzen, déi terroristesch Gefohr?

Jean-Claude Juncker: Lëtzebuerg ass keng Insel, an mir hun 4 Aan op wann et em déi Bedrohungen geet, déi keng akut Form zu Lëtzebuerg unhuelen, fir de Rescht gëllt datt ech mech wirklech net wëll iwwert d'Froen vun kollektiver Secherheet an aller Oeffentlechkeet äusseren, well, da muss een jo och emmer soen wat ee géint déi mecht déi se bedrohen, an déi sinn staark drun interesséiert net ze wessen dass et d'Bedrohung get, dofir sinn se jo selwer zoustänneg, mee fir ze wëssen wat een dogéint mecht. Ech soen net – well dat wier arrogant – et ass meng Saach, mee ech hun domatt ze dinn, an ech hun en Aan drop.

Caroline Mart: Dir hudd elo just gesot Lëtzebuerg ass keng Insel, eent vun den Evenementer wou mer et gewuer goufen, dat war fir d'éischt Keier open Onstëmmegkeeten um Lëtzebuurger Haff, eis Monarchie ass fir d'éischte Kéier an déi International Klatschpresse gerd. Wéi hutt dir dat erliewt, an äerer dach ganz enger Relatioun tëscht Regierungs- a Staatschef?

Jean-Claude Juncker: Ech hun mam Grand-Duc gutt institutionell Relatiounen, och gutt perséinlech Relatiounen, mir sinn baal aus deem selwechte Joer, ech hunn déi Evenementer vun deenen der schwätzt esou agereit wéi déi aner Leit och, iwwer Familjesaachen schwätzt een net um Balkon, mee bannenan. Ech mengen dat gesäit entretemps jiddereen esou, fir de Rescht sinn ech nu wirklech der Meenung, an ech wees vill Leit si mat mer eens doranner, dass de Grand-Duc an d'Grand-Duchesse hier Saach gutt maachen, ganz gutt esouguer, ech kréien och vill Luef fir de Grand-Duc am Ausland, och vun de Regierungschefen déi zu Lëtzebuerg laanscht-kommen an dann och e Gespräch mam Grand-Duc hun. Vun der Grand-Duchesse wees ech dass se och vill Saache mecht vun deenen d'Leit näischt wessen, déi awer och gutt gamaach sinn. Mir hun vill Leit hei am Land déi een heiansdo muss tréischten, déi ee gutt Wuert brauchen, déi drop ugewise sinn, datt mer eng Grand-Duchesse hun déi sech erandenken kann a villes wat d'Leit

dréckt. Ech fannen dat mecht se ganz gutt, an ech sin hier och dankbar dofir, an ech wollt hier och Merci dofir soen, dass se dat mecht, iwregens net emmer mat Publicitéit, mee ganz oft ganz eleng mat deem deen ze tréischten ass.

Tom Graas: Voila Här Staatsminister, Merci och fir dëst Gespräch, mir wënschen iech vill Glëck, mee virun allem och ganz vill Geschëck am Joer 2003.

Jean-Claude Juncker: Also Glëck brauch ech, dir och iwregens, Gschëck brauche mer och, mir alleguer. Ech wier frou wann dat Joer dat kennt fir d'Leit hei am Land eent géif ginn, dat se um Enn vum Joer 2003 net brauchen ze bedauern, weder als Land nach als eenzel Person, an deen deen eis kann hëllefeng ingermoosen gutt duerch dat Joer ze kommen, ass de Grand-Duc, deem ech vun dëser Plaz aus am Numm vum alle Lëtzebuerger gären géif e schéint an e glëcklecht Joer 2003 wënschen, him, der Grand-Duchesse, hiere Kanner, an der Grossherzoglecher Famill. Schéint Neit Joer!

La



CHRONOLOGIE

Octobre

Le ministre de l'Intérieur M. Michel Wolter présente sa stratégie en matière de développement urbain	
2 octobre 2002	90
Signature de deux conventions avec I.E.E.	
2 octobre 2002	78
«Commerce électronique: Où en sommes-nous?», discours de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, à la conférence «États des lieux: L'e-business dans les entreprises luxembourgeoises», Luxembourg	
2 octobre 2002	115
Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker en visite officielle à Malte	
2-4 octobre 2002	22
Visite officielle de M. Goerens en Grèce	
3 octobre 2002	43
La ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer rencontre Colin Powell à Washington	
4 octobre 2002	62
Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République tchèque	
8-10 octobre 2002	10
Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par Monsieur Vaclav Havel, Président de la République tchèque, en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse	
Château de Prague	
8 octobre 2002	118
«Luxembourg and the Czech Republic: a common destiny», discours de S.A.R. le Grand-Duc Henri à l'Université de Prague	
9 octobre 2002	119
M. Jean-Claude Juncker s'exprime devant la <i>Konrad-Adenauer-Stiftung</i>	
9 octobre 2002	54
«Wir wachsen mit Europa», discours de principe de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, devant la <i>Konrad-Adenauer-Stiftung</i> , Bruxelles	
9 octobre 2002	122
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker au <i>Churchill Symposium</i> à Zurich	
10 octobre 2002	53

Discours de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre au <i>Churchill Symposium 2002</i> , Zurich 10 octobre 2002	130
Visite à Luxembourg du président de la Convention européenne, M. Valéry Giscard d'Estaing 16 octobre 2002	55
Accord sur les mouvements transfrontaliers d'OGM 17 octobre 2002	85
Rencontre des ministres européens de l'Éducation 18 octobre 2002	82
Mme Hennicot-Schoepges à la conférence «Dialogue des cultures» à Beyrouth 18-20 octobre 2002	74
Visite de travail à Luxembourg de M. Shimon Peres, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'État d'Israël 21 octobre 2002	45
Monsieur le Premier ministre Juncker au <i>Finanzmarktforum</i> de la <i>Deutsche Bank</i> 23 octobre 2002	56
La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Mme Hennicot-Schoepges en visite officielle au Vietnam 23-29 octobre 2002	74
Conseil européen de Bruxelles 24 octobre 2002	42
Visite officielle à Luxembourg du chancelier d'Autriche M. Wolfgang Schäussel 24 octobre 2002	46
Conférence sur la protection des victimes de violence 28 octobre 2002	94
«La violence envers les femmes, le point de vue d'une femme politique», discours de Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, Luxembourg 28 octobre 2002	135
Visite de travail à Luxembourg de Samuel Bodman, <i>Deputy Secretary of Commerce</i> des États-Unis d'Amérique 30 octobre 2002	63
MM. Juncker et Goerens présentent une campagne d'information sur la coopération au développement 30 octobre 2002	68

M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle en Fédération de Russie 30 octobre-1 ^{er} novembre 2002	16
---	----

Novembre

M. Charles Goerens à la quatrième Commission de Partenariat du Luxembourg avec le Cap-Vert 4-6 novembre 2002	69
Le ministre de la Justice M. Luc Frieden s'exprime sur la politique d'asile du Luxembourg 5 novembre 2002	91
Lancement de la nouvelle version du site www.gouvernement.lu 6 novembre 2002	92
Accident d'un avion Luxair 6 novembre 2002	48
Session ministérielle de clôture de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe 7 novembre 2002	64
Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker invité de l'émission <i>Impuls</i> 10 novembre 2002	58
Le président de la République slovaque, M. Rudolf Schuster, en visite d'État à Luxembourg 12-14 novembre 2002	26
Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de S.E.M. Rudolf Schuster, Président de la République slovaque, Palais grand-ducal 12 novembre 2002	138
M. Jean-Claude Juncker commente la situation économique actuelle 14 novembre 2002	39
MM. Jean-Claude Juncker et Rolf Hochhut lauréats du «Cicero-Rednerpreis 2002» 15 novembre 2002	59

Discours de remerciement de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, lors de la remise du prix Cicero, Bonn 15 novembre 2002	134
MM. Luc Frieden et Henri Grethen informent sur la situation économique et financière 15 novembre 2002	79
Lancement des Appels Consolidés inter-agences de l'ONU à Luxembourg 15 novembre 2002	72
Mme Lydie Polfer et M. Joseph Schaack font le point en matière de réforme administrative 15 novembre 2002	96
M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker devant la <i>Europäische Stiftung für den Aachener Dom</i> à Aix-la-Chapelle 16 novembre 2002	60
«Europa an der Kreuzung», discours de M. Jean-Claude Juncker à la réunion annuelle de la <i>Europäische Stiftung für den Aachener Dom</i> , Aix-la-Chapelle 16 novembre 2002	140
Présentation de la campagne «Non au tourisme sexuel avec des enfants» 18 novembre 2002	86
Journée internationale des droits de l'enfant 20 novembre 2002	88
M. Jean-Claude Juncker, Mme Lydie Polfer et M. Charles Goerens au Sommet de l'OTAN 21-22 novembre 2002	40
M. Michel Wolter informe les communes au sujet des révisions des prévisions du budget de l'État 27 novembre 2002	91
Comité de coordination tripartite : les partenaires sociaux saluent les orientations budgétaires du gouvernement 28 novembre 2002	80
Présentation du projet de loi portant création de l'Université de Luxembourg 28 novembre 2002	83
Visite à Luxembourg de M. Recep Tayyip Erdogan, président du Parti de la Justice et du Développement turc 29 novembre 2002	46

Décembre

Le ministre du Tourisme M. Fernand Boden fait le bilan de l'année touristique 2002 2 décembre 2002	97
Lancement du rapport 2002 du FNUAP 3 décembre 2002	73
Finalisation du mémorandum Benelux avant le Conseil européen de Copenhague 4 décembre 2002	60
Henri Grethen présente un concept de structures d'accueil pour <i>start-up</i> à Belval-Ouest 4 décembre 2002	81
Tournée des capitales d'Anders Fogh Rasmussen, président en exercice du Conseil de l'UE 6 décembre 2002	61
Visite de travail du ministre de la Culture française M. Jean-Jacques Aillagon 7 décembre 2002	76
Conseil Affaires générales : dernière ligne droite avant l'élargissement 9-10 décembre 2002	65
MM. Charles Goerens et Eugène Berger au Conseil des ministres de l'Environnement 9-10 décembre 2002	86
Présentation de la Commission nationale pour la protection des données 12 décembre 2002	93
Visite de travail de Aïchatou Mindaoudou, ministre des Affaires étrangères du Niger 12 décembre 2002	66
Conseil européen de Copenhague 12-13 décembre 2002	35
Haute distinction honorifique pour Mme Erna Hennicot-Schoepges 16 décembre 2002	77
Prestation de serment d'officier de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et remise de la «Médaille Militaire» à S.A.R. le Grand-Duc Jean 17 décembre 2002	77
Renouvellement de la Convention d'Union économique belgo-luxembourgeoise 18 décembre 2002	67

Le Fonds national de la Recherche présente des projets sur l'avenir du Luxembourg 19 décembre 2002	94
Message de Noël de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse 24 décembre 2002	147
Interview de fin d'année de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, à RTL 29 décembre 2002	149
Réunions Eurogroupe et Écofin Octobre-Décembre	89
Les travaux du Conseil de gouvernement Octobre-Décembre	101
Amendements au projet de budget 2003 Novembre-Décembre 2002	36
Comité de conjoncture Octobre-Décembre 2002	97

Service Information et Presse

3, Rue du Saint Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax : (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg